
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

TOME CINQIÈME.

IMPRIMERIE DE H FOURNIER ET Cº, 7 RUE SAINT-BENOIT.



Charles VII.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS

1364 — 1477

PAR

M. DE BARANTE

PAIR DE FRANCE

Scribitur ad narrandum, non ad probandum.

QUINTILIEN.

SIXIÈME ÉDITION



PARIS

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

55 RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

M DCCC XLII

PHILIPPE-LE-BON.

1453 - 1458.

LIVRE NEUVIÈME.

Prise de Constantinople. — Prétendue lettre du Grand-Turc au Pape. — Vœu du Faisan. — Disgrâce du comte de Saint-Pol. — Mariage du comte de Charolais. — Départ du Duc pour l'Allemagne. — Sédition à Besançon. — Séjour en Bourgogne. — — Révolte de la Guyenne. — Bataille de Castillon. — Mort de lord Talbot. — Soumission de la Guyenne. — Combat judiciaire à Valenciennes. — Guerre pour l'évêché d'Utrecht. — Discorde entre le roi et le Dauphin. — Disgrâce du sire de Brezé. — Mariage du Dauphin. — Négociation du roi avec le duc de Savoie. — Procès de Jacques Cœur. — Faveur de madame de Villequier. — Prospérité de la France. — Nouvelle négociation du roi avec le Dauphin. — Mort de Gilles de Bretagne. — Le roi s'apprête à soumettre le Dauphiné. — Le Dauphin se retire auprès du Duc. — Naissance de Marie de Bourgogne. — Discorde entre le Duc et son fils. — Le roi pense à faire la guerre au Duc. — Rupture avec le comte de Saint-Pol. — Le roi de Bohême veut s'allier à la France.

Après la glorieuse issue de la guerre contre les Gantois, le Duc retourna à Lille. Le sire de Croy avait aussi obtenu d'heureux succès dans le Luxembourg, et avait contraint les Allemands à se renfermer dans Thionville ;

peu après ils consentirent même à rendre la forteresse dans le terme de dix mois, s'ils n'étaient point secourus. Ainsi la cour de Bourgogne revint à son repos et à son loisir. Les fêtes recommencèrent comme auparavant[1]. Le comte de Charolais avait la passion des tournois ; il aimait toute sorte de mouvement, de fatigue, de peine, comme s'il eût été un pauvre gentilhomme cherchant à faire sa fortune. Son esprit avait aussi grande activité. Maintenant ce n'était plus les histoires de chevalerie qu'il se faisait lire, mais les histoires de Rome, qui lui semblaient bien grandes et remplies de merveilleux faits de guerre. Souvent il veillait fort avant dans la nuit pendant que le sire d'Imbercourt, qui lisait fort bien, lui faisait ces belles lectures. Il était aussi bon compagnon et bien venu des femmes, mais pour cela n'était pas moins exact au service de Dieu, observant au moins tous les jeûnes ordonnés par l'Église : fort charitable, et donnant toujours l'aumône aux pauvres sur son passage.

Les fiançailles du duc Jean de Clèves et de madame Isabelle de Bourgogne, fille unique du comte d'Étampes, donnèrent lieu surtout à de grandes réjouissances. Chaque prince tenait à son tour un banquet splendide. Ce temps de magnificence se termina par une solennité qui l'emporta sur tout ce qui avait été vu jusqu'alors en Bourgogne et ailleurs.

Pendant que le Duc était occupé de sa guerre contre les Gantois, le 29 mai 1453, la ville de Constantinople, depuis si longtemps menacée par les Turcs, abandonnée de toute la chrétienté malgré les instances pressantes et répétées adressées aux rois et aux princes, avait enfin été

[1] Olivier de la Marche.

prise d'assaut par les infidèles. L'empereur d'Orient avait été tué. Il n'y avait sortes de profanations, de cruautés, d'horreurs, qu'on ne racontât partout, comme ayant été commises par les Turcs ; les reliques brûlées, les hosties traînées dans la boue, le massacre des fidèles. Il y avait là de quoi émouvoir tous les chrétiens ; et certes ils pouvaient se reprocher d'avoir répandu leur sang et employé leur courage à de vaines querelles plutôt qu'à épargner de tels affronts à leur sainte croyance [1]. C'était le sujet de tous les discours. Le duc Philippe avait sur ce sujet moins de blâme à endurer qu'aucun autre prince. On savait que son plus cher désir avait toujours été de guerroyer contre les infidèles. Seul il avait fait passer des secours dans l'Orient. Avant sa guerre contre les Gantois, en 1451, il avait envoyé le sire Jean de Croy et le bon chevalier Jacques de La Laing en ambassade aux rois de France et d'Aragon pour les conjurer de s'entendre avec lui afin de sauver Constantinople du joug où elle allait passer. Depuis dix ans et plus il avait mainte fois essayé de réveiller la négligence des autres princes, sans pouvoir les rappeler à ce saint devoir de chrétien. Déjà, à son dernier chapitre de la Toison-d'Or, le Duc avait pour ainsi dire fait prêcher la croisade à ses chevaliers, avant que la guerre de Gand vînt occuper toutes ses pensées.

Aussi ce fut à lui que le pape Nicolas V s'adressa, dès qu'il le sut libre et en paix, pour l'engager à réparer ce qu'on aurait dû empêcher, et à se réunir avec les rois de la chrétienté en une croisade contre les Turcs. Un chevalier arriva à Lille de la part du Saint-Père ; il y fut reçu honorablement, et le Duc résolut de donner un grand

[1] La Marche. — Meyer. — Coucy.

éclat à l'entreprise chrétienne dont il voulait être le chef. Il chercha tous les moyens pour émouvoir d'un zèle pieux les seigneurs, les nobles et les sujets de ses états, afin que, par dévotion et sans contrainte, ils l'aidassent de leurs personnes ou de leurs biens. Il tint à ce sujet plusieurs conseils, et l'on avisa que rien ne serait plus à propos, pour un tel dessein, que de profiter d'une de ces fêtes et de ces banquets qui avaient attiré à Lille un si grand et noble concours.

On fit en même temps courir le bruit, parmi le peuple, que le pape était menacé lui-même par la puissance des Sarrasins et infidèles, et que le chevalier venu de sa part avait apporté le défi qu'il avait reçu du Grand-Turc; on allait jusqu'à montrer des copies de cette lettre. Voici à peu près en quels termes elle était conçue [1];

« Morbesant Hopresant et ses frères Callabilabra, chevaliers de l'empire d'Orguant, seigneur d'Achaïe, au grand-prêtre de Rome, notre bien-aimé s'il le mérite. Il est venu à notre connaissance qu'à la requête du peuple des Vénitiens, vous faites publier que tous ceux qui nous feront la guerre auront pardon en ce monde et une vie éternelle dans l'autre; de cela nous nous émerveillons; car si Dieu vous a donné telle puissance, vous devez en user plus raisonnablement, et ne pas induire les chrétiens à nous faire la guerre; attendu que nos prédécesseurs n'ont jamais été consentants à la mort de votre Jésus-Christ, n'ont point possédé la Terre-Sainte, et ont même toujours haï les Juifs, lesquels, d'après vos chroniques, ont mis votredit prophète entre les mains de Pilate, président de Jérusalem pour les Romains, qui le fit périr en croix.

[1] Duclercq.

« D'autre part, il nous déplaît que les Italiens nous fassent guerre, eux qui viennent de nous avec toute leur gloire et puissance, c'est-à-dire qui descendent d'Anténor, de la race du grand Priam, cet ancien seigneur de Troie, origine de la nation des Turcs.

« Pour ce, comme son successeur, nous nous proposons de réédifier cette cité de Troie, de remettre en état sa seigneurie, et ramener toute l'Europe à notre obéissance, surtout pour venger le sang d'Hector, la subversion de ladite noble cité et la pollution du grand temple de Pallas. Aussi avons-nous subjugué toute la Grèce et ses habitants comme héritiers de ceux qui firent cette destruction. D'ailleurs ces terres nous étaient promises par les prophéties. Nous requérons votre prudence de ne plus dorénavant donner de telles bulles, et de ne plus solliciter les chrétiens de nous faire la guerre, car nous ne sommes pas résolus à les combattre pour leur foi, mais seulement pour le droit temporel que nous avons sur leurs terres. Nous n'adorons point Jésus-Christ; mais, nous le confessons, nous savons qu'il est votre prophète. De plus, votre loi, dit-on, vous défend de contraindre personne par force. Si donc nous faisons la guerre aux Vénitiens, c'est qu'ils retiennent des terres d'Europe qu'ils ont usurpées. Ce peuple de Venise n'a rien de commun avec les autres nations d'Italie, et se prétend plus grand que les autres. C'est pourquoi, avec l'aide du grand dieu Jupiter, nous voulons rabaisser son orgueil.

« Si, après toutes les susdites raisons, vous voulez encore nous faire la guerre, soyez certain que nous lèverons toute notre puissance; nous appellerons l'aide de l'empereur d'Orguant et les autres princes et rois d'Orient; jus-

qu'ici ils ont feint de dormir ; mais quand ils paraîtront avec toute leur puissance, ils pourront résister non-seulement à vos croisés à pied que nous avons vus, mais à tous les Gaulois et les Latins. Si vous les émouvez contre nous, nous invoquerons l'aide de Neptune, dieu de la mer, et, par la puissance de nos vaisseaux, nous conquerrons l'île de l'Hellespont ; de là nous entrerons dans la Croatie et la Dalmatie et les autres régions de l'aquilon. — Donné en notre palais triomphant, l'an dix de Mahomet, au mois de juin. »

On faisait remarquer au peuple la ruse de ce Turc, qui feignait de ne vouloir conquérir la chrétienté que pour recouvrer sa seigneurie temporelle sans toucher à la foi ; chacun, parmi le vulgaire, voyait bien qu'il ne fallait pas se laisser abuser ni rester sans défense contre un si puissant ennemi.

Mais la cérémonie que le Duc avait préparée afin de recevoir l'engagement des chevaliers et des gentilshommes devait avoir sur eux plus de pouvoir encore qu'une telle lettre. Les principaux conseillers pour cette fête, dont les préparatifs durèrent plus de trois mois, furent le sire Jean de Lannoy, seigneur rempli d'invention et de goût pour les choses nouvelles, un écuyer nommé Jean Beudant, et le sire Olivier de la Marche, ancien page du Duc, qui depuis écrivit le récit des choses de son temps. Le Duc s'occupait sans cesse avec eux de tous les détails, et on les tenait fort secrets, pour mieux surprendre la cour de Bourgogne.

C'était l'usage pour lors qu'à la fin de chaque banquet un intermède était représenté pour le plaisir des convives, et qu'un des acteurs venait placer une couronne de fleurs sur la tête du prince ou du seigneur qui était convié à don-

ner le banquet suivant[1]. Le jour du festin du comte d'Étampes, lorsque le repas fut terminé et les mets enlevés, on vit sortir de la salle voisine Dourdan, héraut d'armes du comte, et deux de ses chambellans en robes de velours fourrées de martre; chacun soutenait d'une main une couronne de fleurs. Après eux venait une jeune dame, de l'âge de douze ans, toute brillante d'or, vêtue de soie violette brodée en lettres grecques; elle était montée sur une haquenée conduite par trois écuyers. Ce cortége fit le tour de la table en chantant, s'arrêta en face du Duc; le héraut annonça en vers la venue de cette dame, qui se nommait, disait-il, la princesse de Joie. Les deux chevaliers l'aidèrent à descendre de sa haquenée; elle monta sur la table par des degrés, s'agenouilla par deux fois, et posa le chapeau de fleurs sur la tête du bon Duc; il l'embrassa, et annonça son banquet pour huit jours après.

Pendant la matinée de ce jour-là, qui était le 9 février 1454, monsieur Adolphe de Clèves fut le tenant d'une entreprise d'armes sous le nom du chevalier du Cygne; il avait pris, disait-on, ce titre en souvenir de l'origine de sa maison : dans les temps anciens, l'héritière unique de Clèves, selon les vieilles chroniques, avait épousé un chevalier qui était miraculeusement arrivé par le Rhin dans une petite barque que traînait un cygne. Le prix de la joûte devait être un cygne d'or, attaché d'une chaîne d'or avec un rubis au bout, et c'étaient les dames qui devaient le donner.

Après ce beau tournoi, on se rendit dans la salle du banquet[2]; elle était immense et tendue d'une belle tapisserie représentant les travaux d'Hercule; on y avait dressé trois tables chargées de belles décorations. Sur la table du

[1] Couci. — La Marche. = [2] Couci, témoin oculaire.

Duc étaient : une église avec ses vitraux, ses cloches, son orgue, et des chantres dont la voix accompagnait cet instrument ; une fontaine qui présentait la figure toute nue d'un petit enfant jetant de l'eau de roses ; un navire avec ses mâts, ses voiles, et les matelots grimpant aux cordages qui faisaient les manœuvres de mer ; une prairie plantée de fleurs et d'arbrisseaux, avec des rochers de rubis et de saphirs ; au milieu une fontaine représentant saint André sur sa croix.

Sur la seconde table on voyait : un pâté qui renfermait un concert tout entier de vingt-huit musiciens ; le château de Lusignan avec ses fossés et ses tours : sur la plus haute se montrait la fée Mellusine, avec sa queue de serpent ; un moulin placé sur un tertre : au haut était une pie, et des gens de tous états tiraient dessus avec leur arbalète ; un vignoble, au milieu duquel étaient les deux tonneaux du bien et du mal, avec leurs liqueurs douce ou amère : un homme, richement habillé, donnait à choisir ; un désert, où un tigre combattait un serpent ; un sauvage sur son chameau ; un homme qui battait un buisson, d'où s'envolaient de petits oiseaux ; près de là, sous un berceau de roses, un chevalier et sa mie guettaient les oiseaux chassés par l'autre, et les prenaient en se moquant de lui ; un ours, monté par un fou, gravissant une montagne glacée ; un lac environné de villages et de châteaux, avec une barque qui y voguait.

La troisième table était plus petite ; elle n'avait que trois décorations : un porte-balle, qui apportait sa marchandise dans un village ; une forêt des Indes, avec des animaux féroces ; un lion attaché à un arbre, et près de lui un homme qui battait son chien.

Le buffet resplendissait de vases d'or, d'argent et de

cristal. Il était surmonté de deux colonnes. L'une portait une statue de femme, à demi vêtue d'une draperie blanche, où l'on avait écrit des lettres grecques ; de ses mamelles jaillissait de l'hypocras. Un lion vivant était attaché à l'autre colonne par une forte chaîne en fer. Au-dessus on laisait : « Ne touchez point à ma dame. » Autour de la salle régnaient des échafauds en amphithéâtre pour les spectateurs. Le duc Philippe était vêtu avec une richesse plus grande encore que de coutume. On assurait qu'il portait sur sa personne des pierreries pour plus d'un million d'écus d'or. Pour la première fois, depuis longues années, ses habillements n'étaient pas tout noirs : il était mis en noir et gris ; ses gens aussi portaient ces couleurs en leurs livrées.

Quand chacun fut assis, le service commença. Chaque plat était porté par un chariot d'or et d'azur qui descendait du plafond. En guise de *bénédicité*, les musiciens de l'église et du pâté chantèrent une très-douce chanson ; puis commencèrent les intermèdes. Deux trompettes, assis dos à dos sur un beau cheval, jouèrent des fanfares en faisant le tour de la salle. On vit après un sanglier énorme monté par un monstre, moitié homme, moitié griffon, qui lui-même portait un homme debout sur ses épaules. Un rideau de soie verte s'ouvrit ensuite, et l'histoire de Jason et de la Toison-d'Or fut jouée en l'honneur de l'Ordre du Duc. Les taureaux qui jetaient des flammes, domptés par Jason et attachés à une charrue ; le dragon qu'il tuait, et dont il semait les dents qui se changeaient en soldats, tout cela parut merveilleusement exécuté. On vit ensuite un cerf blanc, aux cornes dorées, qui chantait avec son conducteur ; un dragon de feu qui traversa la salle, et une chasse au vol, où deux faucons abattirent un héron.

Mais tout cela n'était que des passe-temps mondains; enfin arriva le véritable intermède. Un géant, coiffé du turban et vêtu d'une longue robe, s'avança, conduisant un éléphant. Une tour s'élevait sur l'animal, et l'on voyait aux créneaux une dame. Elle portait un voile blanc à la façon des religieuses et un grand manteau noir : c'était le personnage de la sainte Église. Il était représenté par Olivier de la Marche. Cette dame semblait fort éplorée. Quand elle fut devant le Duc elle adressa un triolet au géant qui la menait :

Géant, je veux ci m'arrêter,
Car je vois noble compagnie
A laquelle il me faut parler.
Géant, je veux ci m'arrêter,
Dire leur veux et remontrer
Chose qui doit bien être ouïe.
Géant, je veux ci m'arrêter,
Car je vois noble compagnie.

Puis elle commença une longue complainte sur tous les maux que lui faisaient les infidèles, et implora le secours du Duc et des nobles chevaliers ici présents. Alors entra Toison-d'Or avec deux chevaliers de l'Ordre qui donnaient la main à Iolande, bâtarde de Bourgogne, et à Isabeau de Neufchâteau. Le roi d'armes portait un faisan vivant, orné d'un collier d'or et de pierreries. Il fit une profonde révérence au Duc, lui dit que l'ancienne coutume des grands festins était d'offrir aux princes et seigneurs quelque noble oiseau pour faire un vœu, et qu'il venait avec les dames et les chevaliers faire hommage du faisan à sa vaillance.

Le Duc dit alors à haute voix : « Je voue à Dieu premiè-
« rement, puis à la très-glorieuse vierge Marie, aux dames
« et au faisan, que je ferai ce qui est écrit ; » et il remit à

Toison-d'Or le billet suivant, en lui ordonnant d'en faire la publique lecture :

« Le plaisir du très-chrétien et très-victorieux prince monseigneur le roi est sans doute d'entreprendre et exposer son corps pour la défense de la foi chrétienne, et pour résister à la damnable entreprise du Grand-Turc et des infidèles; alors, si je n'ai loyale excuse de mon corps, je le servirai de ma personne et de ma puissance en ce saint voyage le mieux que Dieu m'en donnera la grâce. Si les affaires de mondit seigneur le roi étaient telles qu'il n'y pût aller de sa personne, et que son plaisir fût d'y commettre un prince de son sang, ou autre chef et seigneur de son armée, j'obéirai à sondit commis ainsi qu'à lui-même. Si, pour ces grandes affaires, il est disposé à ne pas y aller et à ne pas y envoyer, et que des princes chrétiens entreprennent ce saint voyage, je les accompagnerai et m'emploierai avec eux, pourvu que ce soit le plaisir et le congé de mondit seigneur, et que les pays que Dieu m'a confiés soient en paix et en sûreté. A quoi je travaillerai et me mettrai en tel devoir, que Dieu et le monde connaîtront qu'il n'aura pas tenu à moi d'y aller. Et si, durant ce voyage, je puis par quelque manière savoir que ledit Grand-Turc a volonté d'avoir affaire avec moi corps à corps, je le combattrai avec l'aide de Dieu tout-puissant et de sa très-douce mère, lesquels j'appelle toujours à mon aide. »

La dame sainte Église remercia le Duc, et commença à faire le tour des tables, recevant l'un après l'autre le vœu de chaque seigneur et de chaque chevalier. Le duc de Clèves, le comte de Saint-Pol, monsieur de Charolais, le comte d'Étampes, tous les princes et les grands seigneurs vouèrent d'aller à la croisade. C'était un empressement

général; les convives s'animaient; plusieurs commencèrent par ajouter quelque clause particulière à leur vœu, ainsi qu'ils avaient vu dans les histoires de chevalerie ou les chroniques. Le seigneur du Pont promit de ne jamais se mettre au lit le samedi jusqu'à l'accomplissement de son vœu; le sire de Hautbourdin de ne pas se désister de son entreprise qu'il ne tînt en son pouvoir le Turc mort ou vif; le sire de Hennequin de ne manger les vendredis nulle chose qui eût reçu mort, jusqu'à ce qu'il se fût trouvé main à main avec les ennemis de la sainte foi, et d'aborder, au péril de sa vie, la bannière du Grand-Turc. Philippe Pot fit vœu de ne pas s'asseoir à table les mardis, et de ne jamais porter en cette entreprise d'armure au bras droit; sur cela, le bon Duc l'arrêta et lui dit qu'il y fallait au contraire venir bien et suffisamment armé. Antoine Raulin promit de servir dans ce voyage, si son père voulait le lui permettre et en faire les frais; et son père Nicolas Raulin, le vieux chancelier de Bourgogne, s'engagea à l'y envoyer avec vingt-quatre gentilshommes entretenus à ses frais. Hugues de Longueval voua qu'une fois parti il ne boirait pas de vin avant d'avoir tiré du sang à un infidèle, et qu'il passerait deux ans à la croisade, dût-il y rester seul, à moins que Constantinople ne fût repris auparavant; Guillaume de Vandrey s'engagea à ne point revenir sans avoir présenté au Duc un Turc prisonnier. Érard et Chrétien de Digoine, de la noble maison de Damas, vouèrent ensemble de faire leur possible pour renverser la première enseigne ennemie qu'ils verraient; et Chrétien, en outre, de faire en revenant entreprise d'armes dans trois royaumes chrétiens; Antoine et Philippe, bâtards de Brabant, demandèrent à être les premiers de l'avant-garde, et promirent de porter en banderole de

dévotion une image de Notre-Dame; Antoine de Tournai fit vœu de donner un coup d'épée sur la couronne d'un roi infidèle; Jean de Chassa, de ne jamais faire tourner la tête à son cheval avant d'avoir vu une bannière turque conquise; Louis de Chevalart de ne porter, dès qu'on serait à quatre lieues des infidèles, ni chaperon ni chapeau, et de combattre un Turc à pied avec le bras armé du seul gantelet; Guillaume de Montigny, de porter jour et nuit une pièce de son armure, de ne point boire de vin le samedi, et de se vêtir ce jour-là d'une haire. Puis les uns vouaient de combattre corps à corps, les autres de ne pas revenir avant d'avoir jeté un Turc les jambes en l'air. Chacun enchérissait sur l'autre; l'émulation et le vin les échauffaient : c'était une sorte de folie, si bien que Jean de Rebreniettes, écuyer-tranchant du bâtard de Bourgogne, finit par vouer que s'il n'avait point les faveurs de sa dame avant la croisade, il épouserait au retour la première dame ou demoiselle qui aurait vingt mille écus.

Quand les vœux furent faits, une dame entra à la clarté des flambeaux; elle était aussi vêtue en religieuse, mais tout en blanc. De son épaule gauche descendait un petit rouleau où était écrit en lettres d'or : « Grâce-de-Dieu; » c'était son nom. Elle amenait douze chevaliers vêtus de pourpoints cramoisis, avec des chausses noires et un manteau noir et gris, le tout couvert des plus riches broderies. Ils donnaient la main à douze dames habillées en satin cramoisi, avec une robe de dentelle par-dessus une large frange en or. Chacune avait aussi son nom écrit sur son épaule, c'étaient les douze vertus : la foi, l'espérance, la charité, la justice, la raison, la prudence, la tempérance, la force, la vérité, la largesse, la diligence et la vaillance. Madame Grâce-de-Dieu s'avança vers le Duc

lui expliqua en huit vers le motif de sa venue, et lui remit un billet; le seigneur de Créqui eut ordre d'en faire la lecture :

« Mon béni créateur a entendu le vœu que toi Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant, as fait naguère, ainsi que plusieurs autres hommes nobles et de vertueux courage. Lesquels vœux sont agréables à Dieu et à la Sainte Vierge Marie; et ils m'envoient par-devers les empereurs, rois, ducs, princes, comtes, barons, chevaliers, écuyers et autres bons chrétiens, leur présenter ces douze dames portant chacune le nom d'une vertu. Si eux et toi les voulez croire et user de leurs conseils, vous viendrez à bonne et victorieuse conclusion de votre entreprise, je demeurerai avec vous, vous acquerrez bonne renommée par tout le monde et le royaume de paradis à la fin. »

Madame Grâce-de-Dieu se retira après avoir présenté les douze dames; comme le mystère était achevé, elles quittèrent leurs inscriptions et se mirent à danser avec leurs chevaliers; c'étaient les premières dames et les plus grands seigneurs de la cour qui avaient représenté cet intermède.

Les hérauts vinrent ensuite faire l'enquête auprès des dames, pour savoir à qui elles donnaient le prix de la joûte du matin. On trouva que personne n'avait plus gracieusement rompu les lances que monsieur de Charolais; mademoiselle Isabelle de Bourbon et mademoiselle d'Étampes lui présentèrent le prix et lui accordèrent un baiser selon l'usage, tandis que les hérauts criaient : « Montjoie! » puis on se remit à danser jusque bien avant dans la nuit.

Le comte de Saint-Pol, pour continuer encore cette suite de fêtes, fit publier qu'il donnerait un mois après, dans la ville de Cambrai, un grand tournoi où il serait tenant

avec quarante chevaliers [1]. Cette entreprise d'armes devait se faire au nom du chevalier de la Licorne. Mais déjà le Duc commençait à être fort mécontent du comte de Saint-Pol ; il le trouvait trop attaché aux intérêts du roi, dont, comme on a vu, il avait été ambassadeur. Dans son vœu du Faisan, il avait fait réserve expresse de la volonté du roi, comme s'il n'eût pas été sujet du duc de Bourgogne. En outre, il était au nombre des seigneurs de cette cour qui se montraient de plus en plus mécontents de la haute faveur d'Antoine de Croy, chambellan du Duc et de toute cette maison. Il avait auparavant, assez à regret et sur la demande du Duc, fiancé sa fille Jacqueline, encore enfant, avec Philippe, fils du sire de Croy, et l'avait même remise à la famille de son nouveau mari. Cette alliance lui déplaisait cependant de plus en plus, et lui semblait trop inégale ; le sire de Croy, tout puissant qu'il fût devenu, était un simple gentilhomme, et il était sorti quatre empereurs de la maison de Luxembourg ; elle était alliée à tous les rois de la chrétienté. Il avait donc fallu tout le pouvoir du duc de Bourgogne pour faire consentir le comte de Saint-Pol à cette mésalliance ; maintenant qu'il voyait la faveur du prince lui échapper, il redemandait sa fille. Plus tard il l'envoya même chercher à main armée ; mais le sire de Croy, qui la tenait dans la ville de Luxembourg, en fit fermer les portes et envoya dire au comte de Saint-Pol que le mariage était consommé [2]. Le comte de Saint-Pol s'était aussi attiré l'inimitié du comte d'Étampes pendant la guerre de Gand, pour quelque querelle au sujet du commandement de l'avant-garde.

Le Duc résolut donc de lui montrer son ressentiment,

[1] Couci. — La Marche. = [2] Couci. — La Marche.

et déclara que ni lui ni ses serviteurs ne paraîtraient au tournoi de la Licorne. En même temps il rompit un projet dont le comte de Saint-Pol s'occupait depuis longtemps : le mariage de son fils Jean de Luxembourg avec mademoiselle Isabelle, fille du duc de Bourbon. Le duc de Bourbon y avait déjà consenti ; mais mademoiselle Isabelle avait toujours été élevée à la cour de Bourgogne, et son oncle, le duc Philippe, disposait d'elle plus que son père. Il se décida tout d'un coup à la marier à monsieur de Charolais.

La duchesse de Bourgogne avait eu d'autres vues [1] : elle était princesse de Portugal, fille de madame Philippe de Lancastre, et avait toujours aimé l'Angleterre plus que la France. Son dessein était donc de marier son fils à la fille du duc d'York, celui qui à ce moment même disputait la couronne au roi Henri VI. Le duc Philippe voulut faire finir toute cette secrète négociation, qui ne lui convènait pas. La Duchesse avait du crédit sur son fils ; elle lui avait inspiré une grande préférence pour le mariage qu'elle souhaitait ; plusieurs seigneurs avaient été prévenus aussi contre le choix du Duc. Aussi trouva-t-il de l'opposition dans son conseil et dans sa famille ; le bâtard de Bourgogne, qui était en grande amitié avec monsieur de Charolais, favorisait surtout le désir de la Duchesse.

Le duc Philippe fit venir son fils : « J'ai su, dit-il, que « tu sembles opposé au mariage que je veux que tu fasses. « Je ne sais qui te pousse, mais on m'a dit que tu voudrais « te marier en Angleterre. Je veux bien que tu saches que « si j'ai eu de grandes alliances avec les Anglais pour « venger la mort de mon père, jamais pour cela je n'ai eu

[1] La Marche. — Duclercq.

« le cœur anglais. Si je savais que tu fisses ce mariage,
« et que tu voulusses cette alliance, je te bouterais hors
« de mes pays, et tu ne jouirais des seigneuries que je
« possède. Bien plus, si je croyais que mon fils bâtard, ici
« présent, ou tout autre, te le conseillât, je le ferais
« mettre dans un sac et jeter à la rivière. »

Le Duc ne voulut point qu'on tardât davantage à suivre sa volonté. On n'avait point le consentement du duc ni de la duchesse de Bourbon. Les futurs époux étaient cousins germains, et il fallait avant tout la dispense du pape; n'importe, il fallut conclure les fiançailles, sauf à faire le mariage après, lorsqu'on aurait consentement et dispense.

Ce qui donnait au Duc cette précipitation, c'est qu'il voulait partir pour l'Allemagne, où il devait aller conférer avec l'empereur et les princes à la diète de Ratisbonne pour les projets de croisade. Il laissa le comte de Charolais pour son lieutenant-général, et le chargea du gouvernement de ses états de Flandre, en lui donnant pour conseillers le chancelier de Bourgogne, le sire de Croy, et de Pierre de Goux, puis se mit en route vers la fin de mars 1454, presque sans avoir annoncé son départ, avec une suite de cent hommes environ, n'emmenant aucun de ses principaux serviteurs, hormis Simon de Lalaing et Philippe Pot.

Deux jours après, on publia une ordonnance qu'il avait tenue fort secrète, et qui causa une grande surprise [1]. Tant de festins, de tournois, d'intermèdes et de magnifiques divertissements avaient fort dérangé ses finances. Pour les réparer quelque peu et guérir par l'épargne ce que lui avait coûté sa profusion, son ordonnance congé-

[1] Couci.

diait pour deux ans tous les serviteurs de son hôtel, sans leur accorder aucun gage. Il y en avait qui le servaient depuis longtemps et qui étaient sans autre ressource. Il était dû à d'autres de fortes sommes, dont le payement n'était ni promis ni réglé. Les archers de la garde du corps murmuraient et disaient qu'ils iraient servir en Angleterre. Toute cette foule de domestiques de divers états, qui avaient coutume de vivre largement dans cette grande maison toujours si abondante, ne savaient plus où aller, et le fou de la cour disait que le Duc avait rompu le manche du gigot[1].

Le Duc traversa le comté de Bourgogne et passa en Suisse[2]. Ses alliés, les seigneurs de Berne, lui firent une réception superbe. Les petits enfants de la ville portaient des bannières à ses armoiries, et criaient : « Vive Bourgogne ! » A Baden, à Arau, à Zurich, à Constance, ce fut le même accueil. On venait au-devant de lui ; les villes défrayaient toutes ses dépenses ; enfin, il était partout reçu comme s'il eût été le souverain, tant sa renommée était grande dans la chrétienté. Lorsqu'il fut entré en Allemagne, l'empressement était plus grand encore. Les princes et les seigneurs du pays de Souabe venaient lui faire cortége avec tous leurs hommes, lui envoyaient des présents et des vivres ; l'empereur lui-même n'aurait pas eu un tel accueil. Le comte de Waldbourg se distingua entre tous. Il reçut le Duc dans son château de Waldsee ; puis l'accompagna pendant tout son voyage comme s'il eût été son sujet et son serviteur. Les villes ne lui rendaient pas de moindres honneurs ; sur sa recommandation, elles mettaient leurs prisonniers en liberté ; les diffé-

[1] Olivier de la Marche. = [2] Couci.

rends qu'elles avaient entre elles, ou avec des seigneurs, étaient soumis à son arbitrage. A Ulm, où il passa quelques jours, les princes de la maison de Wurtemberg lui envoyaient chaque jour du gibier, du vin, de l'avoine pour ses chevaux, et le comte Ulrich de Wurtemberg, qui avait épousé sa cousine Marguerite de Savoie, vint le conjurer de passer par sa ville de Stuttgard, au retour de Ratisbonne. Le duc Albert d'Autriche lui envoya une ambassade pour le prier aussi de prendre sa route par ses états, puis le reçut en grande pompe à Gunzbourg, et lui donna des chevaux et des armes à son départ. Le duc Louis de Bavière, son parent et son allié, ne se montra pas moins magnifique dans son hospitalité; après lui avoir fait traverser ses villes de Lauengen, Rain et Ingoldstadt, il le conduisit à Ratisbonne par le Danube, sur des bateaux pompeusement ornés.

Il n'y trouva point l'empereur. Frédéric d'Autriche, que dix ans auparavant le Duc avait si bien fêté à Besançon, n'était point un prince qui aimât beaucoup la guerre ni la chevalerie. Il ne songeait guère qu'à son repos, et n'avait pas même cherché à augmenter sa puissance. Les couronnes de Bohême et de Hongrie lui avaient été offertes, et il les avait refusées. Sa renommée était mauvaise parmi les seigneurs et les chevaliers. Ils le trouvaient endormi, lâche, pesant, rêveur, mélancolique, avare, dissimulé, se laissant insulter à sa barbe sans avoir le cœur de se venger; enfin insensible à l'honneur [1]. Il était donc bien éloigné d'entrer dans les projets aventureux de la croisade. En outre, tous ces honneurs que les princes d'Allemagne rendaient au duc de Bourgogne, ce faste dont il était en-

[1] Lettre du commandeur de Champdeniers : Pièces de l'Histoire de Louis XI.

vironné, ne lui plaisaient guère[1]. Il ne vint point à Ratisbonne, et se retira au contraire dans son duché d'Autriche. Toutefois un ambassadeur et son secrétaire Æneas Sylvius Piccolomini y furent envoyés de sa part. Le seul prince d'Allemagne qui se fût rendu à cette diète était le margrave de Brandebourg ; on se vit contraint d'assigner une autre journée dans le mois de novembre, à Francfort, pour y régler les projets de croisade. Le Duc ne voulait pas être si longtemps absent de ses états. On commençait à s'y inquiéter de ce qu'il était devenu ; les uns disaient que l'empereur l'avait fait prendre et le tenait enfermé dans quelque forteresse, comme jadis le roi Richard ; d'autres allaient même jusqu'à publier que le bon Duc était mort dans ce lointain voyage ; il lui fallut songer au retour. Il s'excusa de venir en personne à Francfort, mais promit d'y envoyer des ambassadeurs. Le marquis de Brandebourg et quelques villes impériales d'Allemagne le pressèrent de faire encore quelque séjour en Allemagne, pour y recevoir des fêtes que partout on voulait lui donner. Il refusa courtoisement, passa quelque temps à Landshut, chez le duc de Bavière, où il tomba malade ; puis à Stuttgard, chez le comte de Wurtemberg ; de là, dans les domaines du duc Albert d'Autriche, et il rentra en Suisse par Bâle.

Il trouva encore des fêtes, et dans son pays de Bourgogne, à Nozeroy, chez le prince d'Orange, et chez le sire d'Autrey, de la maison de Vergi, qui mariait son fils à la fille du comte de Neufchâtel, sœur du maréchal de Bourgogne. Cette alliance entre les deux plus grandes maisons de la province donna lieu à de grandes réjouissances, où

[1] La Marche.

se trouva rassemblée toute la noblesse. Le maréchal de Bourgogne continuait à être dans la plus haute faveur du Duc, et à la mériter par ses services.

Il venait de calmer une sédition violente à Besançon[1]. Cette ville, grâce aussi à ses soins, se trouvant trop mal protégée par l'autorité lointaine de l'empire et de l'empereur, s'était donnée au duc de Bourgogne. Elle avait renoncé à ses priviléges de ville impériale. Sur la proposition de ses magistrats et le consentement du peuple, il avait été réglé que le Duc, comme comte de Bourgogne, instituerait un juge qui le représenterait, et siégerait avec les recteurs et gouverneurs de la commune pour juger tous les cas : on ne pourrait sans lui modérer aucune amende; le comte aurait la moitié des profits de justice, et la moitié des gabelles mises et à mettre; il mettrait un capitaine à ses gages pour avoir connaissance des fortifications et de tout ce qui avait rapport à la guerre; en un mot, la ville serait sous la garde du Duc et de ses successeurs.

Peu de temps après ce traité, il y eut dans la ville une émeute contre l'archevêque, et son château de Burgille fut saccagé. Lorsque le trouble fut apaisé, on convint que la ville acquitterait le dommage. La sédition devint alors violente; le peuple se refusa à payer la somme imposée pour ce sujet, prétendit qu'il fallait la lever sur les seuls auteurs du désordre, et que d'ailleurs les magistrats devaient rendre leurs comptes; puis il les chassa et se nomma d'autres chefs. Les riches bourgeois, menacés dans leurs personnes et leurs biens, se sauvèrent; leurs maisons furent pillées.

[1] Gollut. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

Le maréchal de Bourgogne se rendit à Besançon avec une petite suite, comptant tout apaiser. Loin d'y réussir, il fut lui-même assailli dans la rue, et courut quelque danger. Le Duc, instruit exactement de tout ce qui se passait, ordonna d'assembler des hommes d'armes pour dompter cette révolte. Le maréchal en réunit jusqu'à seize cents, mais il n'eut pas besoin d'employer la force; les habitants furent émus de crainte; une épidémie ravageait la ville, elle se soumit. Le maréchal lui fit payer huit mille francs pour les frais occasionnés par sa révolte; plusieurs de ceux à qui l'on imputait de l'avoir excitée furent pendus à Gray, et leurs têtes envoyées à Besançon.

Le Duc passa quelques mois dans ses états de France; il eut à Nevers une entrevue avec le duc d'Orléans[1]. Il lui parla des projets de croisade, des conférences qu'il avait eues à ce sujet en Allemagne, de l'assemblée qui allait se tenir à Francfort, et du dessein qu'il avait d'envoyer des ambassadeurs au roi pour savoir ses intentions. Il traita aussi le mariage de monsieur de Charolais. Sa sœur, madame Agnès duchesse de Bourbon, était venue à Nevers, mais non pas le duc, que la goutte retenait à Moulins. La dispense du pape était arrivée; le roi avait fait répondre qu'il donnait son agrément à cette alliance. Quelques difficultés s'étaient seulement élevées pour la dot, parce que le conseil de France s'opposait à ce qu'elle comprît la seigneurie de Château-Chinon qui était, disait-on, un fief masculin. Le Duc consentit à recevoir d'autres domaines; il était pressé de conclure cette affaire. Sans vouloir qu'on attendît son retour en Flandre, sans déférer au désir de la duchesse de Bourbon, qui avait le projet d'aller aux

[1] Histoire de Bourgogne et Pièces justificatives.

noces, il envoya Philippe Pot en toute diligence à Lille avec ordre que tout aussitôt le mariage fût célébré et consommé. La duchesse de Bourgogne, bien qu'elle eût souhaité une autre alliance, aimait beaucoup mademoiselle de Bourbon, qui avait été élevée dans sa maison; elle obéit volontiers aux ordres de son mari, et monsieur de Charolais, du moment que madame Isabelle fut sa femme, lui porta le plus grand et le plus fidèle amour. Ce fut un exemple bien rare et fort admiré dans un temps où les princes respectaient si peu la foi du mariage, et où chacun se faisait gloire de tromper les femmes; même les prélats et les gens d'église, qui étaient, disait-on, plus dissolus encore que les autres[1].

Après l'assemblée de Francfort, le Duc, qui était encore à Dijon, envoya Simon de La Laing au roi pour lui rendre compte de ce qui venait d'être réglé en Allemagne. Le conseil de France ne pouvait pas être fort disposé à cette croisade dont on parlait tant. Les sages hommes qui s'y trouvaient, et que le roi écoutait beaucoup, songeaient bien plus à guérir les maux du royaume, et à le relever de sa longue ruine, qu'à chercher les glorieuses et lointaines entreprises. D'ailleurs, pendant l'année précédente 1453, la guerre s'était renouvelée; le bienheureux repos dont on avait commencé à jouir avait été troublé, et, bien que tout eût réussi glorieusement aux armes de France, on n'était pas encore bien remis de cette nouvelle calamité.

Après la conquête de Bordeaux et de la Guyenne, les habitants s'étaient d'abord montrés loyaux Français et joyeux d'être délivrés de la domination des anciens

[1] Duclercq.

ennemis du royaume[1]. Mais bientôt les gouverneurs des finances du roi voulurent recueillir dans la province les mêmes impôts qui se payaient dans le reste de la France. Ils trouvaient surtout essentiel d'établir cette taille des gens d'armes, qui se percevait toujours, encore que la guerre fût finie et que les Anglais fussent chassés. On entreprit d'abord de persuader aux gens de Bordeaux qu'ils devaient y consentir de plein gré. « C'est « pour votre bien, disait-on ; le roi veut vous tenir en « paix et en sûreté. Les Anglais qui venaient acheter vos « vins et vous vendre leurs draps et leurs laines, regret- « tent la possession de votre pays et le gain que le com- « merce leur donnait. Ils feront sans doute quelque tenta- « tive contre vous. Au contraire ils n'auront pas cette au- « dace, si vous avez de bonnes garnisons de gens d'armes « et des francs-archers prêts à s'armer au premier avis. « D'ailleurs l'argent de cette taille n'ira point dans les cof- « fres du roi ; il se dépensera chez vous par des hommes « pris et levés dans la province ; c'est vous-mêmes qui les « paierez. »

Tous ces discours ne persuadaient pas les Gascons. Ils avaient une extrême méfiance de tous les gens de la finance du roi, et s'imaginaient que l'argent qu'on leur payait n'était ni loyalement employé, ni fidèlement dépensé. En outre, les provinces et les villes s'assuraient sur leurs priviléges renouvelés par le roi, scellés de son sceau, revêtus de sa signature. Les habitants n'étaient pas aussi dociles que ceux des autres pays du royaume, qui, contents d'être délivrés du désordre et de voir la fin de leurs maux, payaient, sans trop murmurer, des tailles mises,

[1] Amelgard. — Couci. — Berry. — Duclercq. — Hollinshed.

contre les anciennes coutumes, d'après la seule volonté du roi. Lorsqu'on vit que, par adresse ou par force, les officiers royaux voulaient absolument en venir à leurs fins, les Bordelais et autres gens de la Guyenne envoyèrent des députés à Bourges devant le roi. Ils représentèrent que le meilleur et le plus sûr moyen de tenir le pays en repos et en sûreté contre les Anglais, était de lui laisser ses libertés, de tenir les promesses faites et jurées, d'y faire aimer et respecter le nom du roi. « Les Anglais ne « songeraient pas à y revenir, disaient les députés, s'ils « savaient que tous les habitants sont dans l'union et le « contentement. Quand par hasard ils s'y risqueraient, « les villes sauraient bien se défendre sans garnison de « gens d'armes. Au lieu que, si l'on nous fait payer plus « que du temps des Anglais, tandis que déjà notre com- « merce est moindre, il y aura beaucoup de malveillants, « et les ennemis en sauront profiter. »

De tels conseils étaient sages, mais ils ne furent pas écoutés, et les députés revinrent sans rapporter une bonne réponse du roi. Pour lors, le mécontentement augmenta beaucoup. Chacun s'indignait de ce qu'on ne tenait point les promesses jurées, de ce qu'on allait violer les priviléges, et accabler la province des maltôtes qui pesaient sur le royaume. Le clergé, les riches bourgeois de Bordeaux étaient surtout animés d'un vif regret d'être tombés sous la puissance du roi. De leur côté, les seigneurs de la Guyenne, malgré les serments qu'ils avaient prêtés, étaient toujours restés Anglais dans le cœur. Les garnisons étaient peu nombreuses; l'armée de France n'était pas assemblée; un complot se forma pour rappeler les Anglais. Les sires de Lesparre, de Rauzan, d'Anglade, de Langeac, en furent les principaux chefs. Le sire de Duras s'était déjà

rendu en Angleterre ; il y avait pris service. Le sire de Lesparre y passa aussi, et promit aux Anglais que si l'on envoyait une armée dans le Médoc, toutes les villes tarderaient peu à se livrer.

Le gouvernement de la reine Marguerite et du duc de Somerset était dans ce moment un peu mieux établi. Le duc d'York, après avoir pris les armes pour réclamer son droit à la couronne, s'était soumis à la condition que le duc de Somerset serait mis en prison pour que son procès lui fût fait. Mais une fois qu'il eut renvoyé son armée, le duc de Somerset avait été délivré et avait repris tout son pouvoir. Pour réparer l'honneur de l'Angleterre et satisfaire à la volonté de tout le peuple qui se courrouçait d'avoir perdu les belles conquêtes du roi Henri V, il s'empressa d'accepter les offres des seigneurs de la Guyenne. Une armée de cinq mille combattants fut mise sous le commandement du vaillant lord Talbot. Il avait alors quatre-vingts ans, mais nul capitaine anglais n'avait une renommée si grande, nul n'avait remporté de si belles victoires contre les Français. Le roi Charles, qui l'avait reçu en otage après la prise de Rouen, lui avait noblement rendu sa liberté sans rançon, et lui avait permis d'accomplir le voyage de dévotion qu'il avait voulu faire au jubilé de Rome, en l'année 1450.

Lord Talbot débarqua sur la côte de Médoc au mois d'octobre 1452 ; peu de jours après, Bordeaux lui ouvrit ses portes, livrant même le sire Olivier de Coetivy, capitaine de la ville, et le sire du Puy-du-Fou, qui était maire nommé par le roi.

Le roi était alors en Forez, occupé à conclure un traité avec le duc de Savoie. Après avoir reçu cette triste nouvelle, il en délibéra mûrement dans son conseil. Sa résolu-

tion fut aussitôt prise de conquérir de nouveau la Guyenne et de ne pas endurer une telle trahison. Il envoya tous les renforts qu'on put assembler au comte de Clermont, son lieutenant général, afin de mettre les garnisons en état de résister jusqu'au moment où il pourrait, avec toute sa puissance, recommencer une forte guerre. Joachim Rouault, Amanjeu d'Albret, sire d'Orval, et d'autres capitaines, partirent à la tête de six cents lances et d'un bon nombre d'archers. Ainsi les Anglais ne purent faire beaucoup de progrès. Le comte de Dunois fut laissé à la défense de la Normandie.

L'hiver se passa à rassembler les compagnies d'ordonnance, à mander les francs-archers, à faire tous les préparatifs. Ils ne furent pas achevés avant le mois de juin 1453. Le roi partit alors de Lusignan, et vint à Saint-Jean-d'Angely. Le siége fut d'abord mis devant Chalais, que les Anglais avaient réparé. En quatre jours, la forteresse fut emportée d'assaut; et tous les Français qui s'y trouvaient furent pendus sans miséricorde, à la diligence de Tristan-l'Hermite, prévôt des maréchaux. Jonsac et Montendre se rendirent. Beaucoup de capitaines voulaient qu'on marchât aussitôt vers Bordeaux. Le sire Jean Bureau, maître de l'artillerie, qui était écouté plus que personne dans les conseils de la guerre, proposa d'assiéger Castillon sur la Dordogne, afin d'être maîtres du cours de la rivière.

Cependant les habitants de Bordeaux s'inquiétaient de voir l'armée du roi approcher ainsi sans nul empêchement. Ils rappelèrent à lord Talbot que, lorsqu'ils s'étaient rendus à lui, c'était sous la condition d'être défendus contre les Français; que lui-même s'était engagé à résister, avec dix mille combattants, à toute la puissance du roi de France; qu'il lui était arrivé des renforts d'Angleterre, et

qu'il importait de sauver Castillon. Lord Talbot répondit froidement : « On peut les laisser approcher encore davan-« tage ; soyez en repos. Au plaisir de Dieu, j'accomplirai « ma promesse quand je trouverai le temps et le lieu « favorables. » Mais ces paroles ne contentaient point les gens de la ville ; ils craignaient d'être livrés ; les murmures commençaient, et leur bonne volonté était si essentielle à conserver, que lord Talbot se résolut à combattre.

Il quitta Bordeaux avec toute son armée, et vint d'abord à Libourne. Les Français avaient à peine commencé le siége de Castillon. Cependant Jean et Gaspard Bureau avaient à la hâte fait élever, par sept cents manœuvres qui étaient sous leurs ordres, de fort retranchements en terre, et des palissades qui défendaient toute leur redoutable artillerie. Joachim Rouault et le sire Pierre de Beauveau, à la tête des francs-archers, étaient venus se loger dans une abbaye plus rapprochée de la ville, du côté de la route de Libourne. Lord Talbot, averti par les messages de la garnison de Castillon, marcha toute la nuit, et surprit de grand matin l'abbaye. Les Anglais tombèrent avec de grands cris sur les francs-archers ; nulle mesure n'était encore prise pour leur résister. Le désordre se mit parmi les Français ; les archers prenaient la déroute ; mais les chefs et quelques gentilshommes qui étaient avec eux firent tant et se comportèrent si vaillamment, qu'ils rallièrent leurs gens. Le sire de Rouault rendait courage aux archers dont il était aimé plus qu'aucun autre chef de l'armée. Il leur disait : « Ne vous ai-je pas promis de « vivre et de mourir avec vous ? Voulez-vous donc m'aban-« donner ? » et il se jetait tout des premiers contre l'ennemi. Plus d'une fois il fut abattu de son cheval ; les archers le relevèrent, et commencèrent à faire meilleure

résistance, afin de rentrer en bon ordre au camp. On y voyait toute leur fâcheuse situation; cependant personne ne sortit du retranchement pour les secourir, tant on était résolu à ne pas engager la bataille. Enfin le sire de Rouault et les archers parvinrent, après avoir perdu beaucoup des leurs, à rejoindre l'armée. Lord Talbot, la voyant si bien fortifiée dans son camp, revint d'abord à l'abbaye qu'il venait de conquérir. Il était encore fort matin, et la messe n'avait pas été dite. Il fit venir un chapelain pour la célébrer; en attendant, il permit de défoncer les barriques de vin qu'on avait trouvées dans l'abbaye, et tous ses soldats se mirent à boire.

Comme la messe commençait, un homme du pays accourut à lord Talbot, et lui dit : « Monseigneur, les « Français abandonnent leur parc et s'enfuient; voici « l'heure ou jamais d'accomplir votre promesse. » Le vieux capitaine tout habile qu'il était, avait un tel désir de venger l'honneur de l'Angleterre, il voyait si bien l'importance de remporter une victoire afin de conserver la fidélité des gens de Bordeaux, que, sans autre information, sans envoyer reconnaître la chose par quelque homme de guerre ou quelque officier d'armes, il laissa la messe et s'écria : « Puissé-je ne jamais entendre de messe, « si aujourd'hui je ne mets pas en déroute les Français qui « sont dans ce parc ! » Aussitôt il disposa tout pour l'attaque, et, sans tarder, mena ses gens devant le retranchement des Français. « Monseigneur, lui dit un vieux « gentilhomme anglais nommé sir Thomas Cuningham, « qui depuis longtemps portait sa bannière, on vous a fait « un faux rapport; voyez la profondeur du fossé et la « contenance de ces gens-là ; ils n'ont pas mine de songer « à la retraite. Vous n'y gagnerez rien pour cette fois;

« mon avis est qu'il faut s'en retourner. Le pays est pour « nous, les vivres ne nous manqueront pas, et avec un « peu de patience nous affamerons les Français. » Mais une espérance aveugle s'était mise au cœur de ce vaillant homme; il comptait sur la terreur que son glorieux nom jetterait parmi les ennemis; son premier succès le rendait présomptueux. Il répondit durement à ce sage conseil; même on raconta que, comme ce gentilhomme maintenait son avis, lord Talbot lui donna de son épée à travers le visage. Puis, d'un grand courage, sans même attendre ses archers, il s'avança avec ses gens d'armes au plus près de la fortification des Français, et fit planter son étendard jusque sur un des pieux de la première enceinte, au bord du fossé.

Les Français avaient une artillerie formidable; tout dans leur camp était préparé pour recevoir cette valeureuse attaque. La bannière de lord Talbot ne tarda guère à être abattue, et sir Thomas Cuningham fut tué; un fort combat s'engagea pour la relever. Lord Talbot, monté sur sa petite haquenée, criait à ses hommes d'armes anglais et gascons : « Mettez pied à terre. » Alors commença un cruel assaut. Les Anglais essayaient d'emporter ce rempart et tombaient de toutes parts, abattus par l'artillerie et les traits, repoussés par les lances et les haches. Les Bretons, qui étaient en réserve, arrivèrent pour soutenir un si rude choc. Il durait depuis plus d'une heure, lorsqu'un coup de couleuvrine vint frapper lord Talbot, déjà blessé au visage, lui fracassa la cuisse, tua sa haquenée et le jeta par terre.

Le trouble et le désespoir se mirent parmi les Anglais. Lord Lisle, fils de lord Talbot, se jeta sur le corps de son vieux père. « Laisse-moi, lui dit lord Talbot ; la journée

« est aux ennemis ; il n'y a pas de honte pour toi à fuir, « car c'est ici ta première bataille. » Mais la douleur de son fils était trop forte pour qu'il se souciât de la vie ; il resta près de son père pour le défendre. Un fils bâtard, qu'il avait aussi dans son armée, lord Hull, chevalier de la Jarretière, et trente autres seigneurs des plus vaillants de l'Angleterre, voulurent de même périr ou le sauver. Les Français, voyant le désordre se mettre parmi leurs ennemis, étaient sortis de leurs retranchements, et mettaient les Anglais en déroute. Dans cette mêlée sanglante, le fils de lord Talbot et tous ceux qui l'entouraient périrent en le défendant : lui-même fut percé de nouveaux coups et achevé. Toute son armée se mit en fuite, poursuivie par les hommes d'armes français, qui en firent un grand massacre. Les uns se sauvèrent vers Saint-Émilion et Libourne ; les autres se réfugièrent dans le fort de Castillon, dont une porte leur fut ouverte. Lord Molines, le principal chef des Anglais après lord Talbot, fut fait prisonnier ; la victoire fut complète. C'était le 17 juillet, six jours avant la grande victoire que le duc de Bourgogne remporta à Gavre sur les gens de Gand.

Lord Talbot était tellement défiguré par ses blessures, que lorsqu'on releva les morts sur le champ de bataille, on ne le reconnut pas. Cependant, comme on savait qu'il avait été tué, on regarda avec soin ; on avait cru distinguer, pendant la bataille, la couleur de son habillement ; et trouvant le corps d'un homme âgé revêtu d'une cuirasse couverte en velours rouge, on pensa que c'était lui. Il fut placé sur un bouclier et porté dans le camp. On était encore en doute, lorsqu'arriva un héraut d'Angleterre qui demanda la permission de chercher le corps de lord Talbot. « Le pourriez-vous reconnaître ? » lui dit-on.

A ces mots, le pauvre serviteur s'imagina que son maître était prisonnier et vivant; il répondit avec joie : « Menez-« moi le voir. » On le conduisit à l'endroit où le corps gisait dépouillé sur un pavois. « Regardez, lui dirent les « Français, est-ce là votre maître ? » Le malheureux changea de visage, et fut près de s'évanouir. La blessure de lord Talbot et le sang qui couvrait son visage le rendaient en effet si méconnaissable, que le héraut hésita à le reconnaître. Il s'agenouilla devant le cadavre, et, mettant son doigt dans la bouche, il s'assura que c'était lui par une dent qui lui manquait. Ce fidèle serviteur poussait des cris de douleur, se jetait sur son maître, baisait son visage sanglant et répandait un torrent de larmes. Puis il quitta sa cotte d'armes aux couleurs et aux armoiries de lord Talbot : « Ah! monseigneur mon maître, « disait-il en sanglotant, est-ce bien vous? Que Dieu vous « pardonne vos péchés ! Depuis quarante ans et plus, j'ai « été votre officier d'armes, vêtu de votre habit, et voilà « que je vous le rends. » Alors il couvrit de sa cotte d'armes le corps dépouillé de son vieux seigneur.

Le lendemain la forteresse de Castillon se rendit. On y trouva les sires de Montferrand, de Rauzan et d'Anglade; mais le principal auteur de la trahison, le sire de Lesparre, celui qui était allé en Angleterre pour quérir les ennemis du royaume, parvint à s'échapper ; Saint-Émilion et Libourne revinrent ensuite entre les mains du roi, qui fit grand accueil aux gens de Libourne ; c'était malgré eux que, l'année d'auparavant, la garnison française les avait laissés, et ils avaient fait leur possible pour la retenir, bien résolus à souffrir un siége.

Pendant que le roi avait une partie de son armée sur la Dordogne, le comte de Clermont, le comte de Foix, le sire

d'Orval, le sire Theaulde de Valperga, Saintrailles, Geoffroy de Saint-Belin, le vicomte de Turenne, le bâtard de Béarn et beaucoup d'autres s'étaient avancés par la Gascogne, et ils étaient entrés dans le pays de Médoc. Ils prirent Castelnau ; puis on assiégea Cadillac, Blanquefort, Saint-Macaire, Fronsac et quelques autres châteaux. Tout succédait ainsi pour le mieux. Le roi arriva d'Angoulême et se logea à Saint-Macaire. Bordeaux commençait à être resserré de tous côtés ; la rivière même était pleine de vaisseaux français. La ville n'était pas fortement défendue ; mais les sires de Lesparre et de Duras, ainsi que les autres gentilshommes de Guyenne, qui n'espéraient point de conditions, entretenaient l'obstination des habitants. D'ailleurs, l'armée du roi, toute forte qu'elle était, se trouvait divisée en trois portions par les rivières de Garonne et de Dordogne. Blanquefort et Cadillac se défendirent assez longtemps ; les vivres arrivaient difficilement ; il y avait des maladies dans l'armée ; enfin, ce ne fut qu'au mois de septembre, lorsque la disette commença à se faire sentir aussi dans la ville, que les gens de Bordeaux demandèrent à traiter. Le roi et son conseil ne voulaient d'abord accorder aucune condition à la ville ; ils exigeaient qu'elle se rendît à merci. Ainsi les pourparlers furent d'abord rompus, puis repris. Après trois semaines, le roi, qui aurait pu, selon ce que lui promettait le sire Bureau, brûler la ville de Bordeaux avec son artillerie, consentit que la garnison anglaise se retirât, et il accorda une abolition générale ; il en excepta, et cet article retarda longtemps le traité, vingt personnes qu'il désigna. Les premiers étaient les sires de Lesparre et de Duras ; mais il promit de ne leur infliger d'autres peines qu'un bannissement perpétuel. La ville fut contrainte aussi de renoncer à ses

priviléges et de payer une somme de cent mille écus d'or.

Ainsi le roi, par une seconde conquête, se trouva encore maître de tout le royaume, hormis Guines et Calais, et cette fois les Anglais furent chassés pour ne plus revenir. Il y avait quarante ans ou environ qu'ils s'étaient établis en France, et leur domination n'y laissait, disait-on, d'autres traces que les bois qui maintenant couvraient des guérets laissés si longtemps sans culture.

Malgré cette glorieuse délivrance, le roi avait plus que jamais à s'occuper du bien public de son royaume. Cette guerre avait épuisé ses finances. Il voyait par ce qui s'était passé comment, tant que la paix ne serait pas faite avec l'Angleterre, de nouvelles entreprises pouvaient tout à coup renouveler ses périls et ses embarras; la discorde qui régnait entre le Dauphin et lui devenait chaque jour plus grave. C'étaient assez de motifs pour ne pas entrer soudainement dans les entreprises du duc Philippe, quelque pieuses qu'elles fussent.

Aussi lorsque Simon de La Laing eut exposé au roi le sujet de son ambassade, il lui fut répondu que le roi était très-content de connaître le bon vouloir de l'empereur et des rois, ducs, comtes, marquis, seigneurs de l'Empire, et surtout de monsieur de Bourgogne, pour le bien de la chrétienté et pour la défense de la foi catholique. Leur projet, non-seulement de résister à la damnable entreprise du Turc, mais de lui reprendre ce qu'il avait usurpé[1], était digne d'éloges. La conclusion prise par les princes de l'Empire de fournir chacun un certain nombre d'hommes réglé selon l'étendue de leur seigneurie, semblait aussi fort louable au roi. Monsieur de Bourgogne faisait très-

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

bien d'avoir libéralement accepté la portion de quatre mille combattants à pied et deux mille à cheval qui lui avait été assignée pour les terres qu'il tenait de l'Empire, et qui étaient belles, notables et de grand revenu. Le roi était très-joyeux encore d'apprendre l'intention de monsieur de Bourgogne d'entreprendre lui-même ce voyage et d'y aller en personne. Cette entreprise et cette volonté étaient très-honorables; l'honneur en reviendrait même à la maison de France dont il était issu. Cependant la grande importance de sa personne, sa parenté si prochaine avec le roi, sa qualité de prince du royaume qui pourrait être si utile à la défense de la chose publique, devaient peut-être, malgré la grandeur de l'affaire et le mérite de cette œuvre, la plus pieuse qui se pût entreprendre, faire trouver quelque difficulté à son absence et à un si grand éloignement.

Le roi désirait qu'on remontrât au duc de Bourgogne que son voyage produirait un grand affaiblissement de la noblesse du royaume et une diminution de sa prospérité, ce qui devait grandement toucher le roi, souverain et père de la chose publique.

Une autre chose avait aussi mérité grande attention de la part du roi; c'était à Francfort, entre l'empereur d'Allemagne et les princes de ce pays étranger que cette entreprise avait été résolue. Or le roi de France était empereur dans son royaume, et n'était tenu à déférer en rien aux délibérations prises dans d'autres pays; cet exemple ne pourrait-il pas être allégué à l'avenir par les empereurs, qui diraient que la France a obtempéré à une délibération de l'Empire?

Comme le duc de Bourgogne avait en même temps obtenu du pape la permission d'imposer pour ce sujet un

décime sur le clergé de ses états, le roi rappelait que le Saint-Père ne pouvait, sous nul prétexte, mettre aucun impôt sur le clergé de France sans le vouloir et le consentement du roi.

Néanmoins, après avoir en plusieurs occasions répété ces sages remontrances aux ambassadeurs de Bourgogne, et avoir chargé ses propres ambassadeurs de les présenter au Duc, le roi, par lettres-patentes du 5 mars 1455, pour ne pas empêcher ni retarder une si bonne et louable entreprise, lui accorda la permission de lever, dans ses seigneuries de France, des hommes, une aide d'argent, et le décime sur le clergé.

Après avoir connu les intentions du roi et passé quelques mois en Bourgogne, le Duc revint à Lille au mois de février 1455. Son retour y était fort souhaité, et il tardait aux peuples de Flandre de voir finir le gouvernement de monsieur de Charolais [1]. Ils avouaient que cè jeune prince avait, ainsi que le disaient ses serviteurs, bon désir que justice fût faite, et même la voulait prompte et sans résistance, mais à sa volonté, sans grande délibération, sans s'informer suffisamment et sans écouter les deux parties; de sorte que les gens sages prévoyaient avec crainte le moment où il succéderait à son père. Ce n'est pas que le bon duc Philippe eût jamais connu beaucoup d'autres lois que son vouloir; toutefois il était plus tranquille, plus doux que son fils, et consultait mieux la raison. Du reste, jamais son pouvoir et sa renommée n'avaient été dans un si haut point; jamais ses voisins et ses ennemis ne l'avaient ménagé plus; jamais ses sujets ne l'avaient craint et aimé autant.

[1] Duclercq. — Meyer. — La Marche.

Les États de Bourgogne lui avaient accordé des subsides considérables. Il vint à Arras, où il fut reçu avec un empressement tel qu'on eût dit que c'était Dieu qui descendait du ciel, et assembla aussi les trois États du pays. Il leur demanda une aide de cent cinquante mille livres pour son entreprise contre les Turcs. Les États demeurèrent fort surpris d'une si forte demande. Le domaine du comté d'Artois ne rapportait en effet que quatorze mille livres. Enfin, on consentit fort à regret une aide de 56,000 livres, à la condition qu'il ne la lèverait point avant de partir avec son armée pour son voyage. Il assura que telle était son intention, et s'y engagea. De là il alla dans le comté de Flandre, le Hainault et ses autres pays, où on lui accorda fort à regret de lourds subsides.

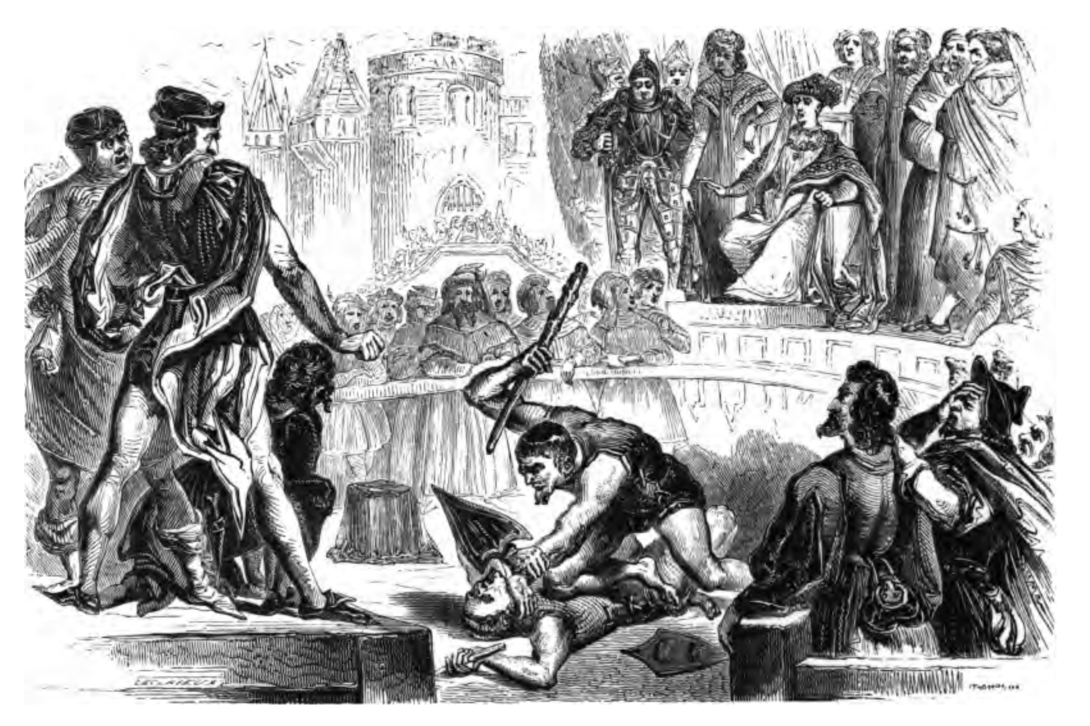
Pendant qu'il était à Bruges, des députés de la ville de Valenciennes vinrent l'entretenir d'une affaire qui déjà avait été mise sous ses yeux en Bourgogne, et sur laquelle il avait promis de statuer. Il s'agissait d'un cas singulier dont il n'y avait plus d'exemples depuis beaucoup d'années, et qui se rapportait aux anciens priviléges de la ville[2].

Un nommé Mahiot Coquel, tailleur à Tournai, avait assassiné un homme, puis s'était réfugié à Valenciennes, qui, d'après des chartes impériales, était un lieu de franchise, car la ville, ou du moins un de ses quartiers, était terre d'Empire. Un parent du mort, nommé Jacotin Plouvier, de Valenciennes, trouva Mahiot en pleine rue, et lui dit : « Traître, tu as méchamment mis à mort mon parent ; « prends garde à moi, car avant peu je vengerai sa mort. » Mahiot s'en alla aussitôt trouver les magistrats de la ville, et leur dit : « Vous m'avez reçu dans votre franchise, afin

[1] L'année commença le 6 avril. = [2] Mathieu de Couci. — La Marche.

« que j'y sois en sûreté de mon corps; et nonobstant, « Jacques Plouvier est venu m'outrager et me menacer. « Je vous requiers de m'accorder aide, et de me conseil-« ler ce que je dois faire. » Le prévôt et les jurés envoyèrent quérir Plouvier, qui était un de leurs habitants, et lui demandèrent s'il était vrai qu'il eût ainsi violé les franchises de la ville. « Messieurs, répondit-il, je dis et main-« tiens que Mahiot Coquel a tué traîtreusement mon parent « par guet-apens et sans cause raisonnable. » — « Prenez « garde à vos paroles, dit le prévôt, car il faudra les main-« tenir et les prouver par votre corps. La franchise de la « ville vous laisse ce seul recours; autrement, nous ferons « de vous justice pour avoir attenté à ladite franchise. » Plouvier, sans s'émouvoir, jeta un gage de bataille devant Coquel, qui, malgré ses excuses, fut contraint de le relever. On les envoya chacun dans une prison séparée, et on leur donna à tous deux un maître de combat pour leur enseigner la façon de se battre. C'était la ville qui payait la nourriture et le maître de Coquel, parce qu'il s'était réclamé de la franchise.

Toute cette façon de procéder était si ancienne, que la chose traîna longtemps et donna lieu à beaucoup de débats entre les jurés de la ville; ils finirent cependant par ordonner le combat en vertu de sentence, et ils en réglèrent toutes les circonstances. On parlait, comme on peut croire, beaucoup de cette affaire; elle vint à la connaissance du comte de Charolais pendant qu'il était lieutenant-général de son père. Il donna ordre de différer le combat. Pendant ce délai, les gens de son conseil essayèrent de tout terminer par un accommodement. Mais les jurés et les habitants voulaient absolument que ce combat eût lieu; l'empêcher leur semblait un attentat contre leurs privi-



Combat judiciaire à Valenciennes.

léges, et ils envoyaient demande sur demande au comte de Charolais. Dès qu'ils surent que le Duc était en Bourgogne, ils s'adressèrent aussitôt à lui. Quand il fut de retour en Flandre, ils lui députèrent une seconde fois, et représentèrent que, comme comte de Hainault, il avait juré de respecter leurs priviléges; que déjà ils avaient dépensé beaucoup d'argent pour les préparatifs de ce combat; enfin, qu'ils ne voulaient point renoncer à leurs vieilles libertés. Pour lors le Duc leur assigna un jour, et annonça qu'il y viendrait. Son fils et plusieurs gens de sa cour l'accompagnèrent; on était très-curieux de voir un tel combat.

La lice n'était point construite comme pour une joûte; elle était ronde et n'avait qu'une seule entrée. Le prévôt de la ville et le prévôt du comte de Hainault étaient juges du champ clos : le Duc n'était là que comme spectateur. Au milieu de la lice on avait placé, en face l'une de l'autre, deux chaises couvertes de drap noir. Les deux champions furent amenés; ils avaient la tête rasée; un vêtement de cuir, lacé et étroit, leur couvrait tout le corps, en laissant les jambes et les bras nus. Chacun fut assis sur sa chaise; on apporta les évangiles pour leur faire prêter serment. Puis ils graissèrent leurs corsets de cuir pour ne pas laisser prise, se frottèrent les mains avec de la cendre afin que l'arme ne glissât point dans leurs poings, et mirent un morceau de sucre dans leur bouche, de peur que la chaleur ne leur desséchât le gosier. Ils furent ensuite armés de bâtons noueux, parfaitement égaux en longueur et en poids, et de deux écus peints en rouge; mais ils devaient les porter la pointe en haut, pour marquer qu'ils n'étaient point gens nobles.

Dès que le signal fut donné, Mahiot Coquel, qui était

moins grand et moins fort que son adversaire, se baissa, ramassa une poignée de sable et la lui jeta aux yeux. Jacotin fut un instant troublé, et reçut un grand coup de bâton dans le visage; mais reprenant aussitôt courage, il se jeta sur Mahiot, le prit à bras-le-corps, le renversa par terre, lui appuya le genou sur l'estomac, lui enfonça, à la grande horreur des assistants, son bâton dans les yeux, puis l'assomma raide mort. Mahiot fut plaint dans la ville, car c'était à lui que le peuple prenait intérêt, disant qu'il était champion des priviléges de Valenciennes. Quoi qu'il en fût, on le traîna hors de la lice, et son corps fut attaché à la potence. Tout ce combat parut une chose trop ignoble à la cour de Bourgogne. Pour effacer en quelque sorte la honte d'un lieu où le Duc avait été rendu témoin d'un si vilain meurtre, deux gentilshommes, qui avaient eu querelle, résolurent quelque temps après de combattre sous ses yeux dans cette même place de Valenciennes, ce qu'ils firent avec courtoisie et noblesse.

Malgré tout le désir que montrait le Duc de commencer l'entreprise de la croisade, de nouveaux embarras et le gouvernement de ses vastes états le retenaient, tantôt par un motif, tantôt par un autre. La volonté qu'il avait toujours de maintenir obstinément tout ce qui lui semblait toucher à son honneur, et de ne souffrir nulle résistance à ses désirs, le conduisit encore à une guerre. L'évêque d'Utrecht était mort récemment; cet évêché était riche, puissant, et la souveraineté du pays en dépendait; aussi avait-il été de tous temps un grand objet d'ambition pour les princes, et il y avait eu souvent des guerres pour décider les élections du chapitre épiscopal d'Utrecht. Le duc de Bourgogne désirait vivement que son fils bâtard, David, déjà évêque de Thérouenne, passât sur le siége

d'Utrecht. Outre l'accroissement d'honneur et de puissance qu'il en attendait, il y voyait encore un moyen de contenir dans le repos les gens de la Hollande. De son côté, le duc de Gueldre avait recommandé aux chanoines d'élire Étienne de Bavière. Ne croyant offenser aucun des deux princes, les chanoines nommèrent Ghisbert de Brederode, leur prévôt, qui appartenait à la plus grande famille de Hollande, et semblait à eux et aux habitants le meilleur choix que l'on pût faire.

Le Duc, voyant que le chapitre n'avait pas eu égard à sa pressante recommandation, s'adressa au pape, et lui demanda des bulles pour son fils David. Il avait, dès l'année précédente, éprouvé la complaisance du saint-siége dans un cas à peu près semblable. L'évêché d'Arras était vacant, le duc de Bourgogne s'était pourvu auprès du pape en faveur de Jean Godefroy, abbé de Luxeuil. Les chanoines, sur son invitation, s'étaient abstenus de nommer. Alors l'archevêque de Rheims, métropolitain, avait pourvu au siége, en choisissant maître Louis de Montmorency, doyen du chapitre; il y avait eu procès. Le Parlement avait prononcé en faveur du doyen; mais le duc Philippe avait envoyé des gens d'armes qui s'opposèrent à ce que l'arrêt fût signifié. Peu après il était venu lui-même, avait mis d'autorité Jean Godefroy en possession de l'évêché; et le doyen, ne se trouvant pas assez fort pour lutter contre un si puissant prince, avait résigné son droit, en recevant une forte somme pour l'indemniser de ses frais[2].

La chose se passa de même pour l'évêché d'Utrecht; le le pape accorda l'institution au bâtard du duc de Bourgogne; mais les chanoines et les habitants du diocèse

[1] L'année commença le 27 mars. = [2] Duclercq.

firent une plus longue et plus forte résistance que les gens d'Arras [1]. Le duc, après avoir obtenu les bulles du pape, vint à La Haye et fit sommer le chapitre de recevoir son fils. Il lui fut répondu que l'élection avait été faite régulièrement et par l'inspiration du Saint-Esprit; que leur prévôt était un grand homme de bien, issu d'une puissante famille alliée à celle du Duc lui-même; qu'enfin il était déjà pourvu de l'évêché depuis un an, l'avait gouverné sagement, et avait reçu de l'empereur l'investiture du temporel.

Rien ne put faire revenir les chanoines de leur résolution. Les vieilles discordes de la Hollande étaient pour beaucoup dans leur obstination. Les sires de Brederode étaient les chefs de la faction des Hoëks; les seigneurs du parti des Kabelljaws animaient le Duc, et l'engageaient à maintenir sa volonté. Il passa neuf mois de suite à La Haye, toujours occupé de cette affaire, qu'il ne voulait point quitter sans l'avoir terminée. Il continuait cependant à s'y occuper du gouvernement de ses autres états. Ce fut là qu'il reçut toutes les enquêtes et interrogatoires secrètement faits à Poligny contre Jean de Granson, sire de Pesmes, qui était accusé de manœuvres criminelles contre l'autorité du Duc, et surtout de vouloir soulever la noblesse contre lui [2]. Sur le vu de toute la procédure, il approuva l'arrêt de son conseil séant à Dôle, et le sire de Granson fut étouffé entre deux matelas dans sa prison, afin, disait-on, de ménager l'honneur de sa noble famille. C'était lui qui avait eu, douze ans auparavant, un différend avec le sire de Chabanne où le Duc s'était déclaré son allié. Le

[1] Duclercq. — Couci. — Paradin. — La Marche. — Chronique de Hollande. = [2] Dunod, Histoire du comté de Bourgogne. — Art de vérifier les dates. — Histoire de Bourgogne.

maréchal de Bourgogne, son proche parent, fit de grandes instances pour le sauver, mais le prince fut inflexible.

Voyant que les gens d'Utrecht ne cédaient point à la persuasion, il avait assemblé une nombreuse armée, et s'avança avec environ quatorze mille combattants. Lorsque Ghisbert de Brederode vit le danger où tout l'évêché se mettait pour le maintenir, il renonça à sa dignité; le duc de Clèves fut médiateur de ce traité et vint à Leyde en régler les conditions. Ghisbert de Brederode fut nommé conseiller du duc de Bourgogne, doyen du chapitre de Saint-Donat à Bruges, et avec une forte pension sur les évêchés d'Utrecht et de Thérouenne.

Lorsque le Duc eut installé son fils à Utrecht, il fallait encore lui soumettre tout le pays d'Over-Yssel, qui ne voulait point accéder au traité et continuait à reconnaître l'évêque élu par le chapitre. On alla mettre le siége devant une forte ville nommée Dewenter, la principale de cette contrée; elle résista longtemps, et ce fut seulement après plusieurs attaques vaillamment repoussées, qu'au mois de septembre 1456 les habitants demandèrent à traiter.

Ils obtinrent des conditions assez favorables, car le Duc venait d'apprendre que cette guerre, s'il ne la terminait point promptement, pourrait devenir plus fâcheuse pour lui. Comme il était à son camp près de Dewenter, sa cousine la duchesse de Gueldre, fille du feu duc de Clèves et sœur de Jean et Adolphe de Clèves qui avaient été élevés à sa cour, arriva tout à coup éperdue et fugitive. Elle s'était échappée pendant la nuit de chez son mari, et amenait avec elle son fils, enfant de quinze ou seize ans. Le motif de sa fuite était l'ingratitude horrible du duc de Gueldre envers le duc de Bourgogne. Ils avaient toujours été bons et fidèles alliés; le duc de Bourgogne avait marié

sa fille au roi d'Écosse; cependant il venait d'entrer dans les projets du duc de Saxe et ils avaient tous les deux secrètement engagé les Frisons à s'armer pour venir surprendre le Duc dans le pays d'Over-Yssel.

Une autre nouvelle plus importante encore rappela bientôt après le duc de Bourgogne. Il apprit que le Dauphin de France allait arriver pour lui demander un asile contre la colère du roi.

Il y avait déjà dix années que le Dauphin vivait éloigné de son père, sans quitter son apanage du Dauphiné, ni jamais venir à la cour. Depuis la Praguerie, ils avaient vécu en méfiance réciproque. Le Dauphin s'était toujours montré l'ennemi des conseillers qui avaient toute la faveur du roi. On disait aussi que, courroucé de l'abandon où vivait la reine, il portait une violente haine à madame Agnès Sorel, et l'on répétait dans le vulgaire qu'un jour il s'était emporté au point de lui donner un soufflet[1]. Après la mort de la Dauphine, et au moment où le pouvoir du sire de Brezé, sénéchal de Poitou, était devenu si grand, le mécontentement du Dauphin devint plus marqué. Comme personne n'était à la fois plus imprudent dans ses discours et plus caché dans sa conduite[2], il donna sans cesse de l'inquiétude aux conseillers du roi, par conséquent au roi lui-même. On voyait qu'il tâchait à se former un parti. Le sire Louis de Beuil, qui avait eu aussi son temps de faveur à la cour, le sire de Châtillon de la maison de Laval, sire Jean de Daillon, semblaient être de plus en plus dans sa confiance. Son oncle Charles d'Anjou, comte du Maine, n'était pas non plus sans quelques intelligences avec les mécontents. Par malheur pour le Dauphin, il s'adressa à

[1] Gaguin. — [2] Comines.

un homme qui ne voulut point entrer dans ses projets : c'était Antoine de Chabanne, comte de Dammartin[1].

Un jour, à Chinon, en 1446, le Dauphin et lui étaient à regarder par une fenêtre. Vint à passer un Écossais de la garde, vêtu de sa hucque à la livrée du roi, et l'épée ceinte à son côté : « Voilà ceux qui tiennent le royaume de France « en sujétion, dit le Dauphin. — Qui donc? répondit « le comte de Dammartin. — Ces Écossais, continua le prince. » Puis il ajouta : « On en viendrait pourtant facile- « ment à bout. — Monsieur, dit Chabanne pour rompre ce « discours, c'est une belle chose que cette garde. Le roi « n'a peut-être rien fait plus à propos ; cela lui forme une « suite honorable quand il chevauche dans les villes ou « aux champs, et c'est une grande sûreté pour son corps. « N'eût été la garde, il y a bien des choses qu'on n'eût pas « pu entreprendre. » L'entretien passa sur d'autres sujets. Le Dauphin lui avait donné une commission pour aller traiter, avec le duc de Savoie, des points relatifs au Dauphiné. Il lui en parla, et lui promit de lui donner mille francs de rente dans son comté de Valentinois ; car ce jeune prince commençait déjà à vouloir gagner les gens, à leur donner, à leur promettre, à leur offrir avec instance, jusqu'à ce qu'il leur eût fait accepter quelque argent, quelque bienfait de lui.

Quelque temps après que Chabanne fut revenu de Savoie, il chevauchait un jour mêlé avec la suite du Dauphin, qui s'en allait du château de Razilly, où habitait le roi, à la ville de Chinon. Le Dauphin l'appela, et s'en alla avec lui seul, un peu en avant des autres. « Venez çà, lui dit-il

[1] Pièces de l'Histoire de Louis XI.

« en le prenant familièrement par le col; il n'y a rien à « faire qu'à mettre ces gens-là dehors.—Comment, Mon- « sieur? — J'ai quinze ou vingt arbalétriers et trente ar- « chers environ; et vous, n'avez-vous pas des archers? « Cédez-m'en cinq ou six. N'avez-vous pas, entre autres, « un nommé Richard, qui était à Monsieur de Bourbon? « Quel homme est-ce? — Monsieur, c'est un des plus « vaillants hommes du monde. — Eh bien! il faut l'en- « voyer quérir. — Monsieur, ce n'est pas chose facile, car « le roi a sous son commandement tous les gens d'armes « d'ici autour. — J'ai assez de gens, répliqua le Dauphin. « — Et comment prétendez-vous faire cela? — Vous savez « que chacun entre à Razilly comme il veut. Nous entre- « rons les uns après les autres, sans qu'on le remarque, « et nous serons assez de gens pour cette affaire. J'aurai « mes trente archers, mes arbalétriers et les gentilshommes « de mon hôtel. Mon oncle m'a fait avoir le serment de « M. de Montgascon, et m'a dit qu'il me ferait avoir Ni- « colle Chambre, capitaine de la garde. Les gens de Laval « sont à moi, et bien d'autres. Je ne puis donc manquer « d'être le plus fort. » Et lorsque Chabanne lui faisait quelque difficulté, le Dauphin ajoutait : « Ne vous souciez « pas, je vous donnerai plus de biens que vous n'en avez « jamais eu. Tout se passera pour le mieux. Je serai là en « personne; car chacun craint la personne du roi quand « on le voit, et le cœur manquerait à mes gens; mais, en « ma présence, on fera ce que je voudrai. Tout ira bien. « Je mettrai de bonnes gens et sûrs autour du roi. Je lui « choisirai une garde de trois ou quatre cents lances. Je « vous donnerai de l'autorité et des biens. Quant aux fa- « voris du roi, ils n'auront point à se plaindre. Je sais que « vous aimez bien le sénéchal. Eh bien! il continuera de

« gouverner, mais ce sera sous moi. Tout cela est facile ;
« il n'y a qu'à l'exécuter. »

Le Dauphin s'aperçut que le comte de Dammartin recevait froidement cette confidence, et commença à se méfier de lui. Il lui demanda plusieurs fois quand ses archers viendraient, et, ne les voyant pas arriver, il cessa de lui parler et de lui faire bon visage. Le sire de Beuil reprocha même à Dammartin d'avoir deux cordes à son arc. Chaque fois qu'il avait quelque entretien avec le roi, c'était un sujet d'inquiétude pour le Dauphin. Dès qu'un des serviteurs de l'hôtel du jeune prince avait été vu devisant avec le comte de Dammartin, il tombait aussitôt dans la disgrâce de son maître. « Monsieur, dit un jour au « Dauphin, Jupille, un de ses domestiques, je connais « bien que vous êtes mécontent de moi, et je ne sais « pourquoi. — Il me semble, répondit le Dauphin, que « vous et le comte de Dammartin êtes les meilleurs amis « du monde et tenez de grands conseils ensemble. Je n'en « suis point content, car vous êtes de ma chambre, et « bien près de moi. — Monsieur, je croyais que aimiez le « comte plus que personne de votre hôtel. — Oui ; mais il « ne convient pas que vous, qui êtes si près de ma per-« sonne, ayez une si grande amitié avec lui. — Monsieur, « je ne lui parlerai donc plus. — Si, si, répliqua le Dau-« phin, tant que vous voudrez, je ne m'en soucie pas. »

Cependant les allées et venues des sires de Beuil, de Châtillon, de Daillon étaient continuelles ; on remarquait des gens de la cour qui étaient auparavant très-mal ensemble, et qui devenaient amis ; c'était des conférences perpétuelles ; on parlait souvent à des gens de la garde. Une grosse somme que le comte de Dammartin avait rapportée de Dauphiné, et qui était restée en dépôt entre ses

mains, lui fut tout à coup redemandée par le Dauphin. N'en voyant pas l'emploi, il s'inquiéta de ce que le prince en avait fait ou voulait en faire. Souvent il s'adressa à ses confidents et les chargea de lui donner de bons conseils, de lui dire que le roi était mécontent, que tout ceci aurait une mauvaise fin. Cela dura ainsi près de six mois; enfin le sire de Dammartin, craignant ce qui pourrait en arriver, prit la résolution de tout déclarer au roi, qui fit dresser acte de sa déposition par le chancelier; on arrêta Cuningham, capitaine des Écossais; on interrogea plusieurs des gardes; les confidents du Dauphin prirent la fuite. Lui-même fut appelé devant le roi; il donna un démenti au comte de Dammartin : « Monsieur, dit le « comte, je sais le respect que je dois au roi et à vous; « mais je maintiendrai de mon corps tout ce que j'ai dit, « contre tel de votre hôtel qui voudra se présenter. » Le roi sembla persuadé que le sire de Dammartin avait dit la vérité; plusieurs gardes écossais furent mis à mort. Cuningham eût péri de même sans la protection du roi d'Écosse; le Dauphin demanda à se retirer pour quelques mois [1] en Dauphiné. C'était au mois de décembre 1446; son intention était de ne plus revenir à la cour. « Par cette tête « sans chaperon, disait-il en sortant tête nue de la chambre « de son père, je me vengerai de ceux qui me jettent hors « de ma maison. »

La crainte que le Dauphin inspirait aux conseillers du roi, le désir qu'on lui savait de gouverner le royaume, continuèrent à entretenir et accroître la division. Tous les desseins que formait le prince, dans son apanage du Dauphiné, tout ce qu'il proposait était sans cesse traversé

[1] Chartier. — Histoire de Louis XI par Legrand, par Mathieu, par Duclos.

et repoussé. La république de Gênes voulut se donner à lui ; on lui refusa les hommes et l'argent nécessaires pour accepter cette offre. Il inspirait trop de méfiance pour qu'on risquât de lui mettre une armée entre les mains.

En 1448, un nommé maître Guillaume Mariette arriva de Dauphiné, et se présenta au sénéchal de Poitou, qui gouvernait encore les conseils du roi, pour lui faire, disait-il, de grandes révélations[1]. Il lui raconta que le Dauphin était en grande intelligence avec le duc de Bourgogne ; que ce prince lui avait fait offrir de grandes sommes pour l'accomplissement de ses desseins ; que plusieurs autres princes étaient aussi entrés dans cette affaire ; que plusieurs conseillers du roi le trahissaient et que le Dauphin devait arriver pour changer tout le gouvernement. Ce récit sembla rempli de beaucoup de circonstances impossibles ; le sénéchal en fit peu de cas, et dit à Mariette qu'il n'en fallait point parler au roi ni lui donner inutilement du souci ; qu'au reste il n'avait qu'à retourner en Dauphiné pour mieux s'assurer des choses. Mariette revint et répéta les mêmes informations, sans que le sénéchal y ajoutât plus de foi. Il lui disait que c'était surtout à lui que le Dauphin en voulait, et qu'il le haïssait à la mort. « Il ne vous appartient pas, répondit le sénéchal, « de parler ainsi du fils du roi ; sachez qu'en partant il m'a « fait les plus grands serments d'amitié ; il serait le plus « faux et le plus déloyal du monde de les rompre ; un fils « de roi ne saurait être si infâme. » Cependant le sénéchal dit à Mariette d'en parler lui-même au roi, sans dire qu'il s'en fût ouvert à aucun autre. Cet homme retourna de nouveau en Dauphiné. Cette fois le Dauphin le fit

[1] Pièces de l'Histoire de Louis XI.

prendre et mettre en prison; il y tomba malade, et les plus grands soins lui furent donnés par ordre du prince, tant il craignait de le voir mourir avant qu'on fît son procès. Une fois guéri, Mariette parvint à se sauver; il fut repris et livré à la justice du Parlement. Le sénéchal se trouva impliqué dans ses aveux pour n'avoir pas donné connaissance au roi des révélations de Mariette; ce qu'il aurait dû faire, encore qu'il les jugeât mensongères. Ce calomniateur fut condamné à mort; le sénéchal fut obligé de recevoir des lettres de rémission et perdit quelque temps la faveur du roi, qu'il recouvra, comme on a vu, lorsqu'on entreprit la guerre de Normandie.

Après la conquête de cette province, le Dauphin demanda que le gouvernement lui en fût confié[1]; mais le roi rejeta bien loin une telle proposition. Lorsque l'année d'après il s'offrit encore pour conquérir la Guyenne à ses propres dépens, pourvu que cette province lui fût cédée en accroissement d'apanage, cela sembla peu raisonnable; où aurait-il pris une si grande finance, lui qui ne pouvait se contenter des revenus du Dauphiné?

Du reste, il y agissait en souverain, rendant des édits, instituant un parlement à Grenoble, fondant une université à Valence, réformant les monnaies, rendant les ordonnances pour conserver la chasse, qui était sa plus grande passion, réprimant avec sévérité les défis particuliers que se portaient entre eux les seigneurs de la province. On le voyait sans cesse occupé, ayant toujours quelque dessein en tête. Il contracta une alliance avec le duc de Savoie, avec la promesse de s'assister mutuellement envers et contre tous, excepté, de la part du Dauphin, le

[1] Préface de Comines. — Histoire manuscrite de Thomas Bazin.

roi son père et les princes de France, et de la part du duc de Savoie, son père, le pape Félix et la ville de Berne. La liberté de commerce entre les deux pays fut aussi réglée. C'était en 1449.

L'année d'après, le Dauphin aggrava encore ses divisions avec le roi en se rendant indépendant de lui dans une circonstance plus importante. Il traita de son mariage avec madame Charlotte, fille du duc de Savoie, et la chose étant à peu près conclue, il écrivit à son père pour lui demander son consentement. Le roi avait d'autres projets; il pensait que le mariage de son fils avec une princesse d'Angleterre pourrait entrer dans des conditions de paix. Il avait songé aussi à lui faire épouser une princesse d'Écosse, sœur de la première Dauphine. D'ailleurs madame Charlotte de Savoie n'avait que douze ans, et c'était retarder longtemps l'espérance d'avoir des enfants. Le roi répondit au duc de Savoie, en donnant ce dernier motif. Bientôt après il sut que le Dauphin se proposait de passer outre, nonobstant le refus de son consentement. Après que son conseil en eut délibéré, le comte de Dunois, qui commençait alors à avoir plus grand pouvoir que jamais, fit venir Normandie, roi d'armes de France, et lui dit : « Vous « irez par-devers monseigneur de Savoie et lui présenterez « ces lettres, puis celles-ci aux gens de son conseil. Si le « mariage de monseigneur le Dauphin n'est point fait, « vous direz à monseigneur de Savoie que le roi s'émer- « veille de ce que ce mariage se traite sans le lui faire « savoir ; que c'est trop peu priser sa personne : toutefois « le roi ne veut point par là faire injure à la maison de « Savoie. Vous direz ensuite aux gens du conseil de Savoie « que le roi est fort mécontent de ceux qui ont mené « cette affaire, qu'elle lui fait grand déplaisir, surtout

« parce que la fille n'est pas d'âge à avoir des enfants, ce « que désireraient fort le roi et les États du royaume. Vous « aurez soin de ne point accepter de réponse verbale, et « d'en rapporter une par écrit. »

Normandie se rendit aussitôt à Chambéry, logea ses chevaux à l'auberge, et se hâta d'aller se mettre en une église ; puis de là il envoya avertir le duc de Savoie de sa venue. Le maître d'hôtel de ce prince vint lui demander les lettres dont il était chargé ; il refusa de les remettre autrement qu'en main propre. On revint à lui ; on l'engagea à s'en aller passer quatre ou cinq jours à Grenoble, à s'y divertir de son mieux, promettant de lui payer ses frais. Il répondit qu'il n'en ferait rien. On insista pour avoir les lettres ; continuellement on allait et venait de chez le duc de Savoie et de chez le Dauphin à l'église où s'était mis le héraut. Le mariage était pour le lendemain ; Normandie aurait bien voulu trouver quelque moyen de le retarder. Il finit par consentir à remettre sa lettre au chancelier de Savoie. On le conduisit au château de Chambéry ; là, le chancelier descendit dans la cour, reçut le héraut, sans plus de cérémonie, sous un hangard, écouta sans rien répondre les paroles du message, promit une réponse pour le lendemain, et renvoya le héraut à son auberge. Le lendemain le mariage se fit, et quelques heures après on apporta à Normandie deux lettres, une du Dauphin, l'autre du duc de Savoie. Celui-ci s'excusait sur ce que le héraut était arrivé trop tard, et sur ce que feu le cardinal légat du pape lui avait dit, en revenant de France, que le roi consentait à cette union.

Le roi fut, comme on peut croire, fort offensé d'une telle conduite. Lorsqu'il eut achevé la première conquête de la Guyenne, il résolut de faire éprouver son ressenti-

ment au duc de Savoie[1]. Ce prince avait un conseiller nommé Jean de Compeys, sire de Thorens, qui le gouvernait absolument. Les gentilshommes de Savoie firent entre eux une ligue contre ce seigneur, réservant toutefois le duc de Savoie, sa famille, les chevaliers de son Ordre et ses officiers. Bientôt après une querelle s'éleva à la chasse, et le sire de Thorens fut gravement insulté. Le duc de Savoie fit commencer une procédure contre les gentilshommes ligués, et ceux-ci se réfugièrent en Dauphiné. En effet, plusieurs étaient sujets du royaume de France ou du duché de Bourgogne, bien qu'ils eussent des seigneuries en Savoie. Le pape Félix V, qui depuis son abdication portait le titre de cardinal de Sabine, s'employa pour apaiser cette affaire qui troublait toute la contrée. Par égard pour son père, le duc de Savoie consentit à tenir les gentilshommes pour excusés. Mais le cardinal étant mort, le seigneur de Thorens, fort de l'appui du Dauphin, fit reprendre les poursuites; les gentilshommes, qui s'étaient de nouveau dérobés à une justice toute partiale, furent bannis à perpétuité, leurs biens confisqués, leurs châteaux rasés. Vainement le pape, le duc de Bourgogne, le roi de France, s'intéressèrent à eux; le duc de Savoie, c'est-à-dire le sire de Thorens, demeura inflexible.

Ce fut cette occasion que prit le roi pour déclarer la guerre au duc de Savoie. Il l'envoya défier, assembla quelques troupes et s'avança jusqu'à Feurs. Le cardinal d'Estouteville, légat du pape, revenait pour lors d'Angleterre; il avait essayé d'y faire agréer des projets de paix, sans pouvoir obtenir d'autre réponse, sinon que les Anglais traiteraient

[1] Guichenon. — La Marche.

lorsqu'ils auraient conquis autant que les Français venaient de conquérir. Il voulut du moins prévenir cette nouvelle guerre, et conjura le roi de ne pas aller plus avant jusqu'à ce que le duc de Savoie fût venu le trouver. Il se rendit en effet au château de Clespié, près de Feurs. Les anciens traités de la France et de la Savoie furent renouvelés. Le duc s'engagea de servir et assister le roi envers et contre tous, hormis le pape et l'empereur, et de lui envoyer quatre cents lances quand il en serait requis. Le mariage de madame Iolande de France fut conclu avec le prince de Piémont, et le duc de Savoie s'engagea à rappeler tous ses gentilshommes. Ce fut à cet instant que le roi apprit la trahison des gens de Bordeaux et l'arrivée prochaine des Anglais dans la Guyenne.

Le voyage du roi dans ces contrées avait donné de grandes inquiétudes au Dauphin; il le regardait, avec raison, comme dirigé non moins contre lui que contre le duc de Savoie. De jour en jour il avait éprouvé de plus fortes marques de la malveillance que les conseillers du roi lui portaient. Les seigneuries de Beaucaire et de Château-Thierry lui avaient été ôtées. Les domaines confisqués en Rouergue sur le comte d'Armagnac, et que le roi lui avait donnés, furent remis au comte. Il crut pour cette fois qu'on voulait le chasser à main armée du Dauphiné. Il envoya au roi le sire Gabriel de Bornes, son maître-d'hôtel. Le roi répondit que tel n'était point le but de son voyage; mais que le mauvais gouvernement de son fils avait excité tant de plaintes, qu'il serait obligé d'assembler les seigneurs de son sang pour y pourvoir. Le Dauphin fit alors supplier le roi d'envoyer en Dauphiné quelque personne distinguée pour s'enquérir de ce qui s'y passait. Comme le roi ne répondait rien de précis, le sire de

Bornes alla jusqu'à dire qu'on pousserait le Dauphin au point qu'il sortirait du royaume.

C'était ce que le roi craignait le plus. Il envoya le sire de Montsoreau à son fils, qui le reçut avec une extrême courtoisie. Le prince répondit qu'il était disposé à complaire en tout à son seigneur et père, sauf deux choses : la première, de ne point se rendre près de lui, car il y voyait peu de sûreté, et avait d'ailleurs quelques pèlerinages à accomplir ; la seconde, de ne pas renvoyer les officiers attachés à sa personne.

Le sire d'Estouteville, grand-maître des arbalétriers, et le sire de Montsoreau retournèrent auprès du Dauphin, et lui dirent que le roi consentait à ce qu'il ne vînt pas le trouver, mais voulait qu'il laissât jouir de l'archevêché de Vienne Jean Duchâtel, que le pape en avait pourvu ; qu'il rendît à l'église de Lyon les domaines dont il s'était emparé ; qu'il renvoyât les mécontents qui venaient s'assembler autour de lui et les malfaiteurs qui se réfugiaient en Dauphiné. A ces conditions il pourrait rendre son amitié à son fils.

Le Dauphin faisait toujours aux ambassadeurs de son père le plus honorable accueil, et leur répondait avec douceur et soumission, mais sans se départir de sa volonté. Il répondit que c'était de plein droit et autorisé par un bref du pape qu'il avait pourvu à l'archevêché de Vienne ; qu'il voulait bien toutefois se soumettre au jugement du cardinal d'Estouteville ; qu'il s'étonnait qu'on lui fît un crime d'assister d'anciens et fidèles serviteurs du roi ; qu'il voyait bien que l'avenir ne lui vaudrait pas mieux que le passé, et que ses ennemis tournaient contre lui l'esprit du roi ; qu'au reste il aimerait mieux mourir que de lui déplaire et de ne pas vivre honorablement, et ne demandait que

son pardon, promettant de le servir et de lui obéir.

Après de si humbles protestations, comme le roi, mécontent qu'elles fussent ainsi vagues et obscures, ne faisait point savoir sa volonté, le Dauphin acheta des armes, assembla les gentilshommes de la province, leur confirma les anciens priviléges de la noblesse, leur accorda remise des condamnations qu'ils pouvaient avoir encourues, et leur fit toutes sortes d'avantages. Il en réunit ainsi un assez grand nombre, forma des compagnies, et leur nomma des capitaines.

Les choses en étaient là quand on sut la prise de Bordeaux par les Anglais. Alors le Dauphin, profitant de l'occasion, offrit au roi de marcher aussitôt contre les ennemis et de les chasser de la Guyenne. « Ce n'est pas contre eux, « répondit le roi, qu'il a assemblé ses gens. S'il se fût con- « duit d'autre sorte, sa demande eût été mieux reçue. Nous « avons déjà conquis la Normandie et la Guyenne sans « lui, et nous les pourrons encore conquérir de même. »

Le Dauphin, irrité de tout ce qui venait de se passer, confisqua et réunit à son domaine la seigneurie de Valbonnais, qui appartenait au comte de Dunois. Puis regardant comme une sorte de trahison le traité que son beau-père avait fait avec le roi, il réveilla une ancienne querelle qui existait entre les Dauphins et les ducs de Savoie, pour l'hommage du marquisat de Saluce, et déclara la guerre. Il entra en Savoie, s'empara de plusieurs forteresses, commit de grands ravages, fit prisonniers beaucoup de gentilshommes. Ce fut après quatre mois seulement que la médiation du duc de Bourgogne et des Bernois rétablit la paix. La question de l'hommage du marquisat de Saluce fut mise en suspens pour sept années. Ce traité fut conclu en septembre 1454.

La Guyenne avait été reconquise ; le roi se trouvait revêtu de plus de pouvoir et d'honneur qu'il n'en avait jamais eu. Toutefois sa cour continuait à être sans cesse livrée aux désordres et aux cabales. On ne le contraignait plus par la violence, comme au temps de sa jeunesse, à changer ses conseillers. Ceux qui, après avoir gagné sa confiance, gouvernaient le royaume n'étaient plus mis à mort et assassinés, comme le sire de Giac, le Camus de Beaulieu ou la Tremoille ; mais le connétable, le comte du Maine, le sire de Beuil, le sire de Brezé, le comte de Dammartin, le comte de Dunois s'étaient tour à tour succédé dans sa faveur, et celui qui la possédait disposait presque entièrement de sa volonté ; car, si le roi aimait la justice, le bon ordre, l'honneur du royaume ; s'il était plein de douceur, sans rancune et sans cruauté, il était pourtant sans beaucoup de fermeté dans ses desseins et ses amitiés.

On venait d'en voir un bien grand exemple. Pendant longtemps le roi avait accordé sa confiance à Jacques Cœur, son argentier, c'est-à-dire le trésorier de sa maison ; et l'on a vu quels services il en avait reçus[1]. Les richesses de Jacques Cœur étaient si grandes qu'elles attirèrent l'envie ; d'ailleurs, il avait prêté de l'argent à presque tous les seigneurs de la cour du roi et aux serviteurs de son hôtel ; en perdant le créancier, ils trouvaient moyen d'acquitter leurs dettes. Le comte de Dammartin et le sire de Gouffier, chambellan du roi, se mirent à la tête de la cabale qui cherchait à le ruiner dans l'esprit du roi. Le premier prétexte dont on se servit fut une accusation portée contre lui pour avoir empoisonné madame Agnès Sorel. Déjà l'on

[1] Mémoire de M. Bonamy : Académie des Inscriptions. — Recueil de Dupuis. — Amelgard.

avait voulu jeter un pareil soupçon sur le Dauphin. Jacques Cœur avait toujours été un des plus grands amis d'Agnès; elle l'avait choisi pour exécuteur testamentaire. D'ailleurs elle était morte par suite de couches, comme chacun savait; ainsi cette imputation avait peu d'apparence. Jacques Cœur n'en fut pas moins mis en prison à Taillebourg, où était alors le roi pendant la première conquête de la Guyenne. En 1451, sans information, sans jugement, ses biens furent confisqués. Le roi prit cent mille écus pour les frais de la guerre; puis il donna les seigneuries qu'il possédait au comte de Dammartin, au sire de Gouffier, et à d'autres personnes de la cour.

C'était sur la déposition formelle de Jeanne de Vendôme, dame de Montbason, qu'il avait été emprisonné. Son fils Jean Cœur, archevêque de Bourges, et ses autres enfants, intentèrent un procès à cette dame. Elle fut condamnée à faire amende honorable à Jacques Cœur pour avoir témoigné contre la vérité.

Il ne fut pas pour cela mis hors de prison. On ne suivait pas contre lui les voies de justice; le roi avait chargé une commission de son conseil d'instruire son procès; elle était formée du comte de Dammartin, du sire de Gouffier, d'un Florentin nommé Othon Castellan, qui avait eu sa charge d'argentier, enfin de ses plus cruels ennemis. On chercha de nouveaux prétextes. Il fut d'abord accusé d'avoir conspiré contre le roi; mais il n'eut pas grand'peine à s'en justifier. Alors on trouva d'autres griefs: Il avait, disait-on, fait sortir du royaume beaucoup d'argent et de cuivre, envoyé en Égypte un esclave chrétien réclamé par les Sarrasins, contrefait le sceau privé du roi, ruiné le Languedoc par ses exactions, vendu des armeaux infidèles. Ce fut en vain que ses enfants et lui demandèrent aux commissaires

la permission de faire entendre des témoins. On exigea qu'il se justifiât par preuves écrites, et cependant on reçut contre lui toutes sortes de témoignages, provenant de gens infâmes, accusés de meurtres et décriés pour leurs crimes. Il demanda des avocats et un conseil, et ne put les obtenir. Il supplia qu'au moins on lui permît d'être assisté du principal de ses facteurs de commerce en qui il avait confiance. On ne le voulut pas, et on lui en donna deux qui, selon lui, se connaissaient mal en matières de finances. On interdit à ses fils, même à l'archevêque de Bourges, de venir en sa prison recevoir de lui les indications nécessaires pour se procurer les pièces justificatives. Les deux facteurs, dont l'assistance lui avait été accordée, n'avaient point licence de lui parler, ni de lui demander des explications sur les choses qu'il indiquait. Ils ne pouvaient recueillir aucuns témoignages; mais seulement chercher des pièces et des registres. L'évêque de Poitiers et le clergé le réclamèrent comme ayant été tonsuré, n'ayant jamais épousé qu'une seule femme, et n'ayant porté que des vêtements conformes à l'état de clerc. Le cardinal d'Estouteville intercéda pour lui; rien ne toucha les commissaires, et le roi les laissa maîtres.

Cependant on faisait voir une telle partialité, on accordait au prisonnier des délais si insuffisants pour faire venir des pièces soit de Rome, soit de chez ses facteurs des pays d'outre-mer, qu'il persista à réclamer la juridiction ecclésiastique et refusa de répondre aux interrogatoires; alors on le menaça de la torture. Il fut même lié et dépouillé : ainsi contraint, il essaya de se justifier.

Le fait le plus grave était le renvoi de l'esclave chrétien aux infidèles; cet esclave avait été furtivement enlevé à un marchand sarrasin d'Alexandrie par le patron d'une

galère de Jacques Cœur. Le soudan d'Égypte en avait porté plainte, parce que c'était contrevenir aux traités passés avec lui. Le grand-maître de Rhodes avait écrit à Jacques Cœur, que maintenant ses galères et celles des marchands français ne pourraient plus naviguer en sûreté; que même leurs marchandises à Alexandrie couraient risque d'être confisquées. Sur cela les commerçants de Montpellier avaient tous été d'avis qu'il fallait que Jacques Cœur renvoyât l'esclave.

Quant aux armes vendues aux Sarrasins, il promettait de produire une permission du pape, mais on ne lui donna point le temps de la faire venir de ses comptoirs d'Italie. Il alléguait que le roi le lui avait formellement permis, et le roi déclara ne s'en point souvenir.

Aucune excuse ne fut écoutée, aucune protestation contre la forme d'une telle procédure ne fut reçue, et le 29 mai 1453, le chancelier, après en avoir rendu compte au roi, prononça par son ordre un arrêt de condamnation; tous les chefs d'accusation furent établis comme constants, Jacques Cœur fut déclaré coupable de crime de lèse-majesté, et ayant encouru la peine de mort. Toutefois, en considération de ses services et par égard pour la requête du pape, Jacques Cœur était seulement déclaré inhabile à tous offices royaux, et condamné à faire amende honorable au roi en la personne de son procureur général; à racheter l'esclave ou tout autre esclave chrétien; à payer cent mille écus pour sommes indûment retenues par lui, et trois cent mille écus d'amende; à tenir prison jusqu'au paiement, puis à être banni à perpétuité du royaume. Cet arrêt était si éloigné de toute bonne justice, qu'il portait, quant à l'imputation d'empoisonnement de madame Agnès, déjà recon-

nue calomnieuse par jugement, que le roi n'était pas en état d'en juger pour le présent.

Quelque prodigieuse que fût une telle amende, Jacques Cœur aurait pu la payer, si on l'avait laissé régler ses affaires. Il était si riche que le vulgaire le soupçonnait d'avoir trouvé le secret de faire de l'or, et il avait, disait-on, fait plus de commerce à lui tout-seul que tous les marchands de la chrétienté ensemble. Mais on avait saisi ses biens ; il avait contracté de grandes dettes pour le service du roi ; ses domaines et seigneuries furent vendus à la diligence du procureur général, c'est-à-dire adjugés pour la forme à ceux qui les avaient déjà sous leurs mains, le roi se réservant de disposer du prix. Madame de Villequiers en eut sa part.

Après deux années de prison, le malheureux Jacques Cœur, qui avait eu une telle fortune, à qui le roi et le royaume avaient de si grandes obligations, fut ainsi, sans ombre de justice régulière, amené à Poitiers sur un échafaud, et y fit amende honorable, la torche au poing, la tête nue, sans ceinture ni chaperon. Sa femme était morte de douleur pendant le procès.

Pour essayer de rassembler quelque débris de ses richesses, il se rendit à Beaucaire en Languedoc ; on y avait, par ordre du roi, saisi ses marchandises et ses navires. Un de ses facteurs, nommé Jean de Village, s'était opposé à la saisie ; il avait dit qu'outre une décharge du roi, il lui en fallait une aussi de Jacques Cœur lui-même. Alors on voulut procéder contre cet homme ; il se sauva ; ses biens furent saisis ; sa femme et ses enfants emprisonnés.

Jacques Cœur, en arrivant à Beaucaire, n'eut donc rien de mieux à faire que d'aller prendre asile dans le couvent

des cordeliers. Il était loin de s'y croire en sûreté. Sachant que Jean de Village était caché à Marseille, il lui envoya un des moines du couvent, conjurant qu'on le tirât de là pour lui sauver la vie ; « car sûrement, disait-il, à « l'insu du roi, on chercherait à me faire mourir. » Son facteur lui devait tout ; il avait épousé sa nièce, et l'aimait comme un père. D'ailleurs le bruit commun était que le roi ne pourrait s'empêcher de rendre justice à Jacques Cœur, et de le rappeler dans sa faveur. Jean de Village s'entendit avec deux autres facteurs de son oncle qui habitaient Marseille. Ils louèrent le service de dix-huit ou vingt compagnons de guerre, comme on en trouvait facilement, puis les embarquèrent à Tarascon pour traverser le Rhône. L'un de ces compagnons connaissait une ouverture des murs de Beaucaire, qu'il ne fallait qu'agrandir un peu. L'heure et le signal étaient convenus ; Jacques Cœur parvint à s'échapper ainsi, et se rendit aussitôt en Italie. Le pape lui fit bon accueil. Après qu'il eut passé plusieurs mois à s'efforcer de réparer ses affaires, il fut nommé commandant de quelques galères que le pape envoyait contre les infidèles. Ce fut là qu'il tarda peu à trouver la mort en combattant contre eux dans l'île de Chio. Son corps fut transporté à Mitylène, où il fut enseveli dans une église chrétienne.

Ses dernières paroles furent une recommandation au roi en faveur de ses enfants. Déjà le roi, en 1456, avait arrêté toute poursuite contre Jean de Village. En 1457, Guillaume de Gouffier et Othon Castellan, les principaux ennemis de Jacques Cœur, furent mis en justice et condamnés pour des crimes avérés. Tout s'était adouci ; le roi, à la requête de l'archevêque de Bourges, qui était un prélat respectable, ordonna que tout ce qui restait des

biens de Jacques Cœur fût rendu à ses enfants à titre seulement de pure libéralité. Plus tard, après la mort du roi, ils demandèrent la révision du procès; mais le parlement se trouva dans l'impossibilité de procéder dans une affaire dont le roi avait connu souverainement; il lui sembla que ce serait manquer de respect à sa mémoire. Il y eut encore longtemps des contestations juridiques entre la famille de Jacques Cœur et ceux qui avaient plus ou moins indûment acquis ses biens; ce fut seulement beaucoup d'années après que des transactions mirent fin aux dernières suites de cette triste affaire.

Ce qui rendait surtout le roi facile à se laisser gouverner et à prêter sa puissance aux volontés de ses conseillers, c'était le goût qu'il avait pour les femmes. Durant ses malheurs, et quand il n'était que le roi de Bourges, on louait beaucoup sa piété; il disait chaque jour ses heures et se montrait fort exact à toutes les dévotions; mais plus il se trouva en prospérité, plus il se donna de bon temps, sans toutefois cesser de craindre et d'honorer Dieu[1]. Dès lors il commença à dédaigner entièrement sa femme, cette bonne et digne princesse. En vain elle essaya de regagner l'amour du roi. Sa douceur, sa tendresse, son chagrin, les prières qu'elle adressa à Dieu, les talismans qu'elle fit venir d'Italie, rien ne put ramener à elle son mari, toujours occupé à de nouvelles amours. Après la mort de madame Agnès Sorel, qu'il avait aimée publiquement pendant plusieurs années, madame de Villequiers, toute belle qu'elle était, afin de mieux conserver les bonnes grâces du roi et le pouvoir qu'elle avait sur lui, prenait toujours soin d'avoir autour d'elle quatre ou cinq jeunes

[1] Duclercq. — Meyer. — Amelgard. — Procès du duc d'Alençon.

demoiselles des plus jolies qu'on pouvait trouver. Elles étaient le plus souvent issues d'assez petite famille ; mais comme c'était un moyen de s'avancer et de faire fortune, il y avait des gens de noblesse qui cherchaient aussi à en profiter.

Il arriva entre autres que la dame de Genlis, ayant amené à la cour Blanche de Rebreuves, qui était la plus belle jeune fille qu'on pût voir, madame de Villequiers voulut aussitôt la garder avec elle. La dame de Genlis répondit qu'elle n'en pouvait disposer sans ses parents, et la ramena à Arras chez son père. Ce gentilhomme, tout riche qu'il était, après s'être consulté avec sa famille, résolut d'envoyer sa fille à madame de Villequiers. La jeune fille pleurait beaucoup en quittant l'hôtel de son père, et disait qu'elle aimerait mieux toute sa vie ne manger que du pain et ne boire que de l'eau. Toutefois elle alla à la cour ; on envoya avec elle son frère Antoine de Rebreuves, pour qu'il recueillît le profit de cette aventure. Il fut fait écuyer de madame de Villequiers, et le bruit courut que sa jeune sœur ne tarda guère à être très-agréable au roi.

Afin de se livrer plus à son aise à tous ses penchants, le roi, au lieu d'habiter sa bonne ville de Paris, ou quelque autre grande cité, se tenait d'ordinaire dans ses châteaux de Berry ou de la Touraine ; à Meung-sur-Yèvres, près de Bourges ; aux Montils, près de Tours ; à Razilli, près de Chinon. Lorsque ses affaires ou la guerre l'attiraient dans d'autres provinces, il faisait peu de séjour dans les villes, mais cherchait quelque château où il pût se loger avec ses serviteurs et les femmes de sa cour. Là il se trouvait à l'abri des discours qu'auraient tenus les bourgeois de Paris, s'il eût vécu parmi eux. Les plaintes

et les murmures des peuples, quand ils avaient des sujets de mécontentement, n'arrivaient pas jusqu'à lui ; non qu'il ne voulût de bon cœur que tout le monde fût content dans le royaume, mais il eût été importuné et troublé d'entendre parler de maux qu'il ne pouvait pas toujours guérir. Ainsi il passait une vie facile, telle qu'un seigneur noble, courtois et bienveillant aurait pu la mener dans son château ; fuyant les soucis de la royauté, encore qu'il n'en oubliât pas les devoirs.

Malgré ses désordres, le roi était partout obéi et aimé. Il avait chassé les Anglais du royaume. Il y avait établi une police qu'on n'avait jamais connue auparavant. Les hommes d'armes de ses compagnies, placés en garnison dans toutes les villes, les francs archers qui retournaient chez eux quand la guerre était finie, maintenaient un grand ordre. Grâce à eux, la justice se faisait mieux que jamais. A la vérité le peuple payait de fortes tailles que n'avaient point consenties les États ; et plusieurs hommes sages déploraient la perte des anciennes libertés du royaume [1]. On avait vu s'accroître les aides sur le vin vendu en détail, et la gabelle du sel. Parfois les capitaines des compagnies s'entendaient avec les gens de finance, ne tenaient pas au complet le nombre de leurs hommes d'armes et profitaient de l'argent de la solde ; parfois aussi la discipline n'était pas aussi exacte que l'avaient promis les ordonnances. Lorsque les bonnes villes ou les habitants des provinces envoyaient des députés au roi pour porter plainte de ces abus, ils avaient peine à parvenir jusqu'à lui, et souvent on ne leur répondait que de vaines paroles. Néanmoins tout se rétablissait et prospérait dans

[1] Amelgard.

le royaume; chacun était satisfait en comparant le repos du temps présent aux horribles calamités du temps passé. Le laboureur était assuré qu'on ne lui prendrait pas sa récolte. Le commerce était en grand honneur, et il s'y faisait de merveilleux profits. On pouvait voyager partout, aller d'une ville à l'autre, courir les campagnes sans le moindre risque. On eût traversé le royaume avec la main pleine d'or sans être inquiété. Les larrons et les brigands n'osaient plus se montrer [1].

Les pays du duc de Bourgogne, qui autrefois étaient en meilleur ordre que les provinces du roi, maintenant regardaient d'un œil d'envie le bon gouvernement du royaume, et surtout les belles ordonnances sur les gens d'armes, qui avaient mis le pauvre peuple à l'abri de tant de maux. Chez les Bourguignons on ne trouvait pas si bonne justice [2]. Les petits n'y étaient pas si bien protégés contre les grands. Sans cesse on y voyait des violences et des voies de fait, surtout dans l'Artois et la Picardie; car, dans la Flandre, les bonnes villes et les communes savaient mieux maintenir la paix publique. En outre la volonté du Duc était si absolue, que dans ses états les sujets n'étaient assurés d'aucun droit. Ainsi, quand il advenait que quelque marchand, un riche laboureur, un bourgeois, avaient une fille à marier, il leur fallait bon gré mal gré la donner soit à un archer, soit à quelque serviteur de la maison du Duc, de son fils ou des grands seigneurs. Si le père essayait de racheter son enfant, ce n'était pas sans donner beaucoup d'argent à l'homme qui prétendait l'épouser, aux gens qui gouvernaient le seigneur dont cet homme était protégé, souvent au seigneur lui-même. Lorsqu'un chef de famille

[1] Duclercq. — Vigiles. — Éloge de Charles VII. = [2] Duclercq.

avait un peu de bien, il mariait donc ses filles très-jeunes, et parfois les veuves se hâtaient tellement de se remarier, que, sans cette excuse, cela eût été contre la décence.

Rien de pareil ne se passait en France, chacun y vivait en repos sous la protection du roi et de sa justice, et le peuple s'inquiétait peu des changements qui se passaient à la cour. Depuis près de dix années, que le roi donnât sa faveur à l'un ou à l'autre, les choses allaient à peu près de même sorte pour le bien du pays. Il y avait toujours dans ses conseils bon nombre d'hommes sages qui étaient écoutés, comme le chancelier, le sire Guillaume Cousinot, les frères Bureau, et quelques autres de pareille condition. De la sorte les princes et seigneurs mécontents, qui ne se trouvaient pas assez de pouvoir ou de crédit, ne pouvaient causer aucun trouble, ni engager beaucoup de partisans. Le roi était plus aimé qu'aucun d'entre eux, et il donnait à ses sujets plus que d'autres ne leur pouvaient promettre. C'est ce que le Dauphin éprouvait dans son apanage. Comme on avait diminué ses revenus, retranché ses pensions, pris ses domaines; comme son esprit méfiant le portait à tenir des gens en armes et à munir ses forteresses, il se voyait contraint à augmenter les taxes dans le Dauphiné, et chacun, loin de favoriser ses projets de désobéissance, avait recours à la puissance du roi pour être soulagé de son joug.

Enfin le roi résolut d'user de toute sa puissance envers son fils; partant de la Touraine où il faisait son séjour ordinaire, il s'avança jusqu'en Bourbonnais. Le Dauphin, informé des desseins de son père, lui envoya aussitôt Guillaume de Courcillon, son fauconnier, avec une lettre de créance par laquelle il priait humblement le roi d'en-

tendre les propositions que l'ambassadeur était chargé de faire, et qui étaient jointes à la lettre.

Le roi était alors au château de Chatelar, près Ébreuille; il reçut Guillaume du Courcillon, prit de sa main la lettre de créance, ne lui dit pas un mot, pas même pour demander des nouvelles de son fils, et donna la lettre sans l'ouvrir au chancelier. Quatre jours après, Courcillon fut mandé, et le chancelier lui dit en présence du roi : « Messire Guillaume, le roi a vu la lettre de créance de monseigneur; il en a été content, et il y a trouvé de belles paroles qui lui ont bien plu. Quant aux articles proposés, le roi n'y entend rien. Au surplus, la chose a trop duré; le roi veut en voir la fin, et il a délibéré de ne la plus souffrir. Prenez congé du roi, vous êtes expédié. » Courcillon s'agenouilla devant le roi : « Sire, dit-il, n'avez-vous rien à mander à monseigneur? — Non, » répondit le roi, et il re retira.

« Messeigneurs, dit alors Courcillon au chancelier et « aux gens du conseil, je ne suis pas clerc, et suis de « gros entendement; baillez-moi, s'il vous plaît, cette réponse par écrit. — Ce n'est pas la coutume, » fut toute la parole qu'il put avoir du chancelier.

Deux autres ambassades furent successivement envoyées par le Dauphin. Il protestait toujours de son respect pour le roi, de son désir de lui obéir, puis il déclarait ne pouvoir consentir à éloigner de sa personne les serviteurs auxquels le roi imputait la mauvaise conduite de son fils. Le Dauphin ajoutait qu'il s'engageait à ne jamais passer le Rhône, tandis que c'était surtout son absence que le roi blâmait. En même temps le Dauphin envoyait aux princes et grands seigneurs du royaume des lettres où il se plaignait du mauvais et étrange accueil qu'avaient reçu

ses soumissions respectueuses, taisant ce qu'il y avait de blâmable dans ses demandes et ce qu'il y avait de bienveillant dans les réponses du roi.

Après que le roi eut fait donner une réponse écrite et détaillée à la troisième ambassade du Dauphin, qui se composait de Guillaume de Courcillon, de Gabriel de Bernès, et d'un fort habile homme nommé Simon le Couvreur, prieur des Célestins d'Avignon, il prit lui-même la parole, et dit :

« J'ai entendu ce qu'hier vous m'avez dit de la part de « mon fils le Dauphin, et je ne puis trop m'émerveiller de « ce qu'il a pris la réponse que je vous ai faite l'autre fois « si étrangement qu'il en a été déplaisant et courroucé; « car il avait semblé aux seigneurs de mon sang et aux gens « de mon conseil que cette réponse était si douce, si gra- « cieuse et si raisonnable, qu'il devait s'en contenter et « s'en réjouir.

« D'après ce que vous avez dit, il me semble que c'est « toujours le vieux train, et que mon fils veut que j'ap- « prouve son absence et l'éloignement où il se tient de « moi. Or, ce serait nourrir l'erreur qui a été longtemps « dans le royaume, où l'on disait que je ne voulais pas « qu'il vînt vers moi ; ce qui, comme chacun pourrait le « savoir, ne tint jamais à moi. Certes, j'aurais été au con- « traire bien joyeux qu'il s'employât à recouvrer le royaume, « à chasser les ennemis, et à avoir sa part dans l'honneur « et les biens que d'autres ont gagnés. J'ai désiré sa venue, « non pas tant pour moi que pour lui. Bien que ce fût une « grande joie pour moi de le voir et de lui parler, je le « souhaite principalement pour le bien et l'honneur qui « lui en reviendraient. S'il était ici, je lui dirais des choses « que je ne peux ni lui écrire ni lui mander par d'autres,

« et il en serait, je crois, joyeux et content ; si bien qu'il « n'aurait plus la pensée de s'en retourner. Si toutefois il « le voulait, il pourrait le faire en toute sûreté, comme je « vous l'ai déjà dit. Mais s'il veut continuer à éviter ma « présence, ainsi qu'il a fait jusqu'à présent, j'aime mieux « que ce soit de lui-même, par son vouloir et de l'avis de « ses conseillers, que de mon consentement. En outre, je « m'ébahis d'où lui viennent les craintes dont vous m'avez « parlé. Il me semble qu'il est absent de moi depuis assez « longtemps pour y avoir pensé et avoir avisé à la cause « de tout ceci. C'est une chose merveilleuse, qu'il refuse « de venir à celui dont il doit attendre des biens et des « honneurs. Pourquoi fuit-il? pourquoi refuse-t-il de voir « mes bons et loyaux sujets, ceux qui se sont si honora- « blement et vaillamment employés aux grandes affaires « de ce royaume et à résister aux entreprises de nos an- « ciens ennemis, ceux qui ont rendu de si grands services « avec une loyauté si éprouvée? Dans les termes où il s'est « mis avec eux, il ne peut avoir leur amour, et il l'aurait « s'il était avec moi et qu'il leur parlât comme il convient, « ainsi que je fais. Mes ennemis se fient bien à ma parole. « Lors même que je les ai eus à ma volonté, et qu'ils « étaient abandonnés des gens de leur propre parti, cha- « cun sait si je leur ai fait cruauté. Et maintenant voici « mon fils qui ne se fie pas à ma parole pour venir à moi. « Il me semble que c'est me faire petit honneur ; car il « n'y a si grands seigneurs en Angleterre, tout mes enne- « mis qu'ils sont, qui ne s'y fiassent volontiers. Ne se- « rait-ce pas un grand déplaisir pour moi que, sous ma « sûreté, il lui fût fait la moindre chose préjudiciable? Si « j'avais ce vouloir, pensez-vous que je sois si impuissant « et mon royaume si dépourvu que je ne pusse aller sai-

« sir mon fils où il est? Ai-je besoin de prendre des sûre-« tés de lui, ainsi qu'il me les fait offrir? Je n'en ai pas eu « besoin jusqu'ici, et, Dieu merci, je ne vois pas qu'elles « me soient nécessaires. Quant à la provision que vous « avez requise pour lui, je vous l'ai déjà dit : lorsqu'il « viendra vers moi faire son devoir, et même ce qui est « moins que son devoir, quand il s'emploiera comme il « doit au bien de la chose publique, je lui donnerai telle « provision qu'il sera content. Autrement, ce serait nour-« rir l'éloignement qu'il a depuis si longtemps pour moi. « C'est à ceux qui le conseillent et le tiennent en ce train, « et non pas à moi, de lui donner provision. »

Toutes les paroles du roi furent vaines. Le pape et le roi d'Aragon s'employèrent comme médiateurs entre le père et le fils. Rien ne pouvait guérir la méfiance du Dauphin. Il croyait que si le roi était une fois maître de lui, sa vie ne serait pas en sûreté. C'était aussi l'opinion de beaucoup de gens du vulgaire. Ils disaient que le roi soupçonnait son fils d'avoir fait empoisonner la belle Agnès, et voulait en tirer vengeance [1]. D'ailleurs les assassinats du duc d'Orléans et du duc de Bourgogne étaient demeurés si fameux, qu'ils revenaient souvent à la pensée des princes, et surtout du Dauphin [2]. Il avait encore eu sous les yeux la récente et cruelle mort de messire Gilles de Bretagne [3]. Le duc Pierre, son frère, l'avait accusé d'intelligences criminelles avec les Anglais, et, du consentement du roi, malgré les efforts de leur oncle le connétable de Richemont, l'avait fait mettre en prison. Il y passa trois ans; puis ses gardiens, par l'ordre des conseillers du duc de Bretagne, voulurent le faire mourir de faim et de maladie.

[1] Continuateur de Monstrelet. — Paradin. — [2] Comines. — [3] Argentré.

Ils l'enfermèrent dans une prison basse et humide au château de la Hardouinaye, et le laissaient souvent sans nourriture. Le pauvre prince, quand, à travers la grille de son cachot, il voyait passer quelqu'un de l'autre côté du fossé, s'écriait : « Je meurs de faim, donnez-moi du pain pour « l'amour de Dieu. » Mais personne n'osait le secourir. Un jour, une pauvre femme fut émue de pitié par ses cris de douleur. Elle se laissa glisser dans le fossé, et posa devant les barreaux de la fenêtre son pain bis pour nourrir le frère du duc son seigneur. Elle continua ainsi pendant quelques semaines sans être aperçue. Voyant que le prince tardait trop à mourir, ses geôliers l'étranglèrent ; c'était en 1449. Deux ans auparavant, le duc de Glocester, oncle du roi d'Angleterre, avait été de même mis à mort dans sa prison.

Le Dauphin était donc résolu à tout plutôt qu'à se remettre aux mains de son père[1]. Sentant le péril de sa situation, il cherchait toute espèce de moyens d'en sortir. Outre les préparatifs qu'il faisait pour se défendre, il implorait instamment les secours du ciel, car c'était son habitude de mettre ses espérances et ses desseins sous la recommandation de quelques dévotions particulières. Il alla au mois de mars en pèlerinage à la Sainte-Beaume, et durant toute cette année ce ne fut que vœux et offrandes à Notre-Dame de Cléry, au mont Saint-Michel, à Saint-Claude, à Saint-Jacques de Compostelle. Mais rien ne changeait, et le roi avait fini par répondre que, puisque son fils ne se soumettait pas, il allait procéder contre ceux qui lui donnaient de mauvais conseils. Une lettre du comte de Dammartin hâta sa résolution.

[1] Duclos. — Préface de Comines.

« Mon souverain seigneur, disait-il, voici des nouvelles : monseigneur est à Valence ; il a mandé tous les nobles de son pays jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et tous ceux qui sont en état de porter les armes. Il a fait crier que tout homme eût à retirer ses biens dans les places fortes ; tout le pays s'effraie, mais, quelque chose qu'il fasse, les nobles et tous ceux du Dauphiné n'ont confiance qu'en vous, et disent qu'ils sont perdus si vous n'y mettez bon ordre. Dès qu'ils vous sauront en marche, ils parleront plus haut, et quand vous serez assez avant, ils se rendront à leur devoir auprès de vous. Monsieur de Savoie avait aussi donné son mandement en Bresse ; mais il n'est venu que sept ou huit vingts hommes d'armes, et voyant ce petit nombre, il les a contremandés. Monsieur de Savoie dissimule, et l'on peut apercevoir de la méfiance entre lui et monseigneur. Les villes de Bresse disent que vous êtes un prince qui aime la justice, et que, si vous venez, elles se remettront à vous. Il me semble qu'il faudrait laisser les choses dans les termes où elles sont, donner de bonnes paroles à monseigneur, parler de votre arrivée, et en faire plus de bruit que jamais. Cela pourrait les faire rendre, car c'est ce qu'ils craignent le plus. En attendant, vous aurez des nouvelles de vos ambassadeurs de Savoie, et d'autres informations ; ainsi vous aurez avis de quelle manière vous devez mener cette affaire. Vous ne ferez pas une petite œuvre en la conduisant à bien, ce qui me semble aisé, car je ne leur vois nul appui. »

D'après ces nouvelles, le comte de Dammartin reçut ordre du roi d'entrer en Dauphiné. Le prince vit qu'il n'avait pas espérance de résister, et ne songea qu'à ne pas être pris. Il feignit une partie de chasse. Trompant toutes les mesures du comte de Dammartin, et ses serviteurs

eux-mêmes, dont il se méfiait avec raison, car presque tous étaient effrayés ou gagnés, il se hâta de sortir du Dauphiné et de France. Suivi d'un très-petit nombre de ses gens, il parvint à Saint-Claude, dans le comté de Bourgogne; de là il écrivit au roi.

« Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grâce aussi humblement que je puis. Qu'il vous plaise savoir que, comme mon oncle de Bourgogne a intention d'aller bientôt sur le Turc pour la défense de la foi catholique, et que ma volonté serait d'y aller, moyennant votre bon plaisir, attendu que notre saint-père le pape m'en a requis, et que je suis gonfalonier de l'église, dont j'ai fait le serment par votre commandement, j'envoie par devers mon oncle pour savoir son intention sur ce voyage, afin que je puisse, s'il est besoin, m'employer à la défense de la foi catholique, et aussi pour qu'il puisse s'employer à trouver moyen de me remettre en votre bonne grâce, qui est la chose que je désire le plus au monde. Sur ce, mon redouté seigneur, je prie Dieu qu'il vous donne une vie bonne et longue. Le dernier jour d'août 1456. »

Il écrivit en même temps à tous les évêques de France pour leur faire part de son dessein, en les priant de faire faire pour lui des prières dans leurs églises, et leur annonçant qu'il rendait les princes du sang juges de ce qui le concernait.

Il alla ensuite, en toute confiance, prendre asile au château de Vers, chez le prince d'Orange. Il avait eu de violents démêlés avec ce seigneur, qui, lors de la guerre de Suisse, était tombé les armes à la main sur les compagnies françaises quand elles traversaient la comté. Le Dauphin fut néanmoins reçu avec respect par le prince d'Orange, puis il envoya chercher le maréchal de Bourgogne, que

pour la même cause il avait eu en grande haine, lui demanda de le conduire en Flandre, et se mit en route avec lui. Évitant avec soin les pays de France, et traversant la Lorraine et le Luxembourg, il arriva à Bruxelles avec une suite d'environ dix chevaux. Le Duc et son fils étaient en Hollande. La Duchesse et madame de Charolais étaient seules pour le recevoir[1].

Dès que la Duchesse sut, à huit heures du soir, que le Dauphin entrait dans la ville, elle descendit avec sa belle-fille et toutes ses dames jusqu'à la porte de la cour pour l'attendre. Il descendit de cheval. La Duchesse et madame de Charolais s'agenouillèrent; il se hâta de les relever et les embrassa ; puis il embrassa aussi toutes les dames, et offrit le bras à madame de Bourgogne. Il voulait lui donner la droite. « Ah, Monsieur, dit-elle, vous voulez qu'on « se moque de moi, en me contraignant à faire ce qui ne « m'appartient pas. — C'est à moi à vous faire honneur, « disait le Dauphin, car je suis le plus pauvre du royaume « de France, et je ne sais où chercher un refuge, sinon « chez mon oncle Philippe et chez vous. » Après beaucoup de façons, et malgré tout ce qu'elle put dire, il lui prit le bras et la mit à sa droite. Elle le conduisit à sa chambre, qui était la chambre du Duc, et en le quittant elle s'agenouilla de nouveau. En un mot, il n'y eut sorte de respect qu'elle ne rendît au Dauphin. Dès qu'il était présent, elle le traitait en tout comme son seigneur, et ne se laissait plus rendre à elle-même aucun honneur de souveraine; elle ne faisait plus porter la queue de sa robe, mais la soutenait elle-même; aux repas, on n'essayait plus les mets avant de la servir.

[1] Les honneurs de la cour de Bourgogne, par Éléonore de Poitiers. — Amelgard.

Le Duc avait en effet pris soin d'ordonner que le fils du roi fût ainsi reçu. Ce fut surtout dans cette circonstance qu'il montra bien sa sagesse et son habileté à faire ce qui convenait envers toutes personnes en toutes circonstances. Le roi l'avait, ainsi que les autres princes, instruit du point où en étaient les négociations avec le Dauphin; car il n'avait pas voulu laisser s'établir dans les esprits les fausses informations que son fils s'efforçait de répandre. Le Duc l'avait remercié respectueusement de sa confiance, lui avait témoigné tout le désir qu'il avait de voir cette affaire s'apaiser, et rendu compte d'un message qu'il avait reçu du Dauphin. En effet, ce prince, plusieurs mois avant sa fuite, lui avait envoyé en présent des arbalètes par Odet Daidje, un de ses serviteurs; le Duc espérait, avait-il écrit au roi, d'après ce que lui avait dit cet envoyé, que le Dauphin était en bonne disposition de se réconcilier.

Dès que le Duc eut appris l'arrivée du Dauphin en Bourgogne, il se hâta d'en écrire au roi. « De cette chose, disait-il, je ne me donnais aucune garde, et j'en ai été bien émerveillé; puisqu'il en est ainsi, vous saurez, mon très-redouté seigneur, que, pour l'honneur de vous, de lui et de votre noble maison, la raison veut et enseigne que je lui fasse tout honneur, révérence et plaisir. J'entendrai volontiers, comme il appartient et comme je le dois, ce qu'il lui plaira de me dire et de me déclarer, et après je vous le signifierai. Dieu sait que je désirerais de tout mon cœur qu'il fût en votre bonne grâce et s'acquittât envers vous comme un bon fils doit envers son seigneur et père. »

Le Duc ne se rendit à Bruxelles que le 15 octobre. Madame de Bourgogne et madame de Charolais, à son arri-

vée, descendirent, selon l'usage, jusque dans la cour pour l'attendre et le recevoir; et le Dauphin, quoi qu'on pût lui dire, y voulut être aussi. Le Duc, informé de cette courtoisie du prince, ne voulut pas entrer à cheval dans la cour, il descendit à la porte, et dès qu'il aperçut monsieur le Dauphin, mit un genou en terre. Le prince voulait aller à lui; madame de Bourgogne le retint, et il ne put arriver au Duc qu'après le deuxième salut. Il lui en fit aussi un très-profond, le prit sous le bras, et ils entrèrent ainsi dans le palais.

Le lendemain, le Dauphin fit longuement au Duc toutes ses plaintes sur la conduite qu'on avait tenue envers lui, sur les conseillers du roi, sur ce qu'on le laissait sans finances et sans ressources. Il semblait qu'il voulût qu'on lui fournît hommes et argent pour faire la guerre à son père[1]. « Monseigneur, lui dit le Duc après l'avoir bien « écouté, soyez le très-bien venu dans mes pays. Je suis « joyeux de vous y voir. En tant qu'il s'agirait de vous « procurer gens et finances, sachez que je vous servirais « de corps et de biens contre tous les princes de la terre, « sauf contre monseigneur le roi votre père, contre lequel « je ne voudrais pour rien entreprendre une chose qui fût « à son déplaisir. Je ne vous aiderai pas non plus à mettre « hors de son hôtel les gens de son conseil. Je le tiens si « puissant, si sage, si prudent, qu'il saura bien réformer « ceux qui le méritent, sans qu'il soit besoin que personne « s'en mêle; sur cela je m'en rapporte à lui. »

Du reste, il lui offrit son corps, ses biens, ses états, promit de lui fournir des revenus et de pourvoir sa maison de façon à ce qu'il en fût content. Il parvint ainsi à adou-

[1] Couci.

cir quelque peu le Dauphin, et à obtenir qu'il donnât une marque de soumission au roi, s'offrant à être médiateur. En effet, il fit partir bientôt après une solennelle ambassade, composée de Jean de Croy, sire de Chimay, Simon de La Laing, maître Jean de Clugny, maître des requêtes, et Toison-d'Or. Ils portaient une lettre du Dauphin. Elle témoignait encore tout son courroux et son obstination. Il se louait du bon accueil que lui avait fait et lui faisait chaque jour son oncle de Bourgogne. En même temps, il se plaignait que le roi eût envoyé le maréchal de Loheac et le sire de Beuil, amiral de France, à Lyon pour veiller au bon ordre dans la province de Dauphiné et prévenir les entreprises qu'on y pourrait former: « Comme si, disait « le prince, on pouvait penser que de mon pays il vous « vînt aucun ennemi ni aucun dommage, ou que je vou- « lusse faire chose qui ne fût pas bien faite. » Cependant il finissait par dire au roi qu'il le suppliait de le tenir en sa bonne grâce et de lui donner ses commandements, pour les accomplir selon son pouvoir.

Pour le duc de Bourgogne, il avait chargé ses ambassadeurs de l'excuser auprès du roi en telle sorte qu'aucun reproche ne pût lui être fait pour sa conduite en cette affaire. Ils devaient dire d'abord que le maréchal de Bourgogne n'avait pu se dispenser de céder aux instances du Dauphin, le voyant dans une situation si pitoyable; que le roi avait été soigneusement informé de tout, et que le Duc n'avait voulu rien faire à son insu; que si le Dauphin avait reçu un accueil honorable et respectueux, certes, le roi ne devait pas en être mécontent, car le prince était fils aîné de France; ainsi le Duc, tant par amour du roi que par respect pour la noble maison de France dont il était lui-même issu et à laquelle il était redevable de tous ses

biens, lui devait honneur et révérence. D'ailleurs le Dauphin arrivait de lointain pays, petitement accompagné, désolé, plein de frayeur; il venait de traverser à grandes journées des contrées difficiles et dangereuses; il semblait tout ébahi de sa triste position, livré aux regrets et à la douleur, dénué de tout et comme perdu. Si dans un tel état et une telle disposition, tandis qu'il faisait de si grandes lamentations, le Duc ne l'eût pas bien reçu, c'est alors que le roi aurait eu sujet d'être mécontent. Si le Duc eût refusé l'entrée de ses seigneuries et de sa maison, c'eût été assurément une tache à son honneur; et s'il fût advenu quelque inconvénient de cette rudesse, c'est au Duc qu'on l'eût imputé. Dieu sait ce que toute la France en aurait pu dire; et non-seulement les princes et le peuple français, mais les princes et nations de toute la chrétienté.

De plus, les ambassadeurs devaient faire remarquer que le Duc pouvait, à ce moyen, s'employer à réduire et à attirer le Dauphin aux volontés du roi; il le ferait si tel était le bon plaisir du roi, car il était tenu de chercher l'honneur, le bien, l'union et la prospérité de la mai son de France. A la vérité, en devisant avec le prince, il l'avait jusqu'ici trouvé dans une merveilleuse amertume de cœur, et le Duc avouait que ce n'était pas ainsi qu'il aurait dû être.

Néanmoins il conseillait au roi, quelque douceur qu'il eût mise jusqu'ici envers son fils, de le traiter encore avec indulgence, d'avoir égard à ses requêtes, d'élargir encore son amour et sa miséricorde paternelle. « Ce sera, disait-il, grand bien et aumône d'en agir ainsi. »

Puis le Duc parlait de son saint voyage en Turquie, se montrait encore disposé à le faire, si c'était le plaisir du

roi, et à se mettre sous le commandement du Dauphin. Enfin il entrait dans les excuses que le Dauphin avait offertes au sujet des ordres du roi touchant la province de Dauphiné.

Les ambassadeurs de Bourgogne trouvèrent le roi à Saint-Symphorien d'Ozun, sur les marches du Dauphiné. Ils s'acquittèrent de leur charge, et parlèrent suivant les instructions qu'ils avaient reçues. Le roi leur fit répondre de point en point à peu près en ces termes :

Quant à l'accueil qu'a reçu le Dauphin en Bourgogne, le roi sait bien qu'on doit rendre honneur et faire bon accueil à son fils aîné, mais seulement lorsqu'il se comporte envers son père comme y est tenu un fils bon et obéissant. Autrement il n'a pas droit à de tels honneurs qui ne lui viennent que du roi.

Le roi est fort surpris de l'épouvante qu'a fait paraître le Dauphin, et ne saurait en connaître la cause; car il s'est toujours montré enclin à le recevoir dans sa bonne grâce, à le traiter comme un bon père doit traiter un bon fils, et à oublier tout le passé. C'est ce que le roi a dit et répété aux ambassadeurs du Dauphin, au cardinal d'Avignon envoyé par le pape, en présence des princes de son sang et des seigneurs de son conseil. Quand il saura d'où peuvent venir de si grandes craintes, il espère les dissiper par ses paroles.

Mais pour les requêtes du Dauphin, qui sont de ne point venir et de garder ses serviteurs, le roi n'a été conseillé par personne de les lui accorder. L'avis du duc de Bourgogne lui-même a été de pourvoir le Dauphin de conseillers sages et notables, qui aient égard à son honneur et le ramènent au service du roi et du royaume. Si le roi consentait à l'absence du Dauphin, il ferait croire qu'elle a

été jusqu'ici sa volonté, ce qui n'est pas; puisque, ayant pris congé pour quatre mois, il a été éloigné dix ans et n'a pu se trouver aux victorieuses besognes qui se sont faites pour le recouvrement du royaume; ce qui a causé grand déplaisir au roi, car la gloire du père s'accroît des œuvres glorieuses du fils.

Touchant la volonté que le Dauphin dit avoir d'aller au saint voyage de Turquie, le roi a été bien surpris d'apprendre cette soudaine imagination, dont son fils n'avait rien dit auparavant. Il lui semble que c'est une nouvelle couleur pour demeurer toujours éloigné; il aurait dû préalablement se soumettre au roi, et savoir sur cela quel était son bon plaisir. Ne sait-il pas que les Anglais, ces anciens ennemis du royaume, s'efforcent chaque jour de l'envahir, cherchant par subtilité des moyens d'y avoir entrée? Ils auraient même pu y réussir, n'était que les nouveaux complots de sire de Lesparre ont été découverts et qu'il a encouru juste châtiment après avoir abusé de la merci à lui accordée. Quelles qu'aient été les instances du pape, lesdits Anglais n'entendent à aucune paix, mais veulent continuer la guerre. Ainsi le roi voit bien que le Dauphin n'a pas grandement songé à l'état et à la sûreté du royaume; ce serait en effet le mettre en péril trop évident que de le vider de noblesse et de chevalerie. Ce n'est pas que le roi, s'il avait la paix ou une longue trêve, s'il voyait son royaume en sûreté, ne s'employât bien volontiers au secours de la chrétienté, et il l'a ainsi répondu au pape.

Enfin, le roi a dû mettre bon ordre aux affaires du Dauphiné, abandonné par son fils, et la résolution qu'il a prise a donné consolation et joie aux habitants; ils enverront des députés à leur seigneur pour l'exhorter à se soumettre à son père, et il faut espérer que ces remon-

trances et les bons conseils du duc de Bourgogne le ramèneront à son devoir.

Le Dauphin, qui pensait bien que son absence serait longue, avait accepté les offres du Duc; il s'était établi au château de Genappe, à quatre lieues de Bruxelles. On lui avait monté une maison conforme à son rang, et il recevait une pension de deux mille cinq cents livres par mois. Là, il passait son temps, soit à chasser, soit à lire, sans montrer aucune volonté de céder. Cependant, au retour des ambassadeurs, il écrivit, selon les conseils du Duc, une lettre plus soumise et plus respectueuse à son père, et lui fit de nouvelles propositions. Il offrait de pardonner aux conseillers du roi dont il avait à se plaindre, et de les traiter dorénavant avec toute bienveillance, de demander pardon au roi dans les termes les plus humbles par une lettre qu'il signerait, de faire demander ce pardon par la Dauphine en personne, ou de le requérir lui-même de vive voix, à genoux et aussi respectueusement qu'on voudrait en présence de la personne que le roi voudrait lui envoyer. Mais quant à revenir près du roi et à congédier ses serviteurs, c'étaient deux points dont il n'était pas question. Les ambassadeurs de Bourgogne retournèrent auprès du roi lui porter ces offres du Dauphin.

Le courroux du roi de France ne changea rien à la conduite du Duc envers le Dauphin; il continua à lui montrer les mêmes égards. Lorsqu'au mois de février 1457, la comtesse de Charolais accoucha de son premier enfant, le comte s'en alla respectueusement à Genappe supplier le Dauphin d'être son compère et le parrain de sa fille. Le baptême se célébra avec pompe. Les marraines furent la

[1] L'année commença le 17 avril.

duchesse Isabelle et madame de Ravenstein, femme d'Adolphe de Clèves. L'enfant fut nommé Marie par le Dauphin, en souvenir de la reine sa mère.

Cependant ce prince vivait à Genappe tranquillement, et suivait les conseils du duc Philippe, sinon pour se réconcilier avec son père, du moins pour ne lui point faire de nouvelles offenses. Ses principaux conseillers étaient Jean, fils naturel du sire de Guilhem et d'Anne d'Armagnac, d'où il avait pris le nom de bâtard d'Armagnac, le sire de Montauban, de la maison de Rohan, George de la Tremoille, sire de Craon, et Châteauneuf, sire du Lau. Il avait aussi autour de lui plusieurs jeunes gentilshommes qui avaient tout quitté pour s'attacher à sa fortune; entre autres le sire Robert de Gramont [1], dont la famille était de Navarre, et que le prince avait attiré en Dauphiné, en lui offrant un état considérable auprès de lui. Toute cette jeunesse lui formait une sorte de cour et l'accompagnait dans ses amusements et ses chasses. Dès qu'il voyait un homme notable ou habile, il n'avait pas de relâche qu'il n'eût trouvé moyen de se l'attacher; et il n'épargnait pour cela ni or ni caresses. Puis, après avoir bien travaillé à attirer les gens à lui, trouvant quelque mécompte, ou se laissant aller à sa méfiance accoutumée, il s'en dégoûtait, et les congédiait aussi facilement qu'il les avait pris. Aussi ne se faisait-il guère aimer ni respecter, même des plus familiers. Beaucoup de ceux qui l'approchaient de plus près disaient en secret qu'on ne pouvait nullement se fier à lui, et que d'ailleurs il était si fou et si prodigue, que ce serait dommage de voir un si beau royaume que la France tomber en si mauvaises mains [2].

[1] Robert de Gramont est la tige de la maison de Gramont-Caderousse. ==
[2] Lettre du sire de Comines au roi.

Parmi les serviteurs du Duc, il cherchait surtout à s'attacher les seigneurs de Croy. Ils avaient depuis longtemps le plus grand pouvoir dans cette cour, et avaient excité l'envie de presque toute la noblesse, aussi bien que la haine du peuple[1]. Déjà ils avaient pour ennemis déclarés la maison de Luxembourg, et leurs discordes, disait-on, avaient contribué à semer la méfiance et presque à exciter la guerre entre la Bourgogne et la France; car le comte de Saint-Pol jouissait de quelque crédit auprès des conseils du roi. Mais les seigneurs de Croy se faisaient un adversaire plus redoutable encore; depuis longtemps leur influence sur le Duc déplaisait au comte de Charolais; il était en contestation avec eux pour les meubles de la succession de madame de Béthune, qu'il prétendait compris dans une donation que lui avait faite son père, et dont madame de Croy retenait une partie. Le bruit courait en outre que le Duc voulait séparer de son domaine ses plus grandes seigneuries, et donner le comté de Boulogne à monsieur d'Étampes, le comté de Namur au sire Jean de Croy, la seigneurie de Gorcum au sire Jean de Lannoy. Pour achever d'allumer la haine du comte de Charolais, les sires de Croy se montrèrent sensibles aux amitiés du Dauphin, et lui semblaient dévoués et favorables en toutes choses, beaucoup plus qu'au fils de leur seigneur.

La cour de Bourgogne se divisait ainsi en deux partis: la famille de Croy était forte de la faveur du Duc; elle était alliée avec les de Lalaing, avec les Lannoy. Presque tous les grands seigneurs partageaient, au contraire, l'inimitié du comte de Charolais. Il avait aussi pour lui le vieux chancelier Nicolas Raulin, en qui le duc avait eu si

[1] Heuterus. — La Marche. — Meyer. — Gollut. — Baradin.

longtemps une grande confiance. Depuis la mort de Jean de Granson, sire de Pesmes, dont il passait pour le principal auteur, le chancelier avait pour mortel ennemi le maréchal de Bourgogne, qui se trouvait par là dans la cabale du sire de Croy; aussi était-il pour cette raison habituellement retenu à la cour.

Enfin la discorde éclata. Le comte de Charolais avait pour chambellans Antoine Raulin, sire d'Emeries, fils du chancelier, et Philippe de Croy, sire de Sempy, fils de Jean de Croy, gouverneur de Luxembourg. Il advint que le Ber d'Auxi et le sire de Formelles, son premier et son second chambellan, ne purent faire leur service auprès de lui; il nomma pour les remplacer le sire d'Emeries. Le Duc voulut, au contraire, que le rang de troisième chambellan fût donné au sire de Sempy. Le comte de Charolais s'obstina à ne point changer l'ordonnance qu'il avait rendue. Le Duc le fit venir, et lui ordonna d'apporter son ordonnance.

Le comte de Charolais trouva son père en son oratoire; madame de Bourgogne était présente. «Donnez-moi votre ordonnance,» dit-il, et, la prenant de sa main, il la jeta au feu. «Maintenant, allez en faire une nouvelle.» Le comte s'emporta et jura qu'il n'en ferait rien. «Je ne me «laisserai pas gouverner par les Croy comme vous; il «n'y a que trop longtemps qu'ils font de vous à leur «volonté.»

Pour lors le Duc entra dans une telle colère, qu'il chassa son fils de son oratoire, lui ordonna de quitter ses états, et le poursuivit même, dit-on, l'épée à la main. La Duchesse se montra mère; elle arrêta son mari, elle prit la défense de son fils. Enfin, il y eut entre tous les trois de telles paroles, de telles violences, que le vieux Duc, tout

égaré, ne sachant ce qu'il faisait, descendit, demanda un cheval et s'en alla tout seul, fuyant sa maison, et chevauchant à l'aventure dans la campagne.

Le soir, comme on vit qu'il ne revenait pas, l'inquiétude s'empara de tout le monde ; ses serviteurs le cherchaient de tous côtés sans le trouver. La Duchesse était au désespoir ; le Dauphin, qui était resté pour les fêtes du baptême de mademoiselle de Bourgogne, était plus interdit et plus affligé que nul autre. « Que pensera-t-on en « France ? disait-il ; on dira que ma personne porte mal« heur partout, et que je ne puis venir en aucun lieu, « que bientôt il n'y éclate quelque discorde et quelque « bruit. » Et il courut toute la nuit les chemins de la forêt pour retrouver son oncle de Bourgogne. Enfin, on sut qu'à la nuit tombante, se voyant égaré dans cette forêt, le Duc avait vu de loin le feu d'un pauvre charbonnier, lui avait donné quelques pièces d'or, et que cet homme l'avait conduit à la petite maison d'un des gens de la vénerie. Ce fut là que le bon Duc coucha, tant bien que mal, et qu'on le retrouva le lendemain. Les uns se félicitaient de le revoir après une si cruelle angoisse ; d'autres lui faisaient des remontrances. Pour lui, il se plaignait surtout de la Duchesse, qui avait pris le parti de son fils, et qui avait dit qu'elle le suivrait si on le chassait.

Il revint à Bruxelles. Le comte de Charolais s'était en allé à Termonde. Quant à la Duchesse, lorsque le maréchal de Bourgogne lui rapporta les reproches de son mari, elle se montra fort affligée. « Comment devais-je faire ? « disait-elle ; je connaissais monsieur mon mari pour un « bien violent chevalier ; je le voyais courir sur mon fils, « je me suis hâtée de le faire sortir. Il faut bien que mon« sieur me pardonne ; je suis une étrangère ici ; je n'ai

« que mon fils qui me console et me soutienne. » Comme elle ne put désarmer son courroux, elle tarda peu à fonder un couvent de sœurs grises de l'ordre de saint François, dans la forêt de Nieppe, pour y aller vivre et y passer son temps dans la dévotion et le service de Dieu.

Le Dauphin s'employa avec zèle à réconcilier le père et le fils. Monsieur de Ravenstein et Toisón-d'Or se rendirent plusieurs fois, de sa part, à Termonde, auprès du comte de Charolais. Le chancelier Raulin donna aussi de sages conseils au jeune prince, qui ne se montra point trop obstiné. Le Duc, de son côté, craignit de le pousser à quelque extrémité. Il se contenta d'exiger qu'il renvoyât de sa maison deux serviteurs qui passaient pour avoir beaucoup de pouvoir sur lui. C'étaient deux jeunes écuyers, Guillaume Dusie et Guyot Biche ; tous deux étaient véritablement gens habiles et subtils. Ils passèrent en France ; l'un entra dans la maison du roi, l'autre se tint à Paris, et ce fut par son moyen que le Dauphin apprit ensuite ce qui se passait de plus secret dans les conseils du roi.

Cependant les ambassadeurs du duc de Bourgogne n'avaient obtenu aucune réponse aux propositions du Dauphin. Le Duc ne se découragea point, tant il avait à cœur de faire cesser une si fâcheuse discorde. Il envoya une troisième fois Jean de Cluny et Toison-d'Or.

Cette fois les affaires étaient encore empirées. Le roi était entré en Dauphiné ; il se tenait pour lors au château de Saint-Priest, avait mis sous sa main toute la province, et lui avait choisi, en son propre nom, le sire de Châtillon pour gouverneur : ce seigneur avait auparavant reçu des pouvoirs du Dauphin, mais il venait de quitter son parti.

Le roi fit part aux ambassadeurs de ses nouveaux griefs ;

il se plaignit de ce que son fils avait essayé encore récemment d'exciter des troubles dans le Dauphiné; de ce qu'en ce moment même il abusait de l'autorité du duc de Bourgogne, en tenant en prison et menaçant de mort le sire de Malortic, uniquement parce que son neveu avait rendu au roi la forteresse de Virieu. Il ajouta que le gouvernement du Dauphin, dans son apanage, avait été marqué par beaucoup de désordres et de nouveautés, qu'il avait dépouillé plusieurs seigneurs pour donner leurs domaines à des étrangers ; qu'enfin chacun se plaignait de lui.

Le roi était irrité ; il avait autour de lui des conseillers toujours contraires au duc de Bourgogne. On lui disait que c'était ce prince qui entretenait l'obstination de son fils. On lui persuadait qu'il importait à son honneur de le soumettre et de se saisir du Dauphin, quelque part qu'il fût. Des ordres furent donnés pour renforcer les garnisons de la frontière de Bourgogne, et pour assembler des gens d'armes. Le Duc fit aussi tous ses préparatifs, et donna des mandements pour réunir son armée. Le Dauphin, de son côté, disait que, si l'on ne voulait point le laisser en Bourgogne, il traiterait avec les Anglais. On crut, pendant près d'une année, que la guerre allait commencer[1]. Cependant le roi revint peu à peu à de plus sages conseils; il songea à la difficulté de l'entreprise, et à tous les maux qui en pourraient advenir; il se ressouvint de ce qu'avaient été les terribles discordes de la France et de la Bourgogne, et prit pitié de son pauvre peuple, qui se serait vu de nouveau ruiné et misérable. Sa colère finit par se calmer ; il écouta ceux de ses conseillers qui avaient plus de prudence. Le sire Antoine de Prie, grand queux de

[1] Couci. — Duclercq. — La Marche. — Legrand. — Amelgard.

France, qui avait été serviteur du Dauphin, lui fit surtout de salutaires remontrances. Le roi se laissait facilement persuader ce qui touchait l'intérêt de son royaume ; mais lorsqu'on lui disait que le Dauphin, si on le laissait en repos, reconnaîtrait sa faute et finirait par se soumettre, « Louis, disait-il, n'est pas changeant en ses desseins, « ni léger dans sa créance[1] ; je doute qu'il revienne ici de « longtemps, et je n'ai nullement en gré ceux qui le « conseillent[2]. » Puis on prétend qu'il disait aussi : « Mon « cousin de Bourgogne ne sait ce qu'il fait, de nourrir le « renard qui mangera ses poules. »

L'année 1457 s'écoula de la sorte avec une grande inimitié de part et d'autre. Le roi et le Duc s'envoyaient mutuellement des ambassades pour traiter de leurs griefs ; mais on ne songeait point sérieusement à la guerre, bien qu'on fît quelques préparatifs. Le Dauphin fit venir de Savoie madame Charlotte, sa femme, qu'il avait épousée depuis six ans, et qui, depuis ce temps-là, avait continué de demeurer chez son père ; elle avait maintenant dix-huit ans. Le Duc témoigna le plus grand intérêt à leur réunion ; ce fut le prince d'Orange qui la conduisit jusqu'à Namur. Elle alla ensuite habiter Genappe avec son mari, et le Duc augmenta la pension qu'il lui donnait.

Plusieurs de ses conseillers ne voyaient pas sans quelque inquiétude le séjour de ce prince dans les états de Bourgogne. On craignait toujours que, inquiet et dissimulé comme il semblait être, il ne tramât quelque chose contre le Duc. Lui-même en jugeait à peu près de la même sorte ; mais il savait n'en rien laisser paraître ; c'étaient toujours les mêmes soins, les mêmes respects.

[1] Couci. — [2] Paradin.

Un jour le Dauphin et le comte de Charolais étaient allés ensemble à la chasse; le Dauphin s'égara dans la forêt. Lorsque le Duc vit revenir monsieur de Charolais tout seul, il entra dans une grande colère, et ordonna à son fils de ne pas reparaître devant lui sans avoir retrouvé monsieur le Dauphin. Le comte retourna dans le bois, et on passa une partie de la nuit à courir avec des flambeaux. Enfin le Dauphin revint; il était allé jusqu'à huit lieues de Bruxelles, et avait fini par demander à un pauvre homme de le remettre dans son chemin. Le Duc donna une récompense magnifique à cet homme. C'était ainsi qu'en toute occasion il prouvait sa déférence pour le fils du roi.

A sa cour les discordes que suscitait la puissance des Croy allaient toujours croissant. Il en arriva enfin une rupture ouverte avec le comte de Saint-Pol[1]. Le Duc avait depuis un an fait saisir sur lui le comté d'Enghien. Le comte de Saint-Pol fit demander un sauf-conduit afin de venir savoir les causes de cette saisie. Le Duc refusa longtemps, disant qu'il ne donnait de saufs-conduits qu'à ses ennemis, et que si le comte de Saint-Pol se déclarait tel, alors il lui en enverrait un. Celui-ci répondit qu'il était l'humble sujet du duc de Bourgogne, mais qu'il redoutait sa colère. Enfin il obtint ce sauf-conduit et arriva à Bruxelles, accompagné des sires d'Auffemont, de Genlis et d'Happlaincourt, et de vingt autres chevaliers environ. Sa suite était de deux cents chevaux; il emmenait avec lui maître Jean de Popincourt, un autre avocat au Parlement, et plusieurs gens de conseil. Le Duc le reçut publiquement, écouta ses remontrances, puis lui fit répondre. On commença par lui rappeler que lui et sa maison devait

[1] Duclercq. — Couci.

tout aux ducs de Bourgogne; que lorsque son grand-père et sa grand'mère, après avoir suivi le duc d'Anjou, étaient morts en Italie, le duc Philippe-le-Hardi avait envoyé chercher au pays de Luxembourg les enfants orphelins qu'ils avaient laissés sans protecteurs et sans biens; qu'ils étaient si dénués, qu'on les avait apportés dans des hottes à la cour de Bourgogne; que de ces trois jeunes fils, l'un, Pierre de Luxembourg, était devenu comte de Saint-Pol; Louis, le second, archevêque de Rouen et chancelier de France; Jean, le troisième, comte de Ligny et capitaine de l'Artois, tout cela par la faveur du Duc; que, s'il avait fait mettre saisie sur le comté d'Enghien, c'était pour des meurtres, des pillages et autres crimes qu'on allait lui déclarer. Enfin il lui fut reproché de venir, non comme sujet et vassal, mais avec un sauf-conduit, l'épée au poing et grandement accompagné. Cette réponse dura près de trois heures.

Le comte de Saint-Pol répéta qu'il était serviteur du Duc, et prêt à lui prouver son obéissance; qu'il le savait même si sage et si prudent, qu'en tout et pour tout il s'en remettrait à sa volonté; mais qu'il savait bien qu'il y avait à la cour des gens qui ne l'aimaient point, et qui allumaient contre lui la colère du Duc. C'était son seul motif de chagrin et de méfiance. Il demanda à avoir un entretien particulier avec le Duc, ou du moins la permission de se justifier de ce qui lui était imputé; cela seulement lui fut accordé. Mais tout ce qu'il put dire ou faire proposer en son nom par maître Jean de Popincourt ne changea rien à la volonté du Duc. Le comté d'Enghien demeura saisi, et le comte de Saint-Pol retourna en France, où, bientôt après, il prépara de nouveaux embarras au duc de Bourgogne.

A ce moment, en effet, Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, venait d'envoyer une ambassade pour demander au roi sa fille, madame Madeleine, en mariage. On n'avait peut-être jamais vu un pareil cortége. Les plus grands seigneurs et les principaux prélats de Bohême, d'Autriche et de Hongrie, avaient été choisis pour cette occasion solennelle. Leur suite était de sept cents chevaux et de vingt-six chariots : c'était la merveille de tous les pays qu'ils traversaient. Le roi envoya au-devant d'eux les princes et toute sa cour jusqu'à l'entrée de la ville. Pour lui, il relevait à peine d'une forte maladie au château des Montils, près de Tours. Ce fut dix jours seulement après leur arrivée qu'il put donner audience aux ambassadeurs. Un archevêque de Hongrie fit une belle harangue en latin, pour engager le roi à accorder sa fille. Il lui dit entre autres choses : « Quand il y aura paix et amour entre « vous et mon souverain seigneur, qui pourra essayer de « vous nuire ? Vos prédécesseurs et les rois de Hongrie et « de Bohême ont été amis et alliés, et nous venons pour « renouveler cette alliance. Vous êtes la colonne de la « chrétienté ; notre maître en est le bouclier. Votre « royaume est la maison chrétienne ; le nôtre en est la « muraille. » Du reste, l'ambassade n'était que pure solennité. Ce mariage et cette alliance se traitaient depuis plusieurs mois, et avaient déjà été conclus.

Le comte de Saint-Pol n'avait pas été étranger à ce dessein. Aucun ne pouvait être plus nuisible à la maison de Bourgogne. Ladislas, depuis beaucoup d'années, se prétendait héritier du duché de Luxembourg. Ses partisans y avaient soutenu une longue guerre, et c'était à peine si le duc de Bourgogne commençait à être tranquille possesseur de ce pays. Maintenant la France allait se trouver inté-

ressée dans la querelle, et entraîner avec elle la plus grande partie des princes d'Allemagne. Déjà même on parlait de renouveler les difficultés que l'empereur Sigismond avait faites autrefois sur l'héritage du comte de Hainault et de madame Jacqueline. Tous les ennemis du Duc, excités par le comte de Saint-Pol, espéraient détruire sa puissance.

Mais tandis que les princes donnaient à l'envi des festins et des divertissements aux ambassadeurs du roi de Bohême, tandis qu'on ne songeait qu'aux intermèdes, aux joûtes et aux vœux que les chevaliers allemands faisaient en l'honneur de madame de Villequiers ou des autres belles demoiselles de la cour, au milieu de tant de joie et de magnificence, on reçut tout à coup la nouvelle que le roi Ladislas était mort subitement, empoisonné, disait-on, soit par une femme qu'il avait trompée, soit par un seigneur nommé Pozdziebracki, ou, comme on disait en France, Podiegrad, qui fut élu roi après lui. Toutes les réjouissances se changèrent en deuil; la fête de Noël, qui était le lendemain, ne fut pas même célébrée comme à la coutume; les trompettes et les ménétriers ne jouèrent pas de leurs instruments devant le comte du Maine, qui ce jour-là tenait la place du roi encore malade; les hérauts ne crièrent point largesse [1]. Chacun faisait de tristes réflexions sur la providence de Dieu, sur ce beau et noble mariage d'un roi de dix-huit ans avec une princesse qui à peine en avait quinze, sur cette alliance des deux plus puissants royaumes de la chrétienté, et l'espoir qu'on en avait conçu pour chasser en Asie les Turcs et les infidèles, sur tous ces présents, ces diamants, ces étoffes d'or apportés en présents de noces, sur l'honneur que se promettaient les

[1] Duclercq. — Couci.

ambassadeurs d'emmener leur jeune reine, sur le récit qu'ils faisaient d'avance des splendeurs que leur maître préparait à Prague pour recevoir dignement la princesse de France; et tout cela rompu par la mort, par la mort la plus fatale, la plus imprévue ! On cacha durant plusieurs jours cette nouvelle au roi pour ménager sa santé, encore mal rétablie; un service funèbre fut solennellement célébré à Saint-Martin de Tours, et toute la cour y assista.

Le 30 décembre, les ambassadeurs prirent congé de la reine et de madame Madeleine, qui pleurèrent beaucoup, ainsi que tous ceux qui étaient présents. Les dons destinés au mariage ne furent pas moins offerts le lendemain. Le roi, qu'on avait enfin préparé à apprendre un si grand malheur, admit aussi les ambassadeurs à sa présence. Il reçut quatre beaux chevaux blancs conquis sur les Turcs et magnifiquement harnachés; les ambassadeurs furent comblés de riches présents.

Ils reprirent leur route, et partout on leur faisait un accueil d'autant plus empressé qu'on prenait part à leur chagrin. Ce fut surtout à Paris qu'on les reçut en grande pompe; le comte d'Eu, le clergé, le Parlement, la bourgeoisie, l'Université, vinrent au-devant d'eux hors de la porte Saint-Jacques, comme s'ils eussent servi de cortége au cercueil de leur roi défunt, ou ramené solennellement leur jeune reine. Un service pour le roi Ladislas fut célébré en leur présence. On s'empressa de leur montrer toutes les curiosités de la ville, les églises, les reliques de la Sainte-Chapelle, de Notre-Dame et de Saint-Denis, les sépultures des rois et des reines, les palais du roi, l'Hôtel-de-Ville. On leur avait donné pour guide un héraut qui parlait leur langue. La ville leur envoyait chaque jour du pain, du vin et des vivres en abondance. Ce qu'il y avait

d'étrange dans leurs habillements et dans leurs coutumes, était un grand sujet de curiosité. C'était alors le fort de l'hiver, et ils allaient dans les rues en traîneaux, ce qu'on n'avait jamais vu ; ils avaient laissé dehors leurs chariots de bagages attachés par de grosses chaînes fermant à cadenas, et chaque nuit ils faisaient coucher dessus quelques-uns de leurs serviteurs, malgré la rudesse du froid, qui était extrême ; cela sembla singulier aux Parisiens[2].

En quittant Paris pour retourner en Allemagne, ils devaient passer non loin des frontières du duc de Bourgogne, et après ce qu'ils avaient négocié contre lui, ils n'étaient pas sans inquiétude. Le roi leur fit donner une escorte de cent lances.

[1] 1457, v. st. L'année commença le 17 avril. — [2] Chartier.

LIVRE DIXIÈME.

Négociations entre le roi et le Duc. — Le connétable de Richemont devient duc de Bretagne. — Prudence du Duc. — Désordres en Artois. — Procès du duc d'Alençon. — Hommage du duc de Bretagne. — Mésintelligence entre le roi et le Duc. — Concile de Mantoue. — Naissance du fils du Dauphin. — Aventures du comte d'Armagnac. — Ambassade au Dauphin. — Réponse du Dauphin. — Discussion avec le parlement de Paris. — Persécution des Vaudois. — Arrêt du Parlement touchant les Vaudois. — Ambassade d'Orient. — Haine de M. de Charolais contre le sire de Croy. — Mort de Charles VII. — Sacre de Louis XI. — Colère du roi contre les conseillers de son père. — Funérailles de Charles VII.

Le Duc avait été informé des vastes projets qu'on avait conçus contre lui, et, selon son usage, il n'en avait montré ni trouble ni souci. En apprenant la mort du roi Ladislas, il fit aussitôt célébrer un beau service en son honneur. Il était alors à Bruges, où il avait mené le Dauphin, et la ville se signalait par les fêtes qu'elle leur donnait. Jamais le Dauphin n'avait rien vu de si riche et de si peuplé que les bonnes villes de Flandre. Il courut alors un assez grand

péril, et pensa se noyer dans le canal de Bruges en naviguant avec quelques seigneurs dans une barque de pêcheur. Il y eut, à ce qu'on rapporte, des gens bien avisés qui, portant déjà de lui un mauvais jugement, disaient tout bas que c'était bien dommage qu'on l'eût tiré de là [1]. Sa conduite avec son père continuait à être singulière; on y voyait toujours le même mélange d'obstination et d'humilité. Il le faisait sans cesse assurer de son obéissance, et en même temps il nommait gouverneur de Dauphiné, par lettres du 24 janvier datées de Bruges, le bâtard d'Armagnac, destituant de cet emploi le sire de Châtillon que le roi y avait nommé; il donnait ses mandements à tous les officiers de la province, comme s'il en était souverain; tandis qu'auparavant il leur avait enjoint à tous d'obéir aux ordres du roi. Sans doute en ce moment où le duc de Bourgogne semblait prêt à être en guerre avec la France, il reprenait plus d'audace contre son père.

La mort du roi Ladislas n'avait pas en effet détruit le dessein arrêté auparavant de dépouiller le Duc du pays de Luxembourg. Des ambassadeurs furent envoyés pour en réclamer la possession au nom de madame Madeleine, à qui son futur époux l'avait légué. Le roi prétendait exercer le droit de retrait sur ce fief, sauf à payer la somme pour laquelle il avait autrefois été engagé. En attendant, le roi déclarait qu'il prenait sous sa garde Thionville et les terres du damoiseau de Rodemach; il défendit toutefois aux gens qu'il y envoyait d'inquiéter en rien les gens du duc de Bourgogne.

Le Duc, malgré le respect qu'il montrait toujours au roi, répondit cette fois d'une façon plus hautaine à Raoul

[1] Meyer.

Regnault, écuyer du roi, qui avait eu commission de lui remettre les lettres. Il lui dit que le damoiseau de Rodemach était son sujet, qu'ainsi le roi n'avait rien à voir en cette affaire. « Je voudrais bien savoir, ajouta-t-il, si le roi « veut tenir la paix d'Arras ; quant à moi, je ne la veux « point briser, mais dites-lui que je le prie de me faire sa-« voir sa volonté. Je me recommande à lui, et je sais bien « qu'il y a des gens dans son conseil qui ne m'aiment « pas. » Il écrivit en même temps que l'affaire était grave, et qu'il lui fallait du temps pour répondre[1].

Il ne fut pas moins ferme dans sa volonté sur un autre point où le conseil de France voulut lui faire de graves reproches. Il avait l'année d'auparavant prolongé de neuf ans ses trêves avec l'Angleterre ; les ambassadeurs lui déclarèrent qu'il avait en cela manqué à ses engagements. Le roi en était d'autant plus mécontent, dirent-ils, que peut-être eût-il sans cela tenté de reprendre Calais ; mais les pays du Duc environnaient de toutes parts la ville, et il eût fallu son consentement.

L'Angleterre avait continué à être dans de grands troubles ; le duc d'York avait pris les armes, et il y avait eu, en 1455, une grande bataille où le duc de Somerset avait été tué, ainsi que ses principaux partisans. Le roi était alors tombé entre les mains du duc d'York, qui s'était fait nommer protecteur du royaume et avait pris le gouvernement. Il le garda peu de temps, la reine reprit son pouvoir, et le trouble et la guerre recommencèrent. C'était dans ces circonstances que les trêves avaient été prolongées après des conférences tenues à Gravelines par le bâtard de Bourgogne et le comte d'Étampes, avec lord

[1] Monstrelet. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

Warwick, gouverneur de Calais, qui était le principal appui du duc d'York. Le Duc rappela que, depuis le moment où la guerre avait recommencé, en 1449, par la prise de Fougères, la France et la Bourgogne avaient toujours conclu des trêves séparées. En outre le roi avait une sorte d'alliance avec le parti de la reine Marguerite, et la favorisait de tout son pouvoir; ainsi le Duc se croyait autorisé à faire, de son côté, une trêve avec le parti du duc d'York : « Comment! disait-il, le roi Charles s'allie avec le roi Henri, « et il l'engage à nous nuire, et nous ne pourrions pas « nous tirer de ce péril et garder nos états des dommages « de la guerre en continuant les trêves! »

C'était, du moins on le disait ainsi en Bourgogne, le comte de Saint-Pol qui continuait à exciter ainsi les conseillers du roi contre le duc Philippe. Outre le désir de se venger, il avait maintenant placé toute son ambition et ses espérances dans le service du royaume. La commune renommée publiait qu'il voulait devenir connétable[1]. En effet, le comte de Richemont venait d'hériter, en septembre 1457, du duché de Bretagne, succédant à ses deux neveux François II et Pierre. On pensait généralement qu'étant ainsi prince souverain, il ne conserverait pas son office. La plupart des barons de Bretagne trouvaient même que ce serait chose messéante à sa dignité. Il en pensa autrement, et répondit qu'il voulait honorer dans sa vieillesse la charge dont il avait été honoré dans sa jeunesse[2]. Lorsque, vers la fin de janvier 1458, il arriva près du roi qui l'avait mandé pour le mariage si soudainement rompu de madame Madeleine, il fit son entrée solennelle dans la ville de Tours. Deux épées furent portées devant lui; l'une

[1] Duclercq. — Couci. — [2] Argentré.

élevée par la pointe, pour le duché de Bretagne, l'autre suspendue à une écharpe et dans son fourreau, pour l'office de connétable. Mais bien qu'il eût ainsi conservé le service du roi et qu'il formât le noble dessein d'assembler une armée de Français et de Bretons pour tenter la conquête d'Angleterre, on pouvait facilement voir que ce vieux capitaine, usé par les fatigues et les maladies, n'avait pas grand temps à vivre. Ainsi l'espoir et le désir de monsieur de Saint-Pol n'étaient pas remis à un trop grand délai.

Le duc de Bourgogne, qui ne voulait point la guerre, mais qui semblait ne la point craindre, n'ignorait rien de ce qu'on tramait en France contre lui, et remarquait bien que de jour en jour on lui montrait plus de mauvaise volonté. Il ne témoignait aucune faiblesse, défendait son honneur et ses droits, prenait ses précautions, et faisait avertir ses hommes d'armes, ses vassaux et tous les gens de guerre de ses états de se tenir prêts; malgré sa promesse, il exigea les tailles, consenties seulement pour le voyage contre les Turcs; enfin il n'omettait rien pour n'être pas pris au dépourvu, mais agissait prudemment et sans nulle précipitation. C'était sans doute la présence du Dauphin qui lui valait surtout la haine du roi. Il le savait; comme c'eût été toutefois, en cas de guerre, un avantage pour lui d'avoir ce prince entre ses mains, et qu'il aurait eu par-là un grand parti dans les seigneurs de France, le Duc ne songeait pas à lui retirer l'hospitalité. Il ne voyait non plus nul motif de ménager le comte de Saint-Pol, et continuait à lui tenir rigueur.

Il en donna une preuve manifeste. Le comte de Saint-Pol avait pour principal favori le sire de Ront, et lui avait donné en mariage sa sœur bâtarde. Ce gentilhomme lui

servait ordinairement à exécuter les violences et les crimes dont le Duc lui avait fait reproche. En ce temps-là le sire de Ront avait aussi commis pour son propre compte un horrible assassinat. Il aimait une jeune fille d'assez petit état; et comme, malgré sa défense, elle fut fiancée avec un jeune homme de même condition, il fit prendre le fiancé; on l'étendit par terre, on le mutila cruellement, on lui ouvrit le corps et on lui arracha le cœur. Le Duc ordonna que le sire de Ront fût saisi pour être mis en justice; mais il se sauva chez les Anglais du côté de Calais. Sans la querelle du Duc avec le comte de Saint-Pol, il est à croire qu'il eût fermé les yeux sur ce crime. Il n'était pas rare, en effet, de voir les hommes d'armes et les gens de guerre enlever les filles qu'ils trouvaient jolies, maltraiter et mettre à mort leurs pères, leurs frères ou leurs prétendus, sans que pour cela ils fussent nullement recherchés[1]. Au moment même où le Duc faisait poursuivre le sire de Ront, il tenait sur les fonts de baptême l'enfant du sire de Havart, qui était la terreur de la ville d'Arras et des environs, à cause des violences de ce genre qu'il exerçait impunément. A vrai dire, il y avait peu ou point de justice sur cette frontière; les voyageurs, les marchands, les laboureurs n'y marchaient jamais qu'en armes pour se défendre des gens de guerre ou de ceux qui voulaient faire comme eux. Les querelles et les vengeances particulières causaient aussi une foule de meurtres. Le voisinage de Calais empêchait beaucoup le bon ordre. Les coupables se sauvaient sur une terre ennemie, et quand il se faisait quelque pillage ou autre méfait nocturne, c'était aux Anglais qu'on l'imputait.

[1] Duclercq.

Le Duc jugea que dans de telles circonstances, et lorsqu'il était menacé de guerre par la France, il était sage de se réconcilier tout à fait avec la ville de Gand. Le Dauphin servit de médiateur, et le Duc parut céder à ses instances en effaçant le dernier souvenir de la révolte des Gantois. Toutefois, lorsqu'au mois d'avril 1448 il fit son entrée à Gand, il ne voulut avoir près de lui ni ce prince ni le comte de Charolais, dont les Gantois se montraient grands amis et disaient beaucoup de bien. Par un autre motif sans doute, il ne prit pas non plus en sa compagnie le sire de Croy [1].

Les Gantois surpassèrent en magnificence tout ce qu'on avait vu en pareille occasion. Il y eut partout des représentations et des mystères; ce qui parut surtout à remarquer, c'est la façon docte et ingénieuse dont la faute et le repentir de la ville, la grandeur et la miséricorde du Duc étaient rappelés par des sentences tirées des livres sacrés ou profanes, et par les figures peintes ou vivantes qu'on voyait sur les échafauds. Ainsi, à la porte de la ville, descendit une jeune fille qui se mit à genoux les mains jointes, et au-dessus de sa tête un écriteau où on lisait: *Inveni quem diligit anima mea*. Plus loin parut l'Enfant prodigue demandant pardon à son père. Une tapisserie représentait l'empereur César au milieu du sénat, et Cicéron prononçant l'oraison pour Marcellus; l'inscription était: *Nulla de virtutibus tuis major clementiâ est*. Il y avait aussi un lion tenant entre ses pattes la bannière de Bourgogne, et devant lui une lionne et ses lionceaux humblement couchés par terre; au bas se lisait: *Quasi leo rugiens, et formidabant filii ejus;* puis Abigaïl implorant

[1] Duclercq. — Continuateur de Monstrelet.

David, et disant : *Benedictus Dominus quoniam te misit;* le bon Pasteur retrouvant sa brebis égarée, Pompée ayant pitié de Tigranes, roi d'Arménie, avec la devise : *Pulchrum est vincere reges*, qui rappelait la générosité du Duc au traité d'Arras ; enfin, beaucoup d'autres peintures ou représentations de ce genre. On fit aussi passer devant le Duc un éléphant. La tour qu'il portait était remplie de musiciens qui chantaient des triolets, dont le refrain était :

Vive Bourgogne est notre cri.

Lorsque le Duc fut près de son hôtel, un homme couvert d'une peau de lion, en souvenir des armoiries de Flandre, vint prendre la bride de son cheval pour le conduire dans la cour.

Les illuminations dans la ville et sur la rivière, les banquets, la musique, les danses, embellirent cette joyeuse entrée, et le Duc, en signe de parfaite réconciliation, accepta un repas à l'Hôtel-de-Ville, qui coûta, dit-on, dix mille écus d'or.

Ce fut à Gand que de nouveaux ambassadeurs du roi vinrent trouver le Duc. Outre les sujets ordinaires de négociation, ils avaient à lui signifier de se trouver, le 15 de juin suivant, dans la ville de Montargis, pour y assister, comme pair de France, au jugement du duc d'Alençon.

Il y avait déjà deux ans que ce prince avait été emprisonné par ordre du roi, qui avait eu la preuve de ses criminelles intelligences avec les Anglais. C'était au moment où le roi, pour lors au château de Chatelar en Bourbonnais, s'avançait contre son fils, qu'il avait appris cette nouvelle trahison ourdie dans sa famille. Ce lui fut un surcroît de chagrin. « Ma vie est bien douloureuse, disait-il,

« puisqu'il faut me garder de ceux à qui je devrais me fier « plus qu'à tous les autres, et que ceux de mon sang me « trahissent. » Il délibéra dans son conseil sur ce qu'il y avait à faire. L'ordre régnait maintenant assez bien dans le royaume ; la puissance du roi était assez affermie et l'affection de ses peuples assez grande pour qu'il ne parût point difficile de poursuivre, selon la justice, un prince du sang.

Le duc d'Alençon était alors à Paris ; il avait quitté ses domaines exprès pour ne point donner de méfiance, au moment où l'exécution de ses complots allait commencer. Le comte de Dunois fut chargé de le saisir. Il prit secrètement toutes ses mesures avec les plus fidèles serviteurs du roi, Guillaume Cousinot, le sire de Brezé, Odet d'Aydie, le sire de Moui, bailli de Vermandois. Laissant hors de la ville les archers et les gens d'armes qu'il avait amenés, il entra à Paris, manda le prévôt, lui dit les ordres du roi, et le chargea de faire environner, avec un nombre d'hommes suffisant, l'hôtel du duc d'Alençon. C'était où est maintenant la Force. Quand tout fut sur le point de l'exécution, le comte de Dunois se rendit seul chez le prince, comme pour le visiter. Il en fut honorablement reçu, et ils commencèrent à deviser entre eux de choses indifférentes. Puis, au moment où le comte de Dunois fut assuré que chacun était à son poste : « Monseigneur, dit-il, pardonnez-moi ; le roi m'a envoyé vers vous ; je n'en sais pas « bien la cause, mais je dois lui obéir ; » et lui mettant la main sur l'épaule : « Vous êtes prisonnier du roi, » ajouta-t-il. Le duc d'Alençon n'eut pas le temps de répondre ; la chambre se remplit aussitôt des gens du comte de Dunois. Il fallut bien obéir. On pouvait craindre quelque rumeur à Paris. Le comte lui dit : « Monseigneur, sans faire ici

« plus de séjour, il vous faut partir et monter au plus vite « à cheval. » — « Je me trouve bien ici, et j'y veux rester, » répliqua le prince ; on n'en fit pas moins amener ses chevaux. Il écrivit un billet à sa femme, désigna quelques serviteurs pour le suivre, et l'on se mit sur-le-champ en route. Arrivé à la porte Saint-Antoine, il vit de loin quarante lances, sous les ordres du sire de Moui. « Quels sont « ces gens? demanda-t-il, et ma vie est-elle en sûreté? » — « Ne craignez rien, ce sont les gens du roi, » lui répondit le comte de Dunois.

Il fut ainsi conduit à Melun ; le connétable de Richemont, dont il avait épousé la nièce, et qui avait toujours été de ses amis, vint le voir. Il ne voulut rien avouer ni répondre aux commissaires que le roi avait envoyés pour l'interroger[1]. « Je ne cacherai rien au roi, disait-il, mais « je ne veux parler qu'à lui ; je sais bien qui m'a joué ce « tour. On veut me faire passer pour Anglais, je ne l'ai « jamais été, ni voulu l'être ; mais les manières du roi « contre moi et contre tous ceux de son sang me font un « grand déplaisir. Quand nous venons le voir, nous sommes « souvent cinq ou six jours sans être admis, sans avoir au« dience ; il n'est entouré que de méchantes gens de petit « état, sortis de bas lieu ; ce sont eux qui le gouvernent. »

Le roi consentit à le voir ; il fut amené en Bourbonnais, et mis en prison au château de Chantelle. Lorsqu'il fut conduit en sa présence, le roi lui demanda comment il avait pu s'allier avec les anciens ennemis du royaume, et leur promettre les places de Domfront et de Falaise afin de faciliter leur descente en France. Le duc d'Alençon se montra hautain dans sa réponse : « Monseigneur, dit-il,

[1] Chartier. — Couci. — Recueil de Dupuy.

« j'ai bien pu faire alliance avec quelques grands sei-
« gneurs pour ravoir ma ville de Fougères que me retient « injustement le duc de Bretagne, dont je n'ai jamais pu « avoir raison à votre conseil. — Jamais, répondit le roi, « nous n'avons refusé de vous rendre justice, et il n'est pas « nécessaire d'aller chercher de telles couleurs pour expli- « quer vos alliances avec nos adversaires. Vous ne les « pourrez nier, car on a vos lettres, signées de vous, et « aussi des témoins. » Il y eut encore quelques paroles entre eux, et le duc d'Alençon finit par requérir qu'on le mît en liberté : « Ce n'est pas une chose à faire légèrement, « dit le roi ; il y faudrait grande délibération : on vous fera « votre procès tout au long. »

L'instruction du procès dura deux ans, et fut faite avec le plus grand soin. Tout le crime du duc d'Alençon fut avéré ou par sa confession ou par des preuves irrécusables. Voici quelle avait été la suite de ses trahisons[1]. Quelque temps après que lord Talbot eut pris Bordeaux, un serviteur de sir Richard Woodville, chevalier anglais qui avait épousé la veuve du duc de Bedfort, et qui était par conséquent beau-frère du comte de Saint-Pol, était venu trouver le duc d'Alençon et lui avait proposé de marier sa fille au fils du duc d'York. Il avait été question aussi de beaucoup d'autres choses ; en se quittant, ils étaient convenus d'une certaine façon de se prendre le pouce en signe de reconnaissance lorsqu'on s'enverrait des messages.

En 1455, au mois d'août, vint à La Flèche un hérault anglais nommé Huntington ; le duc d'Alençon lui découvrit ses desseins et le chargea de retourner en Angleterre. « Dites-leur donc de se mettre enfin d'accord de par Dieu

[1] Arrêt de condamnation. — Interrogatoires.

« ou de par le diable! disait-il, parlant des discordes du « duc d'York et du parti de la reine; il faut descendre en « Normandie, et ne pas penser à autre chose. C'est le mo- « ment ou jamais; le roi est loin; son armée est séparée « en trois parties : l'une dans le comté d'Armagnac, l'autre « en Guyenne; la troisième marche contre le Dauphin. « Les nobles, les bonnes villes, le peuple, tout le monde « est aussi mécontent que moi; j'aiderai les Anglais de « mes forteresses et de mon artillerie, qui est suffisante « pour combattre dix mille hommes en campagne. Il faut « venir avec trente ou quarante mille hommes, et amener « le roi Henri. Il n'y a pas quatre cents lances en Nor- « mandie; le pays sera conquis avant qu'on puisse y porter « secours. Il sera nécessaire de publier la défense de rien « prendre sur les habitants et les laboureurs, et punir « sévèrement les délinquants. Il ne faudra pas non plus « penser à maintenir les dons de domaines faits autrefois « par les Anglais; le roi Henri devra ne point parler du « passé. Pendant qu'on descendrait en Normandie, une « expédition partirait aussi de Calais. Si le roi veut retirer « son armée de Guyenne, le pays se révoltera encore une « fois. Le duc de Bourgogne n'est point à craindre en « ceci; ce n'est pas un homme qui aime la guerre; il ne « veut que paix et amour. Quant au Dauphin, il se décla- « rera pour nous et nous aidera de ses places et de ses « gens. » Le duc d'Alençon chargea aussi Huntington de demander qu'on lui envoyât au plus tôt vingt mille écus ou dix mille au moins, à prendre à Bruges ou sur toute autre ville de négoce, afin qu'il pût apprêter son artillerie et former ses compagnies; enfin il donna, pour le duc d'York, une lettre de créance conçue ainsi : « Seigneur, « veuillez croire ce que le porteur vous dira de moi; je vous

« remercie de votre bon vouloir, j'ai bonne volonté, il ne « tient qu'à vous. » Il avait signé d'un N barré ; Pouancé, son héraut, avait accompagné le héraut anglais.

Peu après, impatient de ne pas avoir de réponse, le duc d'Alençon s'était découvert à un prêtre nommé Thomas Gillet, lui avait appris les signes de reconnaissance, lui avait donné une lettre de créance signée de même, et l'avait expédié au duc d'York.

Au mois de décembre, Fortin, parent de Thomas Gillet, avait été envoyé à Calais, où se trouvait sir Richard Woodville ; enfin, au mois de janvier, Pouancé et Thomas Gillet étaient revenus. Le duc d'York les avait chargés de remercier le duc d'Alençon, de lui dire que le parlement des États d'Angleterre n'ayant pas été assemblé, on ne pouvait donner une réponse finale ; que cependant on devait compter que les Anglais descendraient en France avant le mois de septembre. Le duc d'York priait le duc d'Alençon de s'emparer d'un port de mer pour faciliter la descente, et de lui faire savoir si le Dauphin ne viendrait point défendre la Normandie.

Un nouveau messager reçut encore la confidence du duc d'Alençon, qui lui fit prêter serment sur l'Évangile ; celui-ci s'en alla avec une lettre de créance qui, cette fois, était signée Jean. Il était chargé de dire qu'il fallait se hâter, que le roi marchait contre le Dauphin, qu'ainsi on pouvait lui préparer un beau retour de noces ; que, pour son compte, il voudrait déjà voir les Anglais descendre en France, épais comme grêle, et qu'ils passeraient pour de bien mauvais combattants s'ils ne profitaient d'une telle occasion.

Mais, dans cet intervalle, les choses avaient changé en Angleterre ; le duc d'York n'était plus protecteur du

royaume. Ce fut au roi Henri lui-même que fut présenté Aymon Gallet, dernier envoyé du duc d'Alençon. Ce roi, qui était simple d'esprit, mais rempli de piété, avait toujours été gouverné soit par les uns, soit par les autres, et n'avait aucune volonté. Il s'informa à ce messager quelle personne c'était que son oncle le roi Charles : « Je ne l'ai « vu que deux fois, répondit Gallet ; une fois à cheval, et « il me sembla gentil prince ; puis dans une abbaye près « de Caen, où il lisait une chronique, et personne ne m'a « paru lire si couramment que lui. » Pour lors le roi Henri lui dit : « Je m'étonne comment les princes de France « ont si grande envie de lui faire du déplaisir ; au reste, « autant m'en font ceux de mon pays. » Il donna toutefois à Gallet une lettre pour le duc d'Alençon, où il le remerciait et l'engageait à envoyer, au mois d'août, ses agents à Bruges, où se rendraient les ambassadeurs d'Angleterre, afin de prolonger les trêves avec le duc de Bourgogne. Là, pourrait se traiter l'affaire des vingt mille écus, ainsi que les autres.

Ce terme parut trop long au duc d'Alençon ; il envoya encore une fois Gallet, et le chargea de parler d'une autre demande qu'il avait faite. Il voulait à tout hasard avoir une retraite en Angleterre, et désirait qu'on lui accordât les duchés de Glocester et de Bedfort. Il annonçait aussi les démarches qu'il avait faites pour surprendre le port de Granville.

Les choses en étaient là, quand Thomas Gillet, ce prêtre que le duc d'Alençon avait chargé de plusieurs messages, engagea Fortin, qui venait d'être encore expédié pour l'Angleterre, à aller remettre au roi de France les lettres qu'on lui avait données. Ce fut alors que le roi se résolut à faire saisir le duc d'Alençon.

La procédure l'ayant confondu par ces preuves et par les témoins, il avoua tout ou à peu près; il ajouta que s'il avait ainsi comploté contre le royaume, c'était à la suggestion du bâtard d'Armagnac et du Dauphin. Cette excuse fut examinée avec soin; il ne pouvait produire nulle preuve, nul témoignage; il variait et vacillait dans son récit; il ne savait que répondre aux difficultés qu'on opposait à son récit. On s'assura que ce n'était qu'un mensonge, et que, s'il avait parlé du Dauphin aux Anglais, c'était comme de tout le reste, pour les mieux engager, en leur montrant l'entreprise comme plus facile.

Son ambition et son avarice seules l'avaient induit à mal: les promesses des sorciers et des devins y avaient contribué aussi; il en avait consulté plusieurs, et avait même envoyé un de ses serviteurs en Italie afin d'interroger un ermite fort renommé; il voulait savoir de lui comment il devait s'y prendre pour être dans la bonne grâce du roi, et aussi pour retrouver le même empressement qu'il avait eu autrefois à satisfaire la tendresse de sa femme la duchesse d'Alençon. Le saint homme fit une bien sage réponse à la première question. « Que le duc « d'Alençon, dit-il, se mette en la grâce de Dieu, il aura « celle de tout le monde. » Pour satisfaire à la seconde, il donna une forme de conjuration, dont il disait que l'effet serait certain.

L'instruction terminée, le roi convoqua son Parlement pour procéder au jugement. Comme le duc d'Alençon était pair du royaume, les autres pairs furent appelés à siéger, ce qui ne s'était point vu depuis le procès du roi de Navarre, en 1386. Le duc de Bourgogne répondit aux ambassadeurs qui venaient requérir sa présence, qu'encore que, d'après le traité d'Arras, le roi n'eût aucun com-

mandement à lui adresser, et qu'il ne fût en rien son sujet, néanmoins, au plaisir de Dieu, il se rendrait à Montargis. En même temps il envoya Toison-d'Or au roi, et fit publier dans ses états que tous ses vassaux et arrière-vassaux, les archers et arbalétriers assermentés des bonnes villes, eussent à s'armer et se tenir prêts pour l'accompagner à Montargis, où le roi l'avait sommé de venir. Puis il partit pour Lille, où était son artillerie, afin de la faire mettre en état. Le roi, de son côté, sachant quels apprêts de guerre se faisaient en Flandre, convoqua le ban et l'arrière-ban du royaume. Chacun s'affligeait que les choses en fussent venues à ce point; cependant Toison-d'Or revint de son ambassade. Le roi, cette fois encore, ne voulut point pousser le Duc à l'extrême et rompre une paix si heureuse pour son royaume; il fit répondre au Duc que sa présence au lit de justice n'était point nécessaire; que la suite nombreuse dont il serait accompagné serait dommageable pour le pays, et qu'il suffirait d'envoyer quelques personnes de son conseil, afin d'assister au jugement.

La paix se trouvant ainsi conservée, la cour de Bourgogne revint à ses divertissements accoutumés. Le comte de Charolais n'avait pas de plus grand plaisir que les joûtes, et il s'en faisait souvent de fort belles. Par malheur, le Duc tomba malade et eut une assez forte fièvre. La Duchesse quitta son couvent pour venir lui donner tous ses soins. Elle n'avait pas vu son mari depuis le jour où elle avait pris parti dans la querelle avec son fils. Cette marque de tendresse émut vivement le Duc. Ils pleurèrent ensemble, et il rendit toute son amitié à sa femme. Elle la méritait bien; non-seulement elle avait toujours aimé uniquement le Duc, et lui avait pardonné les torts qu'il avait sans cesse, mais elle avait été pour lui comme un

sage conseiller, s'acquittant d'ambassades difficiles et terminant de grandes affaires.

Lorsqu'il fut rétabli, les fêtes recommencèrent. L'arrivée de la comtesse de Nevers, qui était la fille du sire d'Albret, et que Charles, comte de Nevers, avait épousée en France depuis un peu plus d'une année, rendit encore les amusements plus magnifiques. Le Duc se trouvait réuni avec presque toute sa famille et réconcilié avec son fils et sa femme. Tout se passait donc avec une complète allégresse. Après quelques jours, la comtesse de Nevers quitta Lille pour se rendre chez sa belle-sœur la comtesse d'Étampes. Le Duc et Adolphe de Clèves, comte de Ravenstein, l'accompagnaient, et elle avait aussi avec elle un beau cortége de dames. Quand on fut venu à un petit pont, non loin de la ville, se présentèrent six chevaliers. Leur chef demanda au sire de Ravenstein qui il était et où il menait ses dames. « Que vous importe? répondit-il; laissez-nous « passer notre chemin. » Le chevalier coucha sa lance et courut sur Adolphe de Clèves. Pour lors commença la joûte, car c'était le comte de Charolais. Les lances se brisèrent; ils prirent leurs épées : quand ils eurent bien combattu, ils ôtèrent leurs casques et vinrent aux dames, qui leur donnèrent grandes louanges. Le comte de Charolais avait fait apprêter un repas élégant dans une maison voisine; on chanta et l'on dansa. Puis les dames remontèrent sur leurs haquenées et prirent congé des princes de Bourgogne [1].

Cependant le sire de Croy, le sire Simon de La Laing, maître Jean l'Orfèvre, président de Luxembourg, et Toison-d'Or, avaient été choisis pour assister au jugement

[1] Duclercq.



Procès du Duc d'Alençon.

du duc d'Alençon. Ce ne fut pas à Montargis que se tint le lit de justice. Une épidémie qui régnait dans le pays fit transférer à Vendôme la séance du Parlement. Tout s'y passa en grande pompe et cérémonie. Le roi était sur son siége royal ; le Parlement, consulté auparavant, avait été d'avis que ce devait être une séance royale. A ses pieds était assis le comte de Dunois, grand chambellan. Le haut banc, à la droite, était occupé par les ducs d'Orléans, de Bourbon, les comtes d'Angoulême et du Maine, les comtes de Foix et d'Eu, qui venaient d'être élevés au rang des pairs, et les comtes de Vendôme et de Laval. Au-dessous d'eux, les trois présidents au Parlement, le grand-maître de France, l'amiral, le grand-prieur, le marquis de Saluces, fils du duc de Savoie ; quatre maîtres des requêtes, le bailli de Senlis, deux conseillers du roi et trente-quatre seigneurs du Parlement. Au pied du trône, le chancelier. A la gauche, sur le haut banc, les pairs ecclésiastiques, quatre évêques et l'abbé de Saint-Denis. Au-dessous, les seigneurs de la Tour-d'Auvergne, de Torcy, de Vauvert, de Prie, de Pressigny ; les baillis de Touraine et de Rouen, les trésoriers, Tristan-l'Hermite, prévôt des maréchaux, le prévôt de l'hôtel et trente-quatre seigneurs du Parlement. Sur un banc séparé, le procureur général et deux avocats du roi. Enfin cinq greffiers sur des petits bancs.

Le chancelier commença par commander aux huissiers qu'on allât appeler le duc de Bourgogne, qui à lui seul représentait trois pairies, Bourgogne, Flandre et Artois. Les huissiers sortirent, et alors se présentèrent les ambassadeurs du duc Philippe. Le connétable, duc de Bretagne, avait demandé à ne point siéger à cause de sa parenté avec l'accusé, qui était son propre neveu.

Les pairs ecclésiastiques, le chancelier, les présidents

au Parlement, plusieurs maîtres des requêtes et plusieurs conseillers au Parlement avaient déjà assisté, depuis plusieurs semaines, à une instruction préparatoire qui avait suivi les informations faites depuis deux ans. Les princes du sang, les pairs de France, les seigneurs appelés par le roi au Parlement prenaient connaissance de l'affaire pour la première fois. L'accusé fut amené, et placé sur une escabelle basse; il fut interrogé, et répéta librement tous ses aveux.

Avant que la sentence fût prononcée, maître Jean l'Orfèvre, ambassadeur du duc de Bourgogne, fit supplier le roi d'entendre ce qu'il avait à proposer de la part du Duc, et il fut admis à prononcer un discours, qui fut trouvé bien éloquent et bien docte. Il était rempli de citations tirées des livres saints, des lois impériales de l'empereur Justinien, de Virgile et d'autres auteurs profanes. Maître l'Orfèvre y alléguait de beaux et célèbres exemples de clémence, entre autres celui de « Trajan, le meilleur em-« pereur des païens, qui fut, non pas austère, mais clé-« ment, et qui, pour sa miséricordieuse justice, fut tiré « des enfers par les prières de saint Grégoire, et fait « chrétien trois cents ans après sa mort. » Après beaucoup d'autres exhortations générales, l'orateur continuait ainsi :

« Sire, monsieur de Bourgogne a l'espérance que si l'épée de justice était tirée de son fourreau et remise à l'exécuteur pour frapper, vous le feriez retirer, en reconnaissant que le condamné est votre parent et votre sang.

« Considérez, Sire, les bons services rendus à vous et à vos nobles aïeux par monsieur d'Alençon et ses devanciers. Son bisaïeul mourut à la bataille de Créci; son

grand-père fut otage en Angleterre pour le roi Jean; son père finit ses jours à la bataille d'Azincourt; lui-même, à la bataille de Verneuil, fut trouvé parmi les morts et mené en Angleterre. Sire, vous savez bien que c'est en vendant le peu d'héritage qui lui restait qu'il a été mis hors des mains de vos anciens ennemis. Il aima mieux avoir sa délivrance à ce prix que d'être quitte, de ravoir ses terres, et d'obtenir tout ce qu'on lui promettait, en faussant sa loyauté. Songez à ses enfants, Sire; ils vous offrent aussi leur sang à répandre, en suivant la trace de leurs nobles prédécesseurs. »

Là, maître l'Orfèvre rappelait encore diverses histoires d'enfants qui avaient obtenu grâce pour leurs parents; entre autres le fils de Servius Galba, en faveur de qui l'on avait pardonné à son père, et surtout par la considération que cet enfant était parent du roi Gallus. « Et les enfants de monsieur d'Alençon ne sont-ils pas aussi parents du roi Gallus? c'est-à-dire de vous, Sire.... Considérez enfin la personne de monsieur d'Alençon. Sire, ceux qui ont conversé souvent avec lui et ont hanté sa compagnie, savent assez, tant par sa conduite que par son langage, qu'il y a toujours eu en lui plus de négligence et de simplicité que de mauvaise malice. A de tels hommes, Sire, la loi est plus douce et moins rigoureuse qu'aux autres. D'autre part, si, par quelque soudaine mélancolie, monsieur d'Alençon avait projeté quelque chose qui vous fût préjudiciable, toutefois, Dieu merci, l'effet ne s'en est pas suivi. Ne croyez pas cependant que monsieur de Bourgogne veuille dire qu'en tout délit il faut que l'œuvre soit consommée pour qu'il y ait délit; il sait que, particulièrement pour le crime imputé à monsieur d'Alençon, il en est autrement, et que la volonté est à punir comme l'effet. Mais

monsieur de Bourgogne prétend seulement que la grâce est plus facile à accorder que si la chose était consommée et si le péril s'en fût suivi. Même on peut trouver vraisemblable qu'avant la consommation du crime, monsieur d'Alençon eût pu s'en repentir et s'en retirer.

« Par ces considérations, Sire, monsieur de Bourgogne vous supplie, en toute humilité de cœur, de jeter un œil de miséricorde sur monsieur d'Alençon, de remettre et pardonner tout ce qu'il peut avoir méfait contre vous, et de lui garder l'honneur, sans lequel le cœur d'un noble homme ne peut vivre. Sire, princes, étrangers, voisins, amis et ennemis connaissent par expérience votre charité, votre humanité, votre puissante et miséricordieuse bonté; pour Dieu, Sire, ne rejetez pas la demande de votre humble parent, et il répétera avec tout le monde : « *Mise-* « *ricordiam Domini in æternum cantabo.* »

L'évêque de Coutances répondit, par ordre du roi, de point en point, au discours de l'ambassadeur de Bourgogne. Il parla de l'obligation de faire justice, imposée par la majesté royale. « C'est par la justice que règnent les rois, et, n'était la bonne justice des rois et des princes, les royaumes et seigneuries ne seraient que larroneries.

« La parenté de monsieur d'Alençon lui imposait, dit-il, de plus grands devoirs envers le roi et le royaume. Les services de ses devanciers n'ont pas été imités par lui; et si les enfants ne doivent pas porter la peine des forfaits du père, de même la gloire du père ne doit pas profiter au fils. On dit que monsieur d'Alençon s'est toujours montré simple et négligent; certes, le contraire a bien paru, et il n'a fait voir que trop de malice et de subtilité.

« Enfin, le roi vous fait dire qu'il agira en ceci d'après l'avis des princes et seigneurs de son sang et autres, et

de ceux de son conseil qui sont près de lui. Il eût bien voulu que monsieur de Bourgogne y eût été pour avoir son bon conseil; cependant il fera si bien, que mondit sieur de Bourgogne et tout le monde en seront contents.»

Alors; après mûre délibération de la cour des pairs, l'arrêt fut rendu: le duc d'Alençon fut déclaré criminel de lèse-majesté, et, comme tel, privé et débouté de l'honneur et dignité de pair de France et autres dignités et prérogatives, condamné à recevoir la mort, et à être exécuté en justice. Ses biens furent confisqués.

Toutefois, le roi, se réservant d'en ordonner selon son bon plaisir, déclara que l'exécution du duc d'Alençon serait différée, et que ses biens-meubles et la plupart de ses seigneuries seraient laissés à ses enfants.

L'arrêt fut d'abord prononcé au duc d'Alençon, dans sa prison, par un président et un conseiller au Parlement, maître Jean Bureau, trésorier de France, et quelques autres du conseil du roi, puis une seconde fois en audience solennelle[1].

Ce ne fut pas l'intercession du duc de Bourgogne qui décida le roi à user ainsi d'indulgence. Il y fut déterminé par sa propre volonté et par les conseils du duc de Bretagne; l'arrêt portait même, en ce qui touchait la remise d'une partie de la confiscation, que c'était en faveur et contemplation des requêtes du duc de Bretagne. Il était revenu auprès du roi uniquement pour sauver la vie à son neveu; sans ce motif, on ne l'eût point revu à la cour, dont l'année précédente il était parti fort mécontent. Des difficultés au sujet de l'hommage du duché de Bretagne s'étaient élevées entre lui et le conseil du roi.

[1] Procès du duc d'Alençon: Recueil de Dupuy.

Du reste, elles n'étaient pas nouvelles : à chaque avénement d'un duc de Bretagne, on débattait toujours pour savoir si l'hommage était lige ou simple. Le connétable pensait que les services qu'il avait rendus devaient rendre le roi moins exigeant cette fois ; au contraire, on l'était davantage[1], et l'on ne voulait point se contenter de la formule qui, lors des autres investitures, avait toujours servi à réserver les droits des deux parties ; cependant il ne céda point.

Lorsqu'il fut dans la chambre de parade du roi pour cette cérémonie, le comte de Dunois lui adressa la parole en ces termes : « Monseigneur de Bretagne, vous devenez « homme du roi, mon souverain seigneur ici présent, et « lui faites hommage lige à cause de votre duché de Bre« tagne ; vous lui promettez foi et loyauté, et de le servir « envers tous ceux qui peuvent vivre et mourir. » Alors, tout d'une voix, le comte d'Eu, le bailli de Touraine, et d'autres qui étaient dans la chambre, s'écrièrent : « Faites« lui ôter sa ceinture. » C'était comme on faisait pour l'hommage lige. « Il ne le fera pas, et ne le doit pas faire, « répondit le chancelier de Bretagne. — Je vous fais, con« tinua le duc de Bretagne, tel hommage que mes prédé« cesseurs vous ont fait, et je n'entends point qu'il soit « lige. » Le chancelier de France répliqua : « Vos prédé« cesseurs ont fait hommage lige. — Vous le dites, et je « dis que non, » poursuivit le duc de Bretagne. Alors le roi, pour mettre fin à ce débat, prit la parole et dit : « Vous le faites tel que vos prédécesseurs l'ont fait. — Oui, et point lige. » Il plaça ses mains dans les mains du roi, ne mit point le genou en terre, ne fit aucun ser-

[1] Richemont. — Argentré.

ment, ne prit aucun engagement, et embrassa le roi. « Le duc n'entend faire en ceci, dit le chancelier de Bre-« tagne, rien qui déroge ni qui porte préjudice à ses droits « et noblesses. — Et le roi proteste du contraire, » repartit le chancelier de France. Pour lors le roi ajouta : « Je n'en-« tends ni ne veux en rien préjudicier à vos droits, et je « crois que vous ne voudriez point préjudicier aux miens. « — Non, » répondit le duc.

Puis, pour l'hommage du comté de Monffort et de la seigneurie de Neaufle-le-Château, il mit le genou en terre, se reconnut homme lige, promit et jura de servir le roi contre tous ceux qui pouvaient vivre et mourir.

Le chancelier de France s'adressa ensuite au duc : « Monsieur, et de la pairie de France ne faites-vous pas « hommage ? — Non, je ne suis point délibéré de le faire « à présent ; je n'en ai point parlé à mes États. — C'est « son fait, reprit le roi ; il sait bien ce qu'il a à faire ; on « doit s'en rapporter à lui. — Je le dis pour ma décharge, « continua le chancelier de France, et pour savoir com-« ment je dois gouverner la chancellerie ; car les pairs « sont ajournés par une lettre à part, et c'est vous qui les « ajournez : les autres sont ajournés par un sergent. Cette « fois il n'y a eu qu'une lettre. La chose demeurera donc « au même état, et je continuerai à régler la chancellerie « dans la forme accoutumée. — Je l'entends ainsi. » Telle fut la réponse du roi.

L'hommage de la pairie n'était pas d'ordinaire distinct de l'hommage du fief portant pairie. Cependant Jean, duc de Bourgogne, avait prêté double hommage. Si le duc de Bretagne eût fait hommage lige de la pairie, il aurait donc en quelque sorte reconnu que son duché était lige ; si au contraire l'hommage était pur et simple, il s'ensuivait

qu'un pair du royaume ne contractait nulle obligation envers le roi.

Après ces discussions dont le duc de Bretagne se tint pour fort offensé, il retourna dans son pays, où il mourut deux mois ensuite. Ses serviteurs avaient été grandement irrités du mauvais accueil qu'on avait fait à leur seigneur, lui qui, au dire de beaucoup de gens, avait sauvé le royaume. C'était, disaient-ils, une preuve nouvelle de l'ingratitude du roi, et de sa faiblesse pour ceux de ses conseillers qui le gouvernaient. Leur mécontentement fut si grand, que le bruit se répandit en Bretagne que le duc Arthus était mort empoisonné.

Quel que fût son désir d'obtenir l'office de connétable, devenu vacant par le décès du duc de Bretagne, le comte de Saint-Pol jugea à propos de se réconcilier avec le duc Philippe. Il vint à Mons se présenter à lui, en reçut un accueil favorable, eut avec lui de grands entretiens. Chacun, et le comte de Charolais surtout, se montra joyeux de cette réconciliation. Elle n'était sans doute, pour le comte de Saint-Pol, qu'un moyen de plus pour servir le roi de France ; c'était un homme sans nulle loyauté, comme la suite le fit bien voir.

Le bruit commun était en effet, à ce moment, que le roi ou du moins ses conseillers tendaient de plus en plus à la destruction du duc de Bourgogne. Il en recevait de secrets avis [1]. Un jour il trouva dans son hôtel des vers où les projets menaçants du roi étaient expressément indiqués ; on y disait que la puissance de Bourgogne avait duré cent ans, mais que tout pouvait se payer en une heure ; que le roi ne craignait plus la force du duc Phi-

[1] Duclercq.

lippe, et que, s'il plaisait à Dieu de seconder son travail, il serait enfin roi régnant, et seul roi. On répandait aussi de plus en plus que la condition secrète du mariage de madame Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre avait été le partage des états de Bourgogne, et que les Anglais devaient avoir la Hollande et la Zélande[2]. En même temps le Duc voyait le roi ou s'allier successivement avec tous ses ennemis, ou contracter amitié avec ses anciens alliés pour lui ôter leur appui; l'empereur, la maison d'Autriche, le duc de Saxe, la plupart des électeurs, le Danemarck, les Liégeois, les gens de Berne, le duc de Savoie, étaient maintenant liés par des traités au roi de France. Sans cesse il y avait des négociations avec l'Angleterre; on ne pouvait, à la vérité, rien conclure de solide avec un royaume si fort troublé et divisé; mais toute ambassade, tout pourparler semblaient toujours cacher quelque projet ennemi de la France contre la Bourgogne, ou de la Bourgogne contre la France.

En outre, le roi et ses serviteurs avaient de jour en jour changé de langage; il n'y avait plus rien d'humble ni de craintif dans les réponses qu'on faisait aux ambassadeurs du Duc[3], et il n'était pas accoutumé à voir sa puissance ne plus inspirer aucune épouvante. Jamais ce changement n'avait mieux paru qu'au lit de justice à Vendôme; les plaintes des envoyés de Bourgogne n'avaient pas été écoutées. Le conseil du roi avait au contraire déclaré hautement que c'était le roi qui avait des griefs à imputer au Duc. Le procureur général avait dit au milieu du conseil, devant tous les princes, qu'il faudrait plus de quinze jours pour réciter toutes les désobéissances du duc de

[1] 1458, v. st. L'année commença le 25 mars. = [2] Preuves de l'Histoire de Bourgogne. = [3] *Ibid.*

Bourgogne. Ce propos, qui lui avait été rapporté, l'avait fort offensé.

Le séjour du Dauphin en Flandre était un sujet de reproche toujours subsistant; le roi attendait l'effet des exhortations que le Duc avait tant promis de faire pour ramener le prince à son devoir, et il ne voyait pas, disait-il, qu'elles eussent encore profité en rien.

Cependant le Dauphin avait chargé les ambassadeurs de Bourgogne qui s'étaient rendus au lit de justice, de parler pour lui à son oncle le comte du Maine. Le roi, l'ayant appris, fit savoir à son fils qu'il ne pouvait ajouter foi à un tel rapport, puisqu'il n'avait reçu ni lettres ni message de lui. Le Dauphin saisit alors cette occasion de témoigner au roi son respect et sa reconnaissance. Il lui annonça en même temps, pour la seconde fois, la grossesse de sa femme : « Grâce à Dieu, disait-il, je puis vous le signifier, ainsi que je le dois, comme chose sûre, car elle a senti plusieurs fois bouger son enfant, ce dont vous serez bien joyeux. Et qu'il vous plaise m'avoir et me tenir toujours en votre bonne grâce et me mander vos bons plaisirs pour que je les puisse accomplir. » A Genappe, 13 décembre 1458.

En même temps le Duc envoya encore une ambassade pour s'expliquer sur les reproches qui lui avaient été faits à Vendôme, et surtout sur les paroles du procureur général. Il rappelait à ce sujet tous les services qu'il avait rendus au roi et au royaume, ainsi que le peu de reconnaissance qu'on lui en avait témoigné. Tout ce que ses ambassadeurs étaient chargés de remontrer en son nom, marquait assez de fierté et d'amertume. Ils devaient déclarer formellement quel avait été, quel était, quel voulait être leur seigneur envers leur roi, et demander que le

roi déclarât et signifiât les causes de son mécontentement envers lui.

La réponse signifiée par ordre du roi se ressentit de la puissance qu'il avait conquise sur ses ennemis du dedans ou du dehors. Il s'étonnait que le Duc se plaignît des réponses données à ses ambassadeurs pendant leur séjour à Vendôme, et pensait qu'elles étaient si bonnes et si raisonnables, que monsieur de Bourgogne en aurait dû être content.

Le discours du procureur général se rapportait aux désobéissances nombreuses et journalières qu'éprouvaient dans ses états les arrêts du Parlement; et monsieur de Bourgogne devrait bien les faire cesser.

Le Duc avait parlé de la paix d'Arras, comme il faisait toujours, en faisant valoir sa générosité, et répétant qu'il l'avait accordée par respect de Dieu, par affection pour la noble maison de France et par compassion du pauvre peuple. Le roi répondit qu'il n'avait pas été contraint à cette paix par la nécessité, qu'il avait su auparavant recouvrer la plus grande partie de l'Ile-de-France, de la Brie, de la Champagne et de la Picardie. Il ne disconvenait pas, au reste, du malheur d'un royaume où les sujets et les membres de la maison royale étaient divisés de leur chef; mais c'était lui, disait-il, qui voulait bien oublier tout le passé.

Il refusait aussi aux sires de l'Isle-Adam, de Ternant, de La Laing, et autres serviteurs du duc de Bourgogne, l'honneur d'avoir délivré Paris, ainsi que le prétendait le Duc; il rappelait que le connétable et monsieur de Dunois avaient été chefs de l'entreprise, et qu'elle s'était faite avec les hommes d'armes et les finances de la France. Toutes les autres villes du royaume, à la réserve de Noyon

et Soissons, avaient été conquises par les armes du roi, et non par le Duc.

Le roi ne se souvenait surtout point que le duc de Bourgogne eût envoyé aucun de ses gens à la conquête de la Normandie; seulement le comte de Saint-Pol et d'autres parents, sujets et serviteurs du roi, étaient venus, avec des chevaliers et des écuyers de Picardie ou d'autres provinces du royaume, se mettre aux gages du roi: ils s'étaient conduits honorablement, et le roi leur en avait témoigné son contentement.

Le roi ajoutait qu'il avait bien le pouvoir de prendre alliance avec qui il voulait pour l'avantage du royaume; que les traités conclus ne portaient aucune condition au préjudice du duc de Bourgogne; que ce prince devait, comme seigneur du sang royal, se réjouir de voir le roi allié à des souverains puissants, comme le roi Ladislas ou le roi de Danemarck; que presque toutes ces alliances étaient seulement renouvelées et avaient jadis existé.

Quant au mariage qui avait été conclu pour madame Madeleine, il n'était pas besoin d'y chercher un motif d'inimitié; car il était notoire que la fille du roi ne pouvait trouver, dans la chrétienté, un mariage plus grand en biens et en honneurs. D'ailleurs le duc de Bourgogne n'était pas, du moins à la connaissance du roi, l'adversaire du roi Ladislas. C'était son proche parent, et il avait offert de combattre les Turcs sous son commandement. Leur différend sur le pays de Luxembourg n'était pas un motif pour se dire ennemis, surtout lorsque le roi de Bohême s'était soumis à l'arbitrage du roi, bien que le Duc s'y fût refusé.

En toutes trêves faites par le roi avec les Anglais, le duc de Bourgogne avait toujours été compris. Au contraire, le

Duc avait fait des trêves séparées, donnant pour excuses qu'il avait voulu garantir ses pays de la guerre que venaient y faire des capitaines et gens de guerre du roi; tandis que chacun avait vu que le roi, à qui ces désordres déplaisaient, avait bien su les faire cesser.

Pour les conditions secrètes, que le Duc prétendait qui avaient été arrêtées au mariage de madame Marguerite d'Anjou, le roi s'étonnait que monsieur de Bourgogne eût si légèrement et si longtemps persévéré à croire des choses évidemment contraires à la vérité.

Il n'était donc point véritable que le roi eût rien fait de contraire au traité d'Arras; monsieur de Bourgogne devait, au contraire, se rappeler ce qui avait été convenu lors du mariage de monsieur de Charolais et de feu madame Catherine de France.

Monsieur de Bourgogne s'était plaint qu'on avait mainte fois, à la cour, parlé de lui et de ses gens injurieusement et avec dérision. Le roi répondait sagement qu'il en ferait punition s'il en avait connaissance, mais que communément de telles choses se disaient par des gens de petite réputation, et qu'encore qu'on eût parlé de sa propre personne plus librement et plus outrageusement, il n'y avait jamais pris garde.

Enfin, aux prières que le Duc faisait au roi de le tenir en sa bonne grâce, il répondait qu'il serait bien joyeux que monsieur de Bourgogne se gouvernât toujours envers lui tellement qu'il eût sujet de continuer à le tenir dans sa bonne grâce.

Il avait toujours été convenu que, lorsqu'il s'élèverait des difficultés sur l'exécution du traité d'Arras, le pape en ferait décider par des commissaires. Le Duc donna donc l'ordre à son chancelier d'examiner de nouveau le

traité; l'acte de mariage de son fils avec madame Catherine, et de dresser, en conséquence, des instructions pour les ambassadeurs qu'il allait envoyer au concile de Mantoue, que le pape venait d'assembler.

Le pape était Æneas Sylvius Piccolomini, qui avait été secrétaire du concile de Bâle, puis de l'empereur, et avec lequel le duc de Bourgogne avait traité pendant son voyage d'Allemagne. Il venait de succéder au pape Calixte III, et avait pris le nom de Pie II. Son premier soin avait été d'écrire à tous les princes chrétiens, et de leur demander qu'ils eussent à venir en personne, ou du moins à envoyer des ambassadeurs, pour aviser en commun aux moyens de défendre la chrétienté contre les Turcs qui faisaient toujours de nouveaux progrès, et venaient encore de conquérir la Morée et l'Achaïe. Les Grecs avaient récemment envoyé une grande ambassade au duc de Bourgogne, pour lui dire leur détresse et implorer son secours.

Le nouveau pape avait une amitié particulière pour le duc Philippe; et ce prince, en lui confiant ses intérêts, ne les mettait point en mauvaises mains. L'ambassade qu'il lui envoya se composait de son neveu le duc de Clèves, du sire Jean de Croy, du sire de Berg-op-Zoom, de l'évêque d'Arras, et de plusieurs autres seigneurs et conseillers, tant clercs que laïques. Elle traversa la France et la Savoie. Le seigneur François Sforza, duc de Milan, fit au duc de Clèves l'accueil le plus magnifique, tant à cause de lui qu'à cause du grand et célèbre prince qu'il représentait. La renommée du duc de Bourgogne dans la chrétienté était plus éclatante que celle d'aucun roi. Le pape Pie II lui écrivait à peu près vers le même temps[1] : « J'ai

[1] Lettres d'Æneas Sylvius.

« appris avec joie, par les lettres de l'empereur lui-« même, qu'il est résolu, et surtout à notre considération, « de vous donner l'investiture royale, et je me souviens « d'avoir souvent écrit à Son Altesse sur ce sujet en votre « faveur. Non-seulement il s'est déterminé à cela, mais il « veut encore contracter alliance avec vous, en mariant « son fils à la fille de votre fils, et vous créer vicaire géné-« ral de l'empire dans les pays de la Gaule, par-delà le « Rhin; ce qui certes nous est fort agréable. »

Cette grande affection du pape se manifesta par les honneurs dont il entoura le duc de Clèves. Lui seul de tous les ambassadeurs eut séance au consistoire avec les cardinaux; et lorsque l'évêque d'Arras, à l'assemblée du concile, eut excusé le duc de Bourgogne de n'être pas venu en personne, le pape répondit[1] : « Quant à la non-« venue de très-noble, très-puissant et mon très-cher fils « le duc de Bourgogne, je sais bien que ses excuses sont « véritables et raisonnables. Plût à Dieu que chaque « prince de la chrétienté fît, selon sa puissance, aussi « bien son devoir que lui! » Puis il rappela que le Duc était le principal auteur du pieux dessein d'aller combattre les Turcs; qu'il était venu en personne; qu'il avait déjà envoyé une ambassade à Francfort, et que nul ne semblait plus disposé et préparé à cette sainte entreprise.

L'offre des ambassadeurs de Bourgogne répondit aux espérances du pape[2]. Ils s'engagèrent à fournir six mille combattants à la solde et à l'entretien de leur seigneur. Toutefois ils dirent que l'entreprise ne pourrait se faire tant que la chrétienté serait en proie aux discordes et aux guerres.

[1] Concl. = [2] Histoire ecclésiastique.

Les ambassadeurs de France ne devaient pas s'attendre à être accueillis de la même sorte par le pape. Ce n'est pas que la puissance du roi n'eût aussi un bien grand renom en Italie. Gênes venait de se donner à lui; les Florentins, peu d'années auparavant, avaient choisi pour leur capitaine Jean, duc de Calabre, fils du roi René. En ce moment même la maison d'Anjou disputait avec avantage le royaume de Naples au roi d'Aragon. Mais le pape et le duc de Milan favorisaient les Aragonais; et là, comme en tout autre lieu et en toute autre affaire, le duc de Bourgogne tenait le parti opposé à la France. Ainsi c'était lui qui était comblé de louanges et d'honneurs au concile de Mantoue. Au contraire, le roi avait pour partisans tous les ennemis du duc de Milan et de la maison d'Aragon, particulièrement les Vénitiens. Avant l'arrivée des ambassadeurs de France qui tardaient beaucoup, le pape semblait tout disposer pour la grande entreprise, et, de concert avec le cardinal Bessarion, Grec d'origine et réuni à l'Église romaine, il promettait toujours un succès facile; mais les envoyés de Venise, raillant cette présomption et cette hâte, lui disaient : « Vous êtes né homme en pau« vreté et ne savez ce qu'est une telle besogne que de « vouloir faire bataille aux Turcs. Il est besoin d'attendre « la délibération du grand roi. »

Enfin, après deux mois, arrivèrent les ambassadeurs de France; c'étaient l'archevêque de Rouen, l'évêque de Paris, maître Thomas de Courcelles, fameux docteur en théologie, et Guillaume Cousinot. Leur commission était bien plus de parler pour l'affaire de Naples, et de défendre les droits du roi René, que de traiter des préparatifs de la croisade. Ils avaient aussi à défendre contre le Saint-Père les libertés du clergé de France, et la pragma-

tique sanction contre laquelle il était vivement déclaré, après y avoir contribué de tout son pouvoir tandis qu'il était secrétaire du concile de Bâle[1].

Les ambassadeurs trouvant donc tant de mauvaise volonté de la part du pape dans les affaires qui leur importaient le plus, témoignèrent peu d'empressement pour l'entreprise qu'il voulait persuader à tous les princes de la chrétienté. Ils refusèrent la levée d'un décime sur le clergé, et dirent qu'il fallait auparavant justifier l'emploi de celui que le roi avait déjà permis de lever pour le même motif, et dont on n'avait vu aucun fruit. Lorsque le pape sembla opposer à la négligence du roi pour les intérêts de la foi catholique, le zèle et les promesses du duc de Bourgogne, les ambassadeurs répondirent que le roi ne voulait rien promettre qu'avec la loyale intention de l'acquitter, et n'avait point coutume d'avancer des paroles incertaines ; que d'ailleurs la promesse du duc de Bourgogne était soumise à la volonté du roi dont le consentement était nécessaire pour lever des hommes et de l'argent dans ses provinces. Du reste, le roi fit assurer le Saint-Père que, lorsque son royaume n'aurait plus rien à craindre de ses ennemis, il s'emploierait de toute sa volonté et de ses moyens à chasser les Turcs.

L'assemblée de Mantoue ne fut donc pas plus efficace que les journées de Ratisbonne et de Francfort. Beaucoup de princes y firent des promesses magnifiques. Le pape s'y montra fort éloquent à remontrer les dangers que courait la chrétienté ; mais tout en demeura là. Il en fut de même de la paix entre la France et l'Angleterre, qui était un autre objet de ce concile. Les différends entre le roi et

[1] Histoire ecclésiastique.

le duc Philippe restèrent aussi au même point. Le juge lui était trop favorable pour que les ambassadeurs de France acceptassent sa médiation.

Pendant la durée du concile, les esprits ne faisaient que s'aigrir davantage, surtout en ce qui touchait la juridiction du Parlement. Le Duc assurait sans cesse le roi de la volonté qu'il avait de lui obéir et de lui complaire; le roi faisait témoigner au Duc quelle était sa bienveillance et son affection; mais aucune difficulté n'était ni résolue ni éclaircie. Il y en eut une qui finit par donner lieu aux voies de fait. Le roi, en cédant par le traité d'Arras les villes situées au-delà de la Somme, avait conservé une portion du territoire d'Amiens, et il y avait établi un officier qui conservait le titre de bailli d'Amiens. Le Duc avait souvent réclamé contre le nom pris par ce bailli. Le bruit se répandit qu'Arthur de Longueval, qui pour lors exerçait cette charge, formait quelque entreprise contre Amiens, et y avait des intelligences. Le sire d'Ailli, vidame d'Amiens, c'est-à-dire lieutenant du bailli d'Amiens pour le duc de Bourgogne, avait épousé une fille bâtarde du Duc, et le comte d'Étampes avait épousé sa sœur. Comme il était prodigue et de mauvaise conduite, il avait engagé sa seigneurie de Pecquigni au comte du Maine, et l'on disait même qu'il allait la lui vendre. On le soupçonnait aussi d'être en secret accord avec le sire de Longueval. Le Duc donna ordre au comte d'Étampes de se rendre aussitôt à Amiens avec des gens d'armes. Le sire de Longueval n'eut que le temps de s'échapper. Le vidame fut saisi, et, malgré ses nobles alliances avec le Duc et le comte d'Étampes, il fut conduit en prison à Rupelmonde; d'autres se dérobèrent par la fuite aux soupçons ou au courroux du Duc.

Le 17 juillet 1459, la Dauphine accoucha d'un fils. Le Dauphin s'empressa de l'écrire au roi. « Mon très-redouté seigneur, il a plu à notre béni Créateur et à la glorieuse Vierge sa mère de délivrer aujourd'hui ma femme d'un beau fils, dont je loue mon béni Créateur, et le remercie très-humblement de ce que, par sa clémence, il lui a plu si bénignement me visiter, et me donner connaissance de ses grâces et bontés infinies. Laquelle chose je vous signifie en toute humilité, afin de toujours vous donner de mes nouvelles et encore plus quand elles sont bonnes et joyeuses, comme raison est, et comme j'y suis tenu. »

Le Dauphin écrivit aussi à son frère le duc de Berry, à l'évêque de Paris, au Parlement, à la chambre des comptes, à la ville de Paris, pour leur annoncer cette heureuse nouvelle. Tous adressèrent au roi les lettres qu'ils reçurent, et attendirent ses volontés[1]. Il ordonna qu'on fit des prières publiques, et écrivit au Dauphin pour le féliciter.

A la cour de Bourgogne, le Duc faisait éclater une bien plus grande joie de cet événement. Il donna mille écus d'or au serviteur du Dauphin qui lui apporta la nouvelle ; il écrivit aussitôt aux bonnes villes de ses états pour qu'on chantât le *Te Deum* et qu'on allumât des feux de joie. Lui-même fut parrain de l'enfant avec le sire de Croy, et madame de Ravenstein fut marraine. Il fut baptisé dans l'église de Genappe, à la même paroisse où jadis l'avait été Godefroy de Bouillon. Les présents furent magnifiques; le Duc donna à l'accouchée une vaisselle d'or et d'argent, telle que, dans leur exil, le Dauphin et sa femme étaient loin de l'avoir. Ce fut le sire de Croy qui tint l'enfant, et le

[1] Histoire de Louis XI.

Duc le rapporta lui-même sur ses bras[1]. Après la cérémonie, le Dauphin, en remerciant le Duc, ôta tout à fait son chapeau. Le Duc, confus de voir le fils du roi le traiter ainsi, mit aussitôt un genou en terre, et ne voulut pas se relever que le Dauphin ne se fût couvert. « Mon très-cher oncle, lui dit le Dauphin, je vous remer-« cie du bien et de l'honneur que vous me faites; je « ne pourrais, je ne saurais le reconnaître, sinon qu'en « retour je vous donne mon corps, le corps de ma « femme et le corps de mon enfant. » Tout le monde pleurait de joie d'entendre les paroles d'affection de ces deux princes.

Tel était l'accueil que recevait le Dauphin à cette cour. Malgré le mécontentement qu'en éprouvait le roi, le Duc prenait soin de lui rendre le séjour de ses états honorable et sûr; aussi y vivait-il doucement. A la vérité, il ne pouvait exercer sa jeunesse dans les entreprises, et cela devait sembler dur à un prince qui, comme lui, n'aimait aucunement la paix et le repos. Au lieu de commander, il lui fallait aussi, tout absolu qu'il était, plaire à ceux dont il avait besoin. Du reste, il passait son temps sans faire paraître aucune tristesse; après la chasse, il se mettait à table avec de joyeux compagnons; là on racontait à qui mieux mieux des histoires de galanterie. Le Dauphin aimait les bons contes, et celui qui faisait le plus lascif était le mieux venu[2]. Le comte de Charolais était aussi un convive jovial; le bâtard de Bourgogne, les sires de Fienne, de Digoine, de Thianges, de Rothelin, de Lannoy, de Créqui, payaient ainsi leur écot en narrations plaisantes; parfois le bon Duc lui-même s'en mêlait. On fit

[1] Honneurs de la cour de Bourgogne. = [2] Brantôme.

un recueil de leurs récits, qui se nomme les Cent Nouvelles, et dans la suite il fut publié.

Ce fut vers ce temps-là qu'un autre ennemi du roi crut qu'il trouverait sans doute refuge auprès du duc de Bourgogne. C'était le comte d'Armagnac, petit-fils du connétable, fils de ce comte Jean IV, qui avait fait la guerre au roi, qui avait passé longtemps en prison, qui avait vu une part de ses biens confisquée, et qui était mort en 1450. Jean V, son fils, était marié à Jeanne de Foix; mais il devint amoureux de sa propre sœur Isabelle, qui avait été promise autrefois au roi d'Angleterre, vécut dans un scandaleux commerce avec elle, et en eut même deux enfants. Il n'avait pas écouté les remontrances que le roi lui avait fait faire; il n'avait tenu compte de l'excommunication du pape.

Cependant le comte d'Armagnac finit par promettre au roi de ne plus vivre dans un si grand péché. Il envoya à Rome l'évêque de Lectoure, et ce prélat revint avec une fausse bulle du pape, qu'avait fabriquée Jean de Cambray, référendaire à la cour de Rome. Muni de cette bulle, Jean d'Armagnac commanda à un de ses chapelains de le marier avec sa sœur. Ce prêtre montra quelques doutes sur la vérité d'une telle permission : son maître se courrouça de ce qu'il ne croyait point à sa parole, et l'eût fait jeter dans la rivière s'il eût résisté plus longtemps. Le scandale fut donc plus grand encore. Le roi lui envoya le comte de la Marche, son oncle, et madame d'Albret, sa tante, pour essayer de le tirer d'un tel abîme d'impudicité. Dès qu'il sut qu'ils approchaient de sa ville de Lectoure, où il vivait enfermé, il monta à cheval avec une troupe d'hommes armés, et vint au-devant d'eux. « Je sais pourquoi vous « venez, dit-il, et vous pouvez vous en retourner; malgré

« vous et tous ceux qui m'en parleront, il n'en sera ni « plus ni moins, et sachez que je ne vous laisserai pas « même entrer dans ma ville »

Il était tard, la nuit tombait; la ville de Lectoure était dans un pays désert et peu sûr, il n'y avait pas, pour se loger, de maisons autour des murs. Le comte de la Marche et madame d'Albret conjurèrent leur neveu de ne pas les laisser du moins dans cet embarras et ce péril; enfin il consentit à ce qu'ils prissent gîte, non dans le château, mais dans une maison de la ville. Le lendemain, le comte de Castres, fils du comte de la Marche, alla le voir, lui parla doucement, et réussit à lui persuader de descendre à l'hôtellerie où étaient ses parents. Il y amena même sa sœur. Comme elle semblait émue et disait qu'elle avait été contrainte, le comte d'Armagnac, furieux, tira son épée, et il fallut employer la force pour l'empêcher d'en frapper le comte de la Marche. Lorsqu'il fut remonté au château, son oncle et sa tante écrivirent, en partant, à leur nièce, qu'ils la conjuraient de se dérober, dès qu'elle le pourrait, au crime où elle vivait. Cette lettre mit Jean d'Armagnac dans une telle fureur, qu'il s'arma et courut à cheval à la poursuite de ses parents; ce fut à grand'peine qu'ils échappèrent à sa fureur.

Il ne tarda guère à offenser le roi par une rébellion ouverte: l'archevêque d'Auch avait résigné son siége à Philippe de Lévis, son neveu. Le roi et le pape avaient ratifié cette nomination; le comte d'Armagnac se rendit à Auch avec ses gens d'armes, chassa Philippe de Lévis, assembla le chapitre, fit élire Jean de Lescun, son frère bâtard, et l'installa à l'archevêché.

C'était au commencement de la seconde guerre de Guyenne; le roi avait à chasser les Anglais, et ne put

point envoyer de forces suffisantes pour soumettre le comte d'Armagnac. Il bravait les arrêts du parlement de Toulouse, et jetait les sergents dans ses prisons, ne leur donnant à manger que lorsqu'ils avaient crié par trois fois : « Vive Armagnac ! » Ainsi révolté contre le roi, il ne se rendit point à son mandement contre les Anglais, n'envoya point ses vassaux à l'armée, et souhaita hautement la victoire à lord Talbot.

Un des premiers soins du roi, après la conquête de Bordeaux, fut d'envoyer le comte de Dammartin et Jean Bureau contre le comte d'Armagnac; il ne put faire aucune résistance, et s'enfuit en Aragon. Le parlement de Paris commença enfin son procès en 1457. Il fit réclamer, par procureur, le privilége d'être jugé en cour des pairs, comme descendant du sang royal, par Isabelle de Navarre sa mère, et issu du côté maternel, depuis plus de mille ans, des rois d'Espagne et des anciens ducs d'Aquitaine. Il n'était point prince de la maison royale, il ne tenait aucun fief en pairie, sa demande fut rejetée; il allégua qu'un chevalier combattant pour le royaume devait avoir le bénéfice de clergé, ce qui semblait peu raisonnable. Enfin il se présenta en personne avec des lettres de sauvegarde du roi; le Parlement les déclara subreptices, et le fit mettre en prison ; toutefois on le remit en liberté pendant le cours du procès, en lui commandant de ne pas s'éloigner à plus de dix lieues de Paris, et lui assignant dix mille écus d'or sur ses revenus pour son entretien. Il ne garda point son ban, et s'enfuit en Flandre, pensant peut-être y trouver quelque accueil. Le Duc ne voulut pas même le voir; on pensa que c'était en souvenir de son grand-père le fameux connétable d'Armagnac, ce mortel ennemi du duc Jean. Le Dauphin s'entretint une fois à la

chasse avec lui, mais ne le reçut pas autrement. Il s'en alla dans la comté de Bourgogne, et protesta contre l'arrêt qui le bannissait et confisquait ses biens.

L'enfant qui avait causé une si grande joie dans la maison du Dauphin, vécut peu. Il mourut au mois de novembre. Le Duc lui fit célébrer un service à Bruxelles. Peu de jours après, l'évêque de Coutances arriva à la tête d'une nouvelle ambassade du roi. Il était chargé d'exhorter formellement le Dauphin à rentrer dans son devoir; le roi avait voulu que ce fût en présence du duc de Bourgogne que cette remontrance fût faite.

L'évêque lui parla d'abord de la tendresse du roi, du désir qu'il avait de le revoir, de l'accueil doux et bienveillant qu'il lui ferait, de la joie et de l'utilité qui en résulteraient pour le royaume. Il lui demanda ensuite quelles étaient ces grandes peurs, ces craintes, ces doutes qu'il alléguait toujours. Si on en savait le motif, le roi s'empresserait de les dissiper; il en avait chargé ses ambassadeurs.

« Monseigneur, pensez que le roi est votre père, et que vous êtes son fils chéri. Il vous appelle; il veut vous voir, pour recevoir de vous joie et consolation. Vous êtes d'une même nature et d'une même substance; ainsi vous ne devez avoir qu'un cœur, qu'une âme, qu'une volonté. Quels honneurs et quelle grande joie et gloire vous viennent de lui! et, comme dit le sage : *Gloria hominis ex honore patris sui est!* Quelle monarchie! quelle conquête! quelle seigneurie il vous garde et vous prépare! Car, comme dit la loi : *Omnia quæ nostra sunt ex voto filii paramus.* » Il continua ainsi à le presser et à tenter de le persuader par de touchantes paroles et de doctes citations.

L'évêque d'Arras répondit pour le Dauphin; il ne mon-

tra pas moins d'éloquence, et encore plus de savoir que l'ambassadeur de France. Il s'étendit longuement sur les louanges du roi, sur ses conquêtes plus grandes et plus glorieuses que celles de César et d'Alexandre, sur la splendeur de son royaume, sur l'antiquité de sa race, qui descendait des Troyens. Il rappela un passage de saint Ambroise sur la fleur de lis, qui a la forme du ciel, qui renferme des ornements couleur d'or, qui ne craint rien des injures de l'air, et dont l'odeur repousse les serpents; il y vit une belle figure de la France chrétienne, riche, inébranlable aux tempêtes et chassant ses ennemis.

Puis il parla de la tendresse du prince pour son père. « La rosée du ciel n'est pas si douce à la terre que l'amour paternel à monseigneur. Larmes et pleurs ne pourraient exprimer ses angoisses. Quelle joie! quelle gloire! quelle plus grande cause pour remercier Dieu peut avoir monseigneur que d'être fils d'un père à qui Dieu donne sa force et sa grâce plus qu'à nul autre prince! Prince plein d'industrie, prudent au conseil, courageux dans la fortune, terrible dans la guerre, humain dans la victoire, sans douleur dans les plus cruelles angoisses. Or le courroux de ce père victorieux est tombé sur son sang, sur son fils aîné. D'autant plus aigres sont les maladies, qu'elles attaquent une noble complexion... Et quelle chose est plus aimable pour l'homme que la maison où il fut nourri? Cependant, lorsqu'on y voit le feu, on part et l'on s'enfuit. C'est ainsi que monseigneur a été contraint par calomnies, inventions, rapports faits contre lui à son père, de demander à quitter l'hôtel de son père pour aller aux montagnes du Dauphiné, croyant que le temps et son absence apaiseraient les flammes allumées contre lui. Mais, comme dit l'Écriture : « Ils ne renoncèrent pas à leurs inventions,

« et marchèrent dans la voie très-dure qu'ils avaient ac-
« coutumé. » On a procuré à monseigneur angoisses sur angoisses, douleurs sur douleurs ; on a miné sa fortune, mais non son courage, ni son amour pour son père.

« On a parlé de la puissance, de la justice, de la sagesse du roi ; certes, il est le plus puissant prince de l'univers, et son fils le plus pauvre gentilhomme du monde. Mais le roi n'a jamais rien ôté à ses vassaux sans procès et sentences. Quel forfait a commis monseigneur ? où a-t-il été cité et condamné ? Le roi est si sage et si modéré, que jamais il n'a laissé ses serviteurs, même en sa disgrâce, sans un état convenable ; et monseigneur est, ainsi que dit le prophète, « pareil au térébinthe dont les feuilles « sont tombées, et au jardin sans eau. » Il est, comme disent les tragédies, sans lieu, sans pays, sans cité, sans domicile, errant, sans un seul pied à terre. A quoi pourrais-je comparer le fils aîné, l'héritier de France réduit en un tel état ?... Il s'est vu arracher de la bienveillance de son père ; ses serviteurs sont chassés du Dauphiné ; ses places sont ouvertes à ses ennemis : son pays lui est ôté ; il est précipité du plus haut degré de dignité dans la plus profonde ruine ; et vous voyez cependant quel respect pour son père !... « L'abondance des eaux n'a pu éteindre « l'amour, » comme dit Salomon.

« Vous requérez que monseigneur vienne par devers le roi, et vous demandez pourquoi il ne se rend pas à l'obéissance de son père. « Qu'il ôte sa verge de moi, et que la « terreur ne m'épouvante point, » dit Job.

« L'enfant, tandis que son père tient les verges en ses mains, tant plus on l'appelle, tant plus il craint. » L'évêque d'Arras rappela ci le conseil de Rebecca, qui exhorta Jacob à fuir chez son oncle la colère de son père. Puis il dit que

le Dauphin avait trois motifs pour ne pas aller trouver le roi : la honte vertueuse qui l'empêchait de se présenter ainsi dépouillé et dans la contenance d'un coupable, et de retourner en cet état dans des villes qu'il a conquises, dans des pays où il a gagné des batailles, dans un royaume où l'on a chanté sa gloire ; la juste compassion pour ses serviteurs chassés et ruinés à cause de lui ; et là fut cité l'exemple de Marius, qui ne voulait pas rentrer à Rome sans ses amis proscrits pour sa querelle ; et si un citoyen eut ce courage, que n'exige pas l'honneur dans le fils du roi ? Enfin, la prudence : si l'on a pu changer la douceur de la très-noble âme du roi en une grande aigreur ; si l'on a pu entamer l'amour naturel du roi pour son sang et sa chair, quand cet amour était entier, combien plus facilement pourrait-on irriter une bienveillance encore fraîche et nouvelle ? Quoi de plus aisé, après une maladie, qu'une rechute ? quelle chose serait plus laide et plus périlleuse pour monseigneur que de retomber une seconde fois dans la disgrâce du roi ?

« Ce n'est donc pas l'orgueil qui retient monseigneur ; comment pouvait-il montrer son obéissance et son respect qu'en se laissant dépouiller successivement de toutes les administrations qu'il a eues ? Le roi lui avait d'abord donné le gouvernement du pays en-deçà de la Seine, puis le lui a ôté. Il avait reçu la conduite des gens d'armes : il les a menés à la gloire du roi et avait gagné de très-hautes victoires ; on n'a plus voulu qu'il les conduisît. L'entreprise périlleuse de faire lever le siége de Dieppe lui fut commandée avec une très-petite armée ; il obéit sans s'excuser. Puis monseigneur vint, vit et vainquit les Helvétiens, que nous appelons Suisses, qui sont forts, vaillants, et, comme dit Jules César, si dangereux en ba-

taille qu'ils ne font pas différence de tuer un prince ou un autre homme. Ils ont tué plusieurs princes dans leurs batailles, et même un duc d'Autriche. Il plut au roi, tant pour l'excellence et la noblesse de l'entreprise que pour la nécessité du royaume, d'y faire aller monseigneur. Le roi lui donna des compagnies dangereuses à mettre ensemble, des Français et des Anglais; il ne s'excusa pas davantage; et, ce qui est la souveraine louange d'un chef d'armes, il maintint cette armée sans dissensions, fit lever le siége de Zurich, et délivra la noblesse d'Allemagne de la servitude populaire des vilains; et non-seulement la noblesse des Allemagnes, mais celle de tout le monde : car si les Suisses n'eussent pas été réfrénés, comme le feu va d'une maison à l'autre, tout le populaire se fût tourné contre la noblesse. »

Après avoir rapporté tous les exemples d'obéissance donnés par le Dauphin, l'évêque d'Arras revenait aux motifs de crainte qui pouvaient le retenir ; il alléguait maintes histoires saintes et profanes de pères qui, sur de faux rapports, avaient poursuivi leurs enfants avec une haine d'autant plus âpre, qu'elle avait pris la place de la tendresse naturelle. « Le roi ne pouvait imaginer que les ennemis de monseigneur mentaient à leur maître et calomniaient son fils; nécessité a été pour lui de les écouter. Ce n'est pas merveille si monseigneur craint ceux qui, à l'insu du roi, comme il l'a déclaré, ont osé le faire poursuivre et ont envoyé des gens d'armes cotoyer la Bourgogne pour le saisir à son passage du côté de Langres. Ce qui prouve encore que tant de duretés ne viennent pas tant de l'âme du roi que de certaines instigations particulières, c'est que le roi, dans sa noble bonté, avait ordonné un état honorable pour madame la Dauphine;

cependant elle était dans un si misérable dénûment, que lorsqu'elle partit pour venir vers monseigneur, elle ne put se procurer un écu, un denier vaillant qui lui appartînt, et qu'elle n'avait qu'une seule robe toute déchirée. Quelle angoisse pour monseigneur de la voir dans une telle fortune! nulle dame ne devait espérer un sort si heureux et si tranquille, et elle ne trouve que larmes et gémissements, et une pauvreté si grande, qu'elle et monseigneur ne possèdent rien que leur corps.

« Et que n'oseraient point ceux qui, sans commandement, ont osé faire ceci? Il n'est pas besoin de déclarer les personnes desquelles monseigneur a crainte. Ceux qui sont là-bas peuvent les connaître mieux que lui, qui est depuis si longtemps absent; mais si le roi veut le savoir autrement, monseigneur espère, quelque jour, les lui déclarer en présence de tous les princes de son sang. »

Enfin, l'évêque finissait par prier Dieu que le roi eût compassion de son fils, qui avait eu de si grandes et si longues fluctuations, et voulût bien le laisser en repos dans l'honorable réception où il se trouvait, en l'hôtel de son oncle, le premier pair des ducs séculiers et comtes de France. Que le roi, ce père renommé par sa bonté dans tout le monde, consente, dit l'évêque, à ne pas le presser davantage, et à le laisser respirer en sûreté.

Les ambassadeurs du roi n'étaient pas chargés seulement d'engager le Dauphin à revenir près de son père; ils avaient aussi à répéter au Duc toutes les plaintes dont les motifs ne cessaient point depuis plusieurs années : les trêves avec les Anglais; le passage accordé aux compagnies anglaises de Calais, qui, traversant l'Artois, venaient courir sur les terres de France; le séjour du Dauphin en

Flandre; les désobéissances au Parlement de Paris, et la conquête du pays de Luxembourg.

Le Duc répondit lui-même à l'évêque : « Il semble, de « la façon dont on parle, que j'aurais séduit et attiré « monsieur le Dauphin dans mes états ; mais il est no- « toire que la chose n'est pas ainsi. Monsieur Louis est « venu chercher ici sa sûreté, à cause de la crainte qu'il a « du roi son père. C'est pour l'honneur du roi que je l'ai « reçu et soutenu de mes biens autant que j'ai pu, et pas « si bien que je l'aurais voulu, ni comme il conviendrait « pour un prince tel que lui. Je veux bien qu'on sache « que tant qu'il plaira à monsieur Louis de se tenir dans « mes pays, je ne lui manquerai pas, et tant qu'il me « restera un denier, il en aura la moitié. Mais je ne lui « défends nullement de retourner vers le roi ; au con- « traire, je suis tout prêt, lorsqu'il lui plaira, de l'y faire « conduire par mon fils, ou, s'il était besoin, j'irais moi- « même, et tellement accompagné, qu'il arriverait en « sûreté jusqu'au roi. Ainsi je ne l'empêcherai point de « partir, et je ne le contraindrai pas non plus de s'en « aller. »

Il répondit aussi lui-même au reproche de livrer passage aux Anglais de Calais ; ses états n'avaient pas moins à souffrir de leurs courses que les pays de France. Il avait renforcé ses garnisons, et s'employait de son mieux à prévenir et à punir ces désordres. Autant d'Anglais il faisait saisir, autant il en faisait pendre. On n'avait donc rien à lui imputer à ce sujet. Il s'en remit à son conseil de débattre les autres griefs, et, peu de jours après, il écrivit au roi, comme à la coutume, avec le langage le plus respectueux, en l'assurant que s'il n'était point satisfait des explications données à ses ambassadeurs, il en recevrait

d'autres encore par ceux que lui-même allait envoyer.

De toutes les difficultés, celle peut-être que le conseil de France avait le plus à cœur, c'était la juridiction du Parlement. Le Duc ne refusait pas absolument de soumettre les jugements de ses officiers à l'appel par-devant le Parlement. Toutefois il représentait que les rois de France, en réunissant à la couronne de grands duchés, comme l'Aquitaine, la Normandie, la Bourgogne, n'auraient pas dû s'arroger l'administration de la justice; que, selon les anciennes lois, un pair dont le jugement était attaqué n'en devait compte qu'au roi assisté des autres pairs; que plusieurs fois il avait été promis aux États-Généraux du royaume qu'un tribunal de douze personnes serait établi pour juger les appels contre les pairs; que maintenant leur autorité se trouvait comme abolie et confondue parmi les juges du Parlement de Paris, et que nul dans cette cour ne pouvait ni n'osait défendre les priviléges et coutumes de la Flandre et de la Bourgogne [1].

Dans cette idée, le Duc cherchait tous les moyens de diminuer la juridiction du Parlement. Il avait, en 1455, institué un conseil privé où ses sujets avaient la faculté de se pourvoir en appel contre les jugements de ses officiers, et qui prononçait souverainement lorsque les parties s'adressaient à lui de plein gré; néanmoins la juridiction du Parlement avait été réservée, ainsi que les traités et les titres de ses seigneuries l'y obligeaient. Cette réserve semblait insuffisante aux gens du Parlement; ils maintenaient que le Duc n'avait pas le droit d'instituer ce conseil. Jamais il ne céda aux remontrances qui lui furent faites sur ce point [2].

C'était donc la source de plaintes continuelles. Il y eut

[1] Meyer. — Histoire de Bourgogne. = [2] Heuterus. — Gollut.

surtout plusieurs arrêts rendus par le Parlement contre les jugements du bailli de Cassel, qui demeurèrent sans exécution. Guillaume Bouchet, conseiller au Parlement de Paris, fut envoyé auprès du Duc pour traiter cette affaire; il trouva peu de satisfaction auprès de son conseil. On lui dit d'abord que la seigneurie de Cassel était domaine direct de la Duchesse, et tout ce qu'il put obtenir fut que ce bailli ne résiderait plus sur la portion de cette seigneurie qui relevait de la France. Durant ce débat, comme il lui fut dit que le Duc n'avait pas sujet d'être content du Parlement, qui voulait retenir toutes les causes de Flandre, maître Bouchet repartit que ce qui pouvait arriver de plus heureux aux sujets du Duc, c'était d'être jugés au Parlement; qu'ils y trouveraient justice, tandis qu'en Flandre tout se jugeait par caprice ou par violence.

Il ne disait que trop vrai, et il se passait, depuis un an, à Arras, les plus horribles iniquités [1]. Bientôt la voix publique en murmura hautement, non-seulement en Artois et en Flandre, mais presque dans tout le royaume. Il y avait à Arras, comme dans tous les diocèses de France, un inquisiteur de la foi, nommé Pierre le Bressant, de l'ordre des jacobins; il était allé au chapitre général de son ordre qui se tenait à Langres. Pendant son séjour en cette ville, on y avait brûlé un nommé Robert de Vaux, qui vivait en ermite et qu'on avait reconnu pour vaudois. Depuis quelque temps c'était le nom qu'on donnait aux hérétiques, comme on avait fait autrefois, trois cents ans auparavant, pendant les croisades contre les albigeois; de même aussi on leur imputait mille abominations. Ce Robert de Vaux était natif d'Artois. L'inquisiteur, à son retour de Langres, répandit qu'en mourant

[1] Duclercq.

il avait confessé qu'il y avait beaucoup de vaudois à Arras et dans le pays. L'évêque était absent, et son diocèse était alors gouverné par frère Jean, évêque de Baruth *in partibus*. Par son autorité et celle du chapitre, on fit saisir d'abord une femme d'assez mauvaise vie, nommée Deniselle, et un vieux peintre nommé maître Jean Labitte. Il avait été dans son temps joyeux compagnon, rhétoricien, faiseur de chansons et de ballades, qu'il disait devant les gens de même qu'un jongleur; il avait fait aussi beaucoup de beaux cantiques qu'on chantait par la ville; du reste, grand diseur de bons mots, que chacun aimait et traitait comme une sorte de fou dont les paroles amusaient sans tirer à conséquence; aussi n'était-il connu que sous le nom de l'abbé de Peu-de-sens. Il fut, ainsi que cette femme, mis dans la prison de l'évêque, du consentement des échevins. D'abord il voulut se couper la langue avec un canif; mais bien qu'il ne pût parler, on le mit à la torture, en lui faisant écrire sa confession. Il avoua, dit-on, de même que Déniselle, qui fut aussi mise à la torture, qu'ils étaient allés aux assemblées de vaudois, et qu'ils y avaient vu beaucoup de personnes de la ville.

Les vicaires de l'évêque et quelques chanoines, voyant où la chose allait monter, furent d'avis de n'en plus parler et de mettre en liberté les prisonniers; mais l'évêque de Baruth et Jacques Dubois, doyen du chapitre, s'y opposèrent fortement, et allèrent trouver le comte d'Étampes, qui se tenait à Péronne. Ce prince, étant venu à Arras, ordonna aux chanoines du chapitre de faire leur devoir, qu'autrement il s'en prendrait à eux. Le procès continua, et l'on arrêta encore un barbier, un sergent de la ville, une bourgeoise et trois filles de joie. Ces nouveaux accusés furent de même torturés; puis leurs aveux

envoyés en consultation à de savants docteurs en théologie de l'évêché de Cambrai. Ils furent d'avis que, puisqu'on n'imputait aux prisonniers ni meurtres ni profanation de l'hostie, il suffirait de les admonester et de les faire renoncer à leur péché.

Mais telle n'était pas la volonté de l'évêque de Baruth et de maître Dubois. Ils étaient d'opinion que tous ces vaudois devaient être mis à mort, ainsi que ceux qui pourraient être accusés de vauderie par deux ou trois témoins. Toutes leurs peines tendaient à faire brûler ces pauvres gens, et ils s'y employaient diligemment. Le zèle du doyen était si grand qu'il ne se pouvait concevoir ; non-seulement il disait que les accusés étaient vaudois, mais que ceux qu'ils dénonçaient ou dénonceraient l'étaient aussi ; que d'ailleurs on ne pouvait guère se tromper en condamnant, tant le nombre des vaudois était grand. A l'entendre, il y avait peut-être le tiers des chrétiens coupables de vauderie, et ceux qui le contredisaient en étaient, suivant lui, grandement suspects. Il disait aussi qu'il ne faudrait pas s'étonner si, à la mort, les accusés rétractaient leurs confessions, parce que le diable les y contraindrait pour les avoir en enfer. L'évêque de Baruth soutenait le doyen et n'en disait pas moins que lui ; comme il avait été pénitencier à Rome l'année du grand jubilé, où tant de gens y étaient venus chercher des pardons, on croyait qu'il pouvait savoir beaucoup de choses. Il assurait qu'il y avait des évêques, voire même des cardinaux, qui étaient vaudois ; qu'ils étaient secrètement répandus partout ; que s'ils pouvaient mettre en leur compagnie quelque prince ou quelque roi, c'en était fait de la chrétienté. Il voyait des vaudois partout, et avait une telle imagination, qu'à la première vue il jugeait si un

homme était de la vauderie. Aussi avait-on grande crainte de lui. Il ajoutait qu'un vaudois ne devait être secouru d'aucun, père, mère, frère, parent et ami, et qu'il fallait les tous brûler, nobles ou bourgeois, riches ou pauvres.

Le comte d'Étampes semblait avoir non moins de zèle. Il pressait sans cesse le jugement des prisonniers. On institua, pour prononcer sur leur accusation, un certain nombre de commissaires qui procédèrent sous l'autorité du duc de Bourgogne. Tous les chanoines du chapitre, l'abbé de Saint-Waast, des religieux jacobins ou des autres ordres, quelques avocats et docteurs en droit, entre autres maître Gilles Flamand, furent choisis, au gré de l'évêque de Baruth et du doyen.

Enfin, le 9 de mai, tous les prisonniers furent amenés sur un grand échafaud dans la cour de l'évêché, et revêtus de mitres où l'on avait peint des hommes faisant hommage au diable. Tout le peuple de la ville et les habitants de dix lieues à la ronde s'étaient assemblés; la foule était immense.

L'inquisiteur commença par faire un long discours pour expliquer ce qu'était la vauderie. Lorsqu'on voulait s'y rendre, disait-il, on frottait un bâton avec un onguent composé avec les cendres d'un crapaud à qui l'on avait fait manger une hostie consacrée, et avec de la poussière d'os humain détrempée dans le sang d'un petit enfant. Puis l'on montait à califourchon sur ce bâton, et l'on était aussitôt transporté par les airs au lieu où s'assemblaient les vaudois. Là se trouvait le diable, sous la forme d'un singe, d'un bouc ou d'un chien, quelquefois même d'un homme. Les vaudois lui faisaient hommage et l'adoraient avec les cérémonies les plus vilaines et les plus sales qu'on pût imaginer; à son commandement, ils foulaient aux

pieds le crucifix et crachaient dessus. Ils bravaient aussi le ciel en faisant des postures impudentes et déhontées. C'était, racontait l'inquisiteur, l'abbé de Peu-de-sens qui était maître des cérémonies dans cette assemblée, et enseignait les nouveau-venus. Des tables étaient servies; les vaudois buvaient et mangeaient. Enfin, ils éteignaient les chandelles et se livraient à mille abominations entre eux, et avec le diable, qui se faisait tantôt homme, tantôt femme. Tout cela était si horrible, que l'inquisiteur assurait même qu'il ne pouvait pas le publier en entier.

En outre, le diable défendait aux vaudois d'aller à l'église, de prendre de l'eau bénite, de se confesser et de faire aucun signe de religion. Si pourtant ils y étaient contraints, il leur fallait ajouter : « N'en déplaise à notre maître. » Le diable leur disait aussi qu'il n'y avait point d'autre vie; que tout était fini à la mort, et que l'homme n'a point d'âme. On racontait de plus que ceux qui avaient eu quelque repentir et avaient voulu revenir au giron de l'Église, avaient été rudement battus à coups de nerf de bœuf.

Quand l'inquisiteur eut fini, il demanda aux accusés si tout cela n'était pas vrai; ils répondirent que oui. Alors leur sentence fut prononcée. Ils étaient retranchés de l'Église comme membres pourris, et livrés à la justice séculière. Leurs héritages étaient confisqués au profit du seigneur, et leurs biens-meubles au profit de l'évêque. La justice séculière s'empara aussitôt des condamnés et rendit la sentence d'exécution. Lorsque ces malheureuses femmes entendirent qu'elles allaient être brûlées, elles commencèrent à pousser des cris; s'adressant à maître Flamand, l'un des commissaires, elles disaient : « Ah! faux « traître, tu nous as déçues; tu nous disais d'avouer ce

« qu'on nous demandait, et que nous n'aurions d'autre « pénitence que d'aller en pèlerinage à cinq ou six lieues. « Tu le sais bien, méchant, que tu nous as trahies. » Puis elles racontèrent que c'était à force de tortures et de promesses qu'on leur avait fait confesser toute cette vauderie, mais qu'il n'en était rien. L'abbé de Peu-de-sens en disait autant, et même avec plus de circonstances. Cela ne servit en rien à ces malheureux, ils furent brûlés. Jusqu'à la fin ils se montrèrent bons chrétiens, se recommandant aux prières des fidèles, et protestant de leur innocence.

Ce qu'ils avaient dit devant tout le peuple commença de donner à penser à beaucoup de gens et à exciter quelques murmures. Cependant il y avait tant d'aventures d'hérésies et de sorcelleries, on voyait si souvent des gens reconnus coupables de ces sortes de crimes, que cela jetait dans de grands doutes. C'était pour sortilèges qu'Othon Castellan, argentier du roi de France, le successeur de Jacques Cœur, et Guillaume de Gouffier, son chambellan, avaient été condamnés. Il en avait été question dans le procès du duc d'Alençon. L'année d'auparavant, un ermite, natif de Portugal, avait été brûlé à Lille pour avoir prêché, dit-on, que, depuis saint Grégoire, aucune élection de pape n'avait été valable, et que par suite toute institution d'évêque, toute ordination de prêtres, toute administration de sacrements étaient de nulle valeur. On lui reprochait aussi diverses erreurs dans la foi; c'était cependant un homme de vie sainte et austère. Il avait annoncé que le feu s'éteindrait plutôt que de le consumer; mais il n'en fut rien. Peu après, il y avait eu un religieux carme brûlé dans Arras même, aussi pour hérésie. Précisément alors il y avait, au diocèse du Mans, une jeune fille possédée du

démon, qui tenait les plus merveilleux propos[1]. Nul exorcisme ne pouvait la délivrer. Elle parlait de ses souffrances et du malheur d'être en proie au démon, d'une façon à toucher et à édifier tout le monde. L'évêque la fit venir. Après l'avoir interrogée et examinée, après l'avoir entendue en confession, il demeura aussi surpris que les autres. Comme on parlait beaucoup de cette fille dans tout le royaume, la reine en écrivit à l'évêque, qui était son aumônier. Il répondit une longue lettre, où il racontait les merveilles dont il avait été témoin, les combats de cette fille et du démon, et comment, lorsqu'elle disait : « Je « veux aller en paradis, » le démon répondait en dedans d'elle-même : « Non, en enfer. » Enfin, il pensait que les gens qui voulaient s'amender et se corriger de leurs péchés pourraient grandement profiter avec elle. Sur ce rapport, le conseil du roi la fit venir. Mieux examinée et interrogée, elle confessa ses mensonges, qui lui avaient été suggérés par un jeune clerc avec lequel elle vivait. Elle fut condamnée à être sept ans enfermée dans un cachot, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse. Pour désabuser le peuple, elle fut exposée et prêchée publiquement à Tours, au Mans et à Laval.

Il venait de se passer aussi, près de Soissons, une aventure qui se rapprochait un peu de celle des vaudois. Un curé avait eu querelle et procès, pour la dîme, avec un fermier de l'ordre de Malte; il lui en voulait beaucoup. Une vieille femme, qui gagnait sa vie à filer, eut une dispute avec la fermière pour le paiement de quelques livres de fil. Comme un jour le curé et elle se confiaient mutuellement leur mauvaise volonté envers le fermier, elle lui proposa de se venger et de faire tout ce qu'elle dirait.

[1] Duclercq. — Jean de Troy.

Alors elle alla chercher un crapaud; le curé baptisa cette bête, et lui donna même le nom de Jean, puis ils lui firent manger une hostie; elle le brûla, et mêlant la cendre avec d'autres poisons, elle en composa un sortilége, en disant de certaines paroles. Le sortilége fut ensuite remis à la jeune fille de la sorcière, qui l'alla jeter furtivement sous la table du fermier. Trois jours après, cet homme, sa femme et son fils moururent de maladie. Cette mort subite donna des soupçons; on saisit la vieille femme; elle fut mise à la torture, et ce fut, dit-on, par son aveu qu'on apprit la cause et les circonstances de la mort du fermier. Elle fut brûlée; tout le pays demeura bien persuadé que c'était bien justement, et que les choses s'étaient passées comme le racontaient les juges. Le curé fut aussi poursuivi en justice ecclésiastique, mais il en appela au parlement, et ne fut point trouvé coupable; ce qui parut un grand scandale aux gens du Soissonnais. Ils pensèrent que c'était pure faveur, parce que ce curé était riche et de famille riche.

Il y avait donc fort à parler, pour et contre, dans l'affaire des vaudois d'Arras. Chacun en raisonnait. Quelques gens se souvenaient d'avoir vu l'abbé de Peu-de-sens ôter son chapeau après avoir chanté ses ballades en l'honneur de Notre-Dame, et dire : « N'en déplaise à mon maître. » Cela se rapportait bien à ce qu'avait raconté l'inquisiteur.

Cependant les poursuites continuaient contre de nouveaux accusés; ce n'étaient plus des gens de petit état et des filles de joie, mais de riches bourgeois, des échevins. Enfin, on prit un chevalier nommé Payen de Beaufort, une des anciennes bannières de l'Artois, homme respectable, âgé de soixante et douze ans, qui avait une famille nombreuse et puissante. Il fut prévenu qu'on l'accuserait

de vauderie, et ne voulut jamais s'enfuir, tant il trouvait la chose déraisonnable. Lorsqu'il fut arrêté, il demanda à parler au comte d'Étampes, qui refusa absolument de le voir. En même temps les exécutions continuaient; mais toujours ceux qu'on menait au bûcher criaient qu'on les avait trompés, et qu'on avait obtenu leurs aveux par force et par artifice. Quelques-uns, qui n'avaient jamais varié dans leur confession, étaient seulement condamnés à la prison. Tout cela commençait à faire grand bruit dans la ville; les échevins ne voulaient plus prononcer l'arrêt de la justice séculière; les exécutions ne s'en faisaient pas moins. Bientôt Antoine Saquepée, un des plus riches bourgeois d'Arras, et Jean Josset, aubergiste de la Clef, tous deux échevins de la ville, furent emprisonnés comme vaudois. Guillaume Lefèvre, échevin aussi, et Martin Corneille, receveur des aides, se sauvèrent à Paris.

Pour juger des accusés plus considérables, il fallut d'autres commissaires. L'évêque de Baruth et le doyen conduisaient toujours l'affaire; Gilles Flamand était aussi avec eux; mais le sire de Crèvecœur, bailli d'Amiens; le sire Baudoin de Noyelles, gouverneur de Péronne; Philippe de Saveuse, qui était le plus zélé de tous à faire brûler les vaudois; un religieux jacobin confesseur du duc de Bourgogne; maître Jean Forme, secrétaire du comte d'Étampes, furent institués nouveaux commissaires. Chaque jour on saisissait encore des bourgeois.

Tout le monde tremblait dans la ville; il n'y avait personne si notable, sujet si loyal, chrétien si fidèle, qui ne courût risque d'être poursuivi comme vaudois; et, d'autre part, si l'on se fût absenté, tout le menu peuple eût crié qu'on se reconnaissait coupable. Les commissaires, voyant la grande crainte qu'ils avaient jetée partout, et sachant

les murmures, firent publier que nul n'avait rien à redouter, que bonne justice serait faite, et qu'ils n'avaient condamné personne que sur sept ou huit témoignages ; ce qui était faux.

Le bruit de ce qui se passait à Arras se répandait dans tout le royaume ; chacun se demandait si ce qu'on disait pouvait bien être véritable. Le commun peuple était fort porté à le croire, et le scandale de la vauderie d'Arras était si grand, que, dans beaucoup de villes, on ne voulait plus loger les marchands artésiens, ni faire négoce avec eux. Les gens doctes et sages ne pensaient pas ainsi, et se doutaient qu'il y avait là-dessous quelque iniquité. On voulut commencer des poursuites contre les vaudois aux diocèses de Tournai et d'Amiens. Les évêques déclarèrent qu'autant on en saisirait, autant ils en feraient mettre en liberté. Peu à peu chacun commençait à penser ainsi ; à Arras, l'on n'osait point se dire ce qu'on en croyait.

Les commissaires n'allaient pas moins en avant, et rien ne semblait les arrêter. Enfin le fils de Guillaume Lefèvre, un des échevins qui s'étaient enfuis à Paris, vint avec un notaire signifier son appel au Parlement, et tout aussitôt monta à cheval pour ne pas tomber sous la main des commissaires. Ils firent courir après lui ; on le rejoignit ; il fut mis en prison ainsi que quatre bourgeois qui avaient eu connaissance de son intention ; pour être relâché, il lui fallut renoncer à son appel.

Cependant le sire de Beaufort et les autres prisonniers savaient un peu mieux se défendre que les pauvres gens qu'on avait brûlés. Ils requirent la présence de l'inquisiteur du diocèse de Tournai, et plusieurs autres ecclésiastiques respectables des pays voisins ; la plupart refusèrent de venir, tant on redoutait de se mêler d'une affaire où

l'on voyait tant de passion. Mais l'inquisiteur de Tournai s'y rendit. Ce qu'il dit et le refus des autres ecclésiastiques commença à donner du souci à quelques-uns des commissaires. Les vicaires de l'évêque, l'inquisiteur d'Arras, Gilles Flamand, et d'autres, s'en allèrent à Bruxelles pour rendre compte au Duc de toute l'affaire des vaudois.

Il désirait de grand cœur soutenir la foi chrétienne et maintenir son autorité; mais ce qu'on disait de tous côtés l'inquiétait. Il lui avait été rapporté qu'en France, et surtout à Paris, on disait que le duc de Bourgogne faisait brûler à Arras des gens riches et nobles pour avoir leurs biens; cela le troublait beaucoup. Il fit venir les plus habiles docteurs de l'Université de Louvain; le procès du sire de Beaufort et de tous les autres leur fut montré. Ils surent que plusieurs accusés n'avaient rien confessé, à quelques tortures qu'on les eût soumis. Il y eut une grande diversité d'opinions parmi ces docteurs; les uns soutenaient que tout était illusion, les autres que, lorsqu'un homme s'est donné au diable, Dieu permet que le diable exerce sur lui toute sa puissance. Le Duc, encore incertain, envoya à Arras, pour voir et interroger les prisonniers, Toison-d'Or, en qui il avait une parfaite confiance. Depuis son arrivée, on les traita plus doucement, et on ne fit plus saisir personne. Leur procès terminé fut envoyé au Duc pour qu'il le fît encore examiner.

Lorsque la procédure eut été renvoyée à Arras, le jugement fut prononcé à quatre prisonniers, en public et sur un grand échafaud. L'inquisiteur leur imputa exactement les mêmes choses qu'aux premiers. Le sire de Beaufort avoua tout et demanda miséricorde; il en fut de même de l'échevin Jean Taquet; mais Pierre Carrieux se mit à dire que tout cela était faux et qu'on ne l'en avait fait conve-

nir que par la torture ; on eut grand'peine à le faire taire.

Le quatrième était un nommé Huguet, surnommé Patenostre ; il avait été mis quinze fois à la torture ; on avait fait venir le bourreau, on lui avait bandé les yeux, on lui avait mis la tête sur le billot ; rien n'avait pu le forcer à se reconnaître pour vaudois. Alors on lui avait imputé à crime de s'être une fois échappé de prison.

Le sire de Beaufort et Taquet furent condamnés à recevoir des coups de verges de la main de l'inquisiteur, à tenir sept ans prison, et à payer de fortes sommes à tous les couvents de la ville. Patenostre fut condamné à vingt ans de cachot ; Carrieux fut brûlé, et ses biens confisqués. D'après les priviléges d'Arras, la confiscation aurait dû être pour la ville ; les officiers du Duc s'en emparèrent.

Ce furent les dernières condamnations ; la clameur publique était devenue si forte dans l'Artois et les pays voisins, que le Duc s'aperçut enfin qu'il fallait faire cesser tout à fait cette iniquité. D'ailleurs, parmi les fugitifs, les uns s'étaient pourvus au Parlement, et il allait prendre connaissance de l'affaire. D'autres avaient porté leurs plaintes jusqu'au pape, qui leur avait donné des juges moins suspects. L'évêque d'Arras, qui se trouvait pour lors en ambassade à Rome, écrivait lui-même qu'il fallait procéder d'autre sorte. L'évêque de Baruth, le doyen, le sire de Saveuse et presque tous les commissaires se retirèrent. L'inquisiteur et les vicaires de l'évêque se hâtèrent de mettre successivement en liberté tous les prisonniers qui n'avaient pas encore été jugés, sans leur imposer d'autre pénitence que quelques pèlerinages voisins.

Mais la plupart de ces malheureux avaient été cruellement torturés ; mais la mort des premiers paraissait maintenant dans toute son injustice et sa cruauté ; mais les

biens restaient confisqués, les amendes n'étaient pas restituées; le sire de Beaufort et quelques autres étaient encore en prison. Le peuple mieux informé murmurait hautement; il courait des ballades où il était parlé de l'évêque de Baruth, du doyen et des autres commissaires, comme ils le méritaient. Le fils du sire de Beaufort avait porté son recours au Parlement, qu'on regardait comme la source de toute justice. Cette cour envoya un huissier, accompagné de trente hommes armés; il tira, par autorité et par force, le sire de Beaufort de sa prison pour le conduire à la Conciergerie à Paris. Les vicaires de l'évêque furent cités en personne.

Ils comparurent au Parlement. La cause du sire de Beaufort fut plaidée par maître Jean de Popincourt, qui révéla pleinement les fausses promesses et les tortures dont on avait usé pour obtenir les aveux des accusés et leurs témoignages contre ceux qu'on voulait poursuivre. Il dit comment le sire de Saveuse avait sauté de joie lorsqu'on eut, à force de souffrances, tiré de quelques filles publiques des faits à la charge du sire de Beaufort; comment il avait aussitôt envoyé un des commissaires au Duc pour lui faire part qu'il y avait moyen d'accuser ce chevalier et d'autres hommes riches dont on pourrait tirer de l'argent [1]; comment le doyen d'Arras s'était jeté aux pieds du vieux sire de Beaufort, le conjurant de s'avouer coupable, de ne point perdre sa famille, de ne pas se laisser mettre à la torture, lui promettant qu'il ne subirait aucune condamnation; comment il lui avait dit de ne pas se soucier de déposer le contraire de la vérité, parce qu'il l'en absoudrait; comment, outre les amendes portées au juge-

[1] Arrêt du Parlement; pièces jointes à l'édition de Duclercq, donnée par M. de Reiffenberg.

ment, il lui avait fallu payer quatre mille francs pour le Duc, deux mille au comte d'Étampes, mille au bailli d'Amiens, deux cents au lieutenant.

Le pourvoi de maître Taquet et de tous les autres condamnés, l'appel interjeté par les parents des malheureux condamnés, les enquêtes faites à Arras par l'inquisiteur du diocèse de Paris, ne dévoilèrent pas de moindres cruautés exercées pour se procurer de l'argent ou pour contenter des vengeances. On avait brûlé les pieds de ceux qu'on avait torturés; on avait versé du vinaigre et de l'huile bouillante sur leurs plaies; on leur avait serré la tête ou les membres avec des cordes à nœuds; on avait traîné les femmes par les cheveux; on les avait foulées aux pieds; enfin rien de si horrible n'avait jamais été raconté. Ceux qui avaient été condamnés à la prison ne tardèrent pas à être mis en liberté, par l'autorité du parlement.

Mais l'affaire n'en resta pas là; les commissaires avaient été pris à partie, et les condamnés ou leurs parents demandaient des réparations et des dommages à ceux qui les avaient jugés contre les lois et la justice. Ce procès fut long; il dura plus de trente années. Ce fut seulement après ce long terme que justice complète fut rendue. En 1491, le parlement prononça un arrêt qui condamnait le duc de Bourgogne, le sire de Saveuse, l'évêque de Baruth, le doyen et les autres commissaires à restituer tout ce qui avait été confisqué ou exigé des accusés, et leur imposait des amendes en réparation. Tous les détails de l'arrêt rappelaient cette cruelle procédure.

Le duc de Bourgogne était mort depuis vingt-cinq ans, et sa race était éteinte. Le doyen d'Arras, poursuivi par la voix du peuple, avait perdu la raison, et n'avait pas seule-

ment survécu une année à ceux qu'il avait fait périr. Le comte d'Étampes et ses serviteurs, qu'on chargeait plus que tous du crime de cette affaire, ne vivaient plus ; juges, bourreaux et condamnés n'étaient plus de ce monde. Ceux des habitants d'Arras qui conservaient un souvenir présent de tant d'iniquités étaient déjà vieux. Mais le procès des vaudois avait longtemps continué à faire l'entretien de toute la ville. Jean Angenost, conseiller et commissaire du parlement, se transporta à Arras. Il se fit montrer la place où les vaudois avaient été brûlés, et sur laquelle l'arrêt du parlement portait qu'une grande croix de pierre serait élevée en expiation et aux frais des anciens juges. Un échafaud y fut dressé, tout le peuple fut convoqué par trois fois à venir entendre lecture de l'arrêt du parlement et le sermon d'un docteur de l'Université de Paris, qui devait justifier la mémoire des pauvres condamnés. Les habitants s'y rendirent en foule, bannières déployées ; on écouta avec grande joie et curiosité cette tardive justice : « Instruisez-vous, vous qui jugez la terre. » Tel fut le texte du sermon. Après cette cérémonie, des réjouissances publiques furent célébrées ; les échevins avaient promis une fleur de lis en argent à l'auteur de la meilleure folie moralisée, comme on appelait alors les comédies qui avaient une moralité ; et une paire d'oisons devait être le second prix. Il y avait aussi une tasse d'argent promise à celui qui ferait la meilleure folie pure, c'est-à-dire une comédie où où l'on ne cherchait qu'à rire et à se divertir. Le second prix, pour celle-là, n'était rien de plus qu'une paire de chapons.

Ces divertissements furent exécutés à la satisfaction générale. Le motif de la fête augmentait l'allégresse du peuple ; car la mort des vaudois avait jadis rempli la ville de

tristesse et de crainte, et depuis on en parlait toujours comme d'une grande calamité que Dieu avait permise pour affliger la noble cité d'Arras.

Pendant les premières et iniques procédures intentées aux vaudois, la discorde continuait à régner de plus en plus entre le roi et le Duc. Le conseil de France était résolu à la guerre, et proposa au roi d'employer enfin les voies de fait et la puissance des armes à remettre monsieur de Bourgogne dans l'obéissance[1]. Le comte du Maine, qui avait présidé ce conseil, le comte de la Marche, le maréchal de Loheac, le comte de Dammartin, qui y avaient assisté, rappelèrent au roi comment ses ordonnances et les arrêts de son Parlement n'avaient aucun cours et n'étaient pas admis dans les pays de la domination du Duc. En lui représentant que le serment prêté à son sacre l'engageait à garder et défendre les prérogatives de la couronne, ils insistèrent aussi sur les trêves séparées, négociées avec les Anglais contre la teneur du traité d'Arras; ils conclurent qu'il était urgent de bien munir la Guyenne pour être sans inquiétude de ce côté, d'aviser quelles compagnies d'ordonnances on manderait, de bien apprêter l'artillerie; enfin de préparer tout pour faire la guerre à monsieur de Bourgogne; ce qui, selon leur opinion, était le seul moyen d'éviter une guerre générale.

Le roi ne précipita rien; néanmoins il ne se méfiait pas moins que ses conseillers des projets du duc Philippe. Un voyage que le bâtard de Bourgogne fit secrètement à Paris sans se faire connaître, et seulement pour un jour et une nuit, lui donna de grandes inquiétudes[2]. Il craignait cette

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — [2] Jean de Troy.

ville de Paris, dont il avait eu tant à se plaindre en sa jeunesse, et qu'il n'avait guère habitée depuis. Le maréchal de Loheac et Jean Bureau s'y rendirent par ses ordres pour s'enquérir avec soin des motifs qu'avait pu avoir ce voyage d'Antoine de Bourgogne. Ils trouvèrent Paris fort tranquille. D'après leur avis, on envoya une ambassade de bourgeois et docteurs de l'Université pour protester au roi de la fidélité de sa bonne ville. Il les accueillit avec sa douceur accoutumée, et leur fit une gracieuse réponse. On se plaignait beaucoup de sire Robert d'Estouteville, prévôt de la ville, et on lui reprochait un grand nombre d'injustices et d'abus de pouvoir. Le maréchal de Loheac le destitua de son office et le fit mettre à la Bastille; un conseiller au Parlement visita avec rigueur tous ses papiers, mais il ne fut trouvé coupable d'aucune trahison.

Quelque désir qu'eût le roi de maintenir la paix, sa bonne intention aurait fini par ne pouvoir résister aux avis répétés de ses conseillers. En effet, le duc de Bourgogne ne cédait en rien aux représentations qui lui étaient faites. Nonobstant sa parenté avec le roi Henri d'Angleterre, et son attachement pour la maison de Lancastre, toutes ses alliances étaient avec la maison d'York; et tandis que le roi soutenait madame Marguerite dans ses revers, le Duc donnait asile et secours aux jeunes fils du duc d'York, lorsque leur parti succombait. Il envoya même une ambassade en Écosse pour rompre le mariage d'Édouard de Lancastre, fils de la reine Marguerite, avec la fille du roi d'Écosse, qui était sa petite-nièce, car ce roi d'Écosse avait épousé une fille de la duchesse de Gueldre. Enfin, s'il semblait ne pas vouloir la guerre, au moins ne faisait-il rien pour l'éviter. Il gardait même si peu de ménagements, que lorsque, au mois de mai 1461, il tint à Saint-Omer son

chapitre de la Toison-d'Or avec plus de solennité encore qu'à la coutume, il chargea un chevalier de représenter le duc d'Alençon; comme si, aux termes des statuts de l'ordre, ce prince était chevalier sans reproche. Ce ne fut pas tout; le docteur qui fit le sermon parla hautement de l'arrêt de condamnation, en affirmant qu'il n'était point fondé en justice, et que le duc de Bourgogne ne regardait en nulle façon son cousin comme coupable d'aucun vilain fait.

Le Duc ne changeait rien non plus à sa façon de se conduire envers le Dauphin; c'était toujours la même courtoisie, la même magnificence. La Dauphine venait d'accoucher, au mois d'avril 1461, d'une fille qui fut nommée Anne; et dans cette occasion comme en toute autre, rien n'était épargné pour que les choses fussent conformes au rang et à l'état du Dauphin. Le Duc avait rassemblé récemment les États de son comté d'Artois, et leur avait demandé une aide triple de l'aide ordinaire, en exposant pour principal motif les dépenses qu'il lui fallait faire pour entretenir la maison du Dauphin.

Les États lui accordèrent la moitié de sa demande. A peine venaient-ils d'achever le paiement des aides qu'on avait obtenues pour cette guerre contre les Turcs, dont on parlait toujours sans s'occuper de la commencer. Cette année encore, le pape fit un dernier effort, afin de réveiller le zèle des princes chrétiens pour la défense de la foi. Il avait envoyé frère Louis, cordelier de Bologne, parcourir toutes les contrées les plus lointaines de l'Asie, et s'informer des ennemis qu'on y pourrait susciter contre les Turcs. Ce religieux passa deux ans à faire ce périlleux voyage dans des pays inconnus aux chrétiens de l'Occident, et ramena des ambassadeurs de toutes les nations de

l'Orient[1]. Ils offraient d'attaquer les Turcs en Asie, en même temps que les princes d'Europe viendraient les assaillir dans la Grèce et vers Constantinople. Le pape leur fit grand accueil, nomma frère Louis patriarche d'Antioche, et le chargea d'aller présenter ces ambassadeurs d'Asie au roi de France et au duc de Bourgogne. Ce fut un spectacle curieux pour les deux cours que ces envoyés de régions étrangères, si différents, par les habillements et les coutumes, de tout ce qu'on avait pu voir jusque alors. Il y avait avec frère Louis des ambassadeurs de David Comnène, empereur de Trébizonde, du roi de Perse, du roi de Géorgie et d'Arménie, du Prêtre-Jean, seigneur de la Petite-Arménie. Le soudan de Mésopotamie, tout infidèle qu'il fût, avait aussi envoyé son ambassadeur; car il était pour lors ennemi des Turcs. Celui qu'on regardait le plus était l'ambassadeur de Géorgie; il était fort gros, sa chevelure était disposée en couronne par une double tonsure; il portait des anneaux aux oreilles et avait la barbe rasée; cependant on le trouvait de douce apparence. On parlait aussi beaucoup de cet adorateur de Mahomet qui se mettait avec les chrétiens contre les Turcs, et l'on disait que c'était le Petit-Turc qui voulait faire la guerre au Grand-Turc. L'ambassadeur de Prêtre-Jean était, assurait-on, un bon astrologue. Frère Louis fit, au nom de toute l'ambassade, les plus pompeux discours. Il dit que le souvenir des grands faits d'armes des Français dans l'Orient était si grand encore, que la bannière de France et un chef envoyé par le roi vaudraient mieux que cent mille combattants. Le roi témoigna bienveillance à ces hommes

[1] Histoire ecclésiastique. — Duclercq. — Continuateur de Monstrelet. — Histoire de Bourgogne.

des pays lointains; ils furent fêtés par tous les seigneurs de la cour.

Ils allèrent de Bourges à Bruxelles, et donnèrent aussi de grandes louanges au Duc, lui parlant de la renommée qu'il avait dans les régions d'outre-mer. Le texte du discours que lui adressa frère Louis était : « Voici, les mages « vinrent de l'Orient vers l'étoile qu'ils avaient vue en Oc« cident. » Le Duc leur fit de riches présents, les assura de son désir de venger la foi chrétienne, et leur dit que si le roi voulait l'assurer de maintenir ses états en paix, il ferait volontiers ce saint voyage.

Il n'en pouvait guère concevoir une raisonnable espérance. Outre ses différends avec le conseil de France, qui semblaient devoir prochainement rompre la paix, il voyait aussi le trouble se mettre dans sa famille. Si le roi eût voulu, il aurait pu susciter au Duc les mêmes embarras, les mêmes chagrins dont lui-même était affligé; il ne tenait qu'à lui d'exciter la discorde entre le père et le fils. En effet, la haine de M. de Charolais contre les seigneurs de Croy s'était allumée plus vivement que jamais. Enfin, ne la pouvant contenir, il arriva du Quesnoy, où il faisait le plus souvent son séjour, et demanda au Duc de lui accorder une audience, afin qu'il pût lui dire ce qu'il avait sur le cœur. Le comte d'Étampes et les autres seigneurs de la famille du Duc étaient présents, ainsi que monsieur de Charolais l'avait souhaité; il avait voulu aussi que le sieur de Croy s'y trouvât.

Ce fut maître Girard Ourri, son principal conseiller, qui porta la parole; il commença par déduire les méfaits et crimes du sire de Croy. Lorsque le Duc entendit qu'on accusait ainsi le seigneur qui avait toute sa confiance de plusieurs choses qui touchaient grandement à l'honneur, il

interrompit maître Girard, et lui dit sévèrement : « Prenez « bien garde à dire autre chose que la vérité, et songez « qu'il faudra prouver ce que vous avancez. » Ces paroles troublèrent le pauvre orateur, il faillit se trouver mal; Lorsqu'il fut un peu remis, il s'excusa à son maître et dit qu'il ne parlerait pas davantage. Chacun demeura fort surpris, car maître Girard passait pour un fort habile homme et bien accoutumé à discourir.

Alors le comte mit un genou en terre ; puis à haute voix, sans se troubler et en fort beau langage, il reprit l'accusation du sire de Croy. Son père lui coupa la parole, lui défendit d'en parler davantage et de jamais lui tenir de discours à ce sujet; se retournant ensuite vers le sire de Croy ; « Faites en sorte, dit-il, que mon fils soit content « de vous. » Sur ce, il quitta la chambre et se retira.

Le sire de Croy se mit en devoir d'apaiser le comte, de s'excuser, d'implorer son pardon. « Quand vous aurez ré« paré le mal dont vous êtes coupable, je me souviendrai « du bien que vous avez fait. » Ce fut toute la réponse qu'il put obtenir: Le comte de Charolais quitta son père avec toutes les apparences de l'amour et du respect, et s'en retourna auprès de sa femme au Quesnoy. Le seigneur de Croy l'accompagna humblement jusque hors les portes de Bruxelles, mais sans réussir à calmer sa colère.

C'était surtout le comte de Saint-Pol qui excitait ainsi monsieur de Charolais; il le jeta même dans une démarche bien grave[1]. De son aveu, il vint trouver le roi à Bourges, et lui confia le dessein qu'avait le jeune prince de mettre monsieur de Croy hors de l'hôtel de son père. « Mais, disait le comte de Saint-Pol, comme monsieur de

[1] Preuves de l'Histoire de Louis XI.

« Bourgogne en pourrait être mécontent, et qu'il y aurait « telle nécessité qui contraindrait monsieur de Charolais à « s'éloigner, il désire savoir si le roi voudrait le recevoir « et de quelle manière. Ce n'est pas qu'il ait de mauvaises « intentions contre son père ; il n'agira que pour son bien « et celui de sa maison, en éloignant ceux qui le gouver« nent si mal. »

Il ajoutait que si le roi voulait, ainsi qu'on le disait, envoyer une armée en Angleterre, monsieur de Charolais désirait la commander.

Le roi renvoya l'affaire à son conseil, où siégeaient en ce moment le chancelier, monsieur de Foix, monsieur de Beuil, le comte de Dammartin, Odet d'Aydie, maître Pierre d'Oriole, maître Étienne Chevalier. Il fut répondu au comte de Saint-Pol que le roi recevait monsieur de Charolais en sa bonne grâce ; que s'il rendait des services à lui et au royaume, il le verrait volontiers ; que le roi n'était pas encore résolu d'envoyer une armée au secours de la reine d'Angleterre, mais qu'en ce cas il lui en donnerait volontiers le commandement.

Du reste, le roi ne voulut rien écrire, puisqu'on ne lui avait remis aucune lettre de monsieur de Charolais ; il ajouta formellement et de sa propre bouche qu'il ne se prêterait jamais à ce que monsieur de Charolais usât d'aucune voie de fait dans l'hôtel de son père. Il répéta plus d'une fois : « Pour deux royaumes tels que le mien, je ne « consentirais point à un vilain fait. »

Il y eut encore plusieurs autres messages. Le comte de Saint-Pol et monsieur de Charolais pressaient de plus en plus pour avoir une réponse claire et des promesses. Le conseil en délibéra souvent ; les autres conseillers qui n'avaient pas été présents d'abord, monsieur du Maine,

Guillaume Cousinot, l'évêque de Coutances, Jean Bureau, prirent connaissance des propositions. Ils présentèrent d'un commun accord une réponse au roi. Toute prudente qu'elle était, il la voulut encore moins significative. Il revenait toujours sur ce qu'il avait dit, que jamais de son aveu et avec son appui on ne commettrait aucune violence dans l'hôtel de monsieur de Bourgogne. Il dit aussi à ses conseillers qu'il se pourrait bien que tout cela ne fût qu'un jeu joué entre monsieur de Charolais et son père, et que quelques personnes l'en avaient averti. Il y avait de même des gens de la cour du Duc qui avaient toujours soutenu que la brouillerie du roi et du Dauphin était une feinte[1].

Ces divisions entre les pères et les fils n'étaient cependant que trop réelles. Le roi s'en affligeait de plus en plus; son langage avec les messagers que le Dauphin lui envoyait était souvent tendre et paternel[2]. C'est ainsi qu'il disait à Houarte, valet de chambre de son fils: « Dites-lui que j'ai intention de lui dire, pour son bien et « pour le bien de la chose publique du royaume, ce que « je ne voudrais point écrire ni confier à nul autre. Il me « semble que, quand il m'aura parlé, il connaîtra bien « qu'il ne doit avoir ni doutes ni craintes. Pour qu'il n'en « ait aucune, je promets ici par parole de roi, en présence « de ceux de mon conseil qui sont ici, que s'il veut venir « vers moi, lui et ceux de son hôtel qu'il voudra amener, « ils pourront être en toute sûreté. Quand il m'aura dé- « claré sa pensée et aura connu mes intentions, s'il veut « s'en retourner, soit où il est, soit où bon lui semblera, il « le pourra faire sûrement, lui et ceux de sa compagnie; « ou bien il demeurera, si telle est sa volonté. Mais j'ai

[1] Meyer. — Paradin. — [2] Preuves de l'Histoire de Louis XI.

« bonne espérance que lorsqu'il saura mon vouloir, il sera « plus joyeux et content de demeurer avec moi que de « s'en aller ; c'est une satisfaction pour moi, Houarte, que « vous qui êtes de son intimité, vous soyez venu ici, afin « de mieux l'assurer de toutes mes paroles. »

C'est ainsi que le roi devenait de jour en jour plus doux envers son fils, et ressentait plus douloureusement son absence. Tandis que le Dauphin était rempli de méfiance et supposait toujours que son père avait la secrète volonté de le traiter avec rigueur et de le perdre, le roi, au contraire, faisait paraître à ses plus intimes conseillers une paternelle affection pour le Dauphin, et un soin tout royal pour ses droits et ses intérêts[1]. En 1460, le roi de Castille avait envoyé un ambassadeur pour traiter le mariage de sa sœur avec le jeune duc de Berry, second fils du roi. On demandait qu'en considération de cette alliance, la Guyenne fût donnée à ce jeune prince. Le roi répondit qu'il ne semblait pas raisonnable de s'occuper d'une telle affaire, tandis que le Dauphin était absent ; qu'après le roi, personne n'y était plus intéressé que son fils aîné, et qu'il pourrait par la suite ne pas reconnaître ce qui aurait été fait sans qu'il fût appelé. « J'espère, disait le roi, qu'il se « conduira mieux envers moi, et que tous les différends « du temps passé cesseront. Lors même qu'il ne le vou- « drait pas, j'aurais fort à examiner ce qu'il faut résoudre « à ce sujet. » Tels étaient les pensées et les discours du roi ; et cependant le Dauphin imaginait qu'il ne s'agissait de rien moins que de le dépouiller de ses droits, et de transporter la couronne au duc de Berry.

Les soins du roi pour la paix du royaume n'étaient pas

[1] Lettre du comte de Foix à Louis XI. — Preuves de l'Histoire de Louis XI.

moins sages et moins assidus. Assurément il avait grande affection pour la reine Marguerite d'Angleterre, et il désirait le bon succès de sa cause. Cependant il se refusait à lui accorder des secours en hommes et en argent; il ne voulait point lui livrer les prisonniers de la faction opposée que la guerre avait mis entre ses mains ou celles de ses sujets; il promettait de la bien recevoir si elle était contrainte à quitter son royaume, mais il l'engageait à n'en sortir qu'à la dernière extrémité. Le crédit qu'il pouvait avoir à Rome ou dans les divers états de la chrétienté, il l'employait, à la vérité, en faveur de la maison de Lancastre, mais jamais il ne voulut conclure de traité avec le roi Henri. Il répondait toujours que, lorsque le roi d'Angleterre aurait subjugué ses adversaires, recouvré sa liberté et repris sa puissance, alors il serait temps de parler de traité de paix. Quant aux propositions du duc d'York et de sa faction, tout avantageuses qu'elles pussent être, il les rejetait encore plus loin. « Cette querelle n'est pas bonne, « disait-il. Le duc d'York a fait serment de féauté au roi « Henri; et l'entreprise d'un sujet qui veut débouter son « souverain de la seigneurie n'est ni juste, ni raisonnable, « ni soutenable. — Quand il n'y aurait pas d'autre raison, « le roi doit rejeter les offres du duc d'York. » Ainsi par« laient ses conseillers.

Tandis que la paix, la tranquillité, la justice, étaient si bien entretenues dans le royaume par le sage gouvernement de ce prince, sa santé commença à décliner visiblement. Il lui survint un abcès dans la bouche qui le faisait cruellement souffrir[1]. On lui arracha une dent; on ouvrit cet abcès, sans le soulager beaucoup. Cependant on avait

[1] Lettre du conseil au Dauphin. — Pièces de l'Histoire de Louis XI.

encore quelque espérance de guérison; mais un de ses serviteurs les plus intimes lui parla alors du bruit qui s'était répandu en son hôtel qu'on cherchait à l'empoisonner. Le soupçon s'empara de l'esprit de ce malheureux roi, et ne lui laissa plus un seul instant de contentement ni de repos; il refusa même absolument de manger [1]. Par son ordre, Adam Fumée, son médecin, fut mis en prison [2]. La haine que son fils avait pour lui, et leurs longues querelles depuis quinze ans qu'ils ne s'étaient vus, remplissaient son cœur d'une mortelle tristesse. Ses conseillers s'assemblèrent, et envoyèrent un héraut au Dauphin pour lui annoncer en quel état se trouvait son père.

En même temps le comte du Maine, voyant tous les conseillers accablés de douleur et de crainte par le danger et l'affliction du roi, leur dit que si l'on avait le bonheur de le conserver, il serait nécessaire que chacun s'acquittât loyalement de son devoir en ce qui touchait l'affaire du Dauphin, et qu'il fallait faire cesser les inconvénients et les malheurs qu'avait amenés la discorde de ce prince avec le conseil du roi [3]. Tous promirent et jurèrent devant Dieu que si le roi revenait à la santé, ils le réconcilieraient avec le Dauphin, dussent-ils perdre sa faveur, leurs offices et leur état. Ils jurèrent aussi qu'ils ne conserveraient aucun souvenir ni rancune pour les différends qui avaient souvent divisé le conseil. Le comte du Maine, le comte de Foix, le comte de Dunois, le comte de la Marche, le sire d'Albret s'y engagèrent, ainsi que les autres conseillers de moindre condition; car la division s'établissait d'ordinaire entre les grands seigneurs et ceux qui ne les valaient point, et le roi écoutait souvent mieux les derniers. Quoi qu'il en

[1] Amelgard. — [2] Comines, d'après Louis XI. — Chartier. — Continuateur de Monstrelet. — [3] Lettre du comte de Foix à Louis XI.

soit, tout le chagrin et l'attachement qu'ils avaient pour lui les mît tous d'accord.

Mais l'état du roi empirait d'heure en heure. Ses médecins, jugeant que cette obstination à ne point manger allait le faire mourir, lui firent d'inutiles remontrances. Alors, de l'avis de ses principaux serviteurs, on se détermina à le contraindre et à lui introduire dans la bouche des aliments liquides[1]. Il n'était plus temps, son estomac affaibli, ses entrailles resserrées ne pouvaient plus supporter la nourriture. Il se confessa, reçut les sacrements, et mourut avec courage et religion, le 22 juillet 1461, à Mehun-sur-Yèvre, dans la cinquante-huitième année de son âge.

Jamais roi de France n'avait inspiré à ses peuples de tels regrets et si bien mérités; ce fut une lamentation universelle, et chacun disait que c'était grande pitié et dommage. On repassait sur toutes les circonstances de son règne si long et si plein de choses diverses. Il avait trouvé la plus belle part du royaume et la bonne ville de Paris envahies par les Anglais; leur roi se disant roi de France d'après la volonté de Charles VI, son propre père; une guerre civile désolant cruellement le pays depuis beaucoup d'années, et divisant la maison royale; les peuples dans la dernière misère; plus de négoce, plus de labourage; nulle justice; les bois remplis de brigands qui ne respectaient ni le bien ni la vie des hommes; les gens de guerre devenus pires que les brigands; la puissance du roi détruite et méprisée de tous les grands, même de ceux qui ne l'étaient pas. Il avait supporté avec patience et douceur cette mauvaise fortune, jamais n'avait perdu courage, s'étant fié à la

[1] Comines.

bonté de Dieu et à la vaillance de ses sujets. La Providence l'avait en effet secouru ; son armée s'était tout à coup animée, et, voyant dans l'arrivée de la Pucelle une marque évidente de la protection divine, avait redoublé ses efforts. Les ennemis s'étaient troublés et effrayés ; le désordre et le mauvais gouvernement les avaient à leur tour privés de la sagesse dans les conseils et du bon ordre dans les entreprises. Puis le duc de Bourgogne s'était lassé de faire la guerre au chef de sa race, et avait voulu donner enfin la paix à ses états si fort agrandis par son habileté et sa fortune. Le roi et ses conseillers, cédant à la nécessité des temps, avaient traité de façon à contenter l'ambition et la fierté de ce prince ; pour lors la guerre contre les Anglais avait pu laisser quelque espoir de se terminer par une paix honorable. Leur orgueil, leur obstination, les querelles de leurs princes avaient fait durer cette guerre pendant beaucoup d'années encore. Le royaume avait été reconquis pied à pied. Si le roi n'avait pas lui-même conduit ses armées, du moins il s'était montré mainte fois vaillant et téméraire chevalier.

Mais le désordre durait toujours ; les calamités des peuples devenaient plus effroyables ; les gens de guerre leur étaient aussi funestes que les ennemis. Dans ce temps, le roi, malgré son courage et sa bonté, était loin de posséder le cœur de ses sujets ; sa mollesse, sa négligence, les scandales qu'il donnait à sa cour, excitaient de grands murmures. Après avoir souvent changé de conseillers, après les avoir tour à tour abandonnés aux complots et aux cabales, après s'être montré trop faible et trop docile à leurs conseils, il s'était vu enfin entouré de gens sages : il avait écouté leurs avis et les gémissements du peuple. Ne cédant plus aux volontés des princes et seigneurs qui voulaient

maintenir le trouble, il avait su les réprimer. C'était de la sorte, mais non pas sans de longs délais et d'extrêmes difficultés, que s'était faite cette merveilleuse réforme des gens de guerre; c'était là surtout ce qui faisait bénir sa mémoire par ses sujets, et répandait sa renommée dans les pays étrangers. Dès lors il avait régné comme sur un royaume nouveau, car jamais rien de pareil n'avait été vu. Les gens de guerre qui faisaient le désordre, maintenant entretenaient le repos. Autrefois ils bravaient la justice; aujourd'hui c'étaient eux qui lui prêtaient mainforte. Le commerce, le labourage avaient reparu et enrichi la France plus que jamais. Les impôts pouvaient se payer, et chacun consentait à acheter, même à grand prix, le repos et la bonne police. Il avait aussi mis fin aux désordres de l'Église par la pragmatique sanction, et, en respectant le pape, il avait établi les libertés du clergé de France. Les finances avaient été mieux réglées; de sages ordonnances sur la manière d'administrer la justice avaient été rendues.

Se trouvant ainsi plus fort que jamais n'avait été aucun roi de France, il avait entrepris de chasser les Anglais du royaume. Alors avait paru dans tout son jour la puissance d'un pays sagement réglé et bien gouverné contre un peuple divisé et mal conduit. Il n'avait presque fallu que faire avancer les nouvelles compagnies d'ordonnance et cette armée si bien disciplinée et payée, pour recouvrer tout aussitôt la Normandie et la Guyenne.

La gloire des armes du roi avait ensuite tourné tout entière à l'avantage de ses peuples. Après ses conquêtes, pendant les dix dernières années de sa vie, il avait gouverné noblement et sagement. Jamais homme n'avait été moins vindicatif; durant tout son règne, il ne s'était pas

soutenu d'une offense. Mais il voulait que justice fût faite, et même forte justice. Aussi les princes avaient été punis selon les lois du royaume ; les rébellions des grands seigneurs avaient été domptées : le fils même du roi n'avait pas pu lui désobéir impunément. La paix avait été maintenue avec le duc de Bourgogne, non plus par soumission, mais par puissance. Le Parlement et les officiers de justice avaient toujours procédé avec fermeté contre la violence et le désordre. Les crimes n'avaient pas trouvé, comme dans les domaines du duc Philippe, une protection assurée dans les seigneurs ; malgré quelques iniquités accomplies par voies de commission, en somme la justice n'avait pas été un moyen de contenter les vengeances et l'avidité des personnages puissants.

Une fois son royaume recouvré, il n'avait pas oublié ce qu'il devait à la mémoire de cette vaillante et sainte Pucelle, qui avait délivré Orléans et commencé la ruine des Anglais. Une solennelle procédure de révision avait vengé sa mémoire, et mis en lumière toute sa vertu et sa piété.

Il n'y avait donc qu'une voix dans tout le royaume pour raconter toutes ces louanges du roi qu'on venait de perdre et qu'on pleurait avec tant de regret du passé et de crainte de l'avenir.

Aussitôt après que le roi fût mort, le comte du Maine envoya des messagers au Dauphin, qui était toujours à Genappe. Le nouveau roi fit sur-le-champ signifier cette nouvelle au duc de Bourgogne, qui en avait été instruit de son côté ; il lui fit savoir qu'il commencerait par aller à Rheims pour le sacre, et l'engagea à l'y accompagner.

Le Duc manda sur-le-champ à tous les nobles de ses états de se trouver en armes avec leurs gens, le 8 août, à Saint-Quentin. Le roi Louis ne savait pas encore quel

accueil il trouverait en France, et s'il ne s'élèverait point quelque faction contre lui[1]. Mais cette crainte ne dura guère. Il s'était rendu à Avesnes, en passant par Maubeuge et par toutes les plus petites villes de ce pays, où il y en a pourtant de belles et de grandes. Chaque jour et à chaque heure arrivaient des princes, des chevaliers, des députés des bonnes villes pour le reconnaître et l'assurer de leur obéissance. Les capitaines des compagnies lui amenèrent aussi leurs gens d'armes. Il écrivit alors au Duc qu'il n'était point nécessaire de venir avec une si grande armée. Néanmoins tous les grands seigneurs de Bourgogne, de Flandre, de Hainault, d'Artois, furent invités à se trouver au sacre avec leur train accoutumé. Les gentilshommes s'étaient déjà mis en grands frais pour s'armer et s'équiper; ce leur fut un grand dépit que cette dépense inutile, dont ils avaient bien compté se récupérer dans le pays où ils auraient été conduits.

Le roi Louis s'arrêta quelques jours à Avesnes pour y attendre le duc de Bourgogne. A ce moment, le sire de Brezé, sénéchal de Normandie, un des principaux conseillers du feu roi, se risqua à venir présenter ses hommages à son nouveau maître, tout courroucé qu'il le savait contre les amis de son père. Toutefois, avant d'entrer dans Avesnes, il s'arrêta à Bavay et envoya prendre les ordres du roi.

Le roi ne pouvait exercer son pouvoir direct à Bavay, dans les domaines du duc de Bourgogne; mais il chargea le sire d'Arsy, serviteur du Duc, d'aller signifier au sire de Brezé de se tenir pour prisonnier et d'attendre sa volonté. Loin de s'apaiser, il montrait de plus en plus de

[1] La Marche. — Duclercq.

colère et de cruelle intention envers les amis du roi Charles. Le sire de Croy s'efforçait de le ramener à des pensées meilleures et à tirer du péril le sire de Brezé : « Sire, di« sait-il, c'est un noble chevalier qui a très-grandement « servi le roi votre père; et posons que vous soyez mal « content de lui, encore devriez-vous différer par respect « pour le feu roi, qui gît encore demi-chaud dans son « cercueil. Il vaut mieux commencer votre règne par clé« mence que par rigueur; vous donnerez espoir et affec« tion à tout le monde par débonnaireté, tandis que vous « rebouterez les cœurs en arrière par rudesse et austé« rité. »

Le roi Louis n'écoutait guère de tels conseils; son esprit était plein de rancune. D'ailleurs on commençait à voir qu'il aimerait mieux des conseillers et des serviteurs de petit état, et ses créatures, que des hommes considérables et renommés. Il suivit pourtant le bon avis du seigneur de Croy, et laissa aller le sénéchal de Normandie.

Cette envie de changer tout le gouvernement de son père, cette haine contre les bons et vieux serviteurs du royaume, le porta à renouveler presque tous les offices, sans trop d'information ni de réflexion, par amour de nouveauté autant que par vengeance. Il fit Jean de Lescure, bâtard d'Armagnac, qui ne l'avait jamais quitté, maréchal de France, au lieu d'André de Laval, sire de Loheac. Guillaume de Montauban fut amiral en remplacement du sire de Beuil. Le sire de Torcy cessa d'être grand maître des arbalétriers, et cet office fut donné au sire d'Aussy. Jean d'Estouteville fut destitué de la charge de prévôt de Paris, qui fut donnée au seigneur de l'Isle-Adam. Le sire de Gaucourt était grand maître d'hôtel du roi, le seigneur Antoine de Croy fut mis en sa place. Ce

fut la seule faveur et marque de reconnaissance donnée à un serviteur du duc de Bourgogne. Une fois le seigneur de Croy pourvu de cet office qui vraiment était noble et grand, le roi sembla quitte envers les Bourguignons et les Flamands. Nulle récompense des bons soins qu'ils avaient eus pour le Dauphin exilé, pauvre et fugitif, nulle marque d'amitié ni de souvenir ne fut désormais donnée à aucun d'entre eux. Le nouveau roi leur semblait ingrat et de peu de cœur ; ce n'était pas de la sorte que leur Duc avait coutume de payer les services qu'on lui rendait, et il les avait habitués à une noble largesse dont le roi paraissait bien loin.

Ils s'étonnaient davantage de la joie trop peu cachée qu'il témoignait de son avénement au trône et de la mort de son père : il ne pouvait se taire sur ce sujet. « Qu'est-ce que ce monde, disait-il, et quelle diversité « d'aventures Dieu envoie à chacun ? aujourd'hui l'une « et demain une autre ! Moi, le plus pauvre fils de roi qui « fut jamais, qui depuis mon enfance n'ai connu que « souffrance, tribulation, pauvreté, angoisse et misère, « expulsion de mon héritage et de l'amour de mon père ; « qui ai vécu d'emprunt et de mendicité, ma femme et « moi, sans un pied de terre, sans une maison pour poser « la tête, sans un denier vaillant, à la charité de mon « oncle ; et aujourd'hui, soudainement, voilà Dieu qui « m'envoye un bonheur nouveau, me voilà le plus riche « et le plus puissant roi de la chrétienté ; plus puissant « que le roi mon père, car j'ai pour moi mon oncle, dont « jamais il n'a pu comme moi gagner l'amitié. »

C'est ainsi qu'il se délectait de ce retour de fortune qu'il avait tant souhaité et attendu, qui lui avait tant tardé, et pour lequel il avait adressé à Dieu des intercessions si

étranges : le fils implorant, par vœux et par prières, la mort de son père.

En même temps le duc de Bourgogne, qui était arrivé à Avesnes, lui qui avait été si longtemps l'ennemi du roi Charles, qui encore maintenant croyait avoir fort à s'en plaindre, néanmoins toujours conseillé par la raison, toujours soigneux de sa propre dignité, se croyait obligé, par les lois du sang et de l'honneur, à montrer un grand deuil de la mort de son seigneur, de son roi, du chef de sa maison. C'était un grand contraste avec le contentement du roi Louis, et chose curieuse que de voir les compliments de condoléance adressés gravement par le Duc, et reçus du roi avec la légère familiarité de son langage accoutumé.

Du reste, toujours magnifique, le Duc s'était rendu à Avesnes avec une grande suite, toute vêtue de noir; et pensant qu'en ce premier moment le roi pouvait manquer d'argent, il lui offrait de grandes sommes et tout ce qui pouvait être nécessaire à son train royal.

Le roi s'était montré si pressé d'aller prendre possession, qu'il avait laissé la reine. Elle n'avait ni chevaux ni chariots pour se mettre en route. Le roi lui manda d'emprunter ceux de la comtesse de Charolais, à qui lui-même n'avait pas pris le temps d'aller dire adieu, malgré tant d'obligations qu'il lui avait.

Après la venue du Duc, le roi fit célébrer un service funèbre pour son père. Selon l'usage, il ne porta le deuil en noir que pour cette cérémonie. Dès qu'il en fut revenu, il s'habilla en pourpre violette; car en France, pour montrer que le roi ne meurt jamais, son successeur prend pour deuil une couleur royale. Le duc Philippe, le comte de Charolais, le comte d'Étampes, Adolphe de Clèves et

toute la cour de Bourgogne assistaient en grand deuil à ce service. Ils dînèrent ensuite avec le roi, puis il alla à la chasse.

Avant qu'on partît pour Rheims, la cour du roi s'était de jour en jour grossie de tous les grands seigneurs du royaume qui ne redoutaient point sa colère. Le duc de Bourbon était venu avec ses quatre frères. L'évêque de Paris, le Parlement, l'Université, avaient envoyé des députés. Tout annonçait que le roi pourrait régner d'une façon paisible et facile : pourtant rien ne diminuait son mauvais vouloir contre les conseillers de son père. Ceux qui voulaient avoir sa faveur et y gagner de l'avancement et des richesses, l'excitaient de leur mieux. Nul n'avait plus à redouter du nouveau roi que le comte de Dammartin[1]. Il songea tout de suite à quitter le royaume, et assembla ses gens et ses serviteurs pour leur demander s'il pouvait compter sur eux; tous lui devaient leurs biens et leurs honneurs. Il n'en trouva pas un ni dans sa maison ni dans sa compagnie de cent hommes d'armes qui voulût le suivre ni se mettre en péril pour lui. Son valet de chambre lui refusa même de lui prêter son cheval. Cependant un gentilhomme de ses serviteurs, nommé Voyaut, qui ne s'était point trouvé avec les autres, parce qu'il était allé voir la salle où gisait le corps du roi mort la veille, sachant son maître dans cette nécessité, l'alla chercher en sa chambre. Le comte de Dammartin était à genoux devant un banc, et disait ses vigiles en pleurant. Quand il eut fini : « Voyaut, dit-il, je vous ai nourri dès « votre jeunesse, vous êtes mon vassal. N'êtes-vous pas ré- « solu de me servir comme au temps passé ?—Oui, monsei-

[1] Chronique du comte de Dammartin — Preuves de la préface de Comines.

« gneur, jusqu'à la mort. » Le comte alors écrivit des lettres pour le duc de Bourgogne, pour le sire de Montauban, pour Joachim Rohaut et Boniface Valperga, ses compagnons de guerre et ses amis, qui étaient allés des premiers, comme il le savait, offrir leur obéissance au nouveau roi. Il les conjurait de faire pour lui un accommodement aussi bien qu'il serait possible. Voyaut fut chargé de s'en aller discrètement remettre ces lettres.

Il arriva à Avesnes. Le premier des anciens amis de son maître qu'il aperçut fut l'amiral. Il prit bien garde de n'être point vu, et lui remit les lettres. Dès que le sire de Montauban eut vu la signature, il regarda s'il n'avait pas autour de lui quelqu'un de ses gens pour faire saisir Voyaut. « Ah! je te ferai jeter à la rivière, » s'écria-t-il. Puis, avisant un chevalier flamand qui s'en venait dîner avec lui, il lui dit : « Tenez-moi bien cet homme, que « j'aille chercher un de mes gens pour le mener en prison. » Le Flamand, quand il sut de quoi il s'agissait, retint le sire de Montauban par le bras : « Monsieur, dit-il, que vou-« lez-vous faire ? Le roi vient de vous donner l'office « d'amiral, montrez que vous en êtes digne par votre sa-« gesse; faites-vous honneur et n'écoutez point votre « colère. Le comte de Dammartin vous a rendu de bons « offices du temps du feu roi. Songez que, si vous requé-« riez un ancien ami de quelque service, et qu'il vous « repoussât, vous ne seriez pas joyeux. »

L'amiral se calma un peu : « Dites à votre maître, dit-il, « que si le roi le tenait, il lui ferait manger le cœur par « ses chiens; et vous, si vous êtes encore ici à sept heures, « je vous ferai noyer. »

Voyaut n'eut pas meilleur accueil du sire Valperga, qui voulait aussi lui faire un mauvais parti. Il ne savait que

devenir lorsqu'il rencontra un clerc de maître Jean Reilhac, secrétaire du feu roi, qui venait de passer au service du roi Louis. Ce clerc le connaissait, et l'emmena souper, puis le présenta à maître Reilhac. Celui-ci le reçut doucement, et après lui avoir fait prêter serment de dire vérité : « Où est votre maître à présent? dit-il. — Je l'ai laissé « bien triste à Mehun-sur-Yèvre, répondit le serviteur. — « Il est bien vrai, continua maître Reilhac, que le roi est « dans une extrême fureur contre lui; mais n'êtes-vous « point chargé de quelques lettres pour prier ses amis de « faire sa paix? » Alors Voyaut raconta comment il avait été reçu des anciens amis du comte : « Donne-moi ce « sac, » dit alors Reilhac à un de ses clercs; puis il en tira les demandes du sire Sallazar, du sire Dullau et d'autres, qui sollicitaient déjà la confiscation du comté de Dammartin. « Allez hardiment le retrouver, ajouta-t-il, re- « commandez-moi à lui; je lui ai plus d'obligations qu'à « personne au monde, et je lui ferai volontiers tous les « plaisirs que je pourrai; dites-lui de ne pas s'inquiéter, « de songer seulement à la sûreté de sa personne, que « dans peu de temps tout s'arrangera, et qu'on le rap- « pellera. »

Le maréchal Joachim Rohaut était à sa fenêtre avec Sallazar et le comte de Comminges quand il vit passer Voyaut dans la rue. Il l'envoya avertir de ne se point montrer et de le venir voir en secret. Quand il eut ouvert la lettre du sire de Dammartin, les larmes lui vinrent aux yeux : « C'est mon vieil ami, dit-il, et nous nous sommes « rendu bien des services l'un à l'autre. Le roi le hait à la « mort, et j'en suis bien affligé, car le comte est un bon et « hardi chevalier. Je vous donnerais bien une lettre pour « lui ; mais je crains, mon ami, que vous ne soyez saisi en

« route et mis en prison. » Cependant il prit courage et écrivit à Dammartin. « Dites-lui bien qu'il mette sa per-« sonne en sûreté, et qu'il attende. »

Le duc de Bourgogne était malade, et on ne pouvait le voir; alors le bon serviteur s'en alla au plus vite rassurer son maître. Il le trouva à son château de Saint-Fargeau, qu'il avait eu de la confiscation de Jacques Cœur. Le comte était à table; voyant entrer Voyaut, il changea de couleur, se leva et l'emmena aussitôt dans la cour pour lui parler seul. Il fut bien courroucé de l'ingratitude de l'amiral et de Valperga; mais les bonnes paroles de Reilhac et la lettre du maréchal Rohaut, que Voyaut tira de son habit, le rendirent tout joyeux. Après avoir délibéré avec le sire de Balsac, son neveu, il résolut de se retirer au château de Chalus, près de Bort, dans les montagnes du Limousin, et d'envoyer encore un message à ses amis pendant le sacre. Voyaut s'était tiré sagement de sa première commission; le comte aima mieux le renvoyer une seconde fois, et prendre pour son compagnon de voyage le sire de Balsac, qui savait fort bien les chemins du Limousin, que Voyaut ne connaissait pas.

Cependant le roi et toute cette nombreuse cour qui était était venue le trouver se mirent en route pour Rheims. Le Duc y fit son entrée le 13 août, y fut reçu avec grande solennité, et le lendemain alla en grand cortége au-devant du roi.

Le sacre fut célébré le 18 août. Le duc de Bourgogne y parut avec un grand éclat; il était entouré de seigneurs riches et puissants; c'étaient eux qui faisaient, pour ainsi dire, toute la pompe de cette cérémonie, et il semblait que le roi fût encore à la cour de Bourgogne, tant il en était entouré. Le Duc tenait son rang de premier pair du

royaume ; le duc de Bourbon, son neveu, représentait le duc de Guyenne ; le duc de Clèves, les comtes d'Angoulême, de Nevers, d'Eu et de Vendôme, représentaient le comte d'Artois, le duc de Normandie, le comte de Flandre, le comte de Champagne et le comte de Toulouse. Le bâtard d'Armagnac fit l'office de connétable et porta l'épée. Joachim Rohaut avait aussi reçu la charge de maréchal. Il était à la cérémonie comme grand-écuyer de France.

Avant que le roi fût sacré, il tira son épée, et, la remettant au duc de Bourgogne, il lui dit qu'il voulait être fait chevalier de sa main. Lorsqu'il eut reçu l'accolée, il conféra aussi la chevalerie aux sires de Beaujeu et Jacques de Bourbon, frères du duc de Bourbon, aux deux fils du seigneur de Croy, et à Jean Bureau, trésorier de France. Puis il dit au Duc qu'il se trouvait fatigué de toute cette journée, et lui demanda de faire les autres chevaliers. En effet, un grand nombre de chevaliers et de gentilshommes reçurent la chevalerie de la main du duc de Bourgogne.

Après le sacre, le Duc fit son hommage au roi ; car, d'après le traité d'Arras, il était exempt de vassalité seulement envers la personne du feu roi Charles ; maintenant il redevenait le féal et l'homme lige du roi de France. Son hommage fut donc en ces termes : « Mon très-redouté « seigneur, je vous fais hommage présentement du duché « de Bourgogne, des comtés de Flandre et d'Artois, et de « de tous les pays que je tiens de la noble couronne de « France, et vous tiens à seigneur et vous en promets « obéissance et service, et non pas seulement de celle que « je tiens de vous, mais de tous mes autres pays que je ne « tiens pas de vous, et d'autant de seigneurs, de nobles « hommes, de gens de guerre et d'autres que j'en pourrai

« tirer. Je vous promets de vous servir de mon propre « corps, et aussi d'autant d'or et d'argent que j'en pourrai « avoir. » Le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le comte de Vendôme et les autres pairs firent aussi leur hommage.

Au festin royal, le duc de Bourgogne tint son rang de premier pair laïque, après les évêques. Lorsque le dîner fut fini et qu'on eut emporté les tables, le Duc demanda au roi de lui octroyer une demande[1]; et, mettant un genou en terre, il le pria, en l'honneur de la passion et de la mort que notre Seigneur Jésus-Christ avait endurées pour tous les hommes, de vouloir pardonner à tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir mis la discorde entre lui et le feu roi, et de laisser dans leurs charges ceux qui avaient été officiers et gouverneurs chez son père; à moins que, par vraie information et bonne justice, ils ne fussent trouvés coupables. Parmi ces conseillers du roi Charles, il y en avait cependant plus d'un qui avait montré son mauvais vouloir contre le Duc, et qui s'était mis en peine pour émouvoir la guerre contre lui. Mais avant toutes choses il voulait le repos, et craignait que le nouveau roi ne mît le trouble dans le royaume. Le roi répondit qu'il le promettait, hormis pour huit personnes, dont il ne dit pas les noms.

La volonté du Duc pour les serviteurs du feu roi paraissant si bonne, et ses conseils étant si doux et si sages, le duc de Bourbon songea à l'employer en faveur du comte de Dammartin. Voyant, ce fidèle domestique, était revenu; on le plaça sur le passage du duc de Bourgogne, près de sa chambre. Lorsque tout le monde fut sorti, le duc de Bourbon remit à son oncle la lettre du comte de

[1] Duclercq.

Dammartin; en lisant et voyant la triste position d'un si vaillant chevalier, il fit le signe de la croix. « Qui a ap-« porté cette lettre? dit-il. — C'est un des gentilshommes « du comte, répondit le duc de Bourbon, et il est là.—Où « est le comte de Dammartin? demanda-t-il à Voyaut qui « s'avança. — Monseigneur, je l'ai laissé quittant Saint-« Fargeau et s'en allant à l'aventure, selon la volonté de « Dieu; il a plus de chagrin qu'on ne saurait dire. — C'est « un des plus honnêtes gentilshommes du royaume de « France, dit le duc Philippe; il n'en est pas qui le vaille « ni qui en sache autant que lui. Je voudrais bien qu'il se « retirât chez moi, je lui ferais plus de bien que ne lui en « fit jamais le roi Charles. — S'il vous plaisait de lui en « écrire quelque chose, dit le duc de Bourbon, vous lui « réjouiriez le cœur. — Il n'est pas encore temps, répon-« dit le Duc, mais cela pourra bien ne guère tarder, car « cet homme-ci ne régnera pas longtemps en paix. Je le « connais : avant peu, il aura tout mis dans un trouble « merveilleusement grand. » Là-dessus, il fit signe qu'on se retirât. Voyaut s'en alla au plus tôt rapporter ces bonnes paroles à son maître.

Après le sacre, le roi, le duc de Bourgogne et toute leur brillante suite se mirent en route pour Paris. Les funérailles du feu roi y avaient été solennisées le 6 août. Dans le trouble qu'avait causé cette mort, personne ne demeurant plus pour rien régler ni ordonner dans cette cour abandonnée, le sire Tanneguy Duchâtel, grand-écuyer, neveu de celui qui avait autrefois emporté de Paris le roi Charles encore jeune dauphin, avait pris soin de toutes les cérémonies funèbres à Mehun-sur-Yèvre; il avait même avancé de ses deniers la somme nécessaire pour que le corps fût transporté à Paris. Le duc d'Orléans, le comte

d'Angoulême, le comte d'Eu et le comte de Dunois conduisaient le deuil. Le corps fut déposé à Notre-Dame-des-Champs, porté ensuite à Notre-Dame-de-Paris, puis à Saint-Denis, avec la pompe accoutumée et toutes les cérémonies qui se pratiquent aux obsèques des rois de France. Le peuple suivit ce convoi, montrant la plus grande affliction et regrettant hautement un si bon prince. Rien ne pouvait égaler la douleur de ses fidèles serviteurs[1]. Ils faisaient pitié à voir; ce n'était que larmes et sanglots; on montrait un des pages qui, de désespoir, avait voulu se laisser mourir de faim. Lorsque le héraut eut crié : « Dieu « veuille avoir l'âme de Charles septième, roi très-victo-« rieux, » l'église retentit de gémissements[2]. Quand un autre héraut reprit en disant : « Vive le roi de France, « Louis onzième ! » les pleurs ne cessèrent point, et chacun se retira la tristesse dans le cœur[3].

Les princes furent servis dans la salle de l'abbaye, et le peuple fut admis à voir ce banquet de deuil, comme si c'eût été une cour plénière. Lorsqu'on se leva de table, le comte de Dunois dit à haute voix : « Nous avons perdu « notre maître, que chacun songe à se pourvoir. » Le comte d'Eu était déjà parti pour Rheims, ainsi qu'une foule de seigneurs qui n'avaient pas même attendu la fin des cérémonies funèbres pour aller en hâte vers le nouveau roi.

[1] Vigiles. — Jean de Troy. = [2] Vigiles de Charles VII. = [3] *Idem.*

LIVRE ONZIÈME.

Entrée du roi à Paris. — Faste du Duc. — Commencement du gouvernement de Louis XI. — Voyage du comte de Charolais auprès du roi. — Maladie du Duc. — Complot contre le comte de Charolais. — Ambassade du sire de Chimay. — Expédition en Catalogne. — Secours donnés à la reine d'Angleterre. — Entrevue de Louis XI et du roi de Castille. — Procès du comte de Dammartin. — Rachat des villes de la Somme. — Le comte d'Étampes accusé de sortilége. — Entrevue du roi et du duc à Hesdin. — Voyage du roi en Picardie et en Flandre. — Lettre du pape au Duc. — Nouveaux projets de croisades. — Réconciliation du Duc et de son fils. — Départ de la croisade. — Le roi fait saisir le comte de Bresse. — Traité du roi et du duc de Milan. — Querelle du roi et du duc de Bretagne. — Nouvelle entrevue du roi et du Duc. — Ambassade d'Angleterre. — La reine vient voir le Duc. — Entrevue du Duc et du roi de Chypre. — Entrevue du Duc et du duc de Savoie. — Mauvais succès de la croisade. — Succession du prince d'Orange. — Succession du comte de Nevers. — Suite des différends du roi et du duc de Bretagne. — Mariage de l'héritier de Dours. — Arrestation du bâtard de Rubempré. — Le Duc part pour Hesdin. — Ambassade du roi au Duc. — Réponse du comte de Charolais. — Réponse du Duc.

Le duc de Bourgogne avait fait d'avance préparer son hôtel d'Artois, et arriva le 30 août à Paris, où il n'était pas venu depuis vingt-six ans. Le roi avait couché ce jour-là à Saint-Denis, et il y avait fait célébrer un service pour la mémoire de son père ; puis il se rendit à l'hôtel des Por-

cherons, bâti par Jean Bureau, près de la porte Saint-Honoré. Ce fut de là qu'il partit avec son cortége pour entrer dans la ville. Le duc Philippe, monsieur de Charolais, le comte de Nevers, son frère le comte d'Étampes, le seigneur Adolphe de Ravenstein et tous les seigneurs de la cour de Bourgogne, au nombre de deux cent quarante, étaient venus au-devant de lui.

Les magistrats et les corps de la ville lui apportèrent les clefs de la ville à la porte Saint-Denis, par où il devait faire son entrée. Cœur-Loyal, héraut de la bonne ville de Paris, lui présenta cinq dames richement vêtues, montées sur de beaux chevaux ; elles représentaient les cinq lettres qui forment le nom de Paris [1].

Le cortége du roi était nombreux ; on disait qu'il avait avec lui douze mille chevaux. Il était vêtu d'une robe blanche de satin, d'un pourpoint cramoisi et d'un chaperon découpé. Il était monté sur un cheval blanc, en signe de souveraineté ; les échevins portaient un dais au-dessus de sa tête. A dix pieds derrière le roi, marchait le duc de Bourgogne, éclatant entre tous par la magnificence de son vêtement et du harnachement de son cheval. La selle de son cheval et le chanfrein étaient ornés de diamants ; ses habits en étaient brodés. On remarquait surtout la bourse qui pendait à sa ceinture, et qui semblait toute tissue de pierreries ; enfin on estima qu'il avait sur lui pour un million de joyaux.

Auprès de lui, à gauche, étaient son neveu le duc de Bourbon et son fils le comte de Charolais, puis le duc de Clèves, enfin tout ce qu'il y avait de princes et de grands seigneurs en France, ceux qui craignaient d'être trop

[1] De Troy.

mal dans l'esprit du roi, tels que le comte du Maine, le comte de Foix, et Antoine, comte de Dammartin. Parmi ceux qui étaient présents, beaucoup étaient inquiets, ne sachant pas ce qui allait leur arriver, comment le roi les traiterait, et s'il les conserverait dans leurs offices. Le vieux duc d'Orléans n'aurait pu suivre à cheval; il était à une fenêtre, pour voir passer le cortége; à une autre, étaient la duchesse d'Alençon et son jeune fils.

Il y eut dans toutes les rues de belles représentations et des mystères; on remarqua surtout les sirènes de la rue du Ponceau; c'étaient des jeunes filles toutes nues, plongées dans l'eau jusqu'à la ceinture, et qu'on avait eu soin de choisir charmantes.

En un autre lieu on avait représenté la prise de la bastille de Dieppe, pour rappeler au roi son plus beau fait d'armes.

Lorsqu'on passa devant les halles, on entendit un boucher s'écrier à haute voix: « O franc et noble duc de « Bourgogne, soyez le bienvenu dans la ville de Paris; il « y a longtemps que vous n'y étiez venu, bien que vous y « fussiez fort désiré. »

Le roi se rendit à Notre-Dame, il y descendit pour adorer les reliques et prêter le serment accoutumé entre les mains de l'évêque, fit quelques chevaliers, puis alla dîner au Palais, où il tint cour plénière. Le lendemain après dîner, il s'en vint dans son hôtel des Tournelles; et comme il passait dans la rue Saint-Antoine, ayant près de lui le duc de Bourgogne, il y eut encore un boucher qui cria: « Noble duc de Bourgogne, nous devons vous « aimer beaucoup, car vous nous avez bien gardé notre « roi[1].

[1] Amelgard.

Jamais en aucun temps on n'avait vu une telle affluence de monde à Paris. Des provinces les plus éloignées arrivaient une foule de gens pour demander des faveurs et des emplois ; il régnait alors une grande avarice, et chacun voulait avoir sa part de tout l'argent qui se levait sur le royaume. Ceux qui avaient obtenu des offices sous le feu roi, accouraient pour qu'on ne les leur ôtât point ; il en venait encore bien plus pour solliciter auprès du roi nouveau, se plaindre qu'on leur avait fait injustice, en demander réparation, et accuser les conseillers du règne précédent d'autant plus fort qu'ils étaient maintenant en disgrâce. Enfin la multitude des demandeurs et des curieux était si grande, que, selon le bruit public, il y avait à Paris cinq cent mille étrangers. On ne savait où se loger ; lorsqu'on avait trouvé place dans une maison, il arrivait souvent qu'on en était délogé par les fourriers du roi ou des princes. Les villages voisins étaient remplis. De peur d'une trop grande cherté, on avait fait publier une taxe pour les vivres, les vins et la nourriture des chevaux.

Au milieu de cette foule de princes et de seigneurs, le duc Philippe tenait en son hôtel d'Artois un état qui émerveillait tout le monde. Quand il allait visiter les églises, sa suite n'était jamais de moins que quatre-vingts ou cent chevaliers, parmi lesquels étaient des princes, des ducs, des grands seigneurs. Ses archers étaient richement équipés. Pour lui, il mettait chaque jour quelques joyaux différents ; tantôt une ceinture de diamants, tantôt un rosaire de pierres précieuses, d'autres fois un bonnet ou une aumusse qui en étaient tout brodés. Le peuple de Paris, qui avait vu bien des princes, et qui ne se dérangeait pas toujours pour les voir passer [1], courait

[1] Duclercq.

dans les rues pour regarder le duc de Bourgogne chaque fois qu'il sortait.

Son hôtel n'était pas une moindre curiosité ; on y venait de toutes parts pour en admirer les magnificences; il avait fait venir les plus belles tapisseries d'Arras, rehaussées de soie, d'argent et d'or. On admirait surtout celle qui représentait l'histoire de Gédéon ; il l'avait fait faire en l'honneur de la Toison-d'Or ; car il disait parfois que c'était de Gédéon qu'il avait pris l'idée de son ordre, et non de Jason qui n'avait point gardé sa foi.

Son buffet était une merveille ; les gradins en étaient couverts de la plus riche vaisselle d'or et d'argent qu'il y eût au monde ; à chaque coin était une corne de licorne ; on n'en connaissait qu'une en France, qu'un roi avait donnée au trésor de Saint-Denis, encore était-elle fort petite.

Il avait fait dresser dans son jardin un pavillon qui était en velours doublé de soie, brodé partout de feuilles et d'étincelles d'or, avec les armoiries de toutes ses seigneuries. Il y donna de grands festins aux princes, aux princesses, aux seigneurs et aux dames ; il y invita même parfois les plus notables bourgeoises de la ville[1].

En une telle occasion, on n'avait garde d'oublier les joûtes ; il y en eut de fort belles à l'hôtel des Tournelles. Le comte de Charolais, Adolphe de Clèves, le bâtard de Bourgogne, les sires de la Gruthuyse, d'Esquerdes et de Mifaumont, en soutinrent une contre tous venants. Le duc de Bourgogne y vint ce jour-là ayant en croupe sa nièce la duchesse d'Orléans, et devant lui, sur le cou de son cheval, une jeune fille de quinze ans, la plus belle de

[1] Olivier de la Marche.



Le duc de Bourgogne bon compagnon

Paris, disait-on, que la Duchesse avait prise avec elle pour sa beauté. Ce jour-là il y avait encore plus de foule pour le regarder passer, tant on trouvait curieux de voir un si grand prince se montrer ainsi aimable compagnon.

Le roi Louis n'imitait en rien les façons du duc de Bourgogne ; il aimait la simplicité dans les habillements. En ce moment, son plus grand favori était Antoine de Châteauneuf, sire du Lau ; pour faire voir quelle amitié il lui portait, il se plaisait à se vêtir d'un habit pareil au sien. D'ailleurs le roi ne semblait pas homme à dépenser ainsi de l'argent en fêtes et réjouissances ; hormis la chasse, pour laquelle il n'épargnait rien, et les fantaisies qu'il avait parfois pour telle ou telle femme ou fille qui lui plaisait, il réservait les finances pour ses affaires, et surtout pour gagner des gens qui le servissent bien dans ses volontés[1].

Du reste, il avait besoin de se montrer habile pour sortir de tous les embarras où il semblait empressé de se jeter. Sans écouter les conseils du duc Philippe, il continuait à changer tout ce qu'avait fait son père, et surtout à renouveler tous les offices. Ce n'était pas une besogne facile. Lui sachant cette volonté, les demandeurs se présentaient de tous côtés. C'étaient des gens à qui il avait promis ; d'autres à qui même il avait signé des cédules du temps de ses disgrâces ; puis la foule de ceux qui voulaient le prix de leurs services et de leur dévouement vrais ou faux. Il en arrivait de Dauphiné et de Bourgogne. Le roi ne savait auquel entendre ; il donnait aux uns, refusait aux autres, promettait un jour, et le lendemain nommait tel à qui il n'avait pas promis ; enfin tâchait de s'en

[1] Duclercq.

tirer de son mieux. Il avait même voulu changer tout le Parlement, et pour complaire au duc de Bourgogne, qui croyait avoir tant à s'en plaindre, il lui demanda avis et sembla lui donner charge de faire cette réformation. Le Duc s'en souciait peu; cependant, pressé par le roi, il présenta une liste de vingt-quatre noms de gens qui lui paraissaient bons et sages. Il advint que le roi n'en prit pas un seul de ceux-là; se montrant ainsi chaque jour léger à se donner des embarras, et habile ensuite pour s'en tirer[1].

Il destitua messire Juvénal de l'office de chancelier, et y mit Pierre de Morvilliers; Hélie de Tourette fut nommé premier président au lieu de Yves de Scépaux qui devint simple président; Jean de Saint-Romain fut procureur général au lieu de Jean Dauvet. Enfin il écarta une grande quantité de gens loyaux et habiles, qu'il eut, par la suite et après un peu d'expérience, la sagesse de rappeler presque tous. Sa confiance la plus entière semblait accordée au sire de Montauban, qui ne tarda guère à se rendre odieux à tout le royaume par sa merveilleuse avarice et son iniquité.

Ce ne fut pas tout : le roi accorda abolition entière au duc d'Alençon, et lui rendit tous ses biens; il fit de même grâce pleine et entière au comte d'Armagnac, et le reçut avec une publique bienveillance. Bien plus, il entama aussitôt des négociations avec le pape, lui promettant d'abolir la pragmatique sanction que le feu roi avait pris tant de soin d'établir, d'accord avec le clergé de France, et qu'il avait toujours défendue contre les entreprises du Saint-Siége. Le roi Louis avait même souffert qu'en sa

[1] Chatelain, nouvelle édition donnée par M. Buchon.

présence, au service qu'il avait fait célébrer à Saint-Denis pour son père, le légat relevât sa mémoire d'une excommunication prononcée de son vivant contre lui, à cause de la pragmatique. C'était l'évêque d'Arras, ambassadeur de Bourgogne à Rome et légat du pape en France, qui conduisait cette négociation à Rome ; le pape l'avait gagné en lui promettant de le faire cardinal.

Outre tant de changements, le nouveau roi ne se refusa pas non plus à contenter sa vengeance. Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, malgré la grâce qui avait été comme accordée pour lui au sire de Croy, fut dépouillé de ses charges, mis au ban, appelé en justice et obligé de se cacher. Le Parlement commença aussi des poursuites contre le comte de Dammartin. Tanneguy Duchâtel se retira en Bretagne ; Guillaume Cousinot fut emprisonné.

Le peuple n'était pas plus satisfait que les princes et les seigneurs des commencements du nouveau règne. Lorsque le roi avait été sacré à Rheims, les gens de la commune étaient venus le supplier de diminuer les tailles, les gabelles et autres impôts, non pas seulement dans leur ville, mais dans tout le royaume. C'était en effet la coutume des rois d'en agir ainsi à leur avénement, ou du moins de le promettre, afin de gagner le cœur de leurs sujets[1]. « Je vous remercie, mes bons et chers amis, leur « dit le roi, de me faire de telles remontrances ; je n'ai « rien plus à cœur que de faire cesser toutes sortes d'exac- « tions, et de remettre le royaume dans ses anciennes « libertés. Je viens de passer cinq ans dans les pays de « mon oncle de Bourgogne. Là, j'ai vu de bonnes villes « bien riches, pleines d'habitants, des gens bien vêtus,

[1] Amelgard.

« bien logés, bien meublés, ne manquant de rien; le « commerce y est grand, les communes y ont de beaux « priviléges. Quand je suis entré dans mon royaume, j'ai « vu, au contraire, des maisons en ruine, des champs « sans labourage, des hommes et des femmes en guenilles, « des visages maigres et pâles. C'est une grande pitié, et « j'en ai l'âme remplie de chagrin. Tout mon désir est « d'y porter remède, et, avec l'aide de Dieu, nous en vien-« drons à bout. » C'était avec ces bonnes paroles qu'il les avait renvoyés contents; mais il ne leur avait rien promis. Le Duc le pressait aussi de donner cette satisfaction à ses peuples; mais le roi Louis n'était pas homme à se laisser conseiller. Jamais on n'avait vu en France prince d'un génie si actif et d'un esprit si subtil; jamais aucun qui comprît mieux et plus vite toutes choses; mais aussi avait-il trop de présomption en son propre sens et trop de méfiance et de dédain du sens d'autrui. D'ailleurs il embrassait tant d'affaires, il se résolvait si hâtivement, il prenait des voies si diverses et parfois si détournées, qu'il commença bientôt à tenir tout le monde en inquiétude, à se donner une renommée peu convenable à sa royale dignité, enfin à inspirer au peuple un grand regret pour son père.

Il avait intention de ménager son oncle de Bourgogne, et sans cesse il le mettait en méfiance et en mécontentement; il lui promettait satisfaction des griefs qui avaient pris naissance sous le gouvernement du feu roi, et puis les maintenait ou les aggravait; il n'écoutait aucun de ses avis; il se mettait en secrète intelligence avec les Liégeois mécontents et rebelles; il voulait forcer le Duc à rompre ses trêves avec le roi Édouard d'Angleterre et à quitter le parti d'York pour favoriser le roi Henri et la branche de Lancastre; il disgraciait le duc de Bourbon son neveu, et

lui ôtait le gouvernement de Guyenne ; il montrait au comte de Charolais une extrême amitié, et semblait se vouloir unir à lui à part de son père ; il avait pris pour intime favori, pour compagnon et serviteur de ses fantaisies amoureuses, Guyot Biche, cet ancien écuyer du comte de Charolais, et que le Duc ne pouvait souffrir ; il se mêlait des affaires de la cour de Bourgogne, réconciliant les deux factions des Croy et du comte de Saint-Pol ; il traversait de toutes façons la volonté, d'ailleurs assez chimérique, que témoignait le vieux Duc d'illustrer ses derniers jours en se faisant chef de la croisade.

Enfin le Duc, tout calme et patient qu'il fût, malgré le respect toujours profond et cérémonieux qu'il montrait à son roi et au chef de sa maison, encore que le séjour de Paris lui plût beaucoup, fut mainte fois prêt à s'en aller. Alors le roi le comblait de flatteries et de caresses pour le retenir et se remettre en bonne intelligence. Au moment de se quitter, lorsque le roi voulut partir pour Amboise, où était sa mère qu'il n'avait pas encore revue, il songea à apaiser tous les mécontentements de son oncle, et à se séparer de lui en de bons termes. Il s'en vint à cheval lui faire une visite à son hôtel d'Artois. Le Duc en fut prévenu et accourut vite au-devant du roi jusqu'au cimetière des Innocents ; puis arrivés dans la cour de l'hôtel, il descendit le premier de cheval et mit un genou en terre devant son royal seigneur, puis ils entrèrent et eurent un long entretien.

Cependant les gens du conseil du roi, de l'Université et de l'évêché de Paris avaient été mandés. « Messieurs, dit « le roi, voici mon oncle, le seul du monde à qui je dois « le plus de reconnaissance ; je tiens de lui ma vie et ma « couronne. Il va retourner chez lui, et moi je vais en

« Touraine. Je vous prie et vous commande de faire une « procession générale où vous prierez pour lui, pour moi « et pour le salut du royaume, qu'il tient en grande part « dans sa main. Il est mon père, mon sauveur; je veux « que vous le disiez ainsi dans vos prières et vos sermons. « Vous n'en pouvez faire envers lui plus que vous ne de- « vez; et moi je lui dois plus que vous tous. »

Le Duc était respectueusement confus d'être ainsi traité. Il s'excusait et s'humiliait devant une si grande bonté du roi; mais le roi, avec son beau et facile langage, s'étendait de plus en plus sur les louanges du Duc et sur sa reconnaissance. Les Bourguignons disaient bien entre eux que c'était eau bénite de cour et rien de plus, mais il fallait s'en montrer satisfaits et glorifiés.

Le lendemain la procession se fit, comme il avait été prescrit; puis le jour d'après, 24 septembre, le roi se mit en route; le Duc alla le conduire hors de la ville en grande pompe. Leurs adieux montrèrent tant d'affection et de confiance que le peuple en était tout attendri.

Six jours après, le duc de Bourgogne quitta Paris, après avoir été solennellement harangué par l'Université et les gens de la ville. En sortant par la porte Saint-Antoine, il trouva le capitaine de la Bastille, qui, de la part du roi, lui en présenta les clefs, lui disant d'y mettre garnison de ses gens en tel nombre qu'il voudrait. Le Duc le remercia de cette preuve nouvelle de la courtoisie du roi. Il s'arrêta un jour à Saint-Denis pour y faire célébrer un service en l'honneur du roi Charles et des autres souverains ses prédécesseurs, ancêtres de la maison de Bourgogne; puis il continua sa route par Compiègne et par les domaines du comte de Saint-Pol, qui le reçut et le fêta. Ce seigneur était pour lors dans la bonne grâce du Duc; le roi l'avait

aussi réconcilié, du moins en apparence, avec le sire de Croy.

Le comte de Charolais était allé en Bourgogne ; il était né dans cette province, mais n'y était jamais venu depuis son enfance. Son séjour fut de courte durée. Il alla en pèlerinage à Saint-Claude, puis se hâta d'aller rejoindre le roi à Tours. Il y reçut l'accueil le plus honorable : tous les seigneurs de la cour allèrent au-devant de lui ; le roi descendit dans la cour pour le recevoir. Il logeait dans son hôtel. C'était chaque jour nouvelles preuves d'amitié. Il fut fait gouverneur de Normandie, avec une pension de trente-six mille francs[1]. Un jour qu'il était à la chasse, le comte du Maine, qui avait fait sa paix avec le roi, revint sans le ramener. Le roi, voyant que monsieur de Charolais était égaré dans la campagne, entra dans une vive colère contre le comte du Maine. Jamais il ne se montra plus troublé. On sonna les cloches dans les villages et on alluma des torches dans les clochers ; on courait de tous les côtés pour retrouver le comte. Le roi était d'une impatience toujours plus grande, et rongeait de colère le bâton qu'il avait à la main. Il fit vœu de ne boire ni manger avant d'avoir des nouvelles. Enfin, à onze heures du soir, arriva le sire de Crèvecœur, portant une lettre de monsieur de Charolais. Il avait trouvé un bon gîte, et il écrivait au roi pour prévenir son inquiétude.

Toute cette tendresse n'empêchait pas le roi de conduire les affaires avec sa méfiance accoutumée. Le duc de Bretagne avait envoyé pour ambassadeur le sire Tanneguy Duchâtel[2], qui était entré à son service, et il annonçait sa prochaine arrivée pour faire hommage de ses sei-

[1] Duclercq. — [2] Histoire de Bourgogne.

gneuries. Le roi sut que le comte de Charolais s'était entretenu en particulier avec le sire Duchâtel. Tout son soin fut alors d'empêcher les deux princes de se voir. Il voulut d'abord s'en aller lui-même en Bretagne, à Saint-Sauveur-de-Redon, pour acquitter, disait-il, un vœu qu'il avait fait. Mais le duc arrivait ; alors le roi se hâta de faire ses adieux au comte de Charolais, et de le faire repartir. Ils se quittèrent grands amis. Cependant, au même moment, le roi, malgré la promesse qu'il avait faite au duc de Bourgogne, avait renouvelé une alliance avec les Liégeois et fait grand accueil à leurs ambassadeurs.

Pour les affaires d'Angleterre, il semblait de plus en plus incliner à prendre un parti opposé à celui que favorisait le duc de Bourgogne. La reine Marguerite, chassée par Édouard, fils du duc d'York, qui s'était fait couronner roi, était toujours en Écosse. Le duc de Somerset avait été envoyé de sa part au roi Charles pour en obtenir quelques secours. Arrivé en France après la mort de ce prince [1], il avait été pris par les serviteurs du roi Louis, mais conduit à Tours, où il fut honorablement reçu.

Parmi les motifs qui divisaient le duc de Bourgogne et son fils, un des principaux était leur diversité d'opinion sur l'Angleterre. Monsieur de Charolais souhaitait hautement la prospérité de la maison de Lancastre, d'où sa mère était sortie. Le Duc, plus par politique que par affection [2], favorisait la maison d'York, et s'était hâté de reconnaître Édouard IV. Le roi de France parut céder aux instances de monsieur de Charolais. En faisant bon accueil au duc de Somerset, il lui donna de l'argent et lui promit de recevoir en France la reine Marguerite. Le duc de Somerset,

[1] Duclercq. = [2] Comines.

en retournant en Angleterre, passa par la Flandre et séjourna quelque temps à Bruges sans y être inquiété; car le Duc, non plus que le roi, quel que fût le penchant de chacun d'eux, ne se regardaient point comme alliés avec York ni avec Lancastre.

On commença à s'apercevoir bientôt que le roi ne gouvernait point de façon à maintenir le repos aussi bien que son père. A peine avait-il quitté Paris, qu'une forte sédition éclata à Rheims. Les habitants, d'après les paroles du roi, avaient conçu l'espérance de voir les aides abolies, ou du moins fort diminuées. Quand il fallut renouveler le bail, le peuple s'y opposa. Des fermiers et des maltôtiers furent mis à mort. Tous les papiers furent brûlés en pleine rue. Le roi y envoya le maréchal Rohaut; il usa d'adresse. Afin de ne point éprouver de résistance ouverte, il fit déguiser un grand nombre de ses gens en laboureurs ou en artisans. Étant ainsi entrés dans la ville, ils étaient les maîtres avant que le peuple eût songé à se défendre. Les chefs de la rébellion furent écartelés, et environ cent personnes décapitées ou pendues. L'intercession du duc de Bourgogne épargna à la commune de plus grandes rigueurs.

Il y eut de pareilles émeutes et de pareils châtiments dans plusieurs autres villes, à Angers, à Alençon, à Aurillac.

Bientôt après, le roi se trouva en grande contradiction avec le Parlement, au sujet de la pragmatique. Ce qui l'avait surtout porté à abolir cette sage ordonnance, c'était le désir de disposer des évêchés et des abbayes pour se faire des créatures et accroître son pouvoir. On alléguait, à la vérité, que l'élection par le chapitre ou les religieux donnait lieu à beaucoup de cabales; mais les hommes

sensés y voyaient encore moins d'abus que dans les choix qui allaient se faire par la faveur du roi ou la protection de ses conseillers. Du reste, le roi, en accordant au pape une abolition que ce pontife désirait bien plus vivement encore que lui, avait espéré en obtenir l'investiture du royaume de Naples pour la maison d'Anjou. L'évêque d'Arras, qui ne cherchait dans cette affaire que son propre avantage, se fit faire cardinal, ne se mit pas en peine des intérêts du roi René, et le pape demeura favorable au parti d'Aragon. Ainsi le roi se laissa tromper et sacrifia la liberté du clergé de France, contre l'avis de son Parlement, sans réussir à ce qu'il avait espéré. Ce fut une grande joie à Rome que cette abolition de la pragmatique; il y eut des processions, des feux de joie; on fit une figure représentant la pragmatique, et elle fut brûlée publiquement. Le roi eut quelque confusion d'avoir été ainsi trompé; selon son caractère, il en fut quitte pour laisser le Parlement agir en toute liberté et maintenir la pragmatique. Ce fut pendant tout son règne et pendant longtemps encore une querelle non terminée entre la France et le pape.

Le roi reçut l'hommage du duc de Bretagne, et se mit fort en peine pour que ce prince ne gagnât aucun de ses serviteurs. Il voyait bien qu'avant peu on tramerait quelque chose contre sa puissance. Le duc de Bretagne avait apporté de riches présents pour distribuer à la cour. Le roi défendit aux seigneurs de les accepter; il n'y eut guère que le comte de Dunois et l'amiral à qui il fut permis d'offrir une fête au duc. Le roi s'en alla ensuite faire son pèlerinage à Redon, non sans donner beaucoup d'inquiétude au duc de Bretagne, car on craignait toujours qu'il n'eût quelque dessein en tête, et chacun commençait à ne se guère fier à ce qu'il disait.



Pothon de Saintrailles

En partant de Bretagne, le roi, toujours vêtu d'une robe de pèlerin en bure grise, avec un gros chapelet au cou, en très-petite compagnie, lui sixième, mais suivi à quelque distance d'une garde de cent vingt hommes, s'en alla, en traversant le Poitou, jusqu'à Bordeaux. C'était en cette ville qu'était mort, peu auparavant, Pothon de Saintrailles, maréchal de France. Il avait été un des plus vaillants capitaines du roi Charles VII. Toujours il avait tenu loyalement son parti, sans qu'on eût de reproches à lui faire. De tous ceux qui avaient combattu avec tant de courage dans le temps où tout semblait perdu, aucun n'était devenu si célèbre que Saintrailles. On disait communément que, si le royaume n'avait pas été perdu, c'était grâce à lui et à la Hire.

Pendant que le roi visitait ainsi son royaume, le duc de Bourgogne tomba grièvement malade à Bruxelles, au mois de février 1462.

On désespéra de sa vie; les médecins regardaient sa mort comme certaine. Son fils, qui était au Quesnoy, accourut en grande hâte; il ordonna des processions et des prières publiques dans toutes les villes des états de Bourgogne, et le peuple les faisait de grand cœur, tant on craignait de perdre un si digne seigneur[2]. Son fils lui montra une extrême tendresse; il le veillait jour et nuit, et passa quatre jours sans se coucher. « Mon fils, lui di-« sait le Duc, car il avait sa connaissance, ne vous mettez « point tant en peine pour moi; vous pourriez en tomber « malade, et j'en serais bien affligé. Puisqu'il plaît à Dieu « que je le sois, il vaut mieux que ce soit moi seul. » Mais son fils ne le voulait point quitter, et même,

[1] 1461, v. st. L'année commença le 18 avril. = [2] Duclercq.

lorsque pour contenter son père il feignait de s'aller reposer, il était toujours là auprès du lit. La Duchesse était sortie de son ermitage de Nieppe et lui donnait tous ses soins.

Pendant que le Duc était malade, on apprit que le chancelier de Bourgogne venait d'être frappé de paralysie à Autun, sans nulle espérance de le conserver. Il y avait plus de quarante ans que messire Nicolas Raulin remplissait ce haut office. C'était le plus ancien conseiller du Duc. Il l'avait assisté et servi fidèlement, en homme docte et habile, dans toutes ses affaires. Jamais le Duc n'avait eu à s'en plaindre, sinon que parfois il l'avait trouvé grandement avide d'argent et bien âpre à se faire riche. En plus d'une occasion, apprenant quelque nouveau trait d'avare rapacité de son chancelier, le Duc s'était écrié : « Ah! « Raulin, c'est trop! » Mais comme du reste il était de bon conseil, toujours sage, dévoué, entendant bien les intérêts de son maître, jamais il n'était tombé dans sa disgrâce. Par progrès du temps, il était devenu un bien grand personnage : ses fils étaient des plus importants à la cour de Bourgogne, et il en avait un évêque d'Autun et cardinal. Ce fut lui qui assista son père en son dernier moment. Il laissa de grands dons aux églises d'Autun et fonda un bel hôpital à Beaune; « ce qui était justice, disait le « peuple; car il ne devait pas moins aux pauvres, lui qui « en avait tant fait par son avarice. »

Le Duc aimait tellement son chancelier, qu'il fallut de grands ménagements pour lui apprendre cette mort; elle lui frappa l'esprit; il lui parut que c'était un présage et un avertissement; qu'il devait peu tarder à suivre ce vieux compagnon de ses travaux, et que son gouvernement était fini, puisque celui qui en scellait tous les actes lui était

retiré[1]. Cependant le Duc en réchappa pour cette fois ; sa convalescence fut longue, et jamais il ne retrouva toutes ses forces ni sa santé.

Les médecins ordonnèrent qu'il se fît raser la tête, et comme il ne voulait pas être le seul, il ordonna que tous les gens de sa cour, et même toute la noblesse, se fissent aussi couper les cheveux[2]. Il y eut plus de cinq cents gentilhommes qui s'empressèrent de lui obéir tout aussitôt. Messire Pierre de Hagenbach et quelques autres de ses serviteurs furent préposés à l'exécution de cette ordonnance ; dès qu'ils voyaient un homme noble avec des cheveux longs, ils les lui faisaient couper au plus vite.

Vers le mois de juillet de cette année, un pauvre gentilhomme de Bourgogne, nommé Jean d'Igny, s'en vint trouver le comte de Charolais, et lui raconta qu'il avait, quelque temps auparavant, été chargé d'aller en Lombardie chercher du poison pour le faire mourir ; cette commission, disait-il, lui avait été donnée par Coustain, premier valet de chambre du Duc. Il remit plusieurs lettres de Coustain, où il était question de ce complot. Coustain refusait maintenant de lui payer la somme d'argent qu'il lui avait promise, et ils étaient en furieuse querelle[3]. D'Igny se porta formellement accusateur, et le comte lui ordonna d'aller tenir prison à Rupelmonde. Ensuite il se rendit chez le Duc, et lui dit : « Je viens, non comme votre fils « légitime et unique, mais comme le plus pauvre homme « de vos états, vous demander justice d'un homme de votre « hôtel. » Il raconta ce qu'il venait d'apprendre, et montra les lettres, qui étaient en effet de l'écriture de Coustain. Le Duc lui promit que justice serait faite. Or, il n'avait

[1] Chatelain. — Loisel : Dialogue des avocats. — Bayle, article *La Vacquerie*. = [2] La Marche. = [3] Duclercq. — Meyer. — Histoire de Bourgogne.

point de serviteur qui lui fût plus cher que Coustain ; il se fiait pleinement à lui, et lui accordait toute faveur. Il y avait bien peu d'offices qui ne fussent donnés à sa recommandation, et sur lesquels il n'eût quelque chose. Le Duc l'avait fait chevalier[1] ; il était riche de cent mille florins, et ses gages étaient de dix mille par an : lui, qui était arrivé dans l'hôtel vêtu d'une méchante robe de toile mandé par un de ses parents, garde des joyaux.

Le lendemain, le Duc était à sa fenêtre avec la Duchesse, regardant dans le parc ; il vit Coustain qui, selon sa coutume, s'amusait à chasser, car tout lui était permis. Le Duc l'appela ; l'autre croyait que c'était pour rire et plaisanter ainsi qu'à l'ordinaire. « Coustain, lui dit le Duc, « il y a un homme à Rupelmonde qui charge grandement « ton honneur ; je te commande d'y aller avec le sire « d'Auxy ; va mettre tes houseaulx, et pars tout de suite. » Coustain alla s'habiller richement, monta un beau cheval, se fit suivre de quatre hommes à lui, et s'en alla à l'hôtel du ber d'Auxy. On se mit en route avec une escorte d'archers, ce qui commença à étonner Coustain. Lorsqu'on fut hors de la ville, le sire d'Auxy lui commanda de quitter son destrier et de monter sur une petite haquenée, car il était prisonnier.

Le comte de Charolais arriva à Rupelmonde aussitôt qu'eux ; il voulut interroger lui-même Coustain ; le bâtard de Bourgogne, l'évêque de Tournai, le sire de Croy furent présents. D'Igny fut appelé et renouvela sa déclaration. Il y eut de vives paroles entre l'accusé et lui ; cependant, sur les menaces de la torture, Coustain avoua tout, dit-on ; seulement il commença par dire que cette

[1] Histoire de Bourgogne.

drogue était, non point pour faire périr le comte, mais pour gagner sa bonne grâce. On lui fit ensuite confesser que c'était un poison qui ne devait laisser vivre monsieur de Charolais qu'un an après qu'il l'aurait pris. Après tous ces aveux, qui furent tenus fort secrets, le prisonnier fut traduit devant le conseil du Duc et condamné. Il demanda à parler au comte avant de mourir, et l'on ignora ce qu'il lui avait dit. On vit de loin que, presque à chaque parole, monsieur de Charolais faisait le signe de la croix, comme s'il eût appris quelque chose de grave et de merveilleux. D'Igny fut aussi exécuté pour n'avoir révélé le complot que parce que l'autre lui avait refusé son paiement. Il ne voulait point croire que Coustain eût péri, et l'on fut obligé de lui montrer sa tête pour le persuader. On saisit aussi un chanoine d'Arras, grand ami de Coustain; celui-là se sauva de prison, et au bout de quelque temps revint à Arras, où on le laissa paisible. Les biens de Coustain avaient été confisqués; le Duc les rendit à sa veuve. Le bruit se répandit aussi que c'était lui qui avait empoisonné madame de Ravenstein, morte quelque temps auparavant, parce qu'elle avait trouvé mauvais que sa femme tînt un plus grand état qu'une princesse. Toute cette affaire parut fort singulière; on en parla beaucoup, mais on en savait peu de chose.

Cependant la reine d'Angleterre était arrivée en France; le roi l'avait fort bien reçue; il avait tenu avec elle sur les fonts de baptême le fils que venait d'avoir la duchesse d'Orléans, et qui depuis fut le roi Louis XII. Il lui faisait espérer des secours contre le roi Édouard. Dans le même moment, le duc de Bourgogne négociait pour le renouvellement des trêves. Le roi lui envoya une ambassade à ce sujet, et l'on devait, en outre, lui demander son con-

sentement pour établir la gabelle du sel en Bourgogne. Jamais elle n'y avait été reçue, et le traité d'Arras s'y opposait expressément ; le Duc s'y refusa, comme on peut croire. Quant aux affaires d'Angleterre, il répondit qu'il avait conclu, non une alliance, mais des trêves avec le roi Édouard, ainsi qu'il en avait le droit. Le roi de France n'en fit pas moins publier une défense générale à tous ses sujets de donner aide ou renfort aux Anglais, et même de commercer avec eux. Le duc de Bourgogne envoya Jean de Croy, sire de Chimay, en ambassade, pour se plaindre de la manière dont on en usait envers lui [1]. Le sire de Chimay eut à grand'peine une audience du roi, encore ne fut-elle pas solennelle ; le roi permit seulement que l'ambassadeur du Duc lui parlât, comme il sortait de sa chambre ; et, sans presque l'écouter, il dit : « Quel « homme est-ce donc que le duc de Bourgogne ? est-il « donc d'une nature ou d'un autre métal que les autres « princes et seigneurs du royaume ? » Le sire de Chimay se sentit offensé d'entendre ainsi parler de son maître. « Oui, Sire, réplique-t-il, il est d'un autre métal, car il « vous a gardé et soutenu contre la volonté du roi Charles « votre père, et contre l'opinion de tous ceux qui vous « étaient opposés dans le royaume, et nul autre prince « ou seigneur ne l'eût osé faire. » Le roi ne répondit rien, et rentra dans sa chambre. Chacun demeura surpris de la témérité du sire de Chimay. « Comment avez-vous osé « parler ainsi au roi ? » lui dit le comte de Dunois. « Quand « j'aurais été à cinquante lieues d'ici, répliqua le seigneur « bourguignon, si j'avais cru que le roi eût seulement la « pensée de m'adresser de telles paroles, je serais revenu « exprès pour lui parler comme j'ai fait. »

[1] Duclercq.

Cependant il n'en résulta pour le moment aucune brouillerie ouverte entre les deux princes. Le roi était occupé à d'autres soins; il s'était rendu dans les provinces du midi pour y traiter une affaire où l'engageait le comte de Foix. Ce seigneur, après avoir été un des plus puissants conseillers du feu roi Charles, venait de conclure son arrangement avec le roi Louis, et avait obtenu en mariage, pour son fils le vicomte de Castelbon, madame Madeleine de France. Il travaillait à obtenir des secours du roi pour le roi d'Aragon son beau-père.

Jean II, roi d'Aragon, avait épousé l'héritière de Navarre; il en avait eu un fils et deux filles. Lorsque son fils, qu'on nommait le prince de Viane, eut atteint sa majorité, il réclama la couronne de Navarre, à laquelle il avait droit, car sa mère était morte. Le roi, gouverné par sa seconde femme, fit emprisonner le prince de Viane. La révolte d'une portion de ses sujets le contraignit à mettre son fils en liberté, mais il ne sortit de prison que pour mourir peu après, non sans soupçon de poison. Pour se procurer un appui contre le parti qui lui était opposé, le roi d'Aragon s'engagea à laisser la Navarre, après sa mort, au comte de Foix son gendre; pour mieux l'assurer de cet héritage, il lui livra même son autre fille Blanche, que le roi de Castille, Henri-l'Impuissant, avait répudiée. Elle mourut en prison, et y fut, disait-on, assassinée.

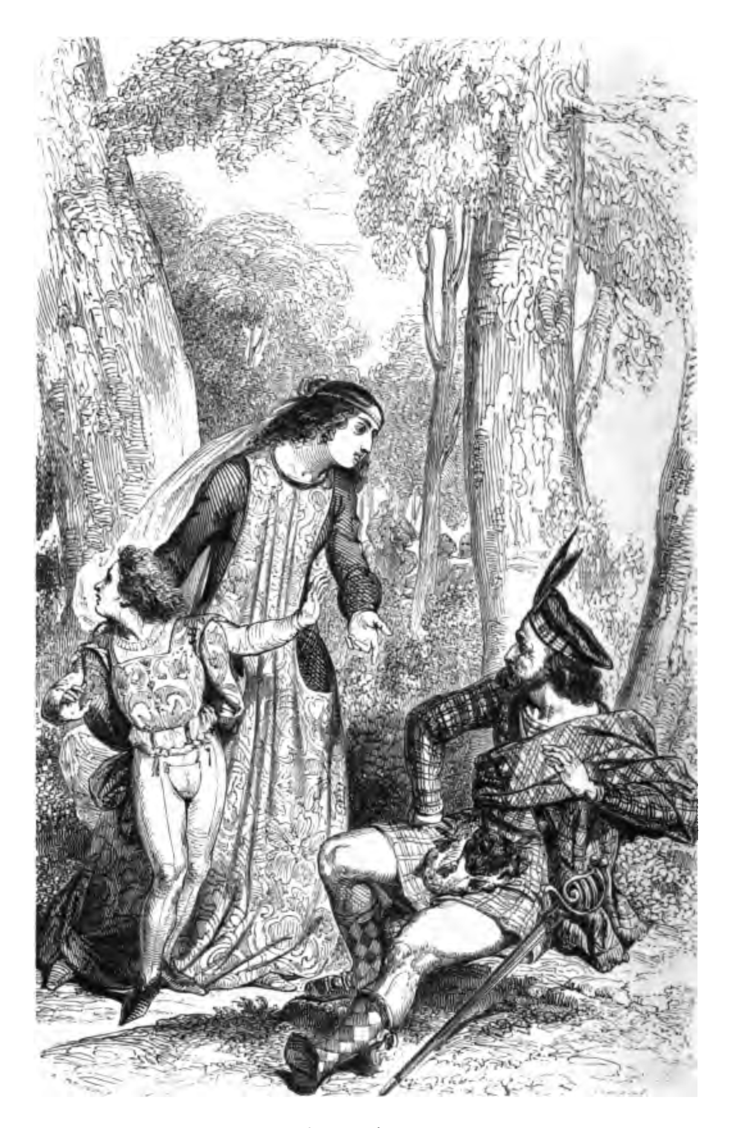
Tous ces crimes ne firent qu'exciter plus vivement à la révolte la Catalogne et le Roussillon. La reine d'Aragon était assiégée dans Gironne, et cette forteresse était vivement pressée. Ce fut alors que le roi Louis, après avoir eu une entrevue avec le roi d'Aragon, lui prêta une somme d'environ sept cent quatre-vingt mille livres, destinée à

solder onze cents lances françaises, que le comte de Foix emmena tout aussitôt en Catalogne. Le maréchal de Cominges, le sire d'Albret, Geoffroy de Saint-Belin, Jean et Gaspard Bureau, enfin les meilleurs capitaines de France, faisaient partie de cette entreprise. Le prix que le roi avait mis à ce secours était de retenir en ses mains le comté de Roussillon et la Cerdagne jusqu'à parfait remboursement.

Ce fut après avoir terminé ce traité que le roi revint en Touraine, et qu'il commença à s'occuper des intérêts de la reine d'Angleterre; mais il ne voyait pas grand'chose à gagner de ce côté, et ne se portait à aucune grande entreprise pour la secourir. Il recevait en même temps les ambassadeurs du roi Édouard. Enfin madame Marguerite signa un traité où elle s'engageait à rendre Calais à la France, si le roi Henri était remis sur le trône; le roi de France lui prêta une somme de vingt mille livres, et envoya environ deux mille combattants sous les ordres du sire de Brezé; cet ancien favori du roi Charles, après avoir été tenu quelques mois en dure prison à Loches, venait de se réconcilier avec le roi. Toutefois, s'il lui confiait une entreprise si hasardeuse, c'était bien dans l'espoir, disait-on, qu'il n'en reviendrait pas [1].

Cette expédition ne fut pas heureuse, mais le sire de Brezé s'y fit grand honneur et n'y périt point. Le vaisseau qui portait la reine fut d'abord séparé par les vents du reste de la flotte. Le sire de Brezé fut contraint de débarquer dans une petite île près de la côte. Il y fut assailli par des forces considérables, perdit presque tout son monde, et parvint cependant, dans une barque, jusqu'à

[1] Duclercq. — Hollinshed.



Marguerite d'Anjou après la bataille d'Erham

Berwick, où il amena à la reine ce qui lui restait de compagnons. Tout manquait en même temps à cette malheureuse princesse. Le duc de Somerset et les autres seigneurs d'Angleterre qui avaient toujours tenu son parti, venaient de se soumettre et l'abandonnaient. Elle ne perdit point courage; le roi son mari vint la rejoindre. Ils s'avancèrent, presque sans nulles forces, dans le comté de Northumberland. Peu à peu leur parti reprit de l'espérance et de l'ardeur. Le duc de Somerset et ceux qui avaient fait serment au roi Édouard revinrent à leurs premiers sentiments. La reine eut, bientôt après, une armée considérable; mais la fortune lui fut contraire. Elle perdit une grande bataille à Exham; toute son armée fut dispersée. Les principaux seigneurs de son parti furent faits prisonniers et mis à mort. Le roi son mari, errant et fugitif, eut peine à s'échapper.

Pour la reine, au milieu de la déroute, elle se jeta dans une forêt avec son jeune fils. Des voleurs la rencontrèrent, la dépouillèrent de ses riches joyaux, et l'auraient peut-être mise à mort, si une querelle ne s'était émue entre eux pour le partage du butin. Pendant qu'ils se battaient, elle s'enfonça plus avant dans le bois; elle y rencontra un autre brigand. Abattue par la fatigue et ne sachant que devenir, elle résolut de se confier à cet homme. « Sauve « le fils de ton roi, » lui dit-elle. Il ne la trahit point, l'aida dans sa fuite et lui servit de guide. Elle gagna la côte, se mit dans un bateau de pêcheur, et arriva à l'Écluse dans les états du duc de Bourgogne. Le sire de Brezé était resté enfermé dans la forteresse d'Alnewick. Les Anglais l'y assiégèrent; il refusa de se rendre, et attendit le secours des Écossais, qui en effet vinrent le délivrer. Il se hâta alors d'aller rejoindre la reine.

Elle s'était rendue au port de l'Écluse, où, par les ordres du duc de Bourgogne, elle avait reçu un honorable accueil. Ce prince n'avait jamais semblé favorable à son parti. Lorsqu'elle avait été triomphante, les fils de son adversaire le duc d'York, s'étant réfugiés à Calais, avaient été secourus par le duc Philippe ; en ce moment même, il traitait avec le roi Édouard. Toutefois il n'avait aucun désir de prendre sa querelle, ni de se mettre pour cela en guerre avec le roi de France, qui, de son côté, n'avait pas non plus un grand zèle pour l'autre faction. D'ailleurs nul prince ne savait, en toute occasion, se conduire plus noblement que le duc Philippe. Madame Marguerite était reine d'un grand royaume, de la maison de France comme lui, femme d'un prince de Lancastre, dont il était aussi proche parent; c'en était assez pour qu'il ne songeât qu'à lui faire honneur. Elle fut partout défrayée aux dépens du Duc. Lorsqu'elle passa à Lille, le comte de Charolais vint au-devant d'elle, loin hors de la ville. Il lui envoya ses archers pour l'escorter, de crainte des coureurs de la garnison de Calais. Elle voulait aller le voir à Hesdin; il la prévint, et arriva jusqu'à Saint-Pol, où il lui donna de grandes fêtes. Comme elle manquait d'argent, il lui remit deux mille écus d'or, et cent à chacune des femmes qui l'accompagnaient. Il fit aussi un riche présent au sire de Brezé, en récompense des bons soins qu'il avait eus pour la reine. Enfin les archers de Bourgogne la conduisirent jusque dans le duché de Bar, chez son frère le duc de Calabre.

Madame Marguerite fut bien surprise et contente d'une telle réception. Elle avait regardé le duc Philippe comme un de ses plus grands ennemis, et elle avait dit souvent que, si elle le tenait, elle lui ferait passer une hache entre

la tête et les épaules. Maintenant elle répétait que c'était un grand malheur pour elle d'avoir connu si tard le bon Duc, et que, si elle avait eu plus tôt recours à lui, elle ne serait pas ainsi chassée de son royaume. Il ne fut pas moins généreux pour les seigneurs de sa faction qui vinrent chercher refuge dans ses états. D'abord ils ne s'y montraient point craignant d'être livrés au roi Édouard. On vit pour lors un duc d'Exeter s'en aller de maison en maison pour trouver sa vie, sans même avoir de chausses à ses jambes. Il était pourtant proche parent de la royale maison de Lancastre, et il avait épousé la sœur du roi Édouard. Le duc de Somerset, frère de celui qui venait d'être décapité, se trouvait tout aussi pauvre et malheureux. Le Duc les découvrit, et leur fit donner une petite pension[1]. Leur misère était un merveilleux exemple des voies de la Providence. C'étaient les fils de ces seigneurs anglais qui, trente ans auparavant, avaient conquis le royaume de France et s'y gouvernaient avec tant d'orgueil ; maintenant ils recevaient la charité d'un prince de France. « Voyez, disaient les hommes sages, si Dieu, « comme le croit le vulgaire, ne punit pas les gens, et s'il « endure longtemps les mauvais princes et les seigneurs « de méchante conduite. »

Le roi Louis ne s'obstina point dans les projets contre l'Angleterre. Il était retourné dans les provinces du midi pour terminer l'affaire du Roussillon, que le roi d'Aragon eût bien voulu conserver après l'avoir vendu. Il avait même excité une sédition à Perpignan, et le roi fut obligé d'y envoyer Jacques d'Armagnac, fils du comte de la Marche, et petit-fils du connétable, qui avait alors la plus

[1] Comines.

grande faveur du roi. Il venait d'être fait duc de Nemours et pair du royaume. Ce fut lui qui eut ordre d'aller réduire la ville de Perpignan; ce qui présenta peu de difficultés.

Le roi d'Aragon avait aussi voulu employer contre le roi de Castille le secours qui lui avait été accordé contre la Catalogne seulement. Mais les Français s'étaient refusés à le servir contre le plus ancien et plus fidèle allié du royaume. Le roi, craignant cependant que Henri IV, roi de Castille, n'eût conçu quelque mauvaise volonté contre lui, proposa une entrevue, et vint à Bayonne pour y régler les différends de la Castille et de l'Aragon, dont il avait désiré être le médiateur et l'arbitre. Il espérait bien y gagner quelque chose, et voulait faire valoir les droits qu'il prétendait sur la Biscaye. Après plusieurs conférences tenues à Bayonne, il conclut enfin un traité, dont aucune des parties ne fut contente, pas même lui, qui n'eut point ce qu'il désirait. Il avait cependant gagné à ses intérêts le connétable d'Aragon, en lui faisant une pension de vingt mille livres.

L'entrevue des deux rois se fit ensuite au bord de la Bidassoa[1]. Le roi et les seigneurs de Castille s'y montrèrent avec grande magnificence; le roi Louis avec sa simplicité accoutumée, qu'imitaient, pour lui plaire, tous les gens de sa cour. Il avait un habit court de gros drap et un chapeau tout uni, avec une image en plomb. Les Espagnols se moquaient de son avarice. De leur côté les Français se raillaient du roi de Castille, qui était laid et de mauvaise façon, qui ne montrait ni esprit ni volonté, et se laissait conduire absolument par ses conseillers, surtout

[1] Comines.

par son favori Bertrand de la Cueva, comte de Ledesma. C'était un homme de petite condition, qui était devenu riche et puissant en gouvernant le roi de Castille et en gagnant aussi la faveur de la reine sa femme. Il étala une magnificence qui donna aussi beaucoup à parler. La voile du bateau dans lequel il passa la rivière était en drap d'or; il portait des brodequins brodés en pierres précieuses.

Les deux rois allèrent ensemble au château d'Ustaritz, où était venue la reine d'Aragon, et se quittèrent, après deux jours, avec moins de bonne volonté l'un pour l'autre qu'ils n'en avaient auparavant.

Lorsqu'à son retour le roi passa à Bordeaux, le comte de Dammartin, ennuyé de vivre dans la crainte et dans la retraite, vint se présenter. Le sire de Bort, écuyer du roi, voulut bien l'introduire. « Demandez-vous justice ou mi-« séricorde? lui dit le roi. — Justice, répondit le comte « de Dammartin. — Hé bien! je vous bannis pour toujours « du royaume. » Aussitôt il lui fit donner une forte somme et des archers pour le conduire jusqu'en Allemagne. Le sire de Bort fut ensuite condamné, par le parlement de Toulouse, à demander pardon à genoux au roi, pour avoir follement et indiscrètement introduit en son hôtel le comte de Dammartin [1].

Le parlement de Paris continuait cependant sa procédure; les biens du comte de Dammartin avaient été mis sous la main du roi. Le sire Charles de Melun, maître d'hôtel du roi, capitaine de Vincennes, gendre du baron de Montmorency, s'en était fait donner la garde, et comptait bien en avoir la possession. Pour plus de précaution, il voulut d'abord s'assurer les meubles; avec son

[1] Arrêt du parlement de Toulouse : Legrand.

frère le sire de Nantouillet, il s'en alla à Saint-Fargeau, à Dammartin, à Rochefort, au superbe hôtel Beautreillis à Paris, enfin à tous les logis du comte, enlevant la vaisselle d'argent, les tapisseries, les lits, les papiers, et jusqu'aux grilles de fer qui fermaient les cours. Puis il n'eut plus d'autre soin que de faire condamner le comte de Dammartin, et de solliciter contre lui, au nom du roi, les juges du Parlement. Il alla même jusqu'à supprimer une déclaration écrite qu'il avait été chargé par le roi de remettre au procureur général, quand il sut qu'elle serait plutôt favorable que contraire à l'accusé [1].

Le sire de Melun se réunit ensuite avec les héritiers de Jacques Cœur, qui, munis de lettres du roi, appelaient du jugement rendu contre leur père par des commissaires intéressés, et demandaient la restitution de leurs biens.

Le comte de Dammartin crut que sa présence lui serait plus favorable que nuisible; il se remit aux mains du bailli de Mâcon, et fut conduit en prison à Paris. Enfin intervint, sur la poursuite du sire de Melun, un arrêt qui déclara Antoine de Chabanne, comte de Dammartin, convaincu des crimes qu'on lui imputait, le condamna au bannissement perpétuel dans l'île de Rhodes, et confisqua tous ses biens. Une part fut rendue aux enfants de Jacques Cœur, dont il avait été le juge, et qu'il avait frauduleusement dépouillé. La déposition qu'il avait jadis faite contre le Dauphin, lorsque ce prince avait quitté la cour de son père, fut déclarée calomnieuse. Comme ensuite il ne put fournir caution qu'il garderait son ban, il fut enfermé à la Bastille.

Le roi venait encore de terminer une affaire de grande

[1] Ordonnances. — Continuateurs de Monstrelet.

importance, et qui avait occupé longtemps les conseillers de son père. Par le traité d'Arras, les villes de la Somme avaient été engagées au duc de Bourgogne pour une somme de quatre cent mille francs, afin de le payer des dommages qu'il pourrait souffrir en se mettant en guerre avec les Anglais. Du moment que le Duc concluait à lui seul des trêves avec l'Angleterre, ce gage ne lui était plus nécessaire. Sous le feu roi, le conseil de France avait prétendu qu'il existait une promesse secrète du duc de Bourgogne, par laquelle il s'engageait à restituer ces villes sans recevoir aucun paiement[1]; mais on ne produisit pas cette promesse, et l'enquête qui fut faite à ce sujet ne donna pas de preuves suffisantes. Le roi Louis pensa que, même en acquittant les quatre cent mille francs, il ferait une chose utile à sa puissance et au royaume. Déjà il avait traité de ce rachat avec le comte de Charolais; le trouvant peu favorable, il lui avait laissé espérer que l'affaire serait différée jusqu'à la mort du duc Philippe.

Cependant le roi avait un autre moyen, et plus efficace encore, d'en venir à ses fins auprès de la cour de Bourgogne. Il avait de plus en plus mis dans ses intérêts les sires de Croy, et surtout Antoine, qui était même son serviteur comme grand maître de France. Il avait confié à lui et au sire de Lannoy, son neveu, des pouvoirs pour traiter, aussi bien pour la France que pour la Bourgogne, avec les ambassadeurs du roi Édouard d'Angleterre, et pour conclure une trêve. Il venait de lui donner le comté de Guise, avec la baronnie d'Ardes et les châtellenies de Saint-Omer, déclarant en même temps qu'il prenait sous sa protection et défendrait envers et contre tous la maison de

[1] Legrand. — Duclercq. — Comines. — La Marche. — Amelgard. — Meyer

Croy. C'était une sorte de profession d'inimitié contre le comte de Charolais, adversaire public de messieurs de Croy.

Ce prince venait de se faire encore un autre ennemi puissant auprès de son père. Sur quelques soupçons, ou d'après de secrets avis, il fit arrêter un apothicaire de Bruxelles. Après l'avoir interrogé, il demanda au comte d'Étampes de lui remettre entre les mains un de ses serviteurs nommé Charles de Noyers, et Jean des Bruyères, son médecin. Ces trois hommes et quelques autres ayant été soumis à une enquête, le comte de Charolais envoya le sire de Moui vers le roi, pour porter plainte contre le comte d'Étampes. Le chancelier de France, et maître Adam Roland, président du parlement, furent commis pour entendre cette déclaration. Elle portait, d'après l'aveu de Noyers et de des Bruyères, que le comte d'Étampes et un moine noir avaient fait fabriquer des figures de cire d'un pied de hauteur, les avaient baptisées de l'eau courante d'un moulin; puis, que les noms de Louis, Philippe et Charles avaient été écrits au front de trois de ces figures; au dos était le mot de Bélial; sur l'estomac le nom de Jean, comte d'Étampes. Le sortilége avait pour but d'obtenir les bonnes grâces de Louis, roi de France, et de Philippe, duc de Bourgogne; les maléfices opérés sur la troisième figure devaient faire tomber en langueur Charles, comte de Charolais.

Le roi fut surpris d'un tel récit, et en écrivit au sire de Croy, qui répondit qu'il n'avait nulle connaissance de cette affaire. Les chevaliers de la Toison d'Or avaient cependant été convoqués par le Duc pour entendre la plainte de son fils. Aucune suite ne fut donnée à la procédure. Le comte d'Étampes se retira en France, mécontent du comte

de Charolais; et celui-ci, ne trouvant point qu'on lui fît justice, murmura plus que jamais contre le gouvernement de son père. Le comte de Saint-Pol l'excitait de tout son pouvoir; on savait depuis longtemps que c'était lui surtout qui avait inspiré tant de haine à monsieur de Charolais contre les Croy et le comte d'Étampes.

Dès que le comte de Charolais sut que l'on traitait du rachat des villes de la Somme, il envoya à son père le sire d'Himbercourt et le sire de Contay, afin de lui représenter combien il serait dommageable pour la puissance de la maison de Bourgogne de perdre des villes aussi importantes qu'Amiens, Abbeville et Saint-Quentin, et comment l'Artois allait se trouver sans défense. Il ajoutait que les peuples de cette province, se désolant d'une telle pensée, l'avaient conjuré de s'y opposer. D'ailleurs, le comte pensait bien que le prix du rachat serait promptement dissipé par les favoris de son père; tandis que si l'affaire se traitait lorsqu'il aurait recueilli son héritage, cette somme viendrait emplir son trésor. Il écrivit aussi au roi, lui rappelant ses promesses.

Le roi n'en continua pas moins à suivre cette affaire. Le Duc était vieux; son esprit et sa volonté commençaient à s'affaiblir un peu. Le sire de Croy s'était emparé de toute sa confiance; grâce à lui, la négociation fut bientôt conclue. Afin que rien ne pût la retarder, le roi emprunta aux riches marchands, aux abbayes, aux évêchés; ne pouvant rassembler quatre cent mille écus, il prit l'argent des dépôts et consignations, la solde des troupes et les gages des officiers. Lorsque la somme fut complète, maître Chevalier, trésorier de France, escorté de cent lances et de deux cents archers, se rendit auprès du comte d'Eu, et la déposa entre ses mains. De là il vint à la cour de Bourgogne;

le Duc, de son côté, remit les villes de la Somme à la garde du comte d'Étampes.

Le roi, après avoir convoqué, non les États-Généraux du royaume, mais les États de chaque province, afin de leur demander les subsides nécessaires pour rembourser les sommes qu'il venait d'emprunter, se mit en route pour Hesdin, où se tenait le duc de Bourgogne, dans le beau château que le duc Jean son père y avait fait construire, et qu'il avait embelli durant toute sa vie. Il fit, comme on peut croire, grand honneur au roi. Comme il n'était pas encore bien rétabli de sa maladie, le roi lui avait écrit de ne pas se fatiguer à venir au-devant de lui. Il n'alla donc qu'à la porte de la ville. Les deux princes s'embrassèrent, puis chevauchèrent à côté l'un de l'autre, parlant familièrement et riant ensemble. Le roi n'était pas plus pompeux en ses vêtements qu'à la coutume; il portait son gros pourpoint de futaine et son vieux chapeau noir.

Il passa près d'un mois avec son oncle de Bourgogne. Son séjour lui servit encore à traiter lui-même avec les ambassadeurs anglais du roi Édouard, qui venaient de conclure à Saint-Omer une trêve avec la France et la Bourgogne; ils se refusèrent d'abord à venir trouver le roi. Comme il ne croyait jamais ses affaires bien faites quand il ne s'en mêlait pas en personne, tant il était méfiant et rempli d'impatience, il employa le duc Philippe, et les ambassadeurs finirent par se rendre à Hesdin. Le roi leur fit grand accueil, et leur parla beaucoup de l'avantage qu'auraient la France et l'Angleterre de rester en paix. Selon son usage, il sut bien leur faire accepter de l'argent; sous prétexte de réparer le dommage causé pendant la trêve à des habitants de Calais, sir Thomas Vaughan toucha une somme considérable.

Pendant que le roi se trouvait en si grand crédit auprès du duc de Bourgogne, il voulait encore traiter du rachat des villes de Douai, Lille et Orchies, jadis engagées au comte de Flandre. Cette fois, il ne put rien obtenir; on lui répondit par la concession perpétuelle et héréditaire faite depuis au duc Philippe-le-Hardi.

Le comte de Charolais, qui était pour lors retiré à Gorcum, en Hollande, se refusa obstinément aux instances de son père, et ne voulut point venir à Hesdin tant que le comte d'Étampes et le seigneur de Croy, ses mortels ennemis, seraient auprès du roi et du Duc. Son inimitié avec le roi était maintenant déclarée, et ils ne gardaient plus de ménagements l'un envers l'autre. Le roi avait découvert de secrètes intelligences entre le comte de Charolais et le duc de Bretagne. Des messagers avaient été arrêtés, des lettres saisies; le Parlement avait pris connaissance des projets formés en Bretagne contre le roi. Le comte de Saint-Pol et le sire de Genlis, favoris du comte de Charolais, avaient été ajournés pour avoir pris part à ces complots. Le roi avait déjà, depuis quelque temps, retiré au comte sa pension et le gouvernement de Normandie. En reprenant possession des villes de la Somme, il avait tout aussitôt renvoyé de leurs offices les sires de Saveuse, de Crèvecœur, de Hautbourdin, qui étaient dans le parti du comte, et les avait remplacés par des parents et des amis de la famille de Croy. Il offrit même au vieux Duc de l'aider à remettre son fils dans l'obéissance; mais ce prince avait trop de sagesse pour accepter un tel secours. Le comte de Nevers, frère aîné du comte d'Étampes, s'était mis dans les intérêts du comte de Charolais, et traitait même avec lui de la vente du comté de Rethel; le roi lui fit signifier d'avoir à se rendre sur-le-champ auprès de lui.

Ainsi occupé de la prise de possession des villes de la Somme, de ses négociations avec les Anglais, et surtout du soin de se conserver, en dépit des efforts du comte de Charolais, toute l'amitié du duc Philippe, le roi passa l'hiver sur les marches de Flandre et de Picardie, à Abbeville, à Arras, à Tournai; toujours voyageant avec un fort petit train, sans nulle pompe, sans rien d'auguste ni de royal. Il ne pouvait souffrir le grand appareil, les solennelles entrées, les harangues des magistrats ou bourgeois, tâchant toujours d'arriver dans les villes à l'improviste, sans être ennuyé de cérémonies et de fêtes : tellement qu'à Abbeville, où il était attendu par la foule des habitants réunis sur la grande place et dans les rues adjacentes, il entra le premier de son cortége, seul, à pied, comme un voyageur. Dans le faubourg, on lui demanda s'il avait vu le roi sur la route, et quand il allait arriver. Il répondit que c'était lui qui était le roi. Le voyant si mal vêtu, avec son habit de gros drap et son petit manteau, qui descendait à peine au bas des reins, son vieux chapeau, et en outre sa mine railleuse, qui semblait d'un bouffon plus que d'un roi ou d'un seigneur, ces gens se prirent à rire, à se moquer de lui et à le traiter injurieusement jusqu'à ce que son cortége le fît reconnaître. Souvent il prenait quelque méchante rue détournée pour éviter celles où il était attendu. Si bien que les bourgeois finirent par barricader toutes les issues des villes pour le contraindre à arriver par la grande rue[1]. Il se logeait de préférence dans de simples maisons de chanoines, d'échevins ou de bourgeois, fuyant les beaux hôtels et les vastes demeures, séjournant même dans les bourgs ou les villages. Il aimait à se familiariser avec gens

[1] Amelgard.

de tous états, et s'amusait à rire et à se gausser avec eux; bien différent en cela de son père le feu roi Charles, dont les façons étaient faciles et douces, mais graves; qui parfois se familiarisait, mais noblement, avec gens de son amitié et de haute condition. Au contraire, le roi Louis se plaisait à une gaieté toute populaire, contant ou se faisant conter de joyeuses histoires; parlant de toutes personnes et de toutes choses, sans nulle contrainte ni réserve, mettant en oubli sa royale dignité. D'ailleurs, toujours occupé de ses affaires, lorsqu'il lui venait quelque idée dans la tête, ou qu'il imaginait quelque ordre à donner, il n'avait aucun répit que ce ne fût fait. Comme il voyageait souvent sans avoir de secrétaire, soit à cause de la petitesse de son cortége, soit parce que les gens en qui il avait pris de la confiance étaient presque toujours employés à des messages, il fallait se servir du premier venu pour dicter ses lettres. Si bien qu'un jour, dans un village, il avisa, au milieu des gens qui étaient venus sur son passage, un homme qui portait une écritoire à sa ceinture. Il l'appela et lui ordonna de se mettre aussitôt en besogne. Ce clerc de village débouche aussitôt l'étui de son écritoire pour en tirer une plume; mais voilà qu'il en sort deux dés qui roulent par terre. « Quelles dragées sont celles-ci? dit le roi.
« — *Remedium contra pestem*, reprit le scribe sans se trou-
« bler. — Tu m'as l'air d'un gentil paillard, continua le roi,
« charmé de sa réponse et de sa contenance; tu es à moi. »
Et en effet il le prit à son service[1].

Pendant son séjour à Hesdin, le roi avait essayé de détourner le duc Philippe de son entreprise de la croisade. Elle tenait plus que jamais à cœur au bon Duc. L'accom-

[1] Brantôme.

plissement de ses promesses lui semblait un devoir auquel il ne pouvait manquer. Naguère encore, durant la cruelle maladie dont il avait pensé mourir, le jour même où était arrivé l'évêque de Ferrare, chargé par le pape de venir lui rappeler son vœu, sa guérison avait commencé, et c'était un nouvel avis du ciel. Le roi lui représentait comment il était vieux et infirme; comment il ne serait pas sage d'abandonner le gouvernement de ses états; comment il était en discorde avec son fils; comment tout était périlleux et troublé en Angleterre. Il parvint à lui donner enfin quelque hésitation. Le pape en fut informé par l'évêque de Ferrare, et alors il écrivit au Duc une lettre bien éloquente, comme il savait les écrire mieux que personne; elle était conçue à peu près en ces termes :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre fils bien-aimé et noble homme Philippe, duc de Bourgogne, salut et apostolique bénédiction. Le bruit nous est venu que Votre Noblesse, qui, avec un si haut courage, avait promis de passer en Italie à la tête d'une puissante armée, pour de là aller en voyage contre les Turcs et contre cette cruelle bête Mahomet, tant altérée de sang humain, a maintenant changé d'opinion. Nous ne savons si nous devons croire un tel bruit. Il n'est pas vraisemblable que vous, que nous connaissons ferme et persévérant, qui avez coutume de ne vous résoudre qu'après avoir longuement consulté, puissiez maintenant changer. Nous savons bien que plusieurs grands personnages se sont mis en devoir d'empêcher votre départ. Votre très-noble et chère sœur, votre fils bien-aimé vous ont parlé avec véhémence, entremêlant leurs tendres prières de larmes et de soupirs. Toutefois ils n'ont pu vous fléchir; il n'est donc pas croyable que votre persévérance ait maintenant suc-

combé. Votre vœu, fait publiquement, est inviolable, car il est dû à Dieu. « Vouez et acquittez-vous » dit l'Écriture. La puissance divine ne doit pas être trompée. Vous qui avez accoutumé de garder votre parole et de ne point décevoir les hommes, voulez-vous, contre votre naturel, manquer à un vœu saint et solennel? N'avez-vous point dit à l'évêque de Ferrare que son arrivée vous apportait la santé? Vos ambassadeurs ne sont-ils pas venus nous trouver à Tivoli, et nous demander si nous nous trouverions en personne à ce voyage; et quand nous avons dit que oui, n'ont-ils pas affirmé que Votre Excellence viendrait ici ou mourrait en chemin? La renommée a répandu par tout l'univers que le très-noble et très-puissant duc de Bourgogne a délibéré de faire la guerre aux Turcs avec le pape de Rome; toute la chrétienté a entendu votre promesse. Les Vénitiens ont relevé leur courage et se sont animés contre les Turcs; les gens de Hongrie ont conçu l'espérance de se venger de leurs cruels ennemis; toute la Grèce, toute l'Esclavonie commencent de penser à leur liberté; les Turcs sont en crainte à cause de la gloire de votre nom. Qui pourrait donc croire que maintenant Votre Noblesse voulût changer de dessein, après tant de promesses et d'espérances données? Voulez-vous rendre tristes et déconfortés les peuples fidèles à Dieu, et joyeux les ennemis de la croix? Il ne vous est survenu aucun empêchement; vous-même n'avez jamais pensé que votre vieillesse dût vous arrêter. Où sera votre honneur? que deviendra votre renommée? que dira le peuple? Toute la chrétienté ne se croira-t-elle pas trahie? La noble maison de France n'a-t-elle pas toujours préféré l'honneur à toutes choses? Ne vous êtes-vous pas souvent jeté dans de plus grands périls pour défendre votre honneur? Étant

jeune, rien vous fut-il plus cher? et maintenant, dans l'âge de la sagesse, avez-vous votre honneur en mépris? Vous avez assez de prudence pour savoir quel péril et quel dommage adviendraient de votre séjour en la maison. L'ennemi de la foi reprendrait force et courage; en apprenant que vous ne bougez pas, il deviendrait plus féroce contre l'Évangile. Nous avions déjà conçu l'espérance d'obtenir victoire assurée; si vous manquez à votre promesse, tout devient incertain et douteux. Nos alliés, suivant votre exemple, perdront courage et traiteront avec les ennemis.

« Le secours que vous pourriez envoyer n'aurait pas le même effet que votre personne : il n'y a pas d'armée si grande que votre grandeur. Rien n'est si important à la guerre que l'autorité; et la seule opinion a souvent donné la victoire. Si vous nous manquez, voyez quelle plaie vous nous ferez, vous dont le nom est si terrible aux ennemis de la foi, et en si grand honneur chez les chrétiens. Vous n'avez point de cause pour différer. Si vous partez, votre vie sera prolongée, les forces de votre corps augmentées; vous reviendrez victorieux, plein de gloire et d'honneur. Au contraire, la colère de Dieu est à craindre, si vous demeurez en la maison. Les maladies sont déjà venues vous assaillir, et vous-même avez dit qu'elles étaient un avertissement.

« Quant à nous, nous vous désirons et vous attendons; nous irons avec vous, et toute l'Italie nous accompagnera. Les Florentins, qui sont gens puissants, riches et prudents, encore qu'on ait douté d'eux, nous fourniront aide et secours. Noble homme François Sforce, duc de Milan, enverra son fils avec grand nombre de gens de pied et de cheval. Vous venant, toutes choses succéderont heureusement.

« Si, pour nos péchés, votre voyage est arrêté, nonobstant nous ne différerons notre départ, et nous ne frauderons pas le peuple chrétien de ses espérances. Nous accomplirons notre promesse, et plus que notre promesse, afin que personne ne puisse dire : « Le pape Pie « a promis cela et ne l'a point fait ; il a dit qu'il irait et « n'y est point allé ; il s'est vanté en paroles magnifiques « et n'a rien exécuté. » Nous partirons avec l'aide du Seigneur. Notre vieillesse appesantie, nos membres affaiblis, la goutte et nos autres infirmités, l'épargne des biens de l'Église, les périls de la mer, la crainte de la mort, ne nous retiendront pas. Il faut bien une fois mourir, et nous ne pourrons avoir une plus honorable fin qu'en une armée guerroyant pour le nom du Christ. Ce n'est pas que je veuille marcher au combat ; la faiblesse de mon corps, le sacerdoce auquel il ne convient point de manier le fer, m'interdisent d'imiter les hommes d'armes. J'imiterai le saint patriarche Moïse, qui priait sur la montagne tandis qu'Israël combattait les Amalécites. A genoux sur la poupe élevée d'un navire ou le sommet d'une montagne, je placerai devant mes yeux la sainte Eucharistie, et avec un cœur contrit et humilié, je demanderai au Seigneur la victoire pour nos soldats. Nous avons parfaite confiance que lui, pour la querelle de qui nous combattons, ne s'absentera point de nous. La bonté divine n'a pas accoutumé d'abandonner ceux qui espèrent en elle ; il lui est aussi aisé de vaincre avec un petit nombre qu'avec un grand, et le secours divin commence justement lorsque les secours humains sont désespérés. S'il lui plaît d'en disposer autrement, ce nous sera assez d'avoir fait notre devoir pour la défense de la religion. Le Seigneur est juste ; il n'exige point des humains plus qu'ils ne peuvent. Gar-

dons-nous de contrevenir à la volonté divine; ne faisons point dire que nous nous moquons du monde. Puisque notre voyage est publié, efforçons-nous de satisfaire à Dieu et à l'opinion des hommes. Nous vous supplions, par la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, et au nom de la charité, de faire de même, et de ne point faillir aux promesses qui vous ont engagé à Dieu et à nous. Ayez souvenance de Dieu et des biens que vous avez reçus de lui; ne vous montrez pas ingrat; ne portez pas plus d'attention à des discours humains qu'aux commandements divins; prenez garde à votre âme et à votre honneur; donnez cette consolation à nous et à tout le peuple chrétien, afin que Dieu vous console et vous secoure dans vos adversités.»

Il n'en fallait pas tant pour rendre au bon duc Philippe la ferme volonté d'accomplir sa pieuse entreprise. Il manda à Bruges, au 25 décembre 1463, tous les chevaliers qui avaient fait vœu avec lui, les principaux seigneurs et gentilshommes de ses états, les prélats et les députés des bonnes villes. Là, il leur déclara son intention d'aller combattre les ennemis de la foi, et de partir du port d'Aigues-Mortes, au mois de mai prochain. Tous furent avertis de se tenir prêts à partir sur de nouveaux ordres.

Le Duc avait aussi convoqué pour le 10 janvier les États de Flandre, afin de régler le gouvernement pour le temps de son absence. Le comte de Charolais, qui continuait à se tenir en Hollande, écrivit au même moment à tous les membres des États qu'il les priait de se trouver avant le 3 janvier à Anvers, afin d'aviser avec eux aux moyens de se remettre dans les bonnes grâces de son père, dont le courroux lui causait tant de déplaisir. Dès que le Duc fut informé de ce que son fils avait écrit aux États, il s'en

montra fort troublé, et défendit à tous de se rendre à l'invitation qu'ils avaient reçue; mais il était trop tard : déjà quelques-uns des députés étaient auprès du comte[2].

Cependant, au jour désigné, l'assemblée des États fut ouverte à Bruges. Après que l'évêque de Tournai les eut remerciés de leur diligence à se rendre aux ordres de leur seigneur, il leur parla du chagrin que lui donnait la conduite de son fils. Le Duc prit alors la parole. « Oui, dit-il, « ce qui m'afflige, c'est que mon fils se laisse gouverner « par des gens que je n'aime point, et qui l'empêchent « d'obéir à ma volonté. Au reste, vous allez entendre ce « qu'il a écrit, et les plaintes qu'il fait. » Un secrétaire fit lecture du papier que lui remit le Duc.

Le comte de Charolais s'excusait d'abord humblement de ne s'être point rendu auprès de son père, malgré le commandement exprès qu'il en avait reçu; mais son intention était, disait-il, de ne pas venir tant qu'il y trouverait ceux qui avaient voulu l'empoisonner et qui avaient résolu sa mort. — Le Duc n'avait d'autres reproches à lui faire que de ne point aimer le sire de Croy; et, certes, il avait moins que jamais cause de l'aimer, puisqu'il venait encore de procurer le rachat des villes de la Somme. — On imputait encore au comte d'avoir mis dans son hôtel l'archidiacre d'Avallon, ancien serviteur du comte d'Étampes, après qu'il eut quitté ce prince. A cet égard, le comte promettait de donner à son père des motifs suffisants. Il se défendait aussi d'avoir fait délivrer par ses archers maître Antoine Michel, son conseiller, lorsque récemment il avait été saisi en Hollande par ordre du Duc. Ce serviteur du comte de Charolais avait été soupçonné de

[1] 1463, v. st. L'année commença le 1er avril. = [2] Duclercq. — Paradin.

porter son maître à se rendre indépendant et à se déclarer comte de Hollande. Monsieur de Charolais niait absolument que jamais il eût connu un semblable projet.

Après cette lecture, le Duc ajouta qu'il ne pouvait, quant à présent, déclarer ses intentions, mais que bientôt il assemblerait encore ses États pour leur faire connaître ce qu'il jugerait à propos de faire. Cependant il garda quelques-uns des plus sages députés, et entre autres l'abbé de Cîteaux, pour lui servir de conseils dans cette triste affaire.

Le comte était venu à Gand; l'évêque de Tournai, le sire de Goux, le sire Simon de La Laing, l'abbé de Citeaux et quelques autres se rendirent auprès de lui. Ce fut le dernier qui porta la parole, et fit un discours bien docte et fort éloquent. Lorsqu'il eut pris sa conclusion, l'évêque de Tournai se jeta à genoux devant le prince, et fit aussi de belles remontrances. Le comte, qui ne l'aimait guère, le laissait agenouillé et lui montrait assez mauvais visage. « Monseigneur, disait le prélat, je ne suis pas seulement « venu comme serviteur de monseigneur votre père, mais « comme évêque, et tenu, en cette qualité, de prêcher la « paix et de calmer la haine. — Ah! lui repartit le comte, « si vous n'aviez jamais été serviteur de mon père, vous « n'auriez pas tant gagné. »

Ce qui offensait le plus monsieur de Charolais, c'est qu'on lui parlait de renvoyer ceux de ses serviteurs qui déplaisaient au Duc. Il ne pouvait croire que les États voulussent lui proposer une condition si dure. L'abbé de Citeaux lui déclara que cependant c'était au nom des États qu'il avait parlé, et qu'il avait eu charge de s'exprimer ainsi. Pour lors le comte ôta son bonnet, les salua gracieusement, les remercia de la peine qu'ils avaient prise

et de l'amour qu'ils lui montraient. « Je veux, mes loyaux « amis, dit-il, vous montrer confiance, ne vous rien cacher « de ma pensée, et vous dire les maux et maléfices que « m'ont faits le sire de Croy et ses alliés.

« Dernièrement, lorsque je suis revenu de France, il a « dit à la comtesse de Charolais, qui était malade, que, « s'il n'eût craint d'affliger d'autres que moi, il m'eût fait « mettre en prison en tel lieu, que je ne ferais jamais de « mal à lui ni à personne. Il disait encore : — Ah ! voilà « ce grand diable de retour ; tant qu'il vivra, on n'aura « jamais de paix à la cour... Ce sire de Croy ose bien se « comparer à moi ; il dit que ma puissance n'est rien de- « vant la sienne, qu'il a le serment de neuf cents cheva- « liers et écuyers, qui ont juré de le servir jusqu'à la mort, « et que l'Artois et les pays d'alentour sont à son obéis- « sance... A quoi pense Monsieur de Charolais, ajoute-t-il, « de se fier à tous ses Flamands et ses Brabançons, qui « l'abandonneront dans le péril, comme ils font toujours?... « N'est-il pas, mes amis, que c'est méchamment parler? « Les gens de Flandre et de Brabant ne me sont-ils pas « loyaux amis? Je me fie à eux, et je n'ai rien à craindre « non plus de l'Artois et de la Picardie.

« L'orgueil du sire de Croy va si loin, qu'après ma « retraite en Hollande, il assurait que je m'en étais allé « par peur de lui, et que, lorsqu'il le voudrait, il m'écra- « serait comme une gaufre entre deux fers.... Il a envoyé « l'heure de ma naissance au prévôt de Watenes, cet « habile astrologue, puis a dit à mon père qu'une « dure fortune m'était prédite, et qu'il m'arriverait de « grands malheurs. Il a aussi consulté ce prévôt sur le « moyen d'entretenir toujours mon père en haine contre « moi. »

Puis le comte de Charolais raconta aux députés l'aventure des figures de cire, et du sortilége par lequel le comte d'Étampes avait voulu le faire mourir.

« Messieurs et amis, dit-il pour achever, vous voyez si « je me fie à vous, et si je vous ai tout dit. Consultez entre « vous, et conseillez-moi ; certes j'en ai besoin. Vous ne « voudriez pas me mettre aux mains de mes ennemis ; il « en mésaviendrait, et vous en seriez fâchés. Je ne par« tirai point d'ici sans avoir eu votre réponse ; que Dieu « vous l'inspire bonne et sage ! »

Après avoir conféré une heure, les députés revinrent auprès de monsieur de Charolais. L'abbé de Citeaux lui conseilla de se réconcilier avec son père, de mettre un peu sa grandeur à l'écart, de montrer quelque humilité, de se fier à la bonté de Dieu et aux prières de ses fidèles serviteurs, qui le préserveraient de tout péril. « Monseigneur « votre père aura, disait-il, si grande joie de vous voir, « que c'est lui plus que tout autre qui vous gardera contre « vos ennemis ; quant à vos serviteurs, ne leur donnez pas « congé, mais ne les amenez pas avec vous. Prenez pa« tience ; vous pourrez ensuite faire leur paix avec mon« seigneur. »

Le comte les écouta doucement, et se résolut à suivre leurs bons avis. Trois jours après, il partit pour Bruges, accompagné d'un grand et noble cortége. Son père envoya au-devant de lui le sire de Ravenstein, le bâtard de Bourgogne, une foule d'autres seigneurs et les magistrats de la ville. Le sire de Croy s'était éloigné, et était allé trouver le roi de France à Tournai. Monsieur de Charolais monta vers la chambre de son père, mit par trois fois les genoux en terre : « Mon très-redouté seigneur et père, dit-il, j'ai « appris que vous étiez mécontent de moi ; si je vous ai au-

« cunement troublé ou courroucé, je vous en crie merci. »

« — De toutes vos excuses, répondit le Duc, je sais « bien ce qui en est; mais puisque vous êtes venu à merci, « soyez-moi bon fils, et je vous serai bon père. » Puis il lui prit la main et lui pardonna tout. Les États furent ajournés au mois de mars. Cette réconciliation de leur seigneur avec son fils leur fut un grand sujet de joie. De là le Duc s'en vint à Lille retrouver le roi, qui n'avait pas quitté les marches de Flandre. Ils parlèrent encore de la croisade, et le roi recommença ses instances pour en détourner le Duc. Pour y mieux réussir, il lui promit que s'il voulait remettre son départ jusqu'au moment où l'on serait en paix avec l'Angleterre, il lui donnerait une armée de dix mille combattants. De la sorte, il décida le Duc à différer d'une année. Seulement, pour ne point manquer aux promesses qu'il avait faites au pape, il résolut de faire partir tout aussitôt une armée de deux mille hommes, sous les ordres d'Antoine, bâtard de Bourgogne. Ce dessein fut déclaré aux États de Bruges, et le duc renouvela en leur présence le vœu d'être sur les marches de la Turquie à la Saint-Jean 1465. Il y avait tant de bonne volonté contre les infidèles que les excuses du Duc ne parurent pas suffisantes à beaucoup de gens. On disait que le démon s'était servi du roi Louis pour dissuader son oncle de Bourgogne de ce saint voyage, et pour le faire manquer à son honneur. Quant aux seigneurs et aux chevaliers du vœu du Faisan, ils étaient bien contents que le Duc dispensât eux et lui de ce saint engagement [1]. Mais les jeunes gens ne demandaient qu'à partir pour aller chercher les aventures. Beaucoup d'entre eux prirent joyeusement la croix et

[1] Duclercq.

s'embarquèrent à l'Écluse avec Antoine et Baudoin, bâtards de Bourgogne, le sire Simon de La Laing, le sire de Bossu, le sire de Cohen et d'autres vaillants chevaliers. En outre, une foule de gens s'en allaient par troupes, sans armes, sans argent, sans capitaines, se dirigeant vers l'Italie, afin de se mettre dans l'armée du pape.

Le roi était retourné en France. Sa mère, la reine douairière était morte à Poitiers en revenant du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle ; c'était d'elle en effet que le roi tenait le goût des pèlerinages, des vœux et autres dévotions singulières. Elle fut regrettée dans le royaume. Toujours elle s'était montrée bonne et sage. C'était en grande partie pour l'amour d'elle que son fils avait jadis troublé la cour du feu roi Charles et tout le royaume ; néanmoins ce n'avait été ni à sa suggestion ni par sa volonté. Au contraire, elle avait toujours cherché, dans ce temps-là, à calmer son fils. Encore à présent, on avait quelque espoir en elle pour l'apaiser et le détourner de tant de projets qu'il semblait avoir contre les princes de sa famille et de son royaume.

En effet, tout était déjà en mouvement et en inquiétude autour de lui. Il s'entremettait dans les embarras des princes ses voisins. Partout où il y avait quelque discorde ou sédition, on était sûr qu'il s'en mêlerait et qu'il les aggraverait. Chacun commençait à s'apercevoir qu'on ne pouvait se fier à sa parole. D'autre part, nul n'était aussi léger dans ses propos ; il n'avait pas un plus grand plaisir que de se laisser aller à parler des gens et à dire ce qu'il en pensait et le mal qu'il leur voulait, à moins cependant qu'il n'en eût peur, ou qu'il n'eût conçu quelque dessein sur eux. De sorte que ses discours imprudents et

sa dissimulation tenaient tout le monde, les princes surtout, en continuelle crainte[1].

Il arriva, au commencement de cette année 1464, un fait qui ne contribua pas peu à le décrier. Son beau-père, le duc Louis de Savoie, était un prince faible qui se laissait toujours gouverner par les uns, sans se faire craindre par les autres. En ce moment, les nobles de ses états murmuraient de ce que, par le crédit de la duchesse, les principaux offices étaient conférés à des seigneurs de l'île de Chypre; car elle était fille de Janus de Lusignan, roi de Chypre. Philippe, comte de Bresse, son cinquième fils, se mit à la tête des mécontents, et bientôt procéda par la violence[2]. En présence de sa mère, pendant la messe et dans la chapelle de Thonon, il poignarda Jean de Varaz, maître d'hôtel du duc; en même temps il fit saisir Jacques de Valperga, chancelier de Savoie, et, après une sorte de procès, ordonna qu'on le jetât dans le lac, ce qui heureusement ne fut pas exécuté.

Le duc et la duchesse de Savoie, effrayés, s'enfuirent à Genève. Cette ville se gouvernait elle-même, sous le pouvoir de son évêque. Seulement elle avait toujours reconnu pour avoué et vidame les anciens comtes de Genevois; puis les ducs de Savoie, lorsqu'ils avaient possédé ce comté, où la ville est enclavée: ainsi le duc de Savoie y avait une portion d'autorité et juridiction, sans nulle souveraineté; il tenait un châtelain et une garnison dans le fort de l'île sur le Rhône.

Le comte de Bresse avait su se rendre les Genevois favorables; un des quatre syndics de la bourgeoisie lui ouvrit la porte de la ville; il arriva jusqu'en la chambre

[1] Chatelain. — Comines. — Amelgard. = [2] Guichenon.

de son père, renouvela ses plaintes et accusations contre les conseillers et favoris, et pour prouver leurs malversations coupables, il jeta aux pieds du duc des sacs d'argent qu'il venait de faire saisir dans leurs bagages.

La duchesse ne céda point; elle fit pendre le syndic qui avait livré la porte, emmena son mari hors de la ville, qui fut déclarée ennemie et rebelle. Ne pouvant employer contre elle la force des armes, le duc, après s'être entendu avec le roi de France, supprima quatre grandes foires qui se tenaient chaque année à Genève. Les marchands de Lyon et de Bourgogne, les Savoisiens, les Suisses, et même les Allemands, y venaient en grand nombre. C'était la richesse de Genève. Le roi et le duc de Savoie défendirent à leurs sujets de se rendre à ces foires, et pour les remplacer il en fut institué quatre à Lyon. Le commerce en devait être fort dérangé et gêné.

Peu après, la duchesse mourut à Chambéry, conduite au tombeau, disait-on, par le chagrin que lui donnaient la rébellion de son fils et la faiblesse de son mari.

Le roi était alors à Bayonne. Son beau-père et toute la famille de Savoie implorèrent son secours contre les violences du comte de Bresse. Il promit de le mettre à la raison, et engagea le duc à se rendre à Lyon avec son fils, promettant d'y passer en revenant de Bayonne. Mais ses affaires le forcèrent à aller sur-le-champ en Flandre. Le duc de Savoie, le prince de Piémont son fils aîné [1], et sa femme, Louis, roi de Chypre, son second fils, et ses autres enfants, pressés de se mettre sous la protection du roi, continuèrent leur route. Le duc de Savoie s'arrêta à Paris, où il fut solennellement reçu. Le prince de Pié-

[1] Chatelain.

mont vint jusqu'à Lille chercher son royal beau-frère.

Le comte de Bresse n'avait point voulu céder aux instances de son père, et s'était refusé à ce voyage. Dès que le roi fut de retour en France, il lui envoya le sire de Crussol, sénéchal de Poitou, et le sire de Garguesalle, son premier écuyer, avec un sauf-conduit. Le comte de Bresse était à Lyon, incertain et méfiant; la parole du roi le décida, il prit sa route par le Berry. Dès qu'il fut arrivé à Vierzon, on lui déclara qu'il était prisonnier, et on le conduisit au château de Loches.

Ce qui avait enhardi le roi à cet acte de violence, c'est qu'il venait de retirer au comte de Bresse son principal appui, en traitant avec le duc de Milan. Il avait ainsi changé toutes les alliances que feu le roi Charles son père avait en Italie. Le duc Français Sforce était l'adversaire le plus puissant de la maison d'Anjou; il favorisait de tout son pouvoir les prétentions du roi d'Aragon sur le royaume de Naples. Mais les revers des Français en Italie avaient détourné le roi de porter ses projets par-delà les monts. Le duc Jean de Calabre, fils du roi René, allait être forcé de quitter Naples; Gênes avait repris sa liberté; il ne restait plus de garnison française qu'à Savone. Le roi fit offrir cette ville au duc de Milan, ainsi que les droits qu'il pouvait avoir sur la seigneurie de Gênes; enfin il n'épargna rien pour mettre de ses amis cet habile et puissant prince, avec lequel il avait déjà traité lorsqu'il avait voulu se défendre contre le roi Charles dans son apanage du Dauphiné. Il y réussit pleinement. Le duc François Sforce se montra content et glorieux de l'alliance du roi de France. Il lui dépêcha le comte Alberic Malatesta, en le chargeant de lettres pour le duc de Bourgogne, pour le chancelier et pour les principaux conseillers de France, qu'il sup-

pliait, dans les termes les plus humbles, de lui concilier la bonne volonté du roi. Enfin, le 22 décembre 1463, à Novion près Amiens, un traité avait été signé. Gênes et Savone avaient été donnés au duc de Milan; les droits du duc d'Orléans sur le comté d'Asti, dot de madame Valentine, avaient été abandonnés moyennant deux cent mille écus d'or; les alliances contractées entre le duc François Sforce et le roi, lorsqu'il n'était encore que Dauphin, avaient été renouvelées. La seule condition favorable à la maison d'Anjou était que le duc de Milan ne donnerait point passage aux Aragonais et à leurs alliés à travers la seigneurie de Gênes; il s'était aussi engagé à ne point secourir le comte de Bresse contre son père le duc de Savoie[1].

Mais ce qui en ce moment occupait le roi plus que toute autre affaire, c'était sa querelle avec le duc de Bretagne. Avant son voyage de Flandre, il avait nommé plusieurs commissaires pour régler, d'accord avec ceux qu'enverrait le duc de Bretagne, les différends, qui devenaient toujours plus âpres et plus nombreux : c'étaient le droit de régale, a juridiction, la collation à divers bénéfices, la prétention à la souveraineté, la formule « par la grâce de Dieu », le pouvoir de mettre des taxes, la couronne substituée au chapeau ducal, la volonté manifestée d'avoir relation directe avec le pape; enfin tous les sujets de querelle qui, à quelque époque que ce fût, avaient existé entre la Bretagne et la France. Le roi voyait surtout avec chagrin que le duc de Bourgogne étant redevenu vassal depuis la mort du feu roi, le duc de Bretagne se regardât encore comme libre de l'hommage lige[2]. Tout s'aigrissait chaque jour

[1] Legrand. — Sismondi. — [2] D'Argentré. — Amelgard. — Legrand. — Chatelain.

davantage. Le duc d'Alençon avait renoué ses intelligences avec les Anglais ; Fortin, un des témoins qui avaient déposé dans son procès, avait été assassiné d'après ses ordres. Il avait fabriqué de la fausse monnaie, puis avait voulu faire périr l'orfèvre qu'il avait employé à cette fraude. Lorsque le roi, instruit de ces violences, avait envoyé Tristan-l'Hermite pour se saisir du duc d'Alençon, ce prince s'était enfui en Bretagne et s'y tenait sous la protection du duc. Les commissaires qui devaient venir conférer avec ceux du roi, ou ne se trouvaient pas au terme et au lieu fixés, ou n'avaient pas les pouvoirs suffisants. Le vieux duc d'Orléans se rendit en Bretagne, et sa médiation ne fut pas acceptée. Pour une entrevue avec le duc de Bretagne en personne, il n'y fallait pas songer, après ce qui venait d'arriver au comte de Bresse. Les messages continuels envoyés au comte de Charolais et en Angleterre n'étaient pas non plus un médiocre sujet d'inquiétude pour le roi.

De son côté, le duc de Bretagne se plaignait vivement, il disait que le roi répandait l'esprit de désobéissance parmi ses barons, les prenait à son service, les mariait en France, se les attachait par tous moyens, et même exigeait d'eux des sentiments sans réserve de l'obéissance due à leur seigneur ; il s'effrayait surtout de la grande faveur du sire de Montauban, de la maison de Rohan, né son sujet, qui était son grand ennemi. Ce seigneur passait pour le principal auteur de la mort criminelle de Gilles de Bretagne, et c'était pour ce motif qu'il avait quitté le pays. Tout montrait donc au duc de Bretagne la mauvaise volonté et les desseins ambitieux du roi. On rapportait, comme à la coutume, beaucoup de propos de lui ; il avait dit, assurait-on, qu'un duc de Bretagne n'avait pas encore

le bras si puissant qu'un duc de Bourgogne, qui pourtant n'était plus qu'un humble sujet, et qu'il saurait bien mettre en servage les deux ou trois grands seigneurs de France, dût-il appeler les Anglais à son aide. En effet, si la Bretagne négociait avec l'Angleterre, le roi de France n'en faisait pas moins. Il avait vu les ambassadeurs anglais à Hesdin ; il donnait ses pouvoirs pour traiter au sire de Lannoy et aux serviteurs du duc de Bourgogne ; il se flattait d'avoir pour grand ami le comte de Warwick, et semblait n'avoir pas un plus grand désir que de contracter alliance avec le roi Édouard, tout adversaire qu'il était de madame Marguerite.

C'était seulement au moyen du duc Philippe que le roi pouvait conclure un traité avec les Anglais ; aussi le ménageait-il toujours beaucoup. Après être venu jusqu'à Chartres pour s'occuper des affaires de Bretagne et de l'arrestation du comte de Bresse, et avoir passé quelque temps à Nogent-le-Roi, auprès de Dreux, il fit demander une nouvelle entrevue au Duc, et vint encore le trouver à Hesdin au mois de juillet 1464 [1]. Cette fois, sa suite était nombreuse ; il avait avec lui son jeune frère le duc de Berry, le prince de Navarre, fils du comte de Foix, le comte du Perche, fils du duc d'Alençon, le comte d'Eu, les deux jeunes princes de Savoie, frères de la reine, et une foule de seigneurs et de conseillers. La duchesse de Bourbon, ses deux filles, et une grande compagnie de nobles dames se trouvaient aussi à cette réunion. On se divertissait beaucoup, et durant que la jeunesse dansait, le roi et son oncle de Bourgogne, retirés à l'écart, tantôt devisaient tout à loisir d'affaires sérieuses, tantôt tenaient de joyeux propos.

[1] Chatelain. — Duclercq.

Le Duc, qui maintenant avait rendu sa tendresse au comte de Charolais, essaya de le réconcilier avec le roi; ce fut chose impossible; le roi était trop irrité. Il répondit qu'il y avait secrète alliance entre le comte et le duc de Bretagne; que Jacques de Luxembourg, frère de la duchesse de Bretagne et gouverneur de Rennes, ne quittait plus le comte; qu'Antoine de Lameth, son écuyer, allait et venait sans cesse de Hollande en Bretagne; qu'il y avait aussi des cabales faites contre lui en Angleterre. Enfin, si le roi excitait de grandes méfiances, il n'en ressentait pas moins.

Le Duc avait aussi quelques plaintes à porter. Le roi avait exigé de plusieurs seigneurs, vassaux à la fois en France et dans les états de Bourgogne, serment de ne jamais servir d'autre que lui; tandis que leur devoir de fief était seulement de ne jamais servir contre lui.

Un autre grief plus considérable, c'était la conduite des Liégeois, qui ne s'étaient jamais montrés plus rebelles à leur évêque, ni plus ennemis de la Bourgogne, que depuis le moment où le roi leur avait accordé sa protection; ils commettaient sans cesse des voies de fait, prenaient les armes et levaient leurs bannières.

Enfin, il y avait encore des articles du traité d'Arras qui n'étaient pas exécutés; entre autres, la fondation des chapelles pour l'expiation du meurtre de Montereau.

A cet égard, le roi promit tout ce que voulut le Duc. Il ne s'expliqua point sur le serment des seigneurs. Quant aux Liégeois, il leur envoya son prévôt, Tristan-l'Hermite, qui, dans le temps du feu roi, était déjà venu les encourager à ne point obéir au Duc, et nouer avec eux de secrètes intelligences. Ce prévôt passait pour n'avoir jamais été favorable aux Bourguignons, et le choix d'un

tel envoyé sembla peu loyal[1]. Les Liégeois quittèrent les armes, mais continuèrent à braver leur évêque et le Duc par leurs discours téméraires.

C'était surtout pour employer le pouvoir du duc de Bourgogne sur les Anglais que le roi était venu le trouver. Il attendait l'arrivée d'une grande ambassade, et il espérait qu'elle serait conduite par le comte de Warwick. Bientôt on apprit que des envoyés du roi d'Angleterre venaient de débarquer à Calais. Le sire de Lannoy, qui peu de jours auparavant avait signé à Londres une prolongation de trêve, et qui en avait apporté la nouvelle, fut aussitôt envoyé à Calais pour amener les ambassadeurs anglais. Rien n'égalait l'impatience du roi; il les attendait d'heure en heure, et s'informait à chaque instant du moment de leur arrivée. Le comte de Warwick, qui soutenait pour ainsi dire à lui tout seul la cause du roi Édouard, et venait de la faire triompher, n'avait pu passer la mer; l'ambassade était seulement composée de sir Jean Wenloch et de sir Thomas Vaughan. Ce fut déjà un grand sujet de dépit pour le roi; cependant, à peine étaient-ils arrivés qu'il lui fallut les voir, tant il était uniquement occupé de ce qu'il avait en tête. Son attente fut trompée de tous points; ces envoyés n'avaient nuls pouvoirs pour traiter; ils venaient assurer le roi de la bonne volonté du roi Édouard, et rien de plus. Comme les affaires de leur maître étaient en grande prospérité, que le roi Henri, tombé entre ses mains, était enfermé à la tour de Londres, il n'avait pas grande crainte de la France, et ne se pressait pas de conclure la paix.

Le roi croyait toujours tirer meilleur parti des gens

[1] Chatelain.

lorsqu'il les tenait à lui tout seul, et qu'il avait tout loisir pour leur parler ; alors il s'y prenait de mille manières, il les tournait de tous les côtés, il revenait sans cesse à l'idée qui le possédait, au risque de leur paraître ennuyeux. Il n'eut donc point de repos qu'il n'eût emmené les ambassadeurs anglais au château de Dampierre, à une lieue d'Hesdin, où était pour lors la reine sa femme. Là il leur fit grande fête, leur donna de beaux présents, épargnant encore moins les promesses. Son idée était surtout de les rendre favorables au dessein qu'il avait conçu de marier le roi Édouard avec une des princesses de Savoie, ses belles-sœurs ; elles étaient à Dampierre ; il les montra aux ambassadeurs. Elles leur semblèrent fort belles et dignes d'une royale alliance ; mais comme ils n'avaient pas commission pour une si grande affaire, ils ne pouvaient rien répondre à toutes les avances du roi, sinon qu'ils souhaitaient un tel mariage. Après deux jours passés à Dampierre, ils revinrent à Hesdin, et l'on pouvait bien voir que, malgré toutes ses caresses, le roi n'avait pas leur confiance autant que le bon duc Philippe.

Aussi le roi le conjura-t-il de ne point retourner dans son pays de Flandre, et d'attendre le mois d'octobre. Une nouvelle ambassade devait venir à cette époque pour traiter des trêves qui expiraient le 10 de ce mois. Le Duc y consentit, et le roi s'en alla à Rouen, au château de Mauni, chez le sire de Brezé, à Dieppe et d'autres lieux voisins, ne s'éloignant guère des marches de Normandie et de Picardie.

Pour continuer à cultiver la bonne volonté du Duc, il ordonna à la reine de rendre visite à ce prince[1]. Elle y

[1] Chatelain.

vint avec la princesse de Piémont, avec ses deux sœurs les princesses de Savoie, et toute une suite brillante des plus belles dames du royaume. On peut juger de l'accueil plein de respect et de courtoisie que le duc Philippe fit à la reine de France. Il lui donna une fête superbe : les danses se prolongèrent fort avant dans la nuit. La princesse de Piémont et toutes les jeunes et nobles dames étaient charmées d'une journée passée si joyeusement. Ne connaissant que la vie triste et contrainte que le roi faisait mener à toute sa cour ; toujours mal logées et entassées dans des châteaux[1] ou de méchantes bourgades, loin des bonnes et grandes villes ; sans autre passe-temps que les fatigues de la chasse ; sans nulle liberté dans leurs propos ; toujours en route et allant d'un lieu à l'autre, elles ne pouvaient se lasser d'admirer la magnificence et la douce liberté de cette cour de Bourgogne. Elles disaient qu'il leur serait trop cruel d'en partir et de retourner à la tristesse de leur train accoutumé. La reine elle-même, que son mari traitait avec si peu de soins qu'il venait de lui laisser faire ses couches dans un village à Nogent-le-Roi, ne pouvait s'empêcher de dire que de sa vie elle ne s'était trouvée si contente, mais qu'elle paierait cher cette joie par les regrets qu'elle en aurait. « J'en ai pour sept « ans à m'en souvenir et à comparer, » disait-elle.

Le lendemain, les danses et les divertissements continuèrent. Quand la soirée commença à s'avancer, la reine se mit à parler de son départ. « Il faut se retirer, dit-elle, « mon seigneur m'a commandé de ne passer ici que deux « jours ; je veux partir demain de bon matin. — Ah ! ma- « dame, dit le Duc, ce n'est pas le moment de parler de

[1] Seyssel.

« départ, ce sont paroles qui attristeraient la fête. Vous « dînerez demain avec nous, puis vous partirez si le temps « est beau. — Ah! mon oncle, le roi l'a ordonné; pour « rien dans le monde je n'oserais lui désobéir. — C'est mon-« seigneur lui-même, madame, qui vous a envoyée ici et m'a « fait cet honneur; assurément il se fie bien à moi; et un « jour ou deux que vous m'accorderez ne me brouilleront « pas avec lui. » Le sire de Crussol s'était approché et avait entendu ce discours. « Monseigneur, dit-il, cela ne se peut, « force est bien que la reine parte; il n'y a nulle excuse; « c'est moi que le roi a chargé d'y veiller; jamais il ne me « le pardonnerait. « Et parlant ainsi, il tremblait de peur et se mettait à genoux devant le Duc, tant il connaissait bien son maître. Cependant le comte d'Eu fut plus téméraire. « Monsieur, dit-il, nous vous avons amené la reine « par ordre du roi, vous en savez plus que nous, et elle « partira comme vous l'entendrez. » Il fut donc réglé qu'elle dînerait encore le lendemain chez son oncle. Chacun se réjouissait de passer un jour de plus en si bonne compagnie. Mais la pauvre reine ne prenait point part à ce contentement; elle était bien plutôt prête à pleurer en songeant au courroux de son mari; sa belle-sœur, la princesse de Piémont, ne faisait que rire de sa peur et de son chagrin, tant elle était enchantée de demeurer.

Le jour d'après, ce fut nouveau débat. La reine et le sire de Crussol voulaient partir après dîner; le lendemain était la fête des saints Innocents; et, si l'on ne se mettait pas en route le soir, il fallait encore passer un jour de plus. Le bon Duc, encouragé par la princesse de Piémont, s'amusait des peurs de la reine; il chargea son neveu, Adolphe de Ravenstein, de prendre la garde des portes, e tde ne laisser sortir personne. Ni prières ni larmes ne

purent le toucher. Enfin, après en avoir raillé un moment, il finit par dire : « Je suis le doyen des pairs de France, « et le premier du royaume après le roi. Mon pouvoir est « bien assez grand pour vous garder ici et vous y rendre « honneur et respect. Monseigneur saura bien que je n'ai « nul autre dessein. » A ces mots, ni homme ni femme n'osa répliquer, et chacun recommença à se divertir de son mieux. Ce fut le surlendemain seulement que la reine se remit en route. Le duc Philippe la conduisit pendant une part du chemin, et il écrivit[1] une lettre au roi pour prendre sur lui le retard du voyage, disant bien que la reine avait voulu absolument partir, et qu'il l'avait retenue à cause du mauvais temps.

Peu après le Duc reçut encore une autre illustre visite; car le roi, pour le retenir à Hesdin, s'étudiait à lui faire passer le temps, selon son goût, en fêtes et en cérémonies. Louis, second fils du duc de Savoie, avait épousé sa cousine Charlotte de Lusignan, héritière du royaume de Chypre, et avait pris le titre de roi[2]; mais il avait peu joui de sa grandeur. Jacques, bâtard de Lusignan, avait une puissante faction dans l'île; avec les secours du soudan d'Égypte, il s'empara de tout le royaume. Louis de Savoie et Charlotte sa femme ne conservèrent que la forteresse de Cerines, où ils furent assiégés; puis ils se réfugièrent à Rhodes, sous la protection des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. De là ils faisaient passer des vivres et des secours à la garnison de Cerines; ensuite ils traversèrent les mers pour venir demander l'appui des princes de la chrétienté. Il n'y avait pas de seigneur plus pauvre, plus délaissé, plus humble, que ce roi de Chypre.

[1] Pièces de Comines. = [2] Chatelain. — Guichenon. — Sismondi. — Continuateur de Monstrelet.

Déjà le duc de Bourgogne lui avait rendu un bon office en donnant ordre à sa flotte d'envoyer des vivres à Cerines; il venait l'en remercier et implorer l'aide de sa haute puissance. Le Duc envoya au-devant de lui les gens de son hôtel, qui le conduisirent à Hesdin. Sans se prévaloir en rien de son titre de roi, le prince voulait aller le premier rendre visite au Duc; mais le sire de Croy lui représenta que son maître s'en tiendrait pour offensé, et quitterait plutôt la ville que de le souffrir. « Ah! disait le prince de « Savoie, il n'appartient pas à un pauvre roi comme je « suis, de recevoir la première visite d'un si grand duc.— « Sire, lui répondait-on, un roi ne doit pas s'humilier ainsi. « Nous rapporterons à monseigneur quelle est votre bonne « volonté, et cela lui suffira bien; il ne veut pas les hon- « neurs qui ne lui sont point dus. » Le lendemain, dès que le roi sut que le duc Philippe se mettait en devoir de venir chez lui, il réprimanda ses gens de ne pas l'avoir averti plus tôt, et monta aussitôt à cheval. L'entrevue des deux princes se passa donc sur la place publique; ils s'embrassèrent tendrement, et se rendirent ensemble au château. Le roi de Chypre lui montra toute sa reconnaissance; il lui dit que, de tous les princes de la chrétienté, il n'avait eu secours que de lui, et qu'il ne mettait espérance en aucun autre. Il le conjura de destiner la flotte qu'il avait envoyée dans l'Orient, à délivrer son royaume des infidèles d'Égypte et des rebelles qui les y avaient appelés.

Le Duc répondit qu'il avait mis sa flotte et ses gens aux ordres du pape, mais que si le saint-père voulait les envoyer faire la guerre en Chypre et ne leur destinait pas d'autre emploi, il s'en tiendrait satisfait.

On ne pouvait répondre d'une façon plus loyale et plus

courtoise. Le roi de Chypre en fut content, et après deux jours passés à Hesdin, il retourna auprès du duc de Savoie et du roi de France, qui se tenait toujours aux environs de Dieppe, de Rouen ou d'Abbeville.

Le duc fit encore un plus grand accueil au duc de Savoie, lorsqu'il vint, peu de jours après, le visiter. Ce prince n'était pas roi, mais c'était le père de la reine de France; d'ailleurs ils étaient alliés de fort près. Louis, duc de Savoie, était fils de madame Marie de Bourgogne, et de ce fameux Amé VIII, qui le premier avait porté le titre de duc; qui s'était conduit toujours avec prudence pendant les discordes de la France; qui avait acquis bien plus de puissance que ses prédécesseurs, et qui, après avoir abdiqué pour vivre dans la solitude, avait été choisi pour pape au concile de Bâle[1]. Son fils était loin de l'avoir imité. Jamais on n'avait vu un prince si faible et de si pauvre caractère. Dès sa jeunesse, la débauche et le goût des femmes avaient détruit sa santé, sa force et sa volonté. Sa femme, qui était une des plus belles et des plus habiles princesses de la chrétienté, avait pour lui le plus grand mépris; elle disait qu'il n'était bon à rien qu'à dévider des fuseaux quand ses maîtresses filaient. Souvent la duchesse l'avait gouverné absolument; mais il avait si peu de sens et de dignité, que chacun pouvait s'emparer de lui et en disposer selon l'occasion. Maintenant il était devenu gros, lourd, rongé de goutte, ne pouvait mettre un pied devant l'autre, et passait sa vie, couché ou assis, à boire, manger et dormir. Le roi Louis le tenait alors en complète tutelle, le gardait en France, et le promenait d'un lieu à l'autre. Il avait éloigné de lui tous ses serviteurs, et le faisait gou-

[1] Chatelain. — Guichenon.

verner par le marquis de Saluces et par deux gentilshommes de Savoie qu'il avait pris à ses gages, le sire de Montmayeur et le sire Aymard d'Alinge, dit Capdorat. La Savoie était si bien devenue en ce moment comme une province du royaume, que c'était, non point le duc, mais bien le roi que tous les Savoisiens et les Suisses sollicitaient de rétablir les fameuses foires de Genève. Quelques mois auparavant, il avait reçu une solennelle ambassade des ligues suisses, pour le prier de remettre le négoce sur l'ancien pied, et le supplier en faveur du comte de Bresse, qui n'était pas encore prisonnier.

Le roi avait bien reçu les Suisses et plusieurs fois s'était entretenu avec eux, ce qu'il faisait volontiers en toute occasion. « Mes amis, leur disait-il, soyez les très-bien ve-« nus. Vous dites n'avoir pu me faire cette visite plus tôt « à cause de vos guerres ; je ne tiens pas votre excuse pour « suffisante. Plus les amis se visitent tôt, plus ils entre-« tiennent leurs bonnes amitiés. Mais néanmoins je vous « tiens pour mes bons amis. En ma jeunesse, je fus en-« voyé en Allemagne contre vous ; mais il ne tarda guère « que bon accord fût fait entre nous, et depuis vous ai « toujours trouvés bons et loyaux. En ma pauvreté, vous « ne m'avez pas fait de déplaisir comme d'autres : ainsi je « vous parlerai moins rudement que n'ont fait les gens de « mon conseil. Je veux tenir et observer les intelligences « que vous aviez avec feu monseigneur mon père, et j'en-« tends même les avoir plus amples ; dites-m'en votre « vouloir.

« Quant à ceux de Genève, pendant ma pauvreté, ils « m'ont fait beaucoup de déplaisir et de résistance, et j'au-« rais cause de les punir. Ils ont grandement offensé mon « beau-père et le duc de Savoie, et aussi moi et la reine.

« Pourtant je suis en bon vouloir de vous faire plaisir, et « quand lesdits Genevois viendront à mon beau-père, re- « connaissant leur offense, faisant digne réparation, pro- « mettant de lui être obéissants comme à leur prince et « seigneur, de l'honorer et de le servir comme tel; alors « je pourrai permettre à mes sujets de hanter les foires « de Genève, encore que lesdites foires n'aient été établies « que pour ruiner les foires de Lyon et les autres du « royaume.

« En ce qui touche Philippe de Savoie mon frère, je « suis très-mal content de lui; il a chassé le chancelier de « Savoie, qui était mon serviteur et qui allait me faire « avoir Gênes par un traité maintenant rompu. Il veut « avoir tout le gouvernement de la maison de Savoie et en « débouter son père, quand ce n'est pas lui qui doit suc- « céder, mais mon neveu Charles, que j'aime comme un « fils. Je ne le souffrirai pas; Philippe se porte à beaucoup « de violences et voies de fait qui ne sont pas à tolérer. » Il parla encore longtemps des torts du comte de Bresse. « Nonobstant, je ne cherche pas à le tuer; c'est affaire à Dieu « qu'il se départe de ses entreprises, qu'il pense que son pou- « voir est bien petit pour résister contre moi, qu'il obéisse « en toute manière à son père, qu'il me montre le respect « qui m'appartient, et pour l'honneur de Dieu et de vous « qui m'en requérez, il me trouvera son bon frère. »

Puis il se reprit à parler de la maison de Savoie, du mauvais gouvernement qui s'y tenait depuis longtemps; de la méchante justice qui y régnait; des partialités et divisions entre les nobles et les barons. Il ajouta que par sa grande consanguinité et affinité avec ladite maison, il lui appartenait de mettre remède à toutes ces choses; que, pour ce faire, il enverrait ses gens par-delà les monts, du-

consentement de son beau-père; qu'il serait content si ses bons amis et alliés y envoyaient quelqu'un d'entre eux pour voir comment les choses se passeraient et pour donner aussi leurs bons avis. « S'il leur semble que cela ne se « conduit pas en bonne foi et pour le bien et l'honneur de « la maison de Savoie, ils s'opposeront, et vous pourrez ne « vous plus jamais fier à moi. Mais je n'ai aucune autre in« tention ni vouloir. J'en jure sur la damnation de mon « âme, et je n'en ai qu'une, dit-il en mettant la main sur « son cœur. On dit que je veux prendre la seigneurie de « Savoie; ce n'est point. Je n'y ai jamais pensé; je n'en « veux pas faire un fief, ni en avoir l'hommage ou la sei« gneurie d'une manière quelconque. Ce n'est pas que « ce ne me fût chose facile; j'ai à moi les principaux ba« rons de Savoie (et il les nommait par leurs noms), mais « je n'y vais qu'en bonne foi et sincère intention. »

Les envoyés des ligues suisses n'avaient obtenu rien de plus que ces paroles ou d'autres semblables, tant pour les foires de Genève que pour leurs prières en faveur du comte de Bresse. Depuis lors, les affaires de Savoie avaient de plus en plus continué à être gouvernées à la seule volonté du roi[1]. S'il permit au duc de Savoie d'aller voir le duc de Bourgogne, ce n'était pas assurément avec le désir ou la crainte que de grandes affaires fussent traitées dans cette entrevue des deux princes. Ne sachant que faire de son beau-père et ne se méfiant en rien de son peu de sens, il le laissait aller à cette visite uniquement pour passer le temps.

Le duc de Savoie fit son entrée à Hesdin dans un fauteuil de velours bleu, surmonté d'un dais de même étoffe,

[1] Manuscrit des archives de Genève.

que quatre hommes portaient sur leurs épaules; il était vêtu d'une robe longue fourrée de martre. On n'avait jamais vu un prince en un tel équipage; il semblait que ce fût quelque étranger des nations lointaines, et chacun s'empressait curieusement à le regarder. Il revint après quelques jours. Malgré son indifférence à toutes choses, on supposa qu'il avait prié le Duc d'intercéder pour son fils le comte de Bresse, qui était toujours retenu en prison à Loches. C'était bien lui qui en avait été la première cause; mais il commençait à s'inquiéter et à s'affliger de cette rigueur du roi, après l'avoir provoquée. Le Duc était parrain du comte de Bresse, qui se nommait Philippe comme lui; il avait déjà parlé au roi en sa faveur, mais n'avait rien obtenu.

En ce moment, rien ne préoccupait le Duc et ses conseillers autant que les nouvelles de la croisade et du bâtard de Bourgogne. La flotte, après avoir été dispersée par la tempête, avait cependant fini par être rassemblée tout entière dans le port de Marseille. Là, les chefs attendaient les ordres du pape. Pendant ce temps, les apprêts de cette sainte entreprise étaient en grande confusion en Italie[1]; les croisés y arrivaient en foule, mais il n'y avait pas de vaisseaux pour les embarquer. Les Vénitiens, qui en avaient promis, ne voulaient les fournir que moyennant de fortes sommes, et semblaient, disait-on, ne chercher en tout cela que leur profit. Ils empêchaient même toutes ces troupes de pèlerins armés de traverser leurs états; aussi murmurait-on beaucoup contre eux. Mais les hommes sages qui les gouvernaient donnaient des réponses bien raisonnables. « A quoi bon, disaient-ils, embarquer toute

[1] Chatelain.

« cette multitude mal équipée, sans armes, sans connais-
« sance de la guerre, sans chefs, sans argent? elle serait
« la dérision des infidèles, et ne pourrait pas même pa-
« raître en bataille devant eux. Il n'en adviendrait que
« honte et accroissement de péril pour la chrétienté. Il ne
« suffit pas de mettre une croix sur la poitrine pour deve-
« nir un vaillant défenseur de la foi. »

C'était à Ancône que le pape avait donné rendez-vous aux croisés. Ils y arrivaient, et ne trouvant là ni vaisseaux, ni vivres, ni paye, ni secours d'aucune sorte, ils s'emportaient en violents murmures. Le saint père, qui avait mis ainsi toute la chrétienté en mouvement, s'était laissé emporter à son zèle pieux, se fiant trop à la Providence. Tout lui manquait à la fois. Les croisés, voyant qu'il n'avait à leur donner que des indulgences et non du pain, voulaient s'en retourner; à peine ce saint martyr, qui, vieux et malade, s'en allait comme un saint pontife dans une si périlleuse entreprise, pouvait-il les retenir par ses instances.

La famine, les maladies ravageaient toute cette foule, diminuée chaque jour par les désertions. A Marseille, les Bourguignons n'étaient pas en meilleure situation; l'épidémie s'était aussi mise parmi eux, et les plus vaillants chevaliers mouraient, non point les armes à la main combattant les infidèles, mais tristement, loin de leur pays et de leur famille, sans que leur trépas profitât en rien à leur honneur ni à la foi chrétienne. La saison s'avançait; la mer devenait d'une navigation moins facile; l'argent que le Duc avait donné pour cette entreprise était dépensé, et le Bâtard ne savait plus comment fournir aux besoins de ses gens. Le pape ne donnait aucun commandement, ne faisait point savoir sa volonté. La flotte aurait pu s'en aller secourir ou le roi de Chypre, ou le roi de Portugal, qui

faisait la guerre sur les côtes de la Barbarie; mais le Bâtard n'aurait pas osé s'écarter de la volonté de son père, et ne devait rien résoudre que d'accord avec le pape. Il envoya message sur message, pour apprendre ces tristes nouvelles au duc de Bourgogne, lui demander un secours d'argent, et s'enquérir de ses intentions.

En même temps, le sire de Toulongeon revint d'Italie avec l'ambassade que le Duc avait envoyée pour s'excuser d'avoir retardé son propre départ. Le saint père le remerciait d'avoir fait partir sa flotte, mais ne le tenait nullement pour dispensé de ses promesses. Ainsi il lui enjoignait de se mettre en route avant le 1er mars 1465, en quelque état qu'il pût être, et dût-il n'en pas revenir. Cette volonté du pape semblait dure aux serviteurs du duc de Bourgogne; d'autant que le sire de Toulongeon faisait de tristes récits de tout ce qu'il venait de voir en Italie, de la misère des croisés, de leur mécontentement et de l'embarras du pape, qui n'avait pas encore pu se pourvoir de plus de deux galères.

Tout cela n'ébranlait pas la volonté du vieux Duc. Il avait fait un vœu; le pape lui commandait de l'accomplir; l'honneur et la foi chrétienne ne lui permettaient point d'y manquer; sur cela il n'écoutait nuls conseillers. Au milieu du chagrin et du trouble que cette affaire répandait autour de lui, on apprit que le saint pape Pie II venait de mourir à Ancône le 14 août 1464. La douleur et le tourment de voir la croisade si mal réussir avaient abrégé sa vie. Le jour même qu'il mourut, on annonça que les Vénitiens lui envoyaient enfin douze galères. Il se fit porter sur le rivage pour les voir entrer dans le port. « Ah! dit-il, jusqu'ici les navires m'avaient manqué; « maintenant, c'est moi qui vais manquer aux navires. »

Puis il appela les cardinaux, leur donna le baiser de paix, et leur demanda de prier pour lui. Peu d'heures après il mourut.

Lorsque de nouveaux messagers du Bâtard eurent apporté cette nouvelle au Duc, il se trouva dans une grande perplexité. Le vénérable chef de l'entreprise, celui qui avait reçu ses promesses, ne vivait plus. Se regarderait-il comme dégagé, ou persisterait-il dans son dessein ? — L'honneur et la conscience lui permettaient-ils de manquer au service de Dieu, de reculer devant un voyage qui ne serait peut-être qu'une affaire de six mois ? Serait-il arrêté par une dépense de cent mille florins ? — D'autre part, cet argent, qu'il faudrait tirer de ses sujets, serait sans doute dépensé en pure perte ; ces braves chevaliers qu'il emmènerait avec lui périraient peut-être sans pouvoir venger la vraie religion, et feraient ensuite grand'faute pour défendre ses états. Déjà beaucoup étaient morts de la peste à Marseille. — Puis le bon Duc songeait que ceux-là n'étaient pas à plaindre, qu'ils avaient offert à Dieu le sacrifice de leur vie, et que lui-même n'avait pas un désir plus ardent que de finir chrétiennement comme eux.

Dans ce tourment d'esprit, le Duc assembla son conseil et mit l'affaire en délibération. L'évêque de Tournai fut d'avis que rien ne devait détourner le Duc de l'accomplissement de son vœu ; qu'il n'y avait pas à considérer s'il y perdrait ou gagnerait de l'argent, s'il en ramènerait ses hommes ou s'il les y laisserait ; que, s'il manquait à une telle promesse, on ne se fierait plus à sa parole, et que son honneur en serait flétri par tout le monde et dans tous les siècles. Enfin, il parla comme aurait pu faire le saint pape qui venait de mourir,

Les chevaliers et conseillers laïques trouvèrent une telle remontrance aigre et absolue. Ils disaient entre eux qu'il était facile à un prêtre, qui ne connaissait pas de telles affaires, de parler ainsi ; que tous ces grands théologiens et ces dévots n'entendaient rien aux choses de ce monde; qu'ils raisonnaient d'une façon étroite, sans regarder aux circonstances, aux possibilités, ni aux convenances humaines. De tels conseillers, disait-on, ne sont point profitables dans les conseils des princes : leur jugement se forme toujours en l'air, parce qu'ils n'ont pas pied sur la terre. Ils n'ont point la pratique ni le maniement des publiques nécessités, et pourtant il n'y a nulle loi divine qui ne soit contrainte d'y céder et de s'y plier.

« Comment l'entendez-vous, monsieur de Tournai? lui « répliqua le sire de Croy ; je crains que vous n'ayez re- « gardé cette affaire que d'un œil, lorsque douze bons yeux « ne seraient pas de trop. Certes, vous voulez que ce que « monseigneur a intention de faire, avec tant d'embarras « et de dépense, soit profitable et non pas inutile. Voyez- « vous qu'aucune nation s'apprête et lève une armée? A- « t-on seulement nouvelles du duc de Milan? Le pape est « mort, nous dit-on ; peut-être celui qui viendra après « sera-t-il d'un autre avis. Monseigneur a fait jusqu'ici « son devoir, selon le temps ; ce sont les autres qui lui ont « manqué et n'ont point tenu leur promesse. En faire « davantage maintenant, serait un sujet de honte et de « blâme. Il ne doit point volontairement et sciemment « envoyer ses gens battre l'eau et le vent, ni se ruiner « d'argent et de puissance pour rien. Quant à son hon- « neur, il est d'assez grand poids pour n'avoir rien à « craindre des gens qui disent : « Il ne convient pas de « faire ainsi. » Monseigneur a fait tout ce qu'il devait faire,

« et je voudrais qu'il en eût moins fait, puisque la chose « tourne si mal. Ainsi je suis d'avis que monseigneur rap- « pelle ses gens et monsieur le Bâtard, en laissant le reste « à la volonté de Dieu. »

Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolay, ouvrit un autre conseil : « Je ne pense point, dit-il, qu'il soit à pro- « pos, ni de faire revenir si hâtivement monsieur le Bâ- « tard, ni de l'abandonner follement aux périls. Il faut « qu'il attende pour voir comment les choses tourneront, « et ne tire nulle part plus avant, sans savoir si ce serait « avec fruit et honneur. Voici un nouveau pape, ce sera « un nouveau monde, un nouveau dessein ; et, selon le « nouveau temps, il conviendra peut-être que nous ayons « un nouvel avis. Monsieur le Bâtard est un chevalier de « grand courage. Il lui serait dur de revenir sans que son « voyage ait aucun effet ; il aimerait sans doute mieux bra- « ver tous les périls de la mer que rompre son entreprise. « Toutefois l'honneur de monseigneur lui est plus cher « encore que le sien, et il ne fera assurément nulle folie. »

Les gens qui gouvernaient les finances du Duc faisaient d'autres remarques sur cette affaire. Le principal d'entre eux était maître Pierre Blandelin, maître-d'hôtel et trésorier de la Toison-d'Or. Il avait, depuis environ quatre ans, toute la confiance du Duc, et avait réparé le désordre de ses affaires. Aussi n'était-il guère aimé des nobles ni des receveurs de deniers. Il taillait hardiment sur eux, et il écrivait si exactement toutes choses, qu'on ne pouvait rien arracher de lui qui ne fût légitimement dû. Maintenant tout était payé comptant ; les marchands n'avaient plus à se plaindre. Il avait ainsi sauvé les finances et rétabli l'honneur du Duc, qui ne pouvait plus se passer de lui, et comptait bien l'emmener à la croisade. C'était un

homme de nobles façons et fort honorable, qui était plus diligent que personne à faire ce dont il avait la charge; en outre, riche d'environ six mille écus de rente, sans parler de l'argent qu'il prêtait à intérêt, ni de la somme qu'il recevait du Duc, qui pouvait bien aller encore à six mille écus. Le sire Pierre de Goux, un des plus habiles du conseil, s'entendait fort bien avec lui. Ils réglaient à eux deux toute la finance.

A de tels conseillers, la croisade devait déplaire plus encore qu'aux autres. Ils disaient, mais pas trop haut, car sur ce sujet il fallait ménager la volonté du Duc, que le Bâtard et le sire de La Laing avaient, en partant, estimé les dépenses à cent mille écus pour une année; qu'après y avoir bien pensé, ils n'avaient pas demandé davantage; qu'on avait tiré cette somme de la citadelle de Lille, et qu'on la leur avait donnée. Or, l'année n'était pas finie, et déjà ils redemandaient de l'argent; cela venait sans doute d'avoir mal gouverné les affaires de la croisade, et ils en devaient porter la peine.

Un tel argument n'avait pas beaucoup de cours devant un si noble chevalier que le duc Philippe; d'autant que le Bâtard avait écrit généreusement que, si l'on était en peine pour lui envoyer de l'argent, il fallait mettre en vente tous ses biens et ses domaines. Ainsi les motifs de finance n'étaient pas écoutés. Mais les périls où l'on pourrait jeter la maison de Bourgogne, l'inutilité de l'entreprise, les grandes affaires dont on était pour lors occupé, et qui promettaient des embarras prochains, étaient des choses à considérer de près. Enfin, on s'arrêta à l'avis du sire de la Roche; il fut décidé que l'armée et l'artillerie seraient amenées à Avignon et y attendraient de nouveaux ordres. Le Duc prétendait bien y aller lui-même au mois

de mars; néanmoins personne ne croyait la chose possible, et chacun se réjouissait de la détermination qu'on avait prise. Elle changea bientôt après; le Bâtard ayant écrit à son père qu'il avait reçu du nouveau pape l'ordre de se rendre à Venise, il lui fut mandé d'obéir. Toutefois il n'en fut rien. Les Vénitiens et le pape ne se mirent point d'accord sur les préparatifs de la croisade, et peu de mois après l'armée des Bourguignons n'eut d'autre parti à prendre que de revenir par terre.

Le duc Philippe eut encore à régler en ce moment des affaires d'un bien moindre intérêt, mais qui étaient pourtant des motifs de division parmi les serviteurs de sa cour. Le prince d'Orange avait laissé deux fils. L'un, le sire d'Arguel, avait épousé une sœur du duc de Bretagne. C'était lui qui avait commandé l'armée du duc d'Orléans en Italie, lorsqu'en 1450 ce prince avait voulu prendre possession du comté d'Asti. Il était revenu ruiné de cette entreprise malheureuse. Son père, qui s'était remarié avec une fille du comte d'Armagnac, en avait eu deux autres fils, les sires Louis et Hugues de Château-Guyon. Mécontent du sire d'Arguel, et trouvant qu'il lui avait déjà donné beaucoup en avancement d'hoirie, il le déshérita presque entièrement en faveur du fils aîné du second lit. Le sire d'Arguel, devenu prince d'Orange, prétendit qu'un tel testament était contraire aux lois du pays et à la coutume des fiefs. Ainsi il se mit de vive force en possession des biens, et se les fit allouer par provision en vertu de lettres du duc de Bourgogne, seigneur suzerain.

Le duc de Bretagne recommandait vivement le sire d'Arguel, et avait envoyé le sire Jacques de Luxembourg solliciter pour lui. La maison d'Armagnac était encore puissante, et si la branche aînée avait été ruinée et diffa-

mée par ses crimes et ses rébellions, le duc de Nemours, chef de la branche cadette, n'en était pas moins à ménager. Le Duc fit plaider devant lui par des avocats les raisons des deux parties. Il arriva que dans la chaleur de sa plaidoirie, un des avocats du sire de Château-Guyon, parlant de l'approbation donnée par le Duc à la prise de possession des fiefs, nomma cette volonté un acte de faveur et une violation de justice. En vain ajouta-t-il que l'on avait surpris la religion du prince, qui avait ignoré ce qu'on lui faisait signer, le bon Duc changea de visage, et il fut visible que son courroux était grand. Cependant il savait se contenir, il laissa parler l'avocat du sire d'Arguel; mais lorsque le second avocat de la partie adverse se fut agenouillé pour demander la permission de répliquer : « Est-ce vous, lui dit « le prince, qui avez parlé pour mon cousin de Château-« Guyon? — Non, monseigneur, c'est maître Jean, mon « confrère ici présent. — Oui, monseigneur, c'est moi, dit « l'autre tout tremblant et se précipitant à genoux. — D'où « êtes-vous? — Mon redouté seigneur, je suis de votre « comté de Bourgogne, vous êtes mon souverain. — Puis-« que vous me reconnaissez pour souverain, comment « venez-vous ici m'injurier en face, et dire que j'ai interdit « la voie de justice à mes officiers? Vous pouvez bien être « un grand clerc, mais vous êtes un fou, et il tient à peu « que je ne vous fasse payer cher votre folie. J'ai été « toute ma vie un prince de justice, et avec l'aide de Dieu « je ne cesserai jamais de l'être, quoi que vous puissiez « dire. » Le Duc s'était animé et troublé; il se leva sans vouloir rien entendre de plus. « Je ne suis ni clerc ni « homme de parlement pour prêter l'oreille à toutes ces « plaidoiries. »

Le lendemain le sire de la Roche et d'autres sages con-

seillers réussirent à le calmer et à lui persuader que cet avocat n'avait pas voulu l'offenser. On termina l'affaire, non pas au fond; mais en attendant qu'elle fût jugée, le Duc régla que le sire d'Arguel garderait les fiefs et ferait sept mille francs de pension à son frère.

L'autre affaire se rapportait aussi à une succession. Charles, comte de Nevers, cousin germain du Duc, venait de mourir sans laisser d'enfant légitime. Sa veuve, Marie d'Albret, se plaignait de ce que Jean, comte d'Étampes, frère et unique héritier de son mari, usait de son droit avec trop de rigueur et ne lui laissait pas un état conforme à son rang. Le duc Philippe fit engager le comte d'Étampes à venir le trouver[1]. Il l'avait nourri dans sa maison, l'avait toujours traité comme son propre fils, et l'avait comblé de biens. Maintenant le comte d'Étampes, après avoir pris part dans les discordes de sa cour, et les avoir même excitées, était le plus cruel ennemi de monsieur de Charolais. Sans se souvenir des bienfaits du noble parent qui lui avait toujours servi de père, il venait de se dévouer au service du roi, et conséquemment de se ranger parmi les ennemis secrets ou déclarés de la puissance de Bourgogne. Aussi n'était-ce pas sans embarras qu'il revenait dans cette maison, où jadis il avait reçu tant de faveur et d'affection. Bien peu de serviteurs du Duc vinrent au-devant de lui. Chacun le regardait froidement et semblait lui reprocher son ingratitude. Cependant le Duc lui fit le même accueil que de coutume, et ne témoigna en rien son mécontentement. Alors le comte de Nevers, car il portait maintenant ce nom, prit courage et redemanda si sa pension continuerait à lui être payée. Déjà, sans lui en donner aucun

[1] Chatelain.

motif, les trésoriers ne lui avaient pas compté le dernier terme : « Mon cousin, lui répliqua le Duc, je vous ai traité « le mieux que j'ai pu, tant que vous vous êtes tenu avec « moi ; maintenant vous avez pension de monseigneur le « roi, et vous êtes à lui. Je ne puis fournir à tout ; j'ai de « grandes charges. — A votre plaisir, monsieur, reprit le « comte de Nevers ; je vous remercie humblement de tous « les biens que j'ai reçus de vous. C'est à moi de me pour- « voir à présent comme je le pourrai. « Sur ce, il quitta le duc de Bourgogne, et dans son dépit, il disait à un de ses serviteurs en s'en retournant : « Or çà, puisque le fils « a voulu mon déshonneur, et que le père me met hors « de sa maison, qu'ai-je à faire maintenant? car encore « faut-il vivre. Il en arrivera ce qui pourra, mais certes « rien de pis que ce qui se passe aujourd'hui. » Il revint auprès du roi, qui tarda peu à le faire son lieutenant, et capitaine général des villes rachetées et de tout le pays jusqu'à la Loire.

Cependant le roi attendait le moment où il devait encore venir trouver le Duc à Hesdin, afin de conclure avec les Anglais ce traité qui semblait l'occuper uniquement. Mais plus il allait, plus il inspirait de méfiance et de crainte à tout le monde ; personne ne savait où il en voulait venir. Tout en traitant avec le roi Édouard et la faction d'York, il n'avait pas encore rompu toute relation avec la faction de Lancastre et la reine Marguerite. C'était aussi de continuels messages entre lui et le comte de Warwick. Sans cesse quelque homme de petit état[1], quelque receveur de grenier à sel, quelque marchand s'en allait en Angleterre ou ailleurs, chargé bien secrètement des commissions du

[1] Legrand. — Comines. — Chatelain. — Amelgard. — La Marche. — Duclercq. — Meyer. — Heuterus.

roi, à l'insu même de ceux de ses conseillers qui semblaient avoir toute sa confiance. En même temps il fortifiait ses villes sur les marches de la Bretagne et de la Normandie, et y plaçait des garnisons; il rappelait les belles ordonnances de son père sur les compagnies de gens de guerre; en un mot, il semblait se préparer à une guerre.

Le duc de Bretagne se croyait surtout menacé par tous ces apprêts; il cherchait aussi à prendre ses précautions, et envoyait des messagers en Angleterre, soit pour tenter une alliance, soit pour contrecarrer les projets du roi et augmenter la méfiance naturelle qu'il inspirait. Enfin, de l'avis de ses conseillers, il résolut d'écrire au roi une lettre pour le prier d'expliquer ses intentions, et pour lui rendre compte de tout ce que la voix publique lui imputait. Le conseil de Bretagne pensa que ce serait un moyen d'embarrasser le roi et de tirer de lui quelque réponse, d'après laquelle on aviserait ce qu'il était à propos de faire.

Les lettres du duc de Bretagne étaient d'un langage hautain; il demandait raison au roi de choses fort étranges, s'enquérant entre autres s'il était vrai que les Anglais dussent, pour prix de leur alliance, recevoir la Guyenne et une partie de la Normandie. Le roi fut offensé de recevoir une telle lettre qui semblait donner créance à des bruits suscités pour lui ôter l'amour de tous les loyaux Français. A ce moment arriva à Novion, près Abbeville, où était alors la cour, le sire de Croy, qui allait et venait sans cesse d'Hesdin chez le roi, et avait plus que jamais toute sa faveur. Après avoir, selon sa coutume, tenu quelques propos plaisants et familiers, le roi montra au sire de Croy les lettres du duc de Bretagne. Celui-ci fit son possible pour les interpréter à bien, mais ce n'était pas

chose facile. « Emportez ces lettres, dit le roi, pour les « montrer à mon oncle de Bourgogne ; il ne m'en écrirait « jamais de pareilles. »

Le Duc vit les lettres et ne trouva pas en lui-même qu'elles fussent si fort à blâmer. Il voyait bien que le roi travaillait à détruire le duc de Bretagne, et il lui semblait juste que ce prince cherchât à se défendre. Aussi lorsque, peu de jours après, l'amiral de Montauban vint demander de la part du roi si, dans le cas où il serait contraint à faire la guerre en Bretagne, il pourrait compter sur l'aide et le service du duc de Bourgogne, on lui répondit que les choses n'en étaient pas encore à ce point ; que le Duc connaissait son devoir de vassal et s'en acquitterait en temps et lieu ; et que, s'il plaisait au roi qu'il s'employât à apaiser ce différend, il s'en occuperait volontiers. Telle était la sagesse du bon Duc ; il ne voulait pas rallumer la guerre dans le royaume ; d'ailleurs il connaissait le roi mieux que personne, et savait que si le duc de Bretagne était détruit, autant lui en arriverait le lendemain ; à moins pourtant que la paix ne se fît à ses dépens entre le roi et le duc de Bretagne, qui ne demanderait pas mieux que de se réconcilier à ce prix.

En outre, le roi, tout en cherchant à obtenir les bons offices du Duc, soit pour la paix, soit pour la guerre, ne pouvait se contraindre jusqu'à lui accorder une seule des choses qu'il demandait, jusqu'à pourvoir à un seul des griefs dont il se plaignait. Ses réponses n'étaient jamais que des promesses pour l'avenir et de bonnes paroles pour faire prendre patience. Gagner tout et ne rien céder semblait sa volonté unique. Il lui aurait déplu de se conduire d'autre sorte. Il en donna pour lors une preuve étrange [1].

[1] Chatelain.

Jean de la Tremoille, seigneur de Dours, avait laissé une fille unique qui était riche héritière. Elle habitait à Arras, dans les états du duc de Bourgogne; mais depuis le rachat des villes de la Somme, ses seigneuries étaient du royaume de France. Philippe [1] de Bourbon, frère du duc de Bourbon, voulait l'épouser; elle y consentait, ainsi que toute sa famille. Le Duc aimait beaucoup ce jeune écuyer, qui était comme lui du sang royal de France et avait été élevé dans sa maison. Par courtoisie pour le roi, et bien qu'il pût avoir le droit de conclure ce mariage, puisque la demoiselle de Dours était sa sujette, il envoya un de ses écuyers afin d'obtenir l'agrément royal. La demande était petite; le roi en ce moment même avait le désir et le besoin de complaire à son oncle de Bourgogne; cependant on ne put avoir de lui une parole de consentement. Il répondit que le sire de l'Isle-Adam, prévôt de Paris, lui avait déjà parlé de marier son fils à l'héritière de Dours, et qu'il avait promis de favoriser ce mariage. « D'ailleurs, « dit-il, je connais Bourbon; il est tout à mon beau-frère « de Charolais. Je les ai vus souvent tirer de l'arc ensem« ble; il est de son parti.... Bien, bien; j'en parlerai à mon « oncle. »

Lorsqu'on rapporta cette réponse au bon Duc, il se mordit les lèvres de dépit: « Je crois, dit-il, qu'on n'a « jamais tant promené personne avec de belles paroles. « On me promet monts et merveilles, et nul effet ne s'en« suit. De tout ce que j'ai pu demander à Rheims, à Paris, « ou ailleurs, pas une chose ne m'a été accordée; voyez « quelle confiance je dois avoir en lui! En advienne que « pourra, je me passerai du roi. »

[1] Histoire généalogique.

Les choses en étaient là, et le moment approchait où le roi devait venir à Hesdin, lorsque le sire Olivier de la Marche, écuyer du comte de Charolais, arriva en toute hâte. Il était chargé de raconter au Duc un fait bien grave qui venait de se passer en Hollande, à Goroum, où se tenait pour lors le comte [1]. Peu de jours auparavant, on était venu lui annoncer qu'un inconnu, se trouvant dans une taverne de la ville, s'était curieusement enquis de sa façon de vivre, à quelles heures il sortait; s'il faisait des promenades sur mer et dans quelles sortes de navires; s'il était toujours bien accompagné. Puis cet homme s'était promené sur les murs de la ville, regardant tout avec attention; il avait de même visité avec soin les fortifications du château. Sur cet avis, le comte fit chercher cet inconnu, qui, se doutant qu'on avait remarqué ses discours et ses allures, avait déjà pris son asile en une église. Les soupçons n'en devinrent que plus grands. L'homme fut arrêté et amené devant le comte. Il se trouva que c'était le bâtard de Rubempré, frère du sire de Rubempré, longtemps serviteur du duc de Bourgogne, mais depuis une année environ capitaine du Crotoy pour le roi de France. Au premier bruit de son arrestation, quarante hommes, qui formaient l'équipage d'une barque arrivée depuis peu de jours dans le port d'Hermue, prirent la fuite et se dispersèrent çà et là, laissant leur bateau.

Le bâtard de Rubempré varia beaucoup dans ses réponses, tantôt disant qu'il venait d'Écosse, tantôt qu'il y voulait aller, et donnant pour but de son voyage une visite à la dame de Montfort, fille du sire de Croy et cousine germaine du sire de Rubempré; car ce sire de Rubem-

[1] Chatelain. — Amelgard. — Duclercq. — Olivier de la Marche. — Legrand.

pré était propre fils d'une sœur de monsieur de Croy.

Le comte de Charolais s'était conduit dans cette affaire avec un grand sens, et n'avait fait paraître nul emportement. Le bâtard n'avait pas été mis à la question, aucune procédure n'avait été commencée. Le vulgaire ne savait rien de ses réponses. Mais ce fut bientôt une merveilleuse rumeur; personne en Hollande et en Flandre ne douta que ce ne fût un complot du roi de France, et chacun répétait que le bâtard avait ordre de lui amener monsieur de Charolais mort ou vif.

Lorsque cette nouvelle arriva à la cour du duc Philippe, le trouble et la colère se mirent dans tous les esprits. Les discours les plus injurieux se tenaient publiquement contre le roi de France. On le disait capable de tous les crimes, plein de déloyauté et de perfidie. On rappelait sa haine pour son père, le désordre qu'il avait apporté dans la maison de Bourgogne, la trahison qu'il avait accomplie sur le comte de Bresse, la captivité où il semblait retenir le comte de Savoie. On ne s'indignait pas seulement du dessein criminel qu'on lui imputait contre monsieur de Charolais, les serviteurs du Duc étaient émus de crainte pour leur vieux maître. Ils s'inquiétaient de le voir si près d'une frontière où le roi avait assemblé ses troupes, tandis qu'il n'y avait qu'une faible garde à Hesdin; ils ne voyaient dans l'entrevue prochaine qu'une trame pour enlever le Duc. D'autres disaient que le roi avait su, par la consultation des astres, dont il s'occupait toujours beaucoup, le jour et l'heure de la mort de son oncle, et se tenait préparé à saisir tout aussitôt ses trésors et ses forteresses.

Tels étaient les discours qui se tenaient autour du duc de Bourgogne, et presque tous ses loyaux serviteurs

auraient voulu qu'il partît sans délai pour retourner dans l'intérieur de son pays et s'y mettre en sûreté contre les perfidies du roi de France. Mais le Duc ne se départit point de sa prudence accoutumée ; il ne fit paraître ni frayeur ni colère, et renvoya le sire de la Marche à son fils, en lui ordonnant que le procès du bâtard fût suivi selon les coutumes de Hollande et selon les sages lois que ce pays avait établies depuis longtems pour juger les méfaits commis sur la mer.

Le sire de Lannoy, neveu du sire de Croy, alla aussitôt à Abbeville pour annoncer au roi cette nouvelle et tout ce qui se passait. Le roi commença par répondre d'un air surpris : « Je ne sais qui est ce bâtard, ni ce que l'on « veut dire. Il n'est pas à moi ; je ne l'ai jamais vu, je « ne lui ai jamais parlé, j'ignore ce qu'il a entrepris et « qui l'a mis en œuvre. » Toutefois il commença à se relâcher sur beaucoup de points des refus qu'il faisait au duc de Bourgogne, et à le satisfaire sur plusieurs de ses griefs, ayant grand soin en même temps d'attribuer sa complaisance au crédit que le sire de Lannoy et toute la maison de Croy avaient sur lui, afin de les mettre dans les bonnes grâces du Duc.

Mais c'était trop entreprendre. Le sire de Croy était maintenant en butte à la haine et à la méfiance de toute la cour de Bourgogne. Il avait de plus en plus été comblé des faveurs du roi ; encore récemment, il avait reçu la baronnie de Rozai. Si l'office de sénéchal de Normandie avait été, après la mort récente du sire d'Estouteville, rendu au sire de Brezé, c'était sur le refus d'Antoine de Croy. Il n'avait pas voulu accepter non plus la charge de capitaine des pays entre la Loire et la Saône, qui venait d'être confiée au comte de Nevers. En un mot, il sem-

blait que ce fût un serviteur dévoué du roi placé près du duc de Bourgogne pour le gouverner dans les intérêts de de la France. Ce qui allumait surtout un courroux universel, c'est que le sire de Rubempré, qui, avec son frère bâtard, avait ourdi toute la trame, était neveu du sire de Croy et fort avant dans son amitié. Dans le vulgaire, et même parmi les serviteurs du Duc, on ne doutait pas que les Croy n'eussent comploté avec le roi de France contre la vie, ou du moins contre la liberté du comte de Charolais. C'était mal connaître la subtilité du roi : il avait des secrets pour tout le monde ; souvent il laissait dans l'embarras les gens qu'il chargeait de sa confiance et de ses affaires, en exécutant soudainement quelque projet dont il avait eu soin de leur dérober toute communication. Aussi le sire de Croy, lorsque l'amiral de Montauban lui écrivit par un messager pour le prier, de la part du roi, d'arranger l'affaire et de faire renvoyer le bâtard, ne voulut pas seulement recevoir la lettre. « Mon « ami, dit-il avec humeur, reporte-la à ton maître, et « dis-lui que je ne m'en mêlerai plus ; que ceux qui ont « brassé ceci le boivent, c'est trop juste. »

Le Duc continua de montrer en cette occasion le calme qu'il avait toujours. Sans s'émouvoir des craintes qu'on voulait lui donner, sans se fier nullement aux assurances du roi, il ne changea rien à son train accoutumé, annonçant qu'il attendrait le jour prochain de l'entrevue, et même encore dix jours après. Il devait, disait-il, cet honneur au roi, et voulait lui en donner tout son soûl.

Cette entrevue avait pour objet de négocier avec les Anglais, et cependant tout avait changé en Angleterre. Au moment où le comte de Warwick conseillait au roi Édouard d'épouser une princesse de Savoie, lorsque, par

plusieurs messages, il avait presque donné l'assurance au roi de France que cette alliance se ferait, le roi Édouard devint amoureux d'Élisabeth Woodville, fille de sir Richard Woodville et de Jacqueline de Luxembourg, qui avait été duchesse de Bedford. Élisabeth Woodville avait eu pour premier mari un simple gentilhomme, sir Jean Gray. Le roi voulut l'épouser. Ce mariage inégal ne lui donnait nul appui ; il en avait pourtant un besoin évident au milieu des discordes du royaume, tandis que la couronne lui était encore si mal assurée. Ce mariage, que blâmaient tous ses plus sages conseillers, et qui offensait le comte de Warwick, son plus puissant défenseur, n'en fut pas moins résolu.

Un tel projet dérangeait toutes les négociations. En outre, l'affaire du bâtard de Rubempré venant s'ajouter à l'emprisonnement du comte de Bresse et à l'espèce de captivité du duc de Savoie, achevait de répandre partout la croyance qu'on ne pouvait traiter sûrement avec le roi Louis, ni se fier à nulle de ses promesses. Le duc de Bourgogne l'envoya avertir qu'il ne fallait pas compter sur l'arrivée des ambassadeurs d'Angleterre.

Ce fut un grand dépit pour le roi, qui était si vif et si obstiné dans ses volontés. Il se courrouçait contre les Anglais, qui l'avaient trompé par de fausses espérances ; il se méfiait de son oncle de Bourgogne, qui n'avait pas voulu l'aider loyalement dans son projet. « J'y veux réus-« sir, disait-il, dût-il m'en coûter un million d'or à distribuer « çà et là aux uns et aux autres. » Et selon sa coutume et son peu de prudence, c'était presque en public qu'il tenait ce langage, ce qui ne rendait pas les affaires plus faciles.

La plupart de ses serviteurs, et surtout les loyaux Français, qui, pendant toute la vie du feu roi, avaient

regardé les Anglais comme les anciens et éternels ennemis du royaume, qui les avaient si glorieusement combattus, qui les avaient chassés de France, ne pouvaient concevoir pourquoi le roi était si acharné à l'idée de s'allier avec eux. Ils s'inquiétaient de tous ces pourparlers, où parfois on laissait croire aux Anglais qu'on pourrait leur céder quelqu'une des provinces dont le recouvrement avait coûté tant de batailles et de sang. Le roi ne comptait sûrement pas leur en rendre une seule; son espérance était de s'en tirer à force d'argent, en gagnant des ambassadeurs et des conseillers; mais ceux qui ne savaient pas son secret le blâmaient beaucoup.

« Sire, lui disait Pierre de Brezé, le sénéchal de Normandie, si vous voulez être bien aimé des Français, vos « sujets et vassaux, ne cherchez nullement l'amitié des « Anglais. Plus vous la gagnerez, plus vous serez haï en « France ; faites-vous aimer des princes de votre royaume, « vos parents, et de vos sujets. Alors personne ne vous « pourra nuire, Anglais ni autres ; là gît votre salut ; voilà « l'amitié que vous devez quérir. »

Malgré l'avis qu'il recevait sur les ambassadeurs de l'Angleterre, le roi n'en voulut pas moins aller voir le duc de Bourgogne. Il lui envoya maître Georges Havart, son maître d'hôtel, le priant de l'attendre le surlendemain à dîner. Le Duc répondit qu'il ne savait point s'il resterait encore à Hesdin, mais qu'il le ferait connaître au roi. La rumeur fut plus grande que jamais parmi la cour de Bourgogne. On ne parlait que du danger où s'exposait le Duc; on le conjurait de s'y dérober; on assurait que de nouveaux avertissements avaient été envoyés par le comte de Charolais. Lui, toujours froid et réfléchi, ne faisait paraître nulle inquiétude. Cependant, durant la nuit, sans

prendre conseil de personne, il fit donner par son valet de chambre les ordres du départ, et le lendemain ses chevaux et ses bêtes de somme furent prêts, à la grande surprise du sire de Croy et de ses partisans, qui demeurèrent confondus. Tous les autres serviteurs du Duc étaient au contraire dans la joie.

Les magistrats de la ville, troublés de ce départ et de tous les discours qui se tenaient, se présentèrent à lui comme il partait; ils lui demandèrent s'il fallait fermer les portes et garder la ville. « Nous ne sommes point en « guerre, dit-il; gardez la ville selon votre coutume, et « n'ayez nulle crainte. Si mon seigneur le roi, ou quelques « uns de ses gens veulent venir, recevez-les et honorez-« les comme si j'étais ici; ne refusez l'entrée à personne, « ni fort ni faible. »

Ce fut ainsi qu'il partit, assez à la hâte, il est vrai, mais en ayant grand soin de ne montrer nulle crainte. Le bâtard de la Thieullaye, son page favori, ayant pris les devants pour faire préparer son logis à Lille, se répandit sur la route en propos assez légers, et parla des périls que le Duc avait courus. Il en fut fortement tancé. Sous les yeux du Duc, tout demeurait calme et comme à la coutume.

Le sire de Croy, qui s'était cru perdu, reprit courage, et, tout en cheminant, il se mit à dire : « Ah ! quel « fâcheux départ ! monseigneur. — Et pourquoi ? repartit « le Duc. — Parce qu'aujourd'hui vous venez de conclure « la paix et l'alliance de tous les princes de France avec le « roi. Avec leur aide, il va courir sur vous. — Plût à « Dieu, répliqua le Duc, qu'avant ma mort cet honneur « me fût accordé, et qu'à cause de moi les princes de « France fussent en amitié et en union ! j'en mourrais plus

« content. Quant à courir sur moi, Dieu merci, je me suis « toujours bien gardé et défendu, et je n'ai pas encore « peur. »

Cependant le sire de Lannoy s'était tout aussitôt rendu à Abbeville pour annoncer cette résolution soudaine du duc de Bourgogne au roi, qui en demeura confondu. Il commença alors à donner une explication de l'entreprise du bâtard de Rubempré. Il assura que le duc de Bretagne, ayant récemment envoyé maître Romillé, son vice-chancelier, en Angleterre, pour quelque négociation secrète, il avait voulu faire saisir les preuves écrites des complots qu'on tramait contre lui. Telle était, selon lui, la commission dont le bâtard avait été chargé ; pour y réussir, il avait fallu user de ruse et de secret, tout aussi bien que ce vice-chancelier de Bretagne qui voyageait travesti en moine, dérobant soigneusement sa trace. C'était pour s'enquérir si on l'avait vu en Hollande, et s'il était venu auprès du comte de Charolais, que le bâtard était venu à Gorcum.

Il était bien possible que la chose fût comme le roi le disait ; car le comte de Charolais était fort emporté et fort léger dans ses soupçons. Il croyait facilement qu'on formait contre lui des projets et des complots. D'ailleurs le procès du bâtard ne se faisait point. On ne produisait aucune déclaration, aucun interrogatoire de lui ; le roi pouvait nier, comme monsieur de Charolais pouvait affirmer.

Le sire de Lannoy retourna sans tarder auprès du Duc, et y trouva les mêmes rumeurs ; elles occupaient aussi tous les esprits à Calais et en Angleterre. « Sire, écrivait « le sire de Lannoy au roi, j'ai reçu hier de Wenloch des « lettres que je vous envoie. Vous y verrez toutes les « impostures qu'on débite dans ce pays-là. On dit ici que

« monsieur de Charolais viendra dès qu'on aura fait le « procès au bâtard. Je ne sais ce qui en sera ; mais Dieu « sait comme on parle chez lui de mon oncle de Croy et « de moi. Quelque chose qu'on dise, il faut avoir patience, « autrement on gâterait tout. Le temps fera connaître la « vérité [1]. »

Le sire de Croy donnait les mêmes conseils au roi, lui recommandant de ne s'émouvoir en rien de ce qui pouvait lui être rapporté, et de croire que le duc de Bourgogne voulait demeurer son très-humble et très-obéissant, comme il l'avait toujours été. Son départ d'Hesdin n'avait pas une autre cause, disait le sire de Croy, que l'embarras où il eût été, soit de refuser, soit d'accorder ce que le roi aurait pu avoir à lui demander.

Le roi s'appliqua donc à chasser de l'esprit des Anglais toutes les fâcheuses idées qu'ils avaient prises de lui. Il y avait surtout un homme que la garnison anglaise de Guines avait arrêté, qui faisait, disait-on, les plus étranges relations sur les volontés et les projets du roi. Il demanda que cet homme lui fût amené. Sir Robert Nevil, secrétaire du comte de Warwick, s'était rendu à Rouen, auprès du roi, et comme il n'avait pas conduit le prisonnier, le roi l'envoya chercher sur-le-champ par Josselin du Bois-Bailli, son maréchal des logis, qui était son serviteur le plus actif, le plus subtil, le plus zélé, le plus capable de tout. A peine arrivé, ce maréchal des logis et plusieurs conseillers interrogèrent cet homme en présence de sir Robert Nevil, ainsi que l'avait exigé le roi. C'était un nommé maître Puissant, bourgeois de Bruges ; il fut convaincu de mensonge, et désavoua pleinement tout ce qu'il avait dit.

[1] Legrand.

Le roi montra aussi à sir Robert Nevil des lettres du duc de Bretagne, qui prouvaient invinciblement qu'il avait négocié avec lui en même temps qu'avec les Anglais, et avait offert son alliance contre eux ; prouvant ainsi qu'il n'y avait nulle confiance à mettre en ce prince.

Du reste, le roi fit grand accueil à sir Robert ; mais celui-ci se méfiait de tout dans cette cour, où il y avait tant de gens rusés, dévoués entièrement à la volonté de leur maître et empressés à le servir.

Quant au duc de Bourgogne, le roi lui envoya une solennelle ambassade, composée du comte d'Eu, de Pierre de Morvilliers et de l'archevêque de Narbonne. La veille on avait vu arriver à Lille le comte de Charolais, accompagné de quatre-vingts chevaliers et de six cents chevaux. Les ambassadeurs de France eurent, dès le jour suivant, leur audience du duc Philippe. Ce fut le chancelier qui porta la parole[1]. Il commença par se plaindre hautement, au nom du roi, de tout ce qui avait été dit contre l'honneur et la renommée de Sa Majesté ; il expliqua la commission donnée au bâtard de Rubempré contre le vice-chancelier de Bretagne, et comment on avait dû aller l'attendre en Hollande, puisqu'il devait venir y rendre compte à monsieur de Charolais de sa négociation en Angleterre. Puis le chancelier remontra quelle offense c'était d'avoir fait saisir ainsi, sans nulle cause, un serviteur du roi, venu pour accomplir son office et pour prendre un homme suspect de s'employer à des projets qui étaient crime de lèse-majesté. Il s'attacha à faire voir comment le bâtard n'ayant amené à Gorcum que trois hommes de son équipage, on ne pouvait croire

[1] Chatelain. — Amelgard. — Comines.

qu'il voulût rien tenter contre monsieur de Charolais.

A ces mots, le comte de Charolais mit un genou en terre devant son père. « Très-redouté seigneur et père, « dit-il, je vous prie qu'il vous plaise que je puisse « répondre aux paroles proférées qui touchent votre hon- « neur et le mien. Avec l'aide de Dieu, je répondrai « tellement, que je défendrai bien vous et moi. Pourvu « que je me croie en la grâce de Dieu, je ne crains homme « qui vive sous le ciel, que vous, mon seigneur et père; « et c'est pour moi grande merveille que le roi de France « me poursuive ainsi, moi qui suis son humble parent. » Le chancelier lui coupa alors la parole, et, sans s'adresser à lui : « Monseigneur, dit-il au Duc, nous n'avons point « charge du roi de répondre ni de bouche ni par écrit à « monsieur de Charolais. » Le Duc ordonna à son fils de se taire. Il obéit, non sans trouble, et le chancelier continua [1].

« Cela n'a pas suffi à monsieur de Charolais; il a fait courir aussitôt le bruit dans le pays que ce bâtard était venu, de la part du roi, appréhender sa personne et lui faire violence en son corps. Puis il envoya par devers vous Olivier de la Marche, pour vous faire un tel récit, que cet Olivier a répandu sur toute sa route. De plus, monsieur de Charolais a fait publier cette nouvelle à Bruges, dans une ville où s'assemblent des gens de toute nation; il l'a fait prêcher dans les églises du haut de la chaire de vérité. Et comme la renommée du mal va plus vite que celle du bien, l'honneur du roi a été promptement atteint par cet esclandre dans tous les pays voisins; il le serait bientôt dans tout l'univers, si l'on ne trouvait pas manière

[1] Duclercq.

de contredire auprès de tous les princes et dans tous les royaumes un mensonge si amer pour un roi de France, pour un roi qui porte le nom de très-chrétien. »

Cependant monsieur de Charolais ne pouvait contenir sa colère, et il voulut encore interrompre le chancelier. « Monseigneur de Charolais, je ne suis pas venu parler à « vous », reprit Morvilliers. Et comme le comte pria encore son père de le laisser parler, le bon Duc lui dit : « Je répondrai pour toi comme il me semble qu'un père « doit répondre pour son fils. Toutefois, puisque tu en « as si grande envie, penses-y aujourd'hui, et demain « dis ce que tu voudras. »

Le chancelier poursuivit : « En outre, vous aviez promis à maître Jean Havart de ne pas quitter Hesdin sans avertir le roi, et dès le lendemain vous êtes parti. Alors la renommée a publié que, comme monsieur de Charolais, vous aviez eu peur que le roi ne vous fît prendre, ce dont il n'a jamais eu la pensée. Et certes il est bien émerveillé que vous ayez eu un tel soupçon, vous qu'il aime et honore plus que tous les vivants, vous à qui il l'a si libéralement montré et voudrait le prouver encore. Il avait assurément de grandes affaires dans les autres quartiers de son royaume ; cependant il s'est tenu près du lieu de votre séjour par amour pour vous, et afin de conclure la paix avec les Anglais par votre moyen, ce qui n'est pas signe qu'il voulût vous donner le moindre sujet de crainte.

« Le roi requiert donc trois choses : la première, que le bâtard, ses compagnons et sa barque soient rendus avec dommages et intérêts ; la seconde, que vous lui remettiez Olivier de la Marche, afin d'en faire punition comme il convient et comme bon lui semblera ; la troi-

sième, de lui livrer celui ou ceux qui, en leurs sermons, l'ont diffamé à Bruges. »

Le comte d'Eu ajouta : « Monsieur, vous êtes bon et « sage ; vous avez entendu ce que le roi demande, vous « pouvez l'accorder maintenant et sans plus attendre. Ce « sera lui faire plaisir ; la chose dépend de vous seul, et « vous n'avez pas besoin de conseil. »

— « Oh, oh ! mon frère, répondit le Duc, vous ne faites « qu'arriver. On ne peut pas demander et obtenir en une « heure ; j'ai espérance de faire et de répondre en telle « sorte que mon seigneur le roi sera content. »

— « Monsieur, répliqua aigrement le comte d'Eu, vous « répondrez à votre loisir ; mais je vous conseille de ren- « voyer aussitôt au roi le bâtard son serviteur, ou il en « pourra advenir des maux irréparables. »

Sur ce, le duc se leva. « J'ai d'autres fois, dit-il, « entendu des paroles hautaines et menaçantes, et ne « m'en suis jamais ému. Je ne le suis pas davantage aujour- « d'hui ; soyez le bienvenu, mon frère, à demain. »

Pour lors Jacques de Luxembourg s'avança vers le Duc, et se jeta à ses pieds : « Monseigneur, dit-il, j'ai entendu « que messieurs les ambassadeurs du roi ont imputé « charge de trahison et de lèse-majesté à monsieur de « Bretagne, dont je suis parent et serviteur. Je dois, « comme chevalier, répondre pour mon maître absent, « et je m'offre, sauf le respect pour la majesté royale, à « répondre en effet pour lui en tout lieu et à toute heure. « Je maintiens qu'il ne fit jamais chose qui pût donner « lieu à charge contre son honneur, et je prends à témoin « vous et messieurs les ambassadeurs que je m'acquitte de « mon devoir. »

— « Mon cousin, répondit le Duc, vous dites bien, et

« votre offre est à recevoir ; mon cousin de Bretagne « est un noble prince, un bon chevalier en qui je me « fie. »

— « Messire Jacques, reprit le comte d'Eu, nous sommes « venus ici en ambassade, et non en bataille, pour exposer « ce que le roi nous a chargés de dire. C'est au roi et à « monsieur de Bretagne à s'entendre là-dessus, et point « à nous de nous en débattre. »

Alors chacun se retira, songeant à la grande audience du lendemain, surtout le comte de Charolais, qui passa la nuit entière à bien préparer ce qu'il avait à dire, sans même se faire aider d'aucun secrétaire, écrivant de sa propre main tout ce qu'il voulait répliquer.

L'audience fut remise au surlendemain. Le comte de Charolais s'y présenta avec une suite de plus de cent vingt chevaliers. Il était vêtu d'une robe de drap d'or, et magnifiquement paré. Le Duc son père siégeait entouré des princes de son sang, des chevaliers de son Ordre, des serviteurs de sa maison.

Son fils mit un genou en terre sur un carreau de velours, et, par un long discours, demanda à répondre pour venger son honneur et celui de sa noble maison. « Il me « plaît : parlez », lui répondit le Duc.

Commençant par le crime de lèse-majesté dont on avait qualifié ses relations avec le duc de Bretagne, et répondant à l'imputation qu'on lui faisait d'avoir su et approuvé les traités conclus contre le roi par ce duc avec les Anglais et le roi Édouard, anciens ennemis du royaume, il protesta qu'il ignorait complétement le voyage en Angleterre de maître Jean Romillé.

« Hélas ! mon très-redouté seigneur, ajoutait-il, la chose que j'ai le plus désirée en ce monde, après le salut

de mon âme, c'est de suivre les vertueuses et louables traces de vous et de vos nobles prédécesseurs, qui, par leur vertu, leur sens, leur vaillance et leurs œuvres, ont élevé si haut cette maison. Je ne pourrai jamais rendre assez de grâces à mon Créateur, de m'avoir fait naître et sortir de tous côtés de tant de vertueux et nobles princes. Si tout ce qu'on m'impute était véritable, je serais donc bien loin de ce que je désire, et je me serais grandement fourvoyé des devoirs que je dois suivre. Je serais non-seulement à blâmer, mais à fuir par tout le monde, et il vaudrait mieux pour moi être mort au sortir des fonts du baptême. »

Passant aux trraités d'alliance contre le roi, qu'on lui imputait d'avoir lui-même conclus avec le duc de Bretagne, il les nia de même, avouant seulement le grand amour qu'il avait pour son cousin de Bretagne, à cause des grandes vertus qu'il lui connaissait. « Le roi ne peut trouver mauvaises, disait-il, la concorde et l'union des princes de son royaume. Ils n'en seront que plus soumis au roi, lorsqu'il lui plaira de les traiter comme il le doit, et de ne pas faire contre eux des alliances avec les étrangers et les ennemis. Ses nobles prédécesseurs tâchaient, au contraire, de tenir les princes dans la paix. Maintenant, sans que mon seigneur le roi s'en soit mis en peine, ils sont, grâce à Dieu, tous en bonne intelligence, plus que cela ne s'est vu depuis que le royaume a reçu la foi chrétienne. Maudit soit celui qui travaillerait à les désunir ! »

Il se justifia ensuite de l'emprisonnement du bâtard de Rubempré, dont il ignorait la commission, aussi bien que le voyage du vice-chancelier de Bretagne. Il pouvait donc soupçonner tout autre motif à sa secrète entreprise. D'ail-

leurs il en avait fait rendre compte tout aussitôt à son père par Olivier de la Marche.

« On m'impute, continua-t-il, d'avoir enjoint à cet Olivier de semer sur sa route de méchants discours contre le roi; on parle de sermons prêchés à Bruges; certes, monseigneur, je ne crois pas qu'il soit besoin de chercher aucun moyen pour émouvoir votre peuple contre le roi; vous savez ce qui en est. »

Si ce bâtard avait encore été retenu après s'être réclamé du roi et avoir exposé de quelle commission il était chargé, c'est que ses paroles et ses réponses s'étaient contredites plus d'une fois, et qu'il expliquait mal pourquoi il avait pris tant d'informations sur monsieur de Charolais.

Enfin les ambassadeurs avaient parlé de sa haine contre le roi, et cherché quels en pouvaient être les motifs; ils avaient dit que c'était sans doute la perte de sa pension.

« Quand il lui plut de me la donner, j'avais reçu si largement des biens de vous, que je n'en avais nul besoin. Je ne la demandais ni ne la désirais, et ne l'acceptai que pour ne pas sembler mépriser ses bienfaits. Il lui a plu ensuite de me l'ôter; il était en son pouvoir de le faire, et je n'en ai pas eu si grand déplaisir que les ambassadeurs le croient, tant vous m'enrichissez chaque jour.

« Mais ce que chacun n'ignore pas, c'est que le roi, depuis un temps, m'a pris en courroux et en imagination contraire, sans que je l'aie mérité. Il a publiquement dit qu'il me tenait pour son ennemi, ce que je ne fus et ne serai jamais. Mainte fois, parlant au sire de Ligne et à plusieurs autres auxquels il faisait mauvais accueil, il leur

a donné pour motifs qu'ils étaient mes serviteurs et qu'ils en porteraient la peine.

« Il s'est vanté souvent, vous le savez comme moi, de se procurer, et Dieu sait par quels moyens, plusieurs places de vos états. Il a dit qu'au moyen des Liégeois il me débouterait du duché de Brabant, pour le donner à mon cousin de Nevers, et lui a promis mille lances pour cette entreprise. Cela serait contre la justice, car la Chambre que vous avez en Brabant a jugé que j'en devais être l'héritier, et non pas monsieur de Nevers. Si le roi, qui se dit le très-chrétien, veut, contre la droiture, me déposséder, force me sera d'y rémédier, puisque je ne peux laisser perdre mon état. »

Le comte de Charolais termina en disant que le roi, ayant la volonté de faire publier ses griefs parmi tous les rois et les royaumes chrétiens, il demandait congé et grâce pour y répondre partout où besoin serait.

Chacun, et le Duc tout le premier, admira le sens, la prudence et la force de monsieur de Charolais ; mais on jugeait bien que si son père n'eût pas été présent, il n'aurait pas eu tant de sagesse et aurait parlé plus âprement.

Le Duc prit aussitôt la parole ; il déclara que le bâtard de Rubempré ne serait point rendu. « Il a été saisi, dit-il, au pays de Hollande, où je suis seigneur de la terre et de la mer, sans reconnaître nul souverain que Dieu ; le roi n'a rien à y voir ni à y connaître, puisque c'est hors de sa seigneurie. Le bâtard a été mis en justice, et elle lui sera faite selon son démérite ou son innocence. C'est d'ailleurs chose notoire, dans tous mes pays, que ce bâtard ne vaut rien, qu'il est homicide et mauvais garçon.

« Quant à l'écuyer qu'on veut me faire livrer, il est de l'hôtel de mon fils, et je ne pense point qu'il ait rien fait ni dit que ce qu'il devait. S'il en est autrement, je m'en informerai, et justice sera faite comme il appartiendra.

« Pour les prédicateurs, je suis prince de la terre, et ne puis connaître que des séculiers, non des gens de l'Église, auxquels je ne veux toucher. C'est, il est vrai, chose certaine que beaucoup de prêcheurs sont peu sages, disent des paroles sans avis ni commandement, puis vont où bon leur semble, et l'on ne sait plus ce qu'ils deviennent. D'ailleurs, je ne crois point qu'on ait prêché contre le roi.

« Vous reprochez à mon fils d'être soupçonneux et méfiant; certes, ce n'est pas de moi qu'il tiendrait ce défaut. C'est peut-être de sa mère, ajouta-t-il en souriant, car elle est bien la plus méfiante et la plus soupçonneuse dame que j'aie connue; toujours elle croyait que j'aimais quelque autre femme qu'elle. Pour moi, je n'ai jamais craint ni homme ni prince, et pas plus maintenant que jadis. Toutefois mon fils avait grande raison de se méfier, et, à sa place, sur le rapport qu'on faisait des allures de ce bâtard, je l'aurais fait saisir tout comme lui. »

Puis il passa au reproche que le roi lui faisait à lui-même d'avoir quitté tout à coup la ville d'Hesdin, et de ne pas lui avoir tenu parole. Sur ce sujet il s'anima un peu, et, élevant la voix, il dit : « Je veux bien qu'on sache que ma bouche n'a jamais rien promis à homme qui vive, sans le lui avoir tenu à ma possibilité. » Puis il se remit, en reprenant son langage facile et gracieux : « Je n'ai jamais failli à personne qu'aux dames; je vous prie donc de rappeler à monseigneur le roi que, lorsque

je pris congé de lui, je lui dis que, s'il ne me survenait pas quelque affaire nouvelle qui commandât mon retour, je ne partirais point d'Hesdin sans le voir et lui parler. Je ne lui ai point promis autre chose. Or, à l'heure où je partis, il m'était advenu tout à coup de grosses affaires, comme, par exemple, celle de ce bâtard. »

Le chancelier insista encore, fit remarquer la solennité d'une telle ambassade, la plus grande que le roi pût envoyer, et demanda qu'elle ne retournât point sans rien obtenir d'un prince à qui le roi avait montré tant d'amitié et fait tant de bien.

Le Duc l'interrompit, et rappela qu'au contraire c'était lui qui avait rendu au roi honneurs, services et biens : qu'il ne s'en repentait point, mais que le roi ne lui avait rien accordé encore de ce qu'il lui avait promis.

Alors Pierre de Goux, sur l'ordre du Duc, prit la parole : « Messieurs, dit-il, afin que chacun l'entende, monseigneur le Duc ici présent, ne tient pas tout ce qu'il a du roi de France. Il est vrai que le duché de Bourgogne, le comté de Flandre et le comté d'Artois sont du royaume; mais il a, hors de France, de belles seigneuries, telles que les duchés de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg, de Louvain, les comtés de Bourgogne, de Hainault, de Hollande, de Zélande, de Namur, et autres pays qu'il tient de Dieu seulement. »

Le chancelier de France, qui était un homme aigre et emporté, entendant ce discours, répliqua : « Il n'est pour« tant pas roi. » A cette parole, le Duc éleva la voix : « Je veux bien que tout le monde sache que, si j'eusse « voulu, j'aurais été roi. » Puis il termina l'audience, fit apporter le vin et les épices, et déclara aux ambassadeurs qu'avant trois jours ils auraient leur réponse par écrit.

Quant à monsieur de Charolais, il s'approcha, en sortant, de l'archevêque de Narbonne, et lui dit : « Recom-« mandez-moi très-humblement à la bonne grâce du roi, « et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la tête par le chan-« celier, mais qu'avant qu'il soit un an il s'en repentira. »

LIVRE DOUZIÈME.

Discordes de Bourgogne. — Disgrâce de la maison de Croy. — Mécontentements en France. — Le roi assemble les princes à Tours. — Ligue du bien public. — Guerre contre le duc de Bourbon. — Les Bourguignons devant Paris. — Bataille de Montlhéry. — Arrivée de l'armée de Bretagne. — Le roi rentre à Paris. — Arrivée de l'armée de Lorraine. — Négociations avec les princes. — Monsieur de Charolais retourne en Flandre. — Le roi reprend la Normandie. — Griefs de Monsieur Charles, frère du roi. — Changement dans la situation du royaume. — Plaintes du comte de Charolais. — Destruction de Dinant. — Nouveaux projets contre le roi. — Mort du duc Philippe.

L'ambassade que le roi venait d'envoyer, et les discours hautains du chancelier de France, avaient allumé les esprits contre le sire de Croy plus encore qu'auparavant. On lui imputait d'avoir conseillé au roi tout ce qui venait de se faire et se dire. On assurait que les ambassadeurs s'étaient comportés entièrement d'après son avis. La présence du comte de Charolais, de ses serviteurs et de ses partisans à la cour de Bourgogne n'augmentait pas peu cette rumeur.

D'ailleurs il n'y avait, disait-on, rien de si orgueilleux et de si absolu que tous ces Croy. Jamais simples gentilshommes n'avaient fait si rapidement une si haute fortune[1] : richesses, pouvoirs, seigneuries, tout s'amassait dans leur maison. Ils étaient maintenant unis par alliance avec les maisons de Luxembourg, de Lorraine et de Bavière, et semblaient se regarder comme des princes ou plus que des princes. Leur faste passait toute croyance. C'était un train infini de serviteurs, de parents et d'amis, qui leur formaient comme une cour. Le plus sage de tous les Croy était encore le sire Antoine. Son frère Jean, sire de Chimay, gouverneur de Luxembourg et du comté de Namur, qui d'ordinaire ne se tenait pas auprès du Duc, était bien plus rempli d'orgueil et de hauteur. On eût dit qu'il possédait en propre les états dont il n'avait que le gouvernement. Il y régnait comme en sa seigneurie, et le comte de Charolais pouvait craindre qu'il ne songeât à se les faire donner par le Duc, ou à s'y maintenir après sa mort avec l'appui du roi de France.

Toutefois le plus exigeant, le plus âpre dans sa convoitise d'argent et de pouvoir, le plus dur dans son langage, le plus fier de tous les Croy, c'était Philippe, sire de Quievrain, fils du sire de Chimay, premier chambellan du Duc et grand-bailli du Hainault. Cette grandeur dont il avait joui dès sa jeunesse, sans même avoir la peine de la gagner par son mérite, comme avaient fait son père et son oncle, l'avait enivré de présomption ; il était déplaisant et même odieux à tous. C'était lui qui, du temps qu'il portait le nom de sire de Sempy, avait commencé les querelles entre le Duc et son fils, par sa concurrence avec le

[1] Chatelain.

sire d'Emeries, fils du chancelier de Bourgogne, lorsque tous les deux, en leur première jeunesse, étaient chambellans de monsieur de Charolais.

Le sire de Lannoy, fils d'une sœur de messieurs de Croy, était aussi devenu un grand personnage et fort envié. Il s'était merveilleusement enrichi dans son gouvernement de Hollande. De sa seigneurie, où l'on ne voyait jadis qu'un méchant village et une vieille tourelle, il avait fait une bonne ville close et fortifiée. Du reste, il était le bras droit de son oncle Antoine, et grand ami du roi de France; sachant leurs secrets, allant sans cesse de l'un à l'autre, chargé de messages et d'ambassades en Angleterre; ce qui n'excitait pas peu les méfiances et les murmures.

Le comte de Charolais ne pouvait voir sans chagrin et sans alarmes son père tombé en de telles mains; il craignait que toute la puissance de Bourgogne ne fût ainsi vendue au roi, et que son héritage ne fût partagé. Il lui semblait surtout important de ne pas être éloigné au moment où le duc Philippe viendrait à mourir. Sa volonté était donc de ne pas retourner en Hollande.

Le Duc désirait aussi garder son fils auprès de lui. Il avait pour lui une tendresse paternelle, mais ne voulait point le laisser gouverner; il lui aurait déplu d'être tenu en tutelle et traité comme un vieillard sans raison et sans volonté. Il fit un grand accueil à monsieur de Charolais, surtout en public. Le duc de Bourbon, la duchesse douairière sa mère, le duc de Gueldre, étaient pour lors à Lille, et il y eut beaucoup de fêtes et de banquets, où la meilleure intelligence semblait régner entre le père et le fils. Néanmoins ils ne se parlaient pas du fond du cœur.

Enfin un jour monsieur de Charolais vint trouver le Duc

dans son oratoire, et commença à lui confier tous ses chagrins, à lui exposer, en grande franchise et tendresse, toute l'amertume de sa vie, à se plaindre des soupçons qu'on avait contre lui, de l'éloignement où il était tenu. Peu à peu, en racontant sa tristesse, il s'attendrit, et les larmes lui vinrent aux yeux. Le bon Duc, voyant son fils en cet état, s'émut aussi, et s'efforça de le calmer, de le consoler, en l'assurant de son amitié. « Charles, lui dit-il, « vous êtes mon seul fils, et j'ai pour vous le cœur d'un « père. Ceux qui sont à l'entour de moi ne sont que mes « serviteurs; ils me sont étrangers; vous, vous êtes ma « chair et mon sang. Si tels ou tels vous déplaisent et « vous contrarient, s'ils vous haïssent et machinent contre « vous, croyez que j'en ai le cœur blessé. Mais considérez « combien la fortune des princes et des royaumes est va- « riable. Il faut mener les affaires doucement, avec pru- « dence, mesure et patience. Il faut savoir dissimuler bien « des choses pour arriver glorieusement à ses fins. Je suis « aujourd'hui sur mes vieux jours; j'ai pris mon pli. Tou- « jours j'ai maintenu la paix en ma maison; j'en ai chassé « la discorde, et j'y ai étouffé les cabales, éteint les scan- « dales. Quand il y a eu deux partis, j'ai écouté l'un « comme l'autre, sans croire rien légèrement, et sans « renvoyer de mon service les gens de bien, encore que « je leur aie sû des torts. Je voudrais que vous en fissiez « autant, Charles, pour l'amour de moi et aussi pour votre « avantage. Voyez, au moment présent, dans quel train « s'est mis le roi, et s'il n'importe pas d'aller avec un « grand sens, de ne rien précipiter, de ne faire aucun « esclandre. En de telles affaires, il me faut des gens « sages, et nuls emportements. Je vous ai écouté avec « miséricorde; mais je ne puis vous croire, et il m'est

« amer d'entendre imputer tant de blâme à ceux que je « n'ai jamais trouvés en faute. Sans l'amitié qui doit être « entre nous, à peine pourrais-je croire que vous pensez « sincèrement ce que vous dites. Croyez, Charles, que vos « ennemis sont les miens ; qu'on ne fera rien contre vous « sans m'offenser, et que, si vous voulez être ici et de- « meurer avec moi, je vous serai bon père autant que vous « me serez bon fils. »

Monsieur de Charolais fut touché d'un si aimable langage, et se sentit tout reconforté. Il promit humblement d'être toujours rempli de modération et d'obéissance, continuant pourtant à maintenir d'un ton plus doux, mais avec la même persuasion, que les Croy travaillaient à ruiner la maison de Bourgogne.

Dans de telles circonstances, plusieurs hommes sages et fidèles serviteurs, surtout le sire de la Roche, s'entremirent pour réconcilier le comte de Charolais et le sire de Croy ; mais ce fut chose impossible. Il y avait d'une part trop d'orgueil, de l'autre une volonté trop absolue et trop emportée. Le sire de Croy n'endurait point qu'on lui remontrât comment il était trop altier, trop fastueux, comment il étalait trop sa richesse et montrait trop son pouvoir. Le comte de Charolais, de son côté, ne voulait avoir nul égard pour des gens si importants, qui conduisaient de si grandes affaires, et avaient rendu tant de services à son père. D'ailleurs il était difficile de s'entendre sur le principal article proposé. Monsieur de Charolais voulait que les Croy renonçassent aux pensions et aux offices qu'ils avaient en France, et à l'amitié du roi. Le sire de Croy, qui ne cachait rien de ses méfiances, ne voulait point abandonner ce qu'il regardait comme le fondement de sa fortune et le garant de sa sûreté après la mort du Duc.

En effet, la santé du duc Philippe semblait s'affaiblir de jour en jour ; il était venu de Lille à Bruxelles, et, au mois de mars, il tomba si gravement malade, qu'on crut qu'il allait mourir. Le comte de Charolais prit alors toutes ses mesures ; il avait avec lui ses principaux partisans : le sire Jean de Luxembourg, le sire de Fiennes, le sire de Hautbourdin, le sire de Roussy, le prince d'Orange, le sire de Château-Guyon et une multitude de nobles et de chevaliers. Le sire de Croy était absent, et l'on n'avait affaire qu'à son neveu de Quievrain. Les ordres furent envoyés dans les villes et pays dont les Croy étaient gouverneurs, Luxembourg, Namur, Beaumont, Boulogne, pour recevoir de nouveaux capitaines. Comme deux ou trois jours après le Duc recouvra quelque santé, et qu'on vit qu'il en pourrait revenir, monsieur de Charolais, profitant de sa faiblesse, le fit consentir à lui confier tout le gouvernement de ses états.

Le sire de Quievrain ne perdit pas courage ; le plus grand nombre des conseillers était de son parti. Dès le lendemain, il fit assembler le conseil, et le Duc révoqua ce qu'il avait réglé la veille. Pour lors le comte de Charolais éclata ; il réunit tous ses partisans, déclara qu'il tenait le sire de Croy, ses parents et ses alliés, pour ennemis de lui et de l'état, et fit publier et envoyer des lettres à toutes les bonnes villes pour exposer les causes de sa conduite. En même temps deux ou trois de ses chevaliers se rendirent de sa part auprès du sire de Quièvrain, et lui signifièrent de quitter tout aussitôt la cour et le service du Duc, sans quoi il lui mésarriverait[2].

Le sire de Quievrain n'était pas en mesure de résister

[1] L'année commença le 14 avril. = [2] Duclercq. — Comines.

à force ouverte ; son embarras était grand ; il ne savait que résoudre pour sauver son honneur, et sa vie qui était en péril. Enfin il alla trouver le Duc, se jeta à ses pieds, le remercia de tous les biens qu'il en avait reçus, lui et sa famille, expliqua comment il était en haine à monsieur de Charolais, et demanda avec chagrin et frayeur la permission de se retirer.

Le vieux Duc fut jeté dans un grand trouble par ce discours ; il défendit au sire de Quievrain de s'en aller ; peu à peu la colère s'empara de lui ; il s'emporta en paroles violentes, finit par saisir un épieu, sortit de sa chambre, descendit jusqu'à la porte de l'hôtel, criant qu'il verrait si son fils voudrait assassiner ses serviteurs. Sa sœur, la duchesse de Bourbon, les autres dames de sa maison et le bâtard de Bourgogne s'empressaient autour de lui pour le calmer et le ramener dans son appartement. Ils y réussirent enfin. Le Duc était faible et malade ; personne ne le craignait plus, et on ne pouvait plus s'assurer sur sa volonté. Le sire de Quievrain vit bien que le danger était grand. Sans dire adieu à son maître, sans prendre congé de lui, il partit secrètement, et emporta ses bagages les plus précieux.

Après un mois environ de conseils et de pourparlers, et tandis que les seigneurs de Croy, réfugiés en France, s'armaient de concert avec le comte de Nevers, capitaine de la Picardie, on parvint à réconcilier le Duc avec son fils. Ce fut pendant la Semaine-Sainte, et à la suite d'un beau sermon où le prédicateur s'était efforcé d'émouvoir la tendresse et la miséricorde du duc Philippe, que les chevaliers de la Toison-d'Or lui amenèrent son fils. « Mon « très-redouté père, dit-il en se jetant à genoux, en l'hon« neur de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ, si

« j'ai méfait envers vous, je vous prie de me pardonner ; « ce que j'ai fait, c'est pour me préserver de la mort, et « pour sauver vous et vos sujets. » Le vieux Duc tenait son fils par le bras, et avait les yeux fixés sur lui. Enfin il lui dit : « Mon fils, je vous pardonne. » En prononçant ces paroles, il se mit à pleurer, ce qui attendrit toute l'assemblée. De ce moment son règne fut fini, et tout le gouvernement tomba aux mains du comte de Charolais.

C'était pour commencer de grandes affaires et pour jeter la Bourgogne et la France dans un trouble et une calamité qu'elles avaient oubliés depuis longtemps, que monsieur de Charolais se montrait si pressé d'être le maître. Il voulait mettre à exécution les résolutions qu'il avait prises, et l'entreprise pour laquelle il préparait tout depuis plusieurs mois.

Le roi, aussitôt après le retour de ses ambassadeurs, avait bien vu ce qui le menaçait. L'amitié et l'appui du duc de Bourgogne venant à lui manquer, rien ne pouvait plus le préserver de la haine qu'il avait excitée parmi tous les princes. Le duc de Bretagne était devenu son mortel ennemi ; il avait sacrifié les intérêts de la maison d'Anjou en Italie ; le duc de Bourbon, neveu du duc Philippe, était plus Bourguignon que Français. Son jeune frère le duc de Berry vivait dans la contrainte, et se tenait pour offensé du peu d'égards qu'on lui témoignait. En outre, les façons du roi, ses discours absolus et railleurs, son penchant à s'entourer de gens de bas étage, donnaient un continuel sujet de murmures aux grands seigneurs et à la noblesse. Par ses promesses, par son argent, par la subtilité de son esprit, par l'adresse de son langage, il s'était fait une quantité de serviteurs de toute condition, que l'on savait prêts à lui obéir en tout, à exécuter ses volon-

tés sans ménager personne, et à ne connaître ni bien ni mal, ni juste ni injuste[1], lorsqu'il s'agissait d'accomplir un commandement du roi. C'était un grand motif de crainte et de méfiance; chacun tremblait pour soi, et se trouvait contraint de ménager humblement des gens de rien, qu'au fond on détestait et méprisait.

Les bonnes villes et la bourgeoisie n'étaient pas en meilleure affection pour le roi. Il avait augmenté les impôts sans assembler les États et sans se soucier des vieilles libertés du royaume. Son père en avait fait autant; mais il avait été mieux excusé, aux yeux des peuples, par la nécessité de remédier au désordre des gens de guerre et de former des compagnies d'ordonnance. Maintenant on voyait moins que jamais où passait l'argent des taxes et subsides. Les entreprises sur l'Espagne avaient peu profité. Les secours donnés à la reine Marguerite ne lui avaient servi de rien. La division semée entre les princes, les sommes données à leurs serviteurs pour les gagner secrètement, les cabales excitées et entretenues de tous côtés, ne procuraient aucun avantage au royaume.

Une autre cause de mécontentement, c'était la tyrannie que le roi faisait exercer, afin de satisfaire le furieux goût qu'il avait pour la chasse. Dans les provinces où il se tenait d'habitude, il l'avait interdite à tous ses sujets, nobles ou autres, sans aucun égard pour les droits de seigneurie. Les chiens et les oiseaux de vol étaient interdits; les filets, les piéges, tous les ustensiles de chasse étaient partout saisis et brûlés. Les moindres violations de ces ordonnances étaient cruellement punies, et il lui

[1] Chatelain.

arriva une fois de faire couper les oreilles à deux gentilshommes pour avoir tué un lièvre sur leur propre domaine: aussi disait-on communément que tuer un homme était un cas plus graciable que de tuer un cerf ou un sanglier[1].

Voilà en quel état le roi Louis avait mis, dans l'espace de moins de quatre années, un royaume que son père lui avait laissé tranquille, heureux, obéissant, respecté des pays voisins, ne leur inspirant nulle méfiance, se reposant sur l'autorité royale et sur la concorde des princes, dont les jalousies avaient enfin été apaisées par la force, la justice et la douceur. Le roi, jugeant le danger, se mit en peine de le prévenir. Il assembla à Tours les princes de son royaume: monsieur Charles son frère, le roi René, le comte du Maine, le vieux duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le comte de Penthièvre; les plus grands seigneurs s'y trouvaient aussi: le comte de Saint-Pol, le comte de Dunois, le comte de Foix, le duc de Nemours. L'évêque de Tournai et le sire de Créqui y étaient venus comme ambassadeurs du duc de Bourgogne. Le motif du roi pour convoquer cette assemblée était d'exposer ses griefs contre le duc de Bretagne, et de rendre compte du refus que ce prince faisait de se soumettre à la sentence de la commission présidée par le comte du Maine, qui, l'année précédente, avait réglé toutes les difficultés.

Après avoir fait expliquer la conduite du duc de Bretagne par le chancelier et par maître Jean Dauvet, ancien procureur général, et maintenant premier président du Parlement de Toulouse, le roi vint lui-même à l'assemblée et prit la parole. Il parla longtemps avec une

[1] Chatelain. — Duclercq. — Seyssel.

force et une vivacité qui émurent beaucoup tous les assistants, racontant les misères de toute sa vie, ce qu'il avait eû à endurer dans sa jeunesse, la haine des conseillers de son père, son exil en Dauphiné, sa fuite hors du royaume; la grande reconnaissance qu'il devait au duc de Bourgogne, auquel il donna de belles louanges. Puis il passa à la situation pauvre et déplorable où, disait-il, il avait trouvé le royaume, et à ses efforts pour y remédier. Ce n'était chose possible, ajoutait-il, qu'avec l'amour et la fidélité des princes de son sang et des autres seigneurs. Ils étaient les piliers de l'état; sans leur aide, un homme seul ne pouvait supporter le fardeau d'une couronne. Un roi, sans le cœur de ses peuples, était peu de chose. Les sujets sont tenus sans doute de le respecter, de le servir, de lui obéir; mais lui, il est obligé de les aimer, de les protéger, de leur rendre justice; lui et eux doivent concourir également, chacun selon son état, au bien public. Avec la concorde entre les chefs et les membres, le roi ne craignait point de défier ses ennemis, s'il en avait quelqu'un. Il n'oubliait point les obligations qu'il avait promises et jurées à son sacre, et avait toujours tâché de s'en acquitter. Il avait visité toutes ses provinces, afin de connaître par lui-même leurs nécessités et y porter remède. Il avait acquis le Roussillon et la Cerdagne pour mieux couvrir les marches de son royaume. Il avait retiré les villes de Picardie engagées depuis tant d'années. Tel avait été, depuis qu'il régnait, l'emploi de ses soins et de l'argent du royaume. Il savait bien que ses bons succès étaient dûs, en grande partie, à l'affection des seigneurs de son sang; aussi voulait-il toujours leur être bon parent et bon roi, et il ne doutait point qu'ils ne lui fussent bons et loyaux sujets.

Passant au duc de Bretagne, il parla des torts de ce prince, mais sans emportement, avec de grands égards. « J'aurais conquis toute sa terre, dit-il, et je la tiendrais « en ma main jusqu'au dernier château, que, s'il voulait « venir à miséricorde, je me comporterais de telle façon « que chacun connaîtrait que je ne veux pas détruire la « noble maison de Bretagne ; je ne demande que raison « et justice. »

Le roi René se chargea de répondre pour les princes. « Vous êtes notre roi, dit-il, notre souverain seigneur ; « nous n'en connaissons point d'autre. Nous sommes vos « très-humbles sujets et serviteurs. Nous vous remercions « des bonnes, gracieuses et honnêtes paroles que vous « venez de nous dire. Je vous dis, de par tous nos sei- « gneurs qui sont ici, que nous vous servirons envers et « contre tous, comme il vous plaira nous l'ordonner et « commander. Une partie d'entre nous avons été prison- « niers pour conserver nos loyautés envers la couronne ; « nous avons souffert largement des pertes et dommages ; « nous sommes encore prêts à nous employer, sans « crainte de la prison ou de nul autre péril, et sans y rien « épargner. Nous vous supplions d'ôter l'imagination que « nous vous réputions tel que l'ont dit les lettres du duc « de Bretagne ; nous savons que ce n'est que mensonges. « Nous désirons bien qu'il se gouverne envers vous telle- « ment que vous soyez content, et qu'il vous obéisse, « ainsi qu'il appartient. Si c'était votre plaisir, nous irions « tous le trouver pour ce sujet, ou du moins quelques- « uns de nous. »

Les autres princes l'avouèrent de ce qu'il venait de dire, et assurèrent le roi qu'ils voulaient vivre et mourir pour lui. Il les remercia, mais refusa l'offre que le roi

René venait de faire, d'aller tous trouver le duc de Bretagne. Seulement il pria chacun des princes de faire savoir en particulier au duc ce qu'ils pensaient de sa conduite. Alors le duc d'Orléans[1] entreprit d'excuser son neveu le duc de Bretagne; mais le roi, qui jusque alors s'était contenu, s'emporta si vivement, traita avec tant de dureté ce vieux et vénérable prince, qu'il rentra chez lui tout troublé, et mourut trois jours après.

Le roi recommença alors ses négociations avec le duc de Bretagne. Il envoya des commissaires pour veiller à l'exécution de la sentence rendue l'année d'auparavant, et que l'assemblée des princes venait d'approuver. En même temps le sire de Pont-l'Abbé se rendit auprès du duc de Bretagne comme ambassadeur, et lui fit les plus instantes remontrances sur sa conduite envers le roi, spécialement sur ses négociations avec le roi Édouard, qui venait même d'envoyer des ambassadeurs à Nantes. Toutefois aucun discours offensant ne fut adressé au duc de Bretagne, et le sire de Pont-l'Abbé s'employa plus à le calmer qu'à l'irriter. Telle était en ce moment la volonté du roi. Il eût donné beaucoup pour éviter l'orage qui se formait. De riches présents furent distribués aux serviteurs du duc de Bretagne. Une pension fut payée à Antoinette de Maignelais, sa maîtresse; rien ne fut omis de ce qui pouvait le ramener à la douceur et à la patience.

Mais il était trop tard: le mécontentement des princes et des grands seigneurs ne pouvait plus se contenir. Dès longtemps il étaient en secrète intelligence, et s'adressaient les uns aux autres des messages par des serviteurs de confiance.

[1] Mathieu. — Legrand. — Seyssel.

Le retour du comte de Charolais à la cour de son père avait été le vrai signal des entreprises qui allaient se former contre le roi. Déjà le duc de Bourbon était venu à Lille avant de se rendre à l'assemblée de Tours, et s'était engagé avec son cousin de Charolais. Enfin, vers la fin de décembre, il y eut à Notre-Dame de Paris une réunion des envoyés de tous les princes et principaux seigneurs qui apportèrent le consentement scellé de chacun d'eux à une ligue formée pour le bien public du royaume. Le chef principal devait être, du moins en apparence, le jeune frère du roi, Charles, duc de Berry; mais tout était encore secret : les envoyés se reconnurent les uns les autres à une aiguillette de soie rouge. Quelle que fût l'habileté du roi à tout savoir, il ignora ce qui se passait. Plus de cinq cents personnes étaient pourtant dans la confidence, et même plusieurs dames et demoiselles [1].

Rien n'éclatait encore en Flandre, où le vieux duc Philippe ignorait de tels projets [2], qui, sans doute, lui eussent déplu; mais le duc de Bretagne ne gardait plus nul ménagement. Le comte de Dunois s'était rendu auprès de lui; le duc d'Alençon y était depuis longtemps; les anciens serviteurs du roi Charles, qui vivaient dans la disgrâce du roi, Lobeac, Chaumont, de Beuil, s'étaient réfugiés à la cour de Bretagne. Ce prince répondit à peine au sire de Pont-l'Abbé, puis envoya successivement au roi deux ambassades, dont le langage fut plein de hauteur et de fermeté, et qui ne dissimulèrent rien des justes griefs du duc. Le roi reçut la dernière à Poitiers, vers le commencement du mois de mars, et continua à écouter sans emportement les vives remontrances qui lui étaient faites.

[1] La Marche. — [2] Comines.

Lorsque les ambassadeurs eurent pris congé, il se mit en route pour aller en pèlerinage à Saint-Junien, en Limousin; telle était son habitude lorsqu'il se trouvait dans quelque péril ou embarras. A peine était-il à une journée, qu'on lui écrivit de Poitiers, en toute hâte, que son frère le duc de Berry s'était enfui secrètement pour aller rejoindre Odet d'Aydie, ambassadeur de Bretagne, qui l'attendait à quatre lieues de là, et qui avait conduit toute cette affaire.

C'était précisément dans la même semaine que le duc Philippe tombait dangereusement malade, et que le comte de Charolais s'emparait du gouvernement des états de Bourgogne. En même temps le comte de Dammartin trouva moyen de s'échapper de la Bastille, et se réfugia près du duc de Bourbon. Tout commença pour lors à se manifester, et le roi s'aperçut à quelle ligue puissante il allait avoir affaire. Le duc Jean de Calabre, fils du roi René, le duc de Bourbon, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, le comte de Dunois et beaucoup d'autres seigneurs avaient signé l'alliance avec le comte de Charolais et le duc de Bretagne. Le frère du roi se mettait à leur tête; les meilleurs capitaines du royaume, Dammartin, de Beuil, le maréchal de Loheac, se joignaient à eux. Le roi ne conservait dans son parti que le roi René, le comte du Maine, le comte de Nevers, le comte d'Eu et le comte de Vendôme; encore ne se fiait-il pas beaucoup à aucun d'eux. Le royaume allait se trouver plus divisé et plus malheureux que jamais. On prévoyait les plus grandes calamités; chacun s'épouvantait de ce qui allait arriver. Les astrologues augmentaient encore de si justes alarmes, en annonçant que Mars, Jupiter et Saturne se trouvaient en conjonction; ce qui n'arrivait jamais sans

présager les plus tristes effets de la colère céleste [1].

Ce fut le duc de Bourbon qui commença les voies de fait. Il fit saisir à Cosne le sire de Crussol, écuyer du roi, et à Moulins Guillaume Juvénal, l'ancien chancelier, avec maître Pierre Doriole, général des finances, et les envoya en prison. En même temps le sire de Beaujeu, le comte de Dammartin et quelques autres s'étaient jetés dans la ville de Bourges, s'y étaient enfermés, et avaient donné mandement, au nom du duc de Berry, à tous les nobles tenant fief de se rendre auprès d'eux.

Le roi envoya partout des ambassadeurs; il chargea le roi René de négocier avec le duc de Bretagne, et de tenter de ramener le duc de Berry à de plus sages résolutions. La réponse du duc de Bourbon, qui se tenait en Bourbonnais, ne tarda pas à arriver. Le roi, feignant d'ignorer tout ce qui se passait, lui avait annoncé le départ du duc de Berry, et l'avait prié en peu de mots de monter à cheval pour venir le trouver sur-le-champ. Le duc de Bourbon le remercia de sa confiance et de son bon vouloir. « Je puis vous avertir et vous faire savoir tout à plein, écrivait-il, les motifs, tant du départ secret de monsieur de Berry que des autres choses qui sont, je crois, divulguées à cette heure en plusieurs parties de votre royaume et au dehors. Les seigneurs princes de votre sang, qui ont terres et seigneuries en votre royaume, et qui y ont bonne part, ont considéré depuis longtemps les façons de la justice, police et gouvernement, et les grandes extrémités et excessives charges du pauvre peuple. Outre nous, princes et seigneurs, nous avons vu chacun en ce qui le touche se plaindre et souffrir des vexations insupporta-

[1] Duclercq.

bles, au-delà de l'ordre dû et accoutumé. Mainte fois, depuis votre avénement à la couronne, plusieurs d'entre nous et de vos sujets vous ont fait des remontrances, ainsi qu'à ceux qu'il vous a plu d'approcher de vous et d'élever au maniement des affaires. Ces remontrances et ces plaintes étaient dignes d'être entendues, soit pour le bien de la chose publique, soit par égard pour les princes de votre sang; et cependant jusqu'ici votre plaisir n'a pas été d'y prêter l'oreille, ni d'y pourvoir en rien. Tout a été fait à votre volonté au moyen de quelques-uns qui sont autour de vous, et qui ne connaissent guère, comme on peut voir, l'état de votre royaume, auparavant si prospère par la bonne justice, tranquillité et police ordinaire. C'est pourquoi, mon très-redouté sieur, lesdits princes et seigneurs, tous ensemble et d'une commune voix, par pitié du pauvre peuple, dont la clameur et l'oppression sont parvenués à leurs oreilles, considérant que, nonobstant toutes remontrances, vous n'avez pas voulu apporter remèdes convenables, ont conclu, par signatures et scellés authentiques, de se joindre pour vous donner à connaître par une voie que Dieu, la raison et l'équité leur enseignent, que vous devez dorénavant mettre en France un meilleur ordre que vous n'avez fait depuis que la couronne est en vos mains. Nous espérons, avec l'aide de Dieu, faire une œuvre qui sera profitable à vous et à la chose publique, et en même temps très-honorable pour les princes de votre sang.

« Quant à ce que vous m'écrivez d'aller vers vous, il me semble, par la teneur de votre lettre, que vous n'êtes pas encore averti de ce que je vous déclare; ainsi je n'y puis aller. Le cas ne le requiert point. Certes, il déplaît aux seigneurs de votre sang que le royaume en soit venu

à cette commotion et nécessité, après que vous l'avez pris en si grande prospérité. Mais peut-être n'êtes-vous pas informé de tout ce qui se fait de mal autour de vous et dans vos provinces par puissance, force et violence. Nous vous en informerons donc tellement et si dûment, que vous devrez dire que ce que nous faisons a une bonne et juste cause, et que ceux qui s'en mêlent ne peuvent avoir nul blâme envers Dieu, votre couronne ni la justice. Je vous assure, mon très-redouté et souverain seigneur, que cette besogne n'est pas entreprise contre votre personne, mais seulement pour votre honneur, pour le bien de vous et de vos sujets, pour remettre tout en ordre, pour soulager et consoler le pauvre peuple; choses conformes à la raison et dignes de recommandation, qui requièrent prompte et convenable provision, telle que votre bonne discrétion saura y aviser. »

Le duc de Berry, en arrivant à Nantes, s'était hâté d'écrire une longue lettre à son oncle de Bourgogne, et de publier un manifeste pour expliquer les motifs de sa soudaine retraite. Il se plaignait aussi du mauvais gouvernement du roi et des méfaits de ses conseillers. « Ils ont mis Monseigneur en soupçon et en haine contre vous, disait-il au duc de Bourgogne, contre moi, contre tous les seigneurs du royaume, contre les rois de Castille et d'Écosse, ces anciens alliés de la France. Chacun sait aussi comment ont été gardées l'autorité et les libertés de l'Église; comment la justice a été faite et administrée; comment les droits des nobles ont été maintenus; comment le pauvre peuple a été préservé d'oppression. Moi, déplaisant des choses susdites, ainsi que je le dois être, comme celui qu'elles touchent de si près, j'ai désiré y pourvoir avec le conseil de vous, des seigneurs mes pa-

rents et autres nobles hommes. J'ai voulu aussi sauver ma personne que je savais en danger, car incessamment mondit seigneur le roi et ceux d'autour de lui parlaient de moi en telle sorte, que je devais me croire en péril. »

Le duc de Berry ajoutait de grandes louanges pour son oncle de Bourgogne, le conjurait de l'aider de ses conseils et de sa puissance, et dans le cas où il ne pourrait venir lui-même, d'envoyer, pour l'assister en de si louables desseins, monsieur de Charolais avec un nombre de gens suffisant, ainsi que plusieurs des sages et féaux hommes de son conseil.

Le roi ne tarda pas non plus à faire publier son manifeste dans les bonnes villes et dans tout son royaume; il s'y exprimait à peu près de la sorte :

« Aucuns, mus de mauvais espoir et damnable dessein, sans égard à Dieu ni au serment juré à nous et à la couronne de France, ont conspiré et machiné plusieurs choses préjudiciables à nous, à nos sujets et à la chose publique. Ils se sont efforcés de troubler le bon état du royaume, qui était si paisible, où la marchandise allait librement partout, où chacun vivait tranquillement en sa maison, gens d'église, nobles, bourgeois, marchands et laboureurs; où les étrangers pouvaient entrer et sortir sans danger avec leur argent et leurs denrées. Néanmoins ces séducteurs, sans égard aux maux qui peuvent advenir de leur damnable conspiration, ont séduit et suborné notre frère de Berry, jeune d'âge et ne sachant point voir la mauvaise intention de ceux qui l'ont séparé de nous. Ils ont, par plusieurs langages controuvés, trouvé moyen de l'allier à eux. Pour émouvoir le peuple contre nous, ils ont fait semer dans le royaume qu'on voulait emprisonner notredit frère et attenter à sa personne. Oncques, certes, nous

n'y pensâmes; et si nous eussions connu quelqu'un qui eût voulu accomplir une telle action, nous en eussions fait punition exemplaire. Nous pensions, au contraire, que notre frère était content de nous, et nous nous en tenions pour assuré. Lui-même, de sa bouche, nous l'avait ainsi affirmé avec tant de belles et honnêtes paroles, qu'il était vraisemblable que cela était. Nous croyons fermement que telle était sa volonté, n'étaient ces mauvais séducteurs qui l'ont détourné de la bienveillance qu'il avait pour nous. »

Le roi parlait ensuite des gens de tous états, qui, croyant bien faire et séduits par la fausse couleur du bien public, avaient pu consentir à se joindre au prince. Il montrait quels inconvénients irréparables pouvaient s'ensuivre, rappelait l'exemple du passé, et comment les Anglais, ces anciens ennemis, pourraient descendre ou même être appelés dans le royaume comme autrefois. Il disait que si les princes, gens d'église, nobles, ou autres, qui avaient consenti à ladite ligue, s'étaient souvenus des horribles calamités du royaume, certes ils n'auraient pas agi de la sorte. Puis il leur déclarait que la crainte de sa vengeance ne devait pas les retenir dans ce mauvais parti; qu'il ne voulait point les traiter en criminels de lèse-majesté; mais qu'à l'exemple de Notre Sauveur Jésus-Christ qui lui avait donné la couronne, et ne voulait point la perdition de son peuple, il promettait grâce entière à ceux qui voudraient revenir à leur devoir. Il leur donnait, à cet égard, entière assurance, et commandait à tous ses officiers d'accorder pleine abolition à ceux qui viendraient leur faire serment.

Il s'efforçait enfin de montrer la fausseté du langage des factieux et le peu de fondement de leurs promesses.

« Ils publient, disent-ils, qu'ils aboliront les impôts. C'est ce qu'ont toujours annoncé tous les séditieux rebelles ; et au lieu de soulager le pauvre peuple, ils le ruinent; ils portent partout le fer et le feu, désolent la campagne, interrompent le commerce, pillent, violent, emprisonnent les gens, les mettent à rançon. Si le roi avait voulu augmenter leur pension et leur permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auraient jamais pensé au bien public. Ils prétendent vouloir mettre l'ordre partout, et ne peuvent le souffrir nulle part ; au lieu que le roi, sans tirer de son peuple plus que ne faisait le feu roi, paie bien ses gens d'armes et les tient en bonne discipline. »

Ces publications eurent un bon effet. L'Auvergne, qui était prête à prendre parti avec le duc de Bourbon, se maintint dans l'obéissance après que le comte de Boulogne y eut porté le manifeste du roi et donné courage aux sujets fidèles. Le Dauphiné, Lyon, le Languedoc, ne donnèrent aucun accès aux envoyés des princes, et n'écoutèrent point leurs séductions. Bordeaux représenta que le duc de Berry avait un trop petit apanage ; mais, du reste, protesta de la fidélité de ses habitants.

Pendant ce temps, le roi tâchait, par des négociations, de ramener son frère et de conserver dans le devoir ceux des princes et des seigneurs qui ne s'étaient pas encore déclarés. Le duc de Calabre, le comte d'Armagnac, le duc de Nemours continuèrent encore pendant quelque temps à le tromper par de fausses apparences ; toutefois il ne s'y fiait guère. Il avait aussi envoyé demander du secours à son puissant allié, le duc de Milan. Pierre Gruel, premier président du parlement de Dauphiné, fut chargé d'aller à Rome demander au pape de renouveler les anciennes

excommunications contre les rebelles. Mais comme il avait en même temps commission de faire des remontrances sur l'abolition de la pragmatique et sur les abus de pouvoir du saint-siége qui en étaient résultés, il se montra si emporté sur ce sujet qui tenait tant à cœur aux gens de Parlement, que son ambassade nuisit plus qu'elle ne servit.

Le comte de Charolais, de son côté, n'avait rien omis pour l'accomplissement de ses desseins. Ce qui lui importait le plus, ce qui devait décider les princes encore incertains à prendre parti pour lui, c'était l'alliance du roi d'Angleterre. L'occasion était favorable; ce roi était occupé de son mariage avec madame Élisabeth Woodville, par lequel il venait de rompre les projets d'alliance avec la France. Le comte de Charolais envoya, pour assister aux noces, une solennelle ambassade, que présidait le sire Jacques de Luxembourg, cousin de madame Élisabeth. C'était flatter beaucoup le roi Édouard que de témoigner ainsi en Angleterre à quelle grande maison tenait sa nouvelle femme, tandis qu'on lui reprochait de s'être mésallié en l'épousant.

Déjà la guerre était presque commencée sur les marches de Picardie. Le comte de Nevers avait, tout aussitôt après la fuite du duc de Berry, publié un mandement aux gentilshommes tenant fief dans les provinces qu'il commandait, pour se préparer et se pourvoir d'armes et de chevaux. Le comte de Charolais avait en conséquence donné un mandement pareil aux gentilshommes de l'Artois et châtellenies de Lille, Douai et Orchies. Non-seulement ils lui obéirent volontiers, mais une partie des gentilshommes de Picardie, au lieu de se rendre aux ordres du comte de Nevers, prirent parti pour la Bourgogne. La

plupart de ses serviteurs, le sire de Crèvecœur, le sire de Miraumont, le sire de Beauvoir, le quittèrent même pour aller joindre le comte de Charolais. Le comte de Saint-Pol employait tout le pouvoir qu'il avait sur la noblesse de ces pays pour la faire déclarer contre le roi. Le comte de Nevers, se voyant en si mauvaise situation, voulut faire sa paix avec monsieur de Charolais, et fit offrir par le vieux sire de Saveuse de rester neutre, pourvu qu'on lui laissât les seigneuries de Péronne, Roye et Montdidier, que lui avait données autrefois le duc Philippe. Le comte de Charolais voulait, au contraire, les ravoir ; il assurait qu'elles n'avaient été cédées au comte d'Étampes qu'en attendant qu'il fût pourvu de meilleures seigneuries, et que, puisqu'il avait maintenant les comtés de Nevers et de Réthel, le duc de Bourgogne devait rentrer en possession de Péronne. Lorsque le comte de Nevers vit qu'on avait le projet de lui tenir ainsi rigueur, il mit de vive force garnison à Péronne, et la négociation fut rompue [1].

Ce fut à ce moment que le comte de Charolais obtint le pardon de son père, et s'empara pleinement du gouvernement. Les États de Flandre furent convoqués à Bruxelles. Il leur fut donné lecture des lettres du duc de Berry. Puis l'évêque de Tournai leur déclara que le Duc était résolu d'envoyer en France monsieur de Charolais, son fils, avec une forte armée pour assister le frère du roi ; les États accordèrent les subsides. Les États de la province d'Artois en consentirent aussi ; et vers le 15 de mai, le comte prit congé de son père. « Va, lui dit ce vieux prince, main-« tiens bien ton honneur, et s'il te faut cent mille hommes

[1] Duclercq.

« de plus pour te tirer de peine, je veux moi-même te les « conduire. »

Hormis la guerre de Gand et quelques troubles de la Flandre, il y avait, depuis la paix d'Arras, trente ans que l'on vivait en repos et en prospérité. La Flandre semblait une terre de promission, tant elle était riche et heureuse. Nul pays de la chrétienté ne connaissait un tel luxe, une si grande dépense. Les habillements étaient magnifiques pour les riches, commodes pour les pauvres ; les fêtes et les banquets continuels et splendides. Les maisons de baigneurs et toutes sortes de désordres avec les femmes étaient un public objet de scandale. L'orgueil des Flamands était aussi porté au plus haut. Il semblait qu'aucun prince ne fût assez bon pour eux. C'était un grand sujet de réflexion pour les gens sages que de voir ainsi troubler, sans beaucoup de motifs, la tranquillité et le bonheur d'un si beau pays. On tremblait que l'heure ne fût arrivée où l'on allait payer bien cher l'oubli des bontés de Dieu, qu'on n'avait reconnues qu'en se plongeant dans le péché [1].

L'armée du comte de Charolais était belle ; il avait environ quatorze cents hommes d'armes et huit mille archers. Le chef principal de cette entreprise était le comte de Saint-Pol. Le sire Adolphe de Ravenstein et le bâtard de Bourgogne avaient aussi sous leur commandement des troupes considérables.

Parmi cette foule de chevaliers, il en restait bien peu qui eussent vu les anciennes guerres du temps du roi Henri d'Angleterre, lorsque le duc Philippe combattait le roi de France et ses vaillants capitaines, la Hire, Saintrailles,

[1] Comines.

Dunois et la Pucelle. Ceux qui avaient appris le métier des armes dans ces fameuses batailles étaient grandement écoutés. Il y avait surtout deux vieux chevaliers qui avaient toute la confiance de monsieur de Charolais. C'étaient le sire de Hautbourdin, bâtard de Saint-Pol, et le sire de Contay, fils de ce Robert-le-Josne, bailli d'Amiens, qui jadis avait eu si grande renommée de rudesse et de cruauté. On les consultait sur toutes choses, et l'armée était conduite d'après leurs avis. Sans ce respect pour les chefs expérimentés, le succès de la guerre aurait couru de grands hasards; car on voyait bien que tous ces hommes d'armes, et surtout ces archers, qu'on avait réunis à la hâte, n'avaient nulle idée de la guerre: ils portaient leurs armes comme gens qui n'en avaient nulle habitude, et semblaient embarrassés et maladroits. Du reste, il ne manquait point de jeunes chevaliers pleins d'ardeur et de courage [1].

Le comte de Nevers et le maréchal Rouault n'avaient en aucune façon le moyen d'arrêter la marche du comte de Charolais; ils s'enfermèrent d'abord à Péronne. Puis, lorsqu'ils virent que les ennemis, ayant soumis Nesle, Roye, Montdidier et Bray, venaient de passer la Somme, le maréchal craignit de se trouver enfermé, et se retira sur Noyon, où il entra contre le gré des habitants. Suivant toujours sa route sur la droite des Bourguignons, sans jamais rien tenter contre eux, il entra à Paris pendant qu'ils arrivaient à Saint-Denis [2], le 30 juin 1465.

C'était devant cette ville que devaient se trouver les autres princes qui avaient signé la ligue du bien public. Aucun n'était encore arrivé. Le duc de Bretagne avait en-

[1] Comines. = [2] Duclercq. — Comines. — La Marche. — De Troy. — Mathieu. — Legrand.

voyé son vice-chancelier Romillé, homme très-subtil, à qui il avait confié des blancs-seings pour les remplir selon l'occasion. Il annonça que le duc de Bretagne et le duc de Berry allaient incessamment venir. Monsieur de Charolais fut étonné et affligé de ce mécompte. L'armée du duché de Bourgogne n'était pas même arrivée. Il devenait embarrassant de savoir ce qu'on entreprendrait. Quelques-uns étaient d'opinion qu'il fallait attaquer Paris; c'était assez l'avis du sire de Hautbourdin, qui connaissait la ville, où autrefois il avait beaucoup vécu. Toutefois il était vraisemblable qu'on ne pourrait réussir. Les fortifications étaient en bon état. Le peuple était tranquille et obéissant; le bon ordre semblait régner dans la ville. Il fut résolu de ne point céder au désir des hommes d'armes qui méprisaient les gens de Paris et croyaient entrer facilement dans une si grande et forte cité; on se détermina à attendre et à soumettre tous le pays d'alentour. Dammartin, Nantouillet, Villemonble, Lagni, furent pris. Partout on abolissait les aides, on brûlait les registres, et le sel se vendait sans gabelle.

Le roi cependant avait été trompé dans son attente, et les affaires avaient marché plus vite qu'il ne l'avait compté. Après avoir laissé le comte du Maine en Anjou pour s'opposer à monsieur Charles son frère et au duc de Bretagne, il avait cru qu'il aurait le temps de conquérir le Berry et de soumettre le duc de Bourbon avant que les Bourguignons se fussent mis en mouvement. Le comte d'Armagnac et son oncle le duc de Nemours avaient reçu l'ordre de venir avec leurs gens rejoindre le roi; il ne savait pas, ou feignait de l'ignorer, qu'ils étaient engagés dans la ligue des princes. Il partit de Tours, passa à Saint-Aignan, n'essaya point de prendre Bourges, où les rebelles avaient

mis garnison, et, se hâtant toujours d'arriver en Bourbonnais, il emporta, sans nulle résistance, Saint-Amand, le fort château de Monrond et Montluçon. Partout il faisait de bonnes conditions aux garnisons, n'exerçait nulle rigueur ni vengeance, traitait doucement les habitants, maintenait une exacte discipline dans ses compagnies de gens d'armes, les payait régulièrement, et ne prenait rien dans le pays sans l'acheter. Si bien que, vers le milieu de mai, il fut maître de tout le Berry, hormis la ville de Bourges, et d'une grande partie du Bourbonnais.

Mais pour lors arriva le duc de Nemours, qui, au lieu de venir joindre le roi à Montluçon, s'arrêta à Montaigu, et envoya le sire de Langeac demander des sûretés; disant que, si elles ne lui étaient pas accordées, il ne pourrait aller plus loin. On vit bien alors qu'il était du parti des princes, ou que du moins il entendait profiter de la situation du roi pour lui faire la loi. Des négociations commencèrent; le roi ne se fâchait point, écoutait toutes les demandes qu'on lui faisait de la part du duc de Nemours. C'étaient de grosses pensions pour tous les princes et seigneurs, une augmentation d'apanage pour le duc de Berry, le gouvernement de Paris et de l'Isle-de-France pour le duc de Nemours, de la Normandie pour le comte de Dunois, de la Champagne pour le duc de Calabre, du Cotentin pour le comte de Saint-Pol, du Lyonnais et du Forez pour le duc de Bourbon; l'épée de connétable pour le comte d'Armagnac; le conseil du roi renouvelé; le chancelier destitué.

Le sire du Lau et quelques autres serviteurs du roi, chargés d'entendre ces propositions, semblaient les trouver assez justes et raisonnables. Les princes, supposant toujours, d'après le langage qu'on leur tenait, que chacun



Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.

était de leur avis, et que tous les seigneurs étaient comme eux mécontents du roi, ou même prêts à le trahir, se montraient de plus en plus exigeants. Ils se flattaient surtout que le comte du Maine finirait par se déclarer pour eux, et supposaient, d'après les réponses des amis et des serviteurs de ce prince, qu'il était aussi fort opposé au gouvernement du roi. Soit que chacun de ceux qui avaient signé la ligue cherchât à pourvoir le mieux possible à ses propres intérêts, soit qu'ils eussent tous le dessein formé de se tromper les uns les autres, il semblait qu'il n'y eût de part ni d'autre à se fier à personne. Des complots contre la personne du roi furent même formés, et auraient été faciles à exécuter, car il prenait peu de précautions; mais ils ne vinrent pas plus à conclusion que le reste.

Le roi perdit ainsi plus de vingt jours à traiter avec le duc de Nemours, et aussi avec sa sœur madame Jeanne de France, duchesse de Bourbon, qui était venue le trouver à Saint-Pourçain. Tout à coup les conférences furent rompues; le sire de Montaigu et le sire de Conches venaient d'arriver de Bourgogne, avec deux cents lances, au secours du duc de Bourbon. Le roi envoya tout aussitôt le capitaine Sallazar et le sire de Giresme garder les passages de la Loire pour que la retraite ne lui fût pas coupée. En même temps il se porta sur la rive droite de l'Allier, en laissant garnison à Saint-Pourçain et dans les forteresses qu'il avait soumises. La Palisse, Vichi, Cusset et toute cette portion du Bourbonnais rentrèrent sous son obéissance. Il connaissait bien ce pays, où, dans sa jeunesse, il avait fait la guerre à son père, comme maintenant les princes la lui faisaient. Tout en guerroyant, il prêtait toujours l'oreille à toutes les propositions, et les princes auraient mieux aimé obtenir ce qu'ils demandaient par

crainte que par combat. Un nouveau renfort leur arriva; le comte d'Armagnac amena pour eux les troupes que le roi lui avait demandées; ils se réunirent tous à Riom.

Le roi avait d'abord craint que le comte d'Armagnac ne se dirigeât sur le Berry, et ne lui fermât les passages pour revenir vers Paris ou vers la Touraine. Il avait envoyé le maréchal de Comminges à Montluçon. Voyant que les ennemis étaient tous à Riom, il rappela en diligence les troupes qu'il avait de divers côtés. Le maréchal de Comminges, Sallazar, Giresme, et Guillaume Cousinot qui en ce moment avait la principale part dans sa confiance, attaquèrent Gannat sous ses yeux. La ville fut emportée d'assaut en quatre heures. Le château ne put résister, et le roi, sans se donner le temps de manger, avala un œuf pour tout repas, et s'en vint coucher à Aigueperse. Le lendemain son armée campa devant Riom, dans les villages de Mosat et de Marsat.

Une telle promptitude abattit toute la présomption des princes. Le duc de Bourbon se retira à Moulins, mais de sa personne seulement. Le duc de Nemours vint trouver le roi, et bientôt une trêve fut conclue. Le roi, ayant égard aux plaintes des princes, promit qu'à la Notre-Dame d'août il y aurait une assemblée à Paris pour entendre leurs remontrances, et aviser au bon gouvernement du royaume. De leur côté, les princes déclarèrent qu'ils serviraient le roi envers et contre tous, comme leur souverain seigneur.

La trêve comprenait l'Auvergne, le Bourbonnais, le Berry et même les marches de la Bourgogne, sous la condition que les Bourguignons s'abstiendraient d'hostilité.

C'était avec une armée de douze ou quatorze mille hommes seulement que le roi venait de terminer cette

guerre. Mais jamais on n'avait vu de meilleures compagnies, ni des archers mieux exercés. Leur courage était grand, et le bon ordre était admirable. Le pays était grevé le moins possible de leur présence. Les habitants étaient partout plus favorables au roi qu'aux princes, dont les troupes étaient sans discipline et sans solde. D'ailleurs jamais chef d'armée n'avait mieux su encourager ses gens, n'avait montré tant d'activité et de savoir-faire.

Il avait grand intérêt à se hâter. Cette guerre, entreprise contre le duc de Bourbon, avait présenté plus de difficultés et duré bien plus longtemps qu'il ne l'avait pensé. Pendant ce temps-là, le comte de Charolais s'était avancé sans résistance jusque devant Paris. Le roi savait qu'en perdant cette ville il pouvait perdre tout son royaume; et cependant il s'en trouvait éloigné de plus de cent lieues. Elle était restée presque sans défense, exposée aux attaques et aux suggestions de l'ennemi. Les Parisiens pouvaient se laisser entraîner à quelque révolte; le trouble pouvait se mettre parmi le peuple; de fausses nouvelles pouvaient se répandre et conduire à quelque funeste résolution.

Aussi, malgré son éloignement, le roi n'avait-il rien omis pour maintenir Paris en bonne et fidèle disposition; et il avait surtout chargé de ce soin le sire Charles de Melun, son lieutenant dans l'Isle-de-France, et un homme fort habile, qui commençait à avoir toute sa faveur, maître Jean Balue, récemment nommé évêque d'Evreux. On publia les anciennes ordonnances sur la garde de la ville; le guet fut remis sur pied; les chaînes des rues furent réparées et mises en état. En même temps le roi, dans tous ses messages, s'exprimait avec affection pour ses bons bourgeois et habitants, les remerciait de leur loyauté et

de leur bon vouloir, en les exhortant à continuer. Il leur promettait qu'il allait confier à leur garde la reine, et l'envoyer accoucher dans la ville qu'il aimait le mieux au monde. Les prédicateurs faisaient de beaux sermons pour le roi; on célébrait des processions pour le succès de sa cause. Enfin tout était employé pour conserver le bon ordre, sans toutefois avoir recours à la rigueur.

Ce ne fut pas chose fort difficile. Si le gouvernement du roi excitait beaucoup de plaintes et de murmures, les princes n'avaient pas pour cela plus de partisans. Chacun savait bien qu'ils ne demandaient que de l'argent et des domaines. Il ne fallait pas grande sagesse pour voir qu'ils avaient peu de souci du bien public dont ils parlaient tant, et que, quel que fût l'événement, ce serait le peuple qui en porterait la peine. C'est ce que disait une ballade qui courut alors dans la ville, et dont le refrain était « les trois États de France. » On y disait que, puisqu'ils devaient payer les frais, c'était à eux de pourvoir aux embarras. La ballade finissait ainsi :

Qui peut donner bon conseil maintenant ?
Qui? vraiment qui? les trois États de France.

Lorsque les Bourguignons approchèrent, les chaînes furent placées au travers des rues, prêtes à être relevées au premier signal. Les portes Saint-Martin, du Temple, Montmartre, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Michel, Saint-Victor, furent murées. Le guet faisait toutes les nuits le tour des murs; et parfois l'évêque d'Evreux chevauchait à sa tête. De la sorte il n'y eut aucun mouvement dans la ville; personne ne se déclara pour les princes. Une fois les Bourguignons se présentèrent à la porte Saint-Denis, demandèrent des vivres, et voulurent entrer en

pourparler. Maître Jean de Popincourt, seigneur de Sarcelles, et maître Pierre l'Orfèvre, seigneur d'Ermenonville, étaient ce jour-là capitaines de la porte. C'était un serviteur de ce dernier qui, peu de temps auparavant, avait vendu à monsieur de Charolais le poste de Pont-Sainte-Maxence. Cependant il n'y eut ni trahison ni surprise. Les bourgeois n'écoutèrent nulle proposition, et combattirent vaillamment devant la porte Saint-Denis et la porte Saint-Lazare. Tout demeura aussi tranquille dans l'intérieur de la ville. Seulement un sergent du Châtelet voulut répandre l'alarme dans les rues, en criant que les Bourguignons étaient entrés. Il fut arrêté, et tout demeura tranquille.

Le comte de Charolais et le comte de Saint-Pol étaient toujours à Saint-Denis et aux environs, attendant que les autres princes vinssent les rejoindre. Une lettre que leur écrivit une dame de la cour, gagnée à leurs intérêts, leur apprit que le roi venait de traiter avec le duc de Bourbon, et allait se mettre en route tout aussitôt pour venir les combattre. Bientôt Guillaume Cousinot en apporta la nouvelle aux Parisiens. Une grande assemblée fut réunie à l'Hôtel-de-Ville pour publier la victoire du roi et sa prompte arrivée.

Monsieur de Charolais se résolut alors à passer la Seine au pont de Saint-Cloud, dont il s'était emparé, afin de se placer au-devant du roi et de l'empêcher d'entrer à Paris. Il voulait aussi rendre plus facile sa jonction avec le duc de Bretagne et le duc de Berry. Ces deux princes avaient marché à travers l'Anjou. Le comte du Maine n'avait pas une assez forte armée pour s'opposer à eux. Il avait suivi leur mouvement, comme le maréchal Rouault avait fait pour les Bourguignons. Beaucoup de gens supposaient

qu'il aurait pu mieux faire, et répétaient qu'au fond il était assez favorable au parti des princes, qu'il les ménageait et avait de secrètes intelligences avec eux. Lorsqu'il fut du côté de Vendôme, il laissa les Bretons suivre leur route par Chartres, et s'en alla avec ses gens rejoindre le roi à Beaugenci.

Il y avait pour lors deux résolutions à prendre, soit de marcher contre les Bretons avant qu'ils fussent joints au comte de Charolais, soit de continuer la route vers Paris, au risque de trouver sur son passage l'armée de Bourgogne. Le roi en délibéra avec ses capitaines. Son avis et son espérance étaient d'entrer à Paris, en évitant de combattre; mais cela était peu vraisemblable. Le sire de Brezé lui représenta que les Bourguignons étaient nombreux, aguerris, et fidèles jusqu'à la mort au comte de Charolais. Selon lui, il valait mieux commencer par combattre les Bretons, parmi lesquels se trouvaient tant de gens des compagnies françaises, anciens serviteurs du roi Charles, comme le maréchal de Loheac, le sire de Beuil, le comte de Dunois, qui peut-être n'oseraient pas en venir à combattre contre la personne du roi. Sur ce, le roi lui rappela que lui aussi avait signé cette ligue du bien public. « Oui, « Sire, répliqua le sénéchal en riant comme c'était sa « coutume, ils ont ma signature; mais vous avez ma per- « sonne. » Et comme il insistait toujours sur le danger d'avoir d'abord affaire à monsieur de Charolais, le roi lui demanda s'il avait peur. « Non, certes, reprit le sénéchal, « et je le ferai bien voir à la première journée de ba- « taille. » Le roi n'en persista pas moins dans son avis, et continua son chemin vers Paris.

Le comte de Charolais était à Lonjumeau; son avant-garde, commandée par le comte de Saint-Pol, était à

Montlhéri. Le bâtard de Bourgogne était chef de l'arrière-garde.

Le 16 au matin, le roi se trouvait à Châtres[1]; il s'était arrêté la veille à Étréchy, et comme le temps pressait, il avait marché toute la nuit. Il donna son avant-garde au sire de Brezé, non pour engager la bataille, mais pour reconnaître la route. Le sénéchal en fit à sa tête, et de prime abord se lança dans le village de Montlhéri. « Je « les mettrai si près l'un de l'autre, disait-il à ses amis, « que bien habile sera qui pourra les démêler. » Il n'était pas en force, et périt bravement tout des premiers. Le roi arriva au plus vite pour appuyer son avant-garde, et ce combat qu'il ne voulait pas se trouva entamé.

A son tour, le sire de Saint-Pol se trouva trop faible, et fut poussé jusqu'au prieuré de Longpont. Là, ses archers se retranchèrent derrière leurs pieux aiguisés et les chariots de bagages; il fit défoncer quelques barriques de vin pour leur donner bon courage, puis se maintint avec vaillance et fermeté devant les Français, qui n'arrivaient que peu à peu, et n'étaient pas fort nombreux encore. En même temps il envoya avertir le comte de Charolais de lui envoyer du secours; il avait fait mettre pied à terre à ses hommes d'armes, et ne pouvait plus se mettre en retraite.

Monsieur de Charolais fut un moment incertain de ce qu'il devait faire. Il commença par envoyer le bâtard de Bourgogne à l'aide du comte de Saint-Pol, délibérant s'il irait lui-même et s'il engagerait toutes ses forces. On pouvait craindre en effet que le maréchal Rouault ne sortît de Paris, et ne plaçât l'armée entre deux attaques ; tout à

[1] Arpajon.

coup le sire de Contay arriva. Il était allé voir les choses de près. « Si vous voulez gagner la bataille, il faut vous « hâter, monseigneur ; les Français arrivent à la file, et « seraient déjà déconfits s'il y avait assez de monde. Ils « croissent à vue d'œil ; le temps presse. »

Alors le comte de Charolais se mit en marche pour réparer les moments perdus ; au lieu de faire faire deux haltes à ses gens pour leur donner le temps de reprendre haleine, ainsi qu'on en était convenu, il les mena tout d'une traite, à travers les grands blés et les récoltes de fèves. Ils arrivèrent au lieu du combat déjà fatigués, assez peu en ordre, et les uns après les autres. Il s'avança le premier ; c'était lui qui tenait la droite ; ses gens entrèrent derrière le château, dans le village, et mirent le feu aux maisons. Le vent portait la flamme et la fumée du côté des Français ; ils se troublèrent, l'effroi se mit parmi eux, et le comte de Charolais les ayant mis en déroute, se lança à leur poursuite ; c'étaient les gens du comte du Maine.

Les choses se passaient de tout autre sorte à la gauche des Bourguignons ; les Français s'étaient retranchés au-dessous du château, derrière un grand fossé bordé d'une haie. Le sire de Ravenstein, Jacques de Saint-Pol et les autres chefs bourguignons amenèrent leurs archers ; mais ils n'étaient pas en si bel ordre que les francs-archers de France et ceux de la garde du roi, qui étaient formés en compagnies d'ordonnance, et revêtus de leurs hoquetons brodés. Les archers bourguignons étaient, au contraire, comme des volontaires, vaillants, mais mal commandés. Selon la pratique des anciennes guerres et le vieil usage des Anglais, on ordonna d'abord aux hommes d'armes de mettre pied à terre et de combattre avec les archers. Phi-

lippe de La Laing, Philippe de Crèvecœur, sire d'Esquerdes, et quelques autres chevaliers qui se souvenaient que jadis, du temps du comte de Salisbury et de lord Talbot, le poste d'honneur était parmi les archers, descendirent aussitôt de cheval. Mais le comte de Charolais n'était pas là; on ne savait à qui obéir ni qui devait commander. Tous ces nouveaux hommes d'armes qui n'avaient jamais vu la guerre, dont plus de la moitié n'avait pas même de cuirasse, qui n'étaient point accompagnés de serviteurs armés comme dans les compagnies d'ordonnance, ne mirent pas pied à terre ou remontèrent à cheval un moment après.

De son côté, le roi se mettait en peine de rendre courage à ses gens, et de ne pas les laisser entraîner au mauvais exemple de l'aile gauche. Il voyait la crainte gagner tous les esprits. Le bruit avait couru qu'il avait été tué. « Non, mes amis, disait-il en ôtant son casque pour se « montrer à eux, non, je ne suis pas mort; voici votre « roi, défendez-le de bon cœur. » De la sorte, il les animait et les retenait avec lui.

Quand les archers eurent pendant quelque temps tiré les uns sur les autres, tout à coup les hommes d'armes du roi passèrent par les deux extrémités de la haie, et se lancèrent vers les Bourguignons. Aussitôt, sans attendre aucun commandement, les hommes d'armes de monsieur de Ravenstein et du sire Jacques de Saint-Pol se jetèrent tout au travers de leurs propres archers, afin de venir à la rencontre des Français. Sur douze cents environ qu'ils étaient, peut-être n'y en avait-il pas cinquante qui eussent jamais couché une lance. Ils furent rompus au premier choc; eux-mêmes avaient mis le désordre parmi leurs archers, et ne pouvaient plus aller se rallier derrière

eux. Philippe de La Laing se fit vaillamment tuer en combattant pour son seigneur, ainsi qu'avaient déjà péri bien des chevaliers de sa noble maison. La peur et le trouble s'emparèrent des Bourguignons. Ils prirent la fuite, poursuivis chaudement par les gentilshommes de Dauphiné et de Savoie, et ne s'arrêtèrent qu'à une demi-lieue de là, derrière leurs bagages et dans la forêt voisine. Le comte de Saint-Pol parvint à se retirer assez bien accompagné et avec moins de désordre.

Cependant le comte de Charolais s'en allait toujours poussant devant lui les gens du comte du Maine et la gauche de l'armée du roi, sans trouver nulle résistance. Il avait déjà passé à une demi-lieue au-delà du château, et croyait avoir la victoire, lorsqu'un vieux gentilhomme du duché de Luxembourg, nommé Antoine le Breton, vint lui dire que les Français s'étaient ralliés, et qu'il était perdu s'il allait plus loin. Il n'en tint compte; mais à l'instant arriva le sire de Contay, qui lui parla plus ferme et qu'il fallut bien croire. Cent pas de plus, et le comte n'avait plus le temps de rejoindre son armée. Il revint à la hâte. Le village était plein de gens de pied, mais en désordre et courant çà et là. Il passa tout au travers en les culbutant devant lui, bien que sa troupe ne fût pas de cent chevaux. Un de ces hommes se retourna, et lui donna de son épieu dans la poitrine, de façon à fausser sa cuirasse et à le meurtrir. Les gens de sa suite tuèrent cet homme; les autres se sauvèrent. Arrivé devant le château, monsieur de Charolais ne fut pas peu surpris de voir les portes gardées par les archers du roi ; il tourna aussitôt à gauche pour gagner la campagne ; mais quinze ou seize hommes d'armes se lancèrent à sa poursuite. Déjà une partie de sa troupe s'était dispersée, à peine avait-il trente hommes

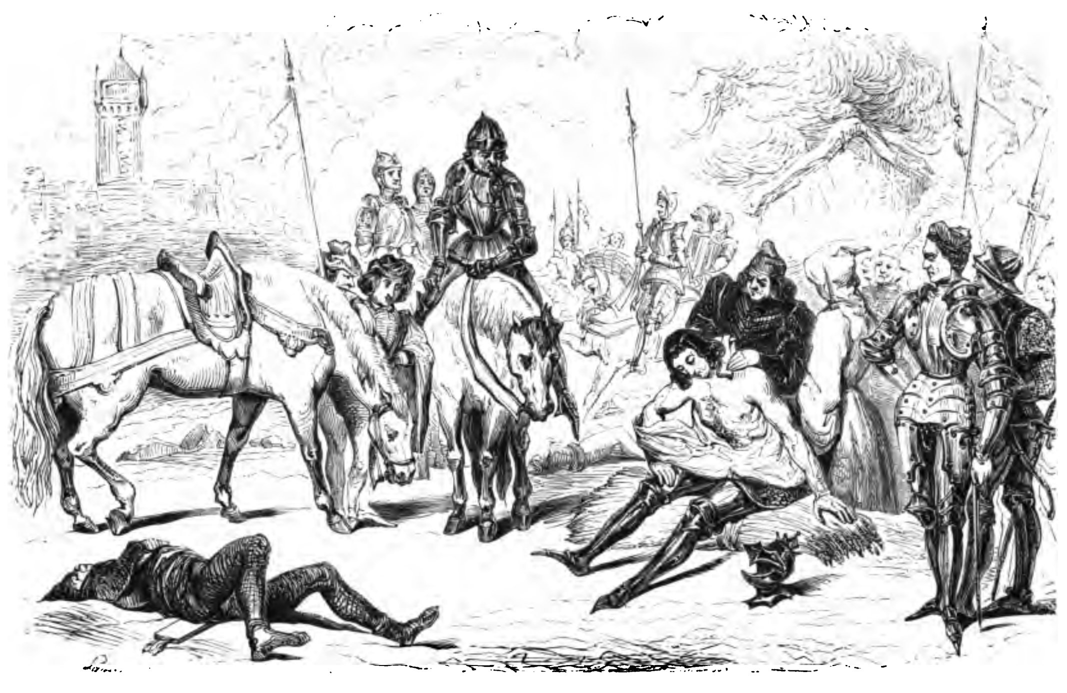
avec lui. Le choc fut vif. « Mes amis, criait le comte, dé« fendez votre prince ; ne le laissez pas en danger. Pour « moi, je ne vous quitterai qu'à la mort. Je suis ici pour « vivre et mourir avec vous. » Son écuyer, Philippe d'Oignies, fut tué près de lui, portant son pennon. Lui-même reçut plusieurs coups, et fut blessé d'une épée qui entra par la jointure de son casque et de sa cuirasse, que ses écuyers avaient mal attachée. On le serrait de si près, qu'un homme d'armes français mit la main sur lui en criant : « Monseigneur, rendez-vous, je vous connais « bien, ne vous faites pas tuer. » Il était pris si Robert Cottereau, fils de son médecin, homme gros et fort, ne s'était pas jeté entre le Français et lui. Heureusement on vit s'avancer une quarantaine de ses propres archers avec des gens du bâtard de Bourgogne, réunis autour de sa bannière, dont le bâton n'avait plus qu'un pied de long, tant elle avait été dépecée. Les hommes d'armes qui le poursuivaient furent contraints de se retirer derrière le fossé qui, le matin, avait servi de retranchement aux Français. Alors le comte put se retirer avec plus de sûreté. Il prit le cheval d'un de ses pages, et se mit à rallier son monde. Tout était dispersé par troupes de vingt ou trente. Les archers arrivaient blessés par l'ennemi, ou écrasés par les gens d'armes bourguignons, qui leur avaient passé sur le corps. La hauteur des blés empêchait de voir le nombre des morts. La poussière défigurait ceux qui gisaient sur la route. C'était un désordre complet, et il y eut un intervalle d'une demi-heure où cent hommes auraient achevé la déroute de l'armée de Bourgogne.

Peu à peu il s'assembla des hommes d'armes. Le comte de Saint-Pol, sans se hâter, quelque pressants que fussent les ordres de monsieur de Charolais, vint le rejoindre au

pas avec une troupe de quarante chevaux. Le bel ordre où elle était encore rendit courage aux autres ; bientôt on se trouva avec huit cents hommes d'armes, mais point d'archers. Cela rendait impossible de reprendre l'attaque, au grand dépit de monsieur de Charolais et du sire de Hautbourdin, qui voyaient les Français fort troublés et peu en état de résister. Toutefois leur retranchement les gardait ; la présence du roi et les bonnes paroles qu'il savait dire aux gens d'armes maintenaient chacun dans son devoir. Sans lui, la bataille eût été grandement perdue.

La nuit arrivait ; le comte de Saint-Pol et le sire de Hautbourdin ordonnèrent qu'on amenât les chariots de bagage pour former l'enceinte, et camper au lieu même où se trouvait monsieur de Charolais devant Montlhéri. Du côté des Français, on voyait des feux allumés, et l'on pensait que le roi allait aussi passer la nuit près du champ de bataille. Le comte de Charolais se désarma. On pansa la blessure qu'il avait au cou ; il se fit donner à manger, et commanda qu'on lui apportât deux bottes de paille pour s'asseoir. Ce lieu était couvert de cadavres tout dépouillés. Comme on les rangeait pour lui faire place, il y eut un pauvre homme qui, un peu ranimé par le mouvement, reprit quelque connaissance et demanda à boire. Le comte lui fit verser dans la bouche un peu de sa tisane, car il ne buvait jamais de vin. Le cœur revint à ce blessé ; c'était un des archers de la garde ; on le fit soigner et guérir.

Le comte et ses capitaines, assis sur un tronc d'arbre, le long d'une haie, tinrent conseil sur ce qu'il y avait à résoudre. Le comte de Saint-Pol fut d'avis qu'on était en péril, qu'il fallait, à l'aube du jour, brûler une partie des



Bataille de Montlhery.

bagages, ne sauver que l'artillerie, et prendre la route de Bourgogne, car on ne pouvait pas rester ainsi entre le roi et Paris. Ce fut aussi l'opinion du sire de Hautbourdin, sauf ce que pourraient rapporter les gens qu'on avait envoyés reconnaître la position de l'ennemi. Le sire de Contay pensa autrement. Il dit que, si le bruit venait à se répandre parmi l'armée que le comte voulait se retirer, on croirait tout perdu, et qu'avant d'avoir fait vingt lieues, chacun serait parti de son côté, sans qu'il restât personne avec les chefs. Il conseilla de passer la nuit à se remettre en ordre et en bon état pour reprendre l'attaque dès le lendemain. « Si Dieu, disait-il, a sauvé monseigneur d'un « tel danger, c'est afin qu'il poursuive son dessein. » Le comte de Charolais adopta cet avis, encouragea tout le monde, donna ses ordres, s'endormit pour deux heures seulement, et commanda qu'on fût prêt dès que sa trompette sonnerait.

Mais au matin, lorsque le jour vint, Olivier de la Marche et les hommes d'armes qui avaient été envoyés du côté de l'ennemi pour reprendre quelques canons abandonnés la veille sous Montlhéri, rencontrèrent un cordelier, qui leur apprit que le roi et son armée s'étaient retirés pendant la nuit à Corbeil, laissant seulement une petite garnison dans le château. On amena aussitôt ce moine à monsieur de Charolais, qui fut bien content et glorieux de savoir que le champ de bataille lui restait. Il s'attribua tout l'honneur de la journée, et se tint pour pleinement victorieux. De ce moment commença en lui cette grande présomption qui le rendit de tous les princes le plus incapable d'écouter un conseil et d'obéir à rien qu'à sa volonté [1].

[1] Comines.

Cette victoire, qu'il trouvait si belle, lui coûtait cher cependant, et le laissait, pour le moment, en assez mauvaise position. Une partie de ses gens s'était honteusement enfuie. Le sire d'Émeries, le sire d'Happlincourt et beaucoup d'autres, avaient à la hâte traversé le pont de Saint-Clond, et, sans regarder derrière eux, avaient couru jusqu'au pont Sainte-Maxence; là, ils étaient tombés entre les mains du seigneur de Moui, capitaine de Compiègne, qui avait rassemblé les garnisons voisines pour leur couper le passage. Pendant ce temps-là, le maréchal Rouault était sorti de Paris, avait repris Saint-Cloud; la milice de la ville, s'étant répandue dans tous les villages de Vanvres, d'Issi, de Vaugirard, tomba sur les traînards et les fugitifs de l'armée de Bourgogne, et fit un immense butin de tous les bagages qui la suivaient.

Tandis que les Bourguignons se raillaient de la fuite du sir d'Émeries et de quelques autres chevaliers, les Français ne faisaient pas de moindres récits de la peur des Angevins et de leur déroute précipitée. On disait que l'un s'était enfui jusqu'à Amboise sans s'arrêter; que tel autre avait couru jusqu'à Parthenai ou à Lusignan. Le comte du Maine et l'amiral de Montauban n'étaient pas épargnés dans les propos. Mais, pour le roi, il ne montrait nulle colère, ne faisait de reproches à personne, accueillait bien tout le monde, ceux qui s'étaient enfuis comme les autres. Il ne songeait qu'à se tirer au plus vite du mauvais pas où il était. Outre le sire de Brezé, il avait perdu, à Montlhéri, de braves et habiles serviteurs, entre autres Geoffroi de Saint-Belin, bailli de Chaumont, un des plus anciens et fameux capitaines de compagnie, qui avait gagné le surnom de la Hire. Il avait épousé la fille du sire de Baudricourt, ce capitaine de Vaucouleurs qui avait

autrefois envoyé la Pucelle au feu roi. Jacques Floquet, fils de Robert, dont la renommée avait été grande pendant les anciennes guerres, avait aussi été tué. Le comte de Charolais fit relever leurs corps, et commanda qu'une honorable sépulture leur fût donnée. Il fit aussi prendre soin des blessés, dont le village de Montlhéri était rempli.

Sa résolution fut bientôt prise d'attendre les Bretons, qui sans doute n'allaient pas tarder à arriver. Pour encourager ses gens, il leur fit raconter par le cordelier la retraite du roi, et il fit dire aussi par ce moine que l'avant-garde du duc de Bretagne était déjà à Chartres. La chose se trouva à peu près véritable; peu de moments après, maître Romillé, qui s'était enfui dès le commencement de la bataille, revint, amenant deux archers de la garde du duc de Bretagne, et annonça qu'il venait de voir son maître, qui n'était plus qu'à quelques lieues avec tous ses gens. Cette joyeuse nouvelle lui fit pardonner sa peur et sa fuite. Le sire de Contay conseilla de marcher à la rencontre du duc de Bretagne, de réunir toutes les forces, et de former une armée grande et en bon ordre. D'après son avis, le comte vint jusqu'à Étampes. Ce fut là qu'il rencontra le duc de Berry, le duc de Bretagne, le comte de Dunois, le maréchal de Loheac, le sire de Beuil, le sire de Chaumont, qui arrivaient à la tête de six mille chevaux et d'un bon nombre d'archers. Ils avaient ramassé beaucoup de fuyards, et avaient, pendant quelques instants, cru le roi mort, ou du moins entièrement perdu.

Après la première joie de cette réunion, les princes, leurs principaux serviteurs et les grands seigneurs tinrent conseil. Chacun avait son intention et ses projets : nul n'avait droit de commander aux autres; c'était une grande

diversité d'opinion et de langage. On remarqua combien le duc de Berry semblait déjà ennuyé de cette guerre et rebuté des difficultés. Il disait que la journée de Montlhéri paraissait avoir été sanglante; qu'il voyait beaucoup de blessés; que cela faisait grande pitié, et qu'il aurait aimé que les choses ne fussent pas commencées, plutôt que d'être cause du malheur de tant de gens. « Vous-même « avez une blessure », disait-il à son cousin de Charolais. « N'importe, répondit le comte; c'est la chance de la « guerre. » Il n'en fut pas moins résolu de marcher vers Paris, et d'essayer de réduire la ville. Le roi y avait peu de forces, et l'on pouvait espérer que les habitants auraient la volonté de se déclarer pour le bien public, ce qui aurait entraîné tout le royaume.

Mais le comte de Charolais n'était pas content de la disposition où il voyait tous ses alliés. Les paroles du duc de Berry lui revenaient surtout à l'esprit. « Avez-vous « entendu, disait-il à ses serviteurs, comme a parlé cet « homme-là? Il se trouve ébahi pour sept ou huit cents « hommes qu'il voit blessés et allant par la ville; gens qui « ne lui sont rien, qu'il ne connaît pas. Il s'ébahirait bien « autrement si la chose le touchait; il serait homme à « faire facilement son traité, en nous laissant dans la « fange. Le souvenir des anciennes guerres de son père « le roi Charles et du duc de Bourgogne mon père pour- « rait lui revenir, et les deux partis se tourneraient contre « nous. Il faut donc s'assurer d'autres amis. » Et il fit sur-le-champ partir messire Guillaume de Clugny pour l'Angleterre, afin de resserrer son alliance avec le roi Édouard.

Le roi n'avait passé qu'un jour à Corbeil, et le 18 juillet il était entré à Paris, bien joyeux d'arriver encore à

temps pour défendre la ville et la maintenir dans son parti ; s'il l'eût perdue, il n'avait plus qu'à se retirer chez son allié le duc de Milan, ou chez les Suisses [1]. Il descendit chez le sire de Melun, son lieutenant, à qui surtout il devait la conservation de sa bonne ville, et lui demanda à souper. Plusieurs seigneurs, des dames, des bourgeoises soupèrent avec lui ; il leur raconta la bataille de Montlhéri et les dangers qu'il avait courus, d'une façon si vive et si touchante, qu'il les fit fondre en larmes. Puis il ajouta que dans trois jours il retournerait combattre les ennemis, pour en finir et vaincre ou mourir. Mais il n'avait pas assez de gens de guerre, et tous en ce moment n'avaient pas aussi bon courage que lui.

Il s'attacha, comme on peut le croire, à gagner de son mieux le cœur des Parisiens. Il n'usa point de cruauté, ne fit pas semblant de savoir ni de chercher qui lui avait été plus ou moins fidèle, destitua seulement ceux de ses officiers qui refusèrent de lui prêter de l'argent. Il ne fit punir de mort personne que ceux qui avaient servi de guides aux Bourguignons et les avaient conduits dans les villages voisins pour piller les maisons des bourgeois de Paris, ou bien ceux qu'on avait saisis portant des lettres aux ennemis. L'huissier au Châtelet, qui avait crié dans les rues le jour où les Bourguignons attaquaient la porte Saint-Denis, fut seulement condamné à être un mois en prison, au pain et à l'eau, et à être battu de verges. On le promena par la ville dans un tombereau d'ordures, et le roi, qui rencontra ce cortége, criait au bourreau : « Frappez fort et n'épargnez pas ce paillard, il l'a bien « mérité. »

[1] Comines.

Dès le lendemain de l'arrivée du roi, Guillaume Chartier, évêque de Paris, homme vénérable et fort aimé dans la ville, vint le trouver, lui fit de grandes remontrances sur la nécessité de bien gouverner et de rétablir la paix, lui proposant de former autour de lui un conseil de gens sages et dignes de confiance. Le roi écouta patiemment, trouva bons tous les avis qu'on lui donnait, et choisit pour ses conseillers six bourgeois, six seigneurs du Parlement et six docteurs de l'Université. Il réduisit de moitié le droit du quart levé sur la vente du vin en détail, et rendit aux nobles, aux ecclésiastiques, aux membres de l'Université et aux officiers royaux leur ancien droit d'en vendre avec exemption totale de droit. Il abolit aussi tous les autres droits d'aides, hormis sur le bois, le pied fourchu, le drap et le poisson de mer. C'était une joie extrême dans toute la ville. Le peuple criait : « Noël ! » et allumait des feux de joie. Il renonça à prendre un homme sur dix dans la milice et à armer les écoliers de l'Université, comme il en avait eu la volonté, cédant aux remontrances qui lui furent faites à ce sujet. Afin de plaire aux Parisiens, il leur donna pour capitaine un prince du sang royal, le vieux comte d'Eu, à la place du sire de Melun.

Pendant deux semaines environ, le roi s'occupa ainsi à disposer favorablement le peuple et à préparer les moyens de défendre Paris. Il lui arrivait des hommes d'armes de divers côtés ; c'était surtout de la Normandie qu'il attendait les plus puissants secours, mais ils ne venaient pas vite au gré de son impatience.

Les princes continuaient à se tenir à Étampes. Ils voulaient, avant de recommencer la guerre, recevoir l'armée que le duc Jean de Calabre leur amenait de Lorraine, et tous les hommes d'armes de Bourgogne qui s'étaient

mis en route sous les ordres du maréchal de Blanmont. La fausse nouvelle de la défaite de monsieur de Charolais à Monthéri les avait retardés et avait répandu quelque hésitation parmi tant de capitaines et de gentilshommes qui songeaient plus à leur intérêt particulier qu'à la cause commune. Toutefois le duc Jean de Calabre se montra loyal dans ses promesses, maintint ses gens dans le devoir, et vécut en bonne et sincère amitié avec le maréchal de Bourgogne.

Lorsque ces deux armées approchèrent, les princes se portèrent du côté de la Seine, et logèrent une partie de leurs troupes à Morét, à Nemours, à Saint-Mathurin-de-Larchant. Le comte de Charolais dressa ses tentes dans une grande prairie au bord de la rivière, et fit travailler à un pont de bateaux et de futailles, afin d'occuper les deux rives. Le maréchal Rouault et le capitaine Sallazar étaient venus garder les passages de la Seine. Ils avaient même fait prisonnier le sire de Charni, ce vieux et célèbre chevalier bourguignon ; qui marchait à la tête d'environ cinquante hommes d'armes, et venait joindre le comte de Charolais. Mais ils ne se trouvaient plus en force suffisante ; il leur fallut se retirer. Le pont fut fait, et monsieur de Charolais fut maître du passage. Bientôt arrivèrent les Lorrains et les Bourguignons. Rien n'était si beau ni si bien équipé que l'armée de monsieur de Calabre; il avait des Italiens, nourris au milieu des guerres continuelles de ce pays, qui passaient pour les meilleurs hommes d'armes de la chrétienté ; eux et leurs chevaux étaient bardés de fer. Les seigneurs Jacques Galeotto et le comte de Campo-Basso les commandaient. Les Lorrains étaient sous le sire de Baudricourt. Le comte Palatin avait prêté au duc de Calabre quatre cents archers, qui tendaient leur arbalète

avec un pied de biche, d'où leur venait le nom de cranequiniers. Enfin il menait à sa solde cinq cents hommes des ligues suisses; c'étaient les premiers qu'on voyait dans le royaume, où ils étaient déjà si fameux.

Le maréchal de Bourgogne arrivait avec la noblesse du duché et de la Comté; il avait avec lui son frère le sire de Montaigu et le marquis de Rothelin, de la maison de Hochberg.

Lorsque cette grande armée fut réunie, les princes consultèrent de nouveau sur ce qu'il y avait à faire. Les uns, surtout les Bretons, étaient d'avis d'attendre encore, de se fortifier et de tirer de Bourgogne les vivres et les munitions nécessaires à tant de monde. Mais le comte de Charolais, fier de sa première victoire, voulait absolument qu'on avançât vers Paris. Il gagna à son opinion le duc de Calabre, avec lequel il semblait se convenir beaucoup. Le vieux comte de Dunois s'y rangea aussi, à la persuasion du sire de Hautbourdin, et la chose fut résolue. D'ailleurs le sire de Beuil disait qu'il connaissait assez bien le roi pour pouvoir répondre qu'il en avait assez pour cette fois, et ne livrerait pas de bataille.

Cette armée n'avait pas moins de cinquante mille hommes. Rien n'empêchait les princes de s'avancer vers Paris. Ils traversèrent la Brie, et vinrent jusqu'à Charenton. Le pont sur la Marne était mal défendu; il fut aussitôt emporté. Le comte de Charolais et le duc de Calabre campèrent le long de la rivière, à Charenton et à Conflans; les ducs de Berry et de Bretagne à Saint-Maur et au château de Beauté; le reste de l'armée à Saint-Denis.

Pendant que Paris était en si grand danger, le roi en était parti. Pressé par son impatience accoutumée,

croyant toujours que les choses allaient mal où il n'était pas, il s'était rendu à Rouen pour presser les renforts qu'il avait demandés, et pour convoquer le ban et l'arrière-ban de Normandie. Il avait pensé qu'il aurait encore le temps de revenir avant que les princes fussent devant Paris. D'ailleurs il avait confiance dans les Parisiens.

Lorsque toute la ligue du bien public fut ainsi assemblée devant la ville et se fut, après quelques escarmouches, fortifiée dans les lieux où campaient les diverses troupes, le duc de Berry envoya ses hérauts remettre de sa part quatre lettres, à l'évêque et au clergé, aux bourgeois, à l'Université et au Parlement. Il déclarait les bonnes intentions des princes pour le meilleur gouvernement du royaume, et demandait que chaque corps envoyât trois députés pour conférer avec eux. Il y eut une assemblée à l'Hôtel-de-Ville; cette proposition fut agréée; les députés furent nommés, et le lendemain, après avoir ouï une messe du Saint-Esprit, ils se rendirent au château de Beauté. Le duc de Berry présidait, assis dans un fauteuil; les princes debout autour de lui; monsieur de Charolais était tout armé, car il arrivait de Conflans, et Vincennes tenant encore pour le roi il lui avait fallu venir en équipage de guerre.

Le comte de Dunois porta la parole. Il exposa tous les griefs qu'on avait contre le gouvernement du roi: ses alliances avec des princes étrangers, ennemis des princes de France, comme le duc de Milan; sa haine contre les maisons de Bourgogne, de Bretagne, d'Orléans et de Bourbon; le refus de convoquer les États du royaume; la tyrannie exercée sur tous, au point qu'il contraignait les familles à marier leurs enfants contre leur gré. En effet, sans parler de ce qui se passait parmi la noblesse, on avait

vu, l'année précédente, un grand scandale pour un riche bourgeois de Rouen dont le roi avait voulu donner la fille à un de ses serviteurs[1]. Le comte de Dunois continua ainsi à parler fortement contre le roi, et à dire que les princes voulaient dorénavant que tout fût conduit d'après leurs conseils. Il demanda pour sûreté que la personne du roi et la ville de Paris leur fussent livrées. Si la ville refusait de recevoir les princes, ceux qui s'opposeraient à cette proposition répondraient des malheurs, pertes et dommages qui en pourraient advenir. Il n'était accordé que deux jours pour en délibérer, et le troisième, Paris serait assailli de tous les côtés.

Les hommes qui conduisaient les affaires des princes comptaient bien moins sur ces menaces et cette publique négociation que sur les intelligences secrètes qu'on pourrait établir avec quelques uns des députés. Lorsqu'ils eurent humblement demandé un peu de délai pour répondre, on engagea avec eux beaucoup de conversations particulières. On espérait en séduire plusieurs; outre qu'il y en avait de bien disposés pour les mécontents et pour le parti bourguignon, on pouvait mettre quelque confiance dans cette avidité pour les offices et les emplois, qui était plus grande à Paris qu'en aucun lieu du monde[2]. Aussi obtint-on d'assez bonnes paroles, sinon de la plus grande part des députés, du moins de quelques-uns.

Le lendemain samedi il y eut une nouvelle assemblée à l'Hôtel-de-Ville. Maître Jean Chouard, lieutenant civil, rendit compte de la conférence de la veille, et n'omit rien pour faire valoir les raisons et les menaces du comte de Dunois. C'était maître Henri de Livres, prévôt des mar-

[1] Legrand. = [2] Comines.

chands, qui présidait; il vit que les esprits étaient mal disposés, et remit l'assemblée après midi. Elle fut plus nombreuse encore; l'Université, le Parlement, le clergé, le corps de la bourgeoisie y assistaient[1].

Quels que fussent les efforts et la bonne volonté du prévôt et des partisans du roi, les opinions de la bourgeoisie furent en général favorables à la ligue du bien public. On disait que rien n'était plus juste que de convoquer les États du royaume, ainsi que le demandaient les princes; on parlait de les recevoir, sous promesse de payer la dépense de leurs gens, et de ne faire nul esclandre dans la ville. D'autres, plus modérés, proposaient de laisser entrer le duc de Berry, le comte de Charolais, le duc de Calabre et le duc de Bourbon, chacun avec quatre cents hommes seulement pour leur servir de garde. Pour le duc de Bretagne et ses gens, il n'en était pas question, tant le peuple les redoutait à cause de leur mauvaise discipline.

Le prévôt jugea combien le danger était grand: il dit qu'avant de prendre une telle conclusion on ne pouvait se dispenser de savoir l'avis du comte d'Eu, capitaine de la ville, du sire de Melun et des autres chefs de guerre, qui avaient encore, disait-il, assez de force pour s'opposer au parti qu'on voulait prendre, et pour faire dans les rues un grand carnage.

En effet, les hommes d'armes et les archers étaient en grand nombre à Paris. Depuis quelque temps, il en arrivait chaque jour quelque troupe de Normandie ou de Touraine, et le peuple les regardait passer avec grande joie, comptant sur eux pour le défendre contre les enne-

[1] De Troy. — Legrand.

mis. La semaine d'auparavant, ón avait vu entrer une superbe compagnie d'archers à cheval, commandée par un homme de guerre de grande renommée, qu'on nommait le capitaine Mignon. Elle avait traversé la ville en bel ordre et bien équipée, ne manquant de rien, et suivie même de huit filles de joie, chevauchant à la suite de la compagnie avec leur confesseur.

Le menu peuple n'était donc nullement porté en faveur des princes. Il ne voyait, dans ce qu'on proposait, autre chose que l'entrée des ennemis dans la ville, et faisait cause commune avec les gens de guerre contre une telle résolution. Dès qu'on sut ce qui avait été délibéré à l'Hôtel-de-Ville, les esprits s'allumèrent; on courut aux armes; on ne parlait que de massacrer les députés qui avaient vendu la ville de Paris, et qui voulaient y faire entrer les Bretons. On menaçait de tout mettre à feu et à sang s'il était encore question de livrer les portes. Les femmes et les prêtres couraient dans les églises pour implorer la miséricorde de Dieu contre les malheurs qui menaçaient la ville.

Le comte d'Eu et le sire de Melun se comportèrent avec la plus grande sagesse; ils maintinrent le bon ordre parmi les archers et leurs hommes d'armes, et les firent, pendant une partie de la journée, défiler à travers la ville. Alors il fut résolu que les députés s'en iraient de nouveau vers les princes, et leur diraient que les gens du roi avaient délibéré de ne rendre aucune réponse sans avoir sû auparavant son bon plaisir. Les députés n'osaient plus retourner au camp des ennemis, tant ils craignaient d'être soupçonnés par le peuple et accusés de trahison. Cependant ils revinrent au château de Beauté; l'évêque de Paris, d'une voix tremblante, signifia la réponse qu'il lui avait

été ordonné de faire au nom de la ville. Le comte de Dunois, voyant combien les députés étaient interdits et semblaient irrésolus, redoubla ses menaces, et promit l'assaut pour le lendemain. Il n'était plus temps : des nouvelles du roi étaient arrivées à Paris. L'amiral de Montauban était entré à la tête d'une grosse troupe d'hommes d'armes ; il avait annoncé que le roi était à Chartres, et serait à Paris le surlendemain avec une forte armée.

Il fut de retour le 28 août, onze jours après que les princes eurent passé la Marne, et dix-sept jours depuis son départ. Dès lors il n'y eut plus rien à craindre pour Paris. Le peuple était dans la joie, criait « Noël, » et célébrait le retour du roi. Pas une voix maintenant n'eût osé murmurer en faveur des Bourguignons. Le roi fit semblant d'ignorer tout ce qui s'était passé en son absence, et, pour le moment, ne fit mauvais visage à personne. Le lieutenant civil et les trois frères Luillier, riches bourgeois qui avaient fait partie de l'ambassade, furent seulement exilés à Orléans, ainsi qu'un avocat nommé Hallé.

Alors commença aux portes de Paris une forte guerre, mais seulement par escarmouches. Le roi était trop prudent pour engager une bataille. Il avait bonne espérance de terminer tout par quelque traité, et de demeurer le maître sans courir un si grand péril. On disait que son grand ami le duc de Milan, en lui faisant savoir qu'il envoyait en France, pour le secourir, Galéas son fils avec cinq cents lances, lui avait fortement conseillé de ne songer à autre chose qu'à négocier et à semer la division parmi les princes ligués. C'était par une telle prudence et bonne politique que ce duc François Sforze avait fait une si haute fortune et conquis tant de puissance. Du reste, le roi n'avait pas besoin qu'on lui conseillât d'en user de la sorte ;

il y était assez porté par son naturel. Toutefois il se gardait de laisser paraître que tel fût son dessein; pour donner courage à ses gens, il alla solennellement prendre l'oriflamme, dont il n'était plus question depuis bien longtemps. Les princes étaient maîtres de Saint-Denis; mais le cardinal d'Albi, abbé du monastère, avait déposé cette sainte bannière à Sainte-Catherine-des-Écoliers. Ce fut en cette église que le roi alla la recevoir avec les cérémonies d'usage. C'est la dernière fois qu'on ait parlé de l'oriflamme.

Il ne dépendait pas des princes de forcer le roi à une bataille; rien ne pouvait le contraindre à sortir de Paris. D'ailleurs, s'ils avaient plus de gens à pied que lui, leur cavalerie était moins belle et moins nombreuse. Le duc de Bourbon, le sire d'Albret, le comte d'Armagnac et son cousin le duc de Nemours, nonobstant le traité qu'ils avaient signé en Auvergne, vinrent avec leur troupe se joindre à l'armée des princes; mais leurs hommes étaient mal équipés, sans aucune solde, et il fallut leur donner quelque argent, bien que monsieur de Charolais, le seul qui pût en fournir, commençât à en manquer. Toute fertile et abondante que fût la Brie, ses troupes y vivaient moins facilement que celles du roi, qui trouvaient des ressources faciles à Paris par les arrivages de la rivière.

Après quelques jours, le roi fit sortir quatre mille francs-archers, et les plaça le long de la rivière en face de Conflans, retranchés derrière un fossé et une palissade. La noblesse de Normandie défendait les flancs de cette troupe, et une grosse artillerie, placée en face de Charenton, força les gens du duc de Calabre de se retirer pour se replier vers Conflans. D'autres canons furent ensuite amenés devant Conflans, et pointés précisément sur le logis de mon-

sieur de Charolais. Deux de ses gens furent tués devant la porte ; son trompette fut frappé sur l'escalier, comme il portait un plat pour le servir à table. Les boulets vinrent même jusque dans la chambre où se tenait le comte ; il s'obstina cependant à ne point quitter ce logis, et s'établit seulement au rez-de-chaussée, en faisant élever un retranchement devant la maison. C'était là, pour l'ordinaire, que s'assemblaient les chefs de l'armée, et qu'on tenait le conseil. L'artillerie fut placée en face de celle du roi, et l'on se tira de part et d'autre une infinité de coups de canon sans se faire grand mal, à cause des remparts en terre que chacun avait élevés de son côté.

En une telle situation, on commença bientôt à négocier. Des trêves furent faites. Chaque jour il y avait des conférences à la Grange-aux-Merciers, dans le lieu où est maintenant Berci. Le comte du Maine y venait de la part du roi, avec le sire de Precigny, président de la chambre des comptes, et maître Jean Dauvet, premier président de Toulouse. De la part des seigneurs, c'était le comte de Saint-Pol et quelques autres. Le roi était loin de perdre au train que prenait toute cette affaire ; il était bien plus habile que les princes pour se conduire en de pareilles circonstances. Nul n'avait moins d'orgueil et ne montrait moins de fierté ; il savait gagner les gens, et il n'était personne parmi les serviteurs ou la suite des princes qu'il dédaignât de se rendre favorable. D'ailleurs il était seul à mener ses affaires. Ce que lui rapportaient ses ambassadeurs ne courait pas le risque de se répandre hors de propos, et d'inspirer trop d'abattement ou de présomption autour de lui. Il les écoutait, et ensuite leur disait le langage qu'ils auraient à tenir en public.

En outre, toutes les communications qui s'établissaient

d'un camp à l'autre nuisaient au parti des princes et servaient le parti du roi. Comme il arrive toujours lorsqu'une faction semble en déclin, c'était la leur qu'on était porté à quitter pour passer dans la sienne ou pour s'y ménager quelque intelligence. Il avait donc tout à gagner en donnant à chacun le temps de la réflexion ou le loisir de se consulter et de s'enquérir par les conversations. Aussi avait-on fini par dire : le marché de la Grange-aux-Merciers, en parlant du lieu des pourparlers. En même temps le roi prenait grand soin de connaître les gens de Paris qui allaient faire des promenades vers les Bourguignons. Il ne leur faisait aucun mal, mais notait leur nom par écrit.

Du reste, il continuait à se comporter comme il fallait pour se conserver dans la bonne grâce du peuple de Paris. Il se fit recevoir de la grande confrérie des bourgeois, ainsi que son favori l'évêque d'Évreux et ses principaux serviteurs. Ce qui importait le plus, c'était de maintenir une bonne discipline. Des gentilshommes de Normandie, qui avaient été logés à Saint-Marceau près Paris, où ils avaient fait beaucoup de maux et de larcins, se prirent de querelle avec deux bourgeois. Un de ces Normands s'emporta même jusqu'à traiter les Parisiens de traîtres et de Bourguignons, disant qu'il fallait les mettre à la raison, et que les gens de Normandie étaient venus pour les tuer et les piller. Plainte en fut portée ; le délinquant, après avoir fait amende honorable, la torche au poing, la tête nue, la ceinture défaite, et demandé pardon à la ville de Paris, fut condamné à avoir la langue percée, puis à être banni.

Les conférences continuèrent pendant quelques jours. Mais les princes étaient si exigeants, ils demandaient une si grande part du royaume pour l'apanage de monsieur

de Berry, qu'on ne pouvait conclure à de telles conditions. Le roi voulut essayer s'il ne pourrait pas mieux réussir que ses ambassadeurs. Le comte du Maine fut donné en otage, et le comte de Saint-Pol vint devant la porte Saint-Antoine conférer avec le roi. Ils passèrent deux heures ensemble. En rentrant, le roi trouva une foule de bourgeois qui étaient à la porte pour savoir des nouvelles. « Hé bien! mes amis, leur dit-il, les Bourguignons ne « vous feront plus tant de peine que par le passé. — A la « bonne heure, Sire, répliqua un procureur au Châtelet; « mais en attendant ils mangent nos raisins et vendangent « nos vignes sans que rien les en empêche. — Cela vaut « toujours mieux, reprit le roi, que s'ils venaient à Paris « boire le vin de vos caves. »

Ainsi se passa plus de la moitié de septembre, le roi espérant toujours en finir par les négociations. Néanmoins on ne put en venir à aucune conclusion, et la trêve fut rompue. Pendant qu'elle durait, monsieur de Charolais avait fait construire un pont de bateaux par maître Girault, célèbre canonnier, qu'il avait fait prisonnier à Montlhéri, et qu'il avait engagé à son service. Le jour même que la trêve fut finie, le pont fut placé au lieu nommé le Port-à-l'Anglais; dans la nuit, le comte de Saint-Pol et le sire de Hautbourdin se disposèrent à passer avec une forte troupe pour aller déloger les Français dans le retranchement qu'ils avaient élevé le long de la rivière. Ceux-ci n'attendirent pas l'ennemi; ils firent leur retraite en bon ordre, mirent le feu à leurs logis en criant adieu aux Bourguignons, et rentrèrent dans la ville. Les troupes de monsieur de Charolais traversèrent la Seine; Saint-Victor, Saint-Marceau et les Chartreux se trouvèrent alors exposés à des attaques de chaque jour.

Sur l'autre côté de la rivière, il y avait aussi de continuelles escarmouches. Mais le roi s'obstinait à ne point vouloir de bataille, quel que fût le désir des nobles, des gens de guerre et du peuple de Paris, qui se désolait de voir la Brie et toute la banlieue de la ville ravagée par les ennemis. Une fois pourtant les Bourguignons crurent bien qu'il allait y avoir quelque grande journée. Au milieu de la nuit, un page cria à travers la rivière, de la part des bons amis que les princes avaient dans Paris, que le lendemain ils seraient attaqués par toute l'armée du roi. On se tint sur ses gardes, on s'apprêta. En effet, dès la pointe du jour, les archers à cheval de la garde du roi, commandés par les sires du Lau et de la Rivière, parurent devant Vincennes et devant Charenton ; ils arrivèrent presque jusque sur l'artillerie. Monsieur de Charolais et le duc de Calabre furent bientôt armés, car nul n'était aussi diligent aux choses de la guerre que ces deux princes. Tous les chefs furent bientôt sous les armes, même le duc de Berry et le duc de Bretagne, qui se mêlaient peu de la conduite de l'armée, et qu'on n'avait jamais vus avec leur armure. Le temps était obscur ; il y avait un grand brouillard. On entendit un fort bruit d'artillerie sur les remparts de Paris. Une portion de la cavalerie sortit du camp, repoussa la cavalerie française, et vint rapporter aux princes qu'au loin, dans la plaine, on apercevait comme une forêt de lances derrière les hommes d'armes ennemis. Le duc de Calabre accourut aussitôt vers son cousin de Charolais : « Or ça, dit-il, nous sommes « à ce que nous avons tous désiré. Voilà le roi, et tout « ce peuple, sortis de la ville et en marche, à ce que « disent les chevaucheurs. Que chacun de nous ait donc « bon vouloir et bon cœur. Nous allons mesurer les Pa-

« risiens à l'aune de Paris, qui est la plus grande aune. »

Alors on s'avança, un peu étonné que ces troupes armées de lances n'eussent pas bougé de place. Cependant le jour se levait, le brouillard se dissipait, et, en marchant un peu plus loin, l'avant-garde s'aperçut qu'on avait pris pour l'armée du roi un grand champ planté de chardons. Ce furent de grandes risées. Les princes s'en allèrent à la messe, et l'on se trouva un peu honteux d'une alarme si chaude.

Quelle que fût l'obstination du roi dans ses projets et ses espérances, il ne pouvait longtemps demeurer en cet état. Les Parisiens commençaient à se lasser. En vain il avait fait rendre compte, dans une grande assemblée, par le chancelier Morvilliers, des demandes déraisonnables des princes ; en vain disait-il qu'il n'avait pas dépendu de lui de faire la paix, les esprits s'aigrissaient, il se tenait de mauvais discours; on faisait courir des ballades contre ses conseillers ; l'évêque d'Evreux avait pensé être assassiné un soir. Les gens de guerre et les bourgeois ne pouvaient vivre en paix. C'étaient chaque jour des habitants maltraités, des filles séduites ou enlevées, et l'on ne pouvait pas toujours avoir justice. Puis les méfiances étaient grandes ; personne n'était à l'abri du soupçon d'être favorable aux princes. Le comte du Maine, tout le premier, ne semblait pas assuré dans sa foi. Un matin la porte de la Bastille qui donnait sur la campagne fut trouvée ouverte. C'était le vieux sire de Melun qui en était gouverneur. Malgré les grands et fidèles services que son fils venait de rendre, le roi ne put s'empêcher de concevoir de mauvaises idées sur sa loyauté. En même temps on apprit qu'un lieutenant du maréchal Rouault venait de livrer Pontoise, que le duc de Bourbon s'avançait sur

Rouen, et qu'il y avait pour lui un fort parti dans cette ville.

Ce qui donnait patience au roi, c'est qu'il n'ignorait pas que les choses allaient encore plus mal dans le camp des princes ; qu'il y régnait encore plus de discordes, de méfiance, de découragement ; qu'on y manquait d'argent ; que les vivres étaient rares. Il voyait aussi que la pensée du bien public s'était changée en désir du bien particulier, et que chacun des seigneurs ne songeait qu'à tirer pour soi le meilleur parti du traité qui se ferait.

Le comte de Charolais, véritable chef de l'entreprise, le plus riche et le plus puissant de tous ces princes, était celui qu'il importait le plus d'apaiser. Sans lui, il était difficile d'arriver à aucune conclusion. Ce fut de ce côté que le roi dirigea ses efforts. Il connaissait le comte, et son séjour en Flandre les avait rendus familiers. Il se fiait aussi au crédit qu'il savait prendre sur les gens quand il devisait avec eux ; nul n'avait un langage plus adroit, plus facile, plus insinuant et mieux assorti à ceux avec qui il parlait.

Pendant que les pourparlers continuaient à la Grange-aux-Merciers, il voulut donc s'employer lui-même à négocier avec monsieur de Charolais. Se mettant un jour en un petit bateau avec le sire du Lau, l'amiral de Montauban, le sire de Melun et deux autres de ses serviteurs, il s'en alla aborder sur l'autre rive. Monsieur de Charolais l'y attendait avec le comte de Saint-Pol. « Mon frère, « m'assurez-vous ? » lui dit le roi en sortant de la barque. « Monseigneur, oui, comme frère », répondit le comte. Le roi l'embrassa tendrement. « Mon frère, continua-t-il « aussitôt, je vois bien que vous êtes gentilhomme et de « la maison de France. — Pourquoi, mon seigneur ? —

« Lorsque j'envoyai naguère mes ambassadeurs à Lille, « devers mon oncle votre père et vous, et que ce fou de « Morvilliers vous parla si bien, vous me fîtes dire par l'ar- « chevêque de Narbonne (celui-là est gentilhomme et le « montra bien, car chacun fut content de lui), que je me « repentirais des paroles que vous avait dites ce Morvil- « liers, et cela avant un an. Pâques-Dieu, vous m'avez tenu « promesse, et même beaucoup avant que le bout de l'an « soit arrivé. » Et il disait tout cela en riant, avec un visage ouvert, sachant bien que de telles paroles flattaient sensiblement son frère de Charolais. Puis il poursuivait : « J'aime à avoir affaire avec les gens qui tiennent ce qu'ils « promettent. » Ensuite il désavoua pleinement Morvilliers et les termes dont il s'était servi dans son ambassade.

Le roi et le comte se mirent ensuite à converser tous deux ensemble, se promenant au bord de la rivière devant leurs serviteurs et une foule de gens d'armes, qui s'étonnaient de leur voir cet air de confiance et de bonne amitié. Là, furent traitées entre eux les conditions de la paix. Le comte voulait les villes de la Somme avec Péronne, Roye et Montdidier. Dans tout ce qui le concernait, le roi se montrait facile; pour les autres princes, il ne cédait pas si facilement, et surtout ne voulait pas consentir à donner le duché de Normandie à monsieur Charles son frère. Il lui offrait la Brie et la Champagne seulement. De son côté, monsieur de Charolais ne montrait aucune complaisance pour se réconcilier avec la maison de Croy. En se retirant, le roi dit au comte de Saint-Pol qu'à la considération de monsieur de Charolais il le ferait connétable ; puis il prit congé, embrassa de nouveau le comte, et l'invita à venir à Paris, où il lui ferait grande chère. « Mon « seigneur, répondit monsieur de Charolais, j'ai fait vœu

« de n'entrer dans aucune bonne ville jusqu'à mon re-
« tour. » Le roi fit distribuer cinquante écus d'or aux archers du comte, pour aller boire, et remonta dans sa barque.

Cette entrevue commença à donner quelque méfiance aux autres princes; elle s'accrut davantage encore en voyant les messages continuels dont le roi et le comte de Charolais chargeaient Guillaume de Bische et Guillot Dusie, ces deux écuyers autrefois bannis par le duc Philippe lors de sa première brouillerie avec son fils. Bientôt il y eut des conseils où monsieur de Charolais ne fut pas appelé. Il s'en offensa, et aurait peut-être montré sa colère; mais le sire de Contay, son sage conseiller, sut le modérer. « Monseigneur, lui disait-il, ayez patience; vous
« êtes le plus fort, soyez aussi le plus sage. Si vous vous
« courroucez, ils chercheront à traiter avec le roi, et ce
« sera à vos dépens. Employez tout votre pouvoir à les
« tenir unis ; dissimulez ce qui vous irrite. Mais aussi
« pourquoi entremettre dans de grandes affaires d'aussi
« petits personnages que Bische et Dusie, surtout quand
« il s'agit de traiter avec un roi si libéral ? » Le comte suivit cet avis salutaire, et montra plus d'amitié et de confiance que jamais aux autres princes ou seigneurs, ainsi qu'à leurs principaux serviteurs.

Durant que les négociations traînaient ainsi, et que chacun s'efforçait de tromper l'autre, le roi apprit que la veuve du sire de Brezé venait de livrer Rouen au duc de Bourbon, mettant ainsi en oubli tous les bienfaits qu'elle avait reçus, et malgré son propre fils, qui venait d'être nommé sénéchal de Normandie après la mort de son père.

Le roi jugea qu'il perdait à attendre, et prit sur-le-champ son parti. Il envoya demander une entrevue à

monsieur de Charolais, et partit aussitôt avec cent Ecossais de sa garde pour aller, près de Conflans, au lieu du rendez-vous. Chacun d'eux laissa ses gens en arrière, et ils se mirent à se promener ensemble.

Le roi commença par raconter que Rouen venait de le trahir, ce que le comte ignorait encore. C'était pour le roi un grand avantage que de lui apprendre une si grande nouvelle, et de convenir du traité avant qu'il eût le temps d'y réfléchir et d'augmenter ses prétentions. « Puisque « les Normands, lui dit-il, se sont d'eux-mêmes portés à « une telle nouveauté, à la bonne heure ! jamais de mon « gré, je n'eusse donné un tel apanage à mon frère; mais « voilà la chose faite, et j'y consens. » Il déclara aussi qu'il agréait toutes les autres conditions.

Le comte de Charolais n'était pas moins content que le roi; car tout allait de plus mal en plus mal dans son armée. Les vivres manquaient, les murmures, le mécontentement, les secrètes divisions augmentaient chaque jour, et l'on pouvait craindre que toute cette ligue du bien public ne fût sur le point de se séparer honteusement.

Ainsi les deux princes étaient également joyeux, chacun croyant être plus habile que l'autre. Le roi entretint aussi le comte du projet qu'il avait de lui donner sa fille madame Anne de France, avec la Champagne et la Brie pour dot. Madame Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais, venait en effet de mourir peu de jours avant, et le comte était en grand manteau de deuil.

Tout en devisant avec tant de contentement, de cordialité et de tendresse, le roi et monsieur de Charolais s'avançaient, en se promenant, du côté de Paris; si bien que, sans y prendre garde, ils passèrent l'entrée d'un fort boulevard palissadé que le roi avait fait élever en avant

des murs de la ville. Tout à coup ils s'aperçurent du lieu où ils étaient, et demeurèrent ébahis. Le comte n'avait avec lui que quatre ou cinq serviteurs qui le suivaient à quelques pas, et ils se trouvaient au milieu du camp ennemi. Il fit bonne contenance, et ne se troubla nullement. Mais pendant ce temps la nouvelle s'était répandue dans son armée. Le comte de Saint-Pol, le maréchal de Bourgogne, le sire de Contay, le sire de Hautbourdin, s'assemblèrent tout éperdus. Ils formaient les plus tristes imaginations ; le souvenir du pont de Montereau revenait à leur esprit et les jetait dans un trouble extrême. « Si ce jeune « prince, disait le maréchal de Bourgogne, s'est allé perdre « comme un fou et un enragé, ne perdons pas sa maison, « ni la puissance de son père, ni l'état de chacun de nous. « Que chacun se retire en son logis et se tienne prêt, « sans s'émouvoir de ce qui pourra arriver. En nous te- « nant ensemble, nous sommes encore suffisants pour « nous retirer sur les marches de Hainault, de Picardie « ou de Bourgogne. »

Puis il monta à cheval avec monsieur de Saint-Pol, et s'en alla du côté de Paris pour voir si le comte ne revenait pas. Après quelques moments, ils virent approcher une troupe de quarante ou cinquante chevaux qui s'avançait de leur côté. C'était monsieur de Charolais avec une escorte de la garde du roi ; il la renvoya et vint à eux. « Ne « me tancez pas, s'écria-t-il au maréchal de Bourgogne « dès qu'il le vit ; je reconnais ma grande folie, mais je « m'en suis aperçu trop tard ; j'étais déjà près du boule- « vard. — On voit bien que je n'étais pas là, répondit « sévèrement le maréchal ; en ma présence, cela n'eût « pas été ainsi. » Le comte baissa la tête sans rien répliquer. Il n'y avait personne qu'il craignît autant que le

maréchal de Bourgogne; c'était un vieux et loyal serviteur, âpre dans son langage, et qui parfois savait bien dire à monsieur de Charolais : « Je ne suis à vous que par « emprunt, tant que votre père vivra. »

Tous rentrèrent au camp, heureux de revoir le prince et célébrant la loyauté du roi; monsieur de Charolais bien résolu cependant en lui-même qu'on ne l'y reprendrait plus.

La paix ne tarda guère à être signée; telles en furent à peu près les conditions :

« Afin de pourvoir aux désordres du royaume, aux exactions, charges et dommages du peuple, et aux doléances des seigneurs du sang et autres sujets, le roi commettra trente-six notables hommes du royaume, savoir : douze prélats, douze chevaliers et douze notables du conseil, se connaissant en justice. Il leur sera donné pouvoir d'informer des fautes commises dans le gouvernement du royaume, et d'y mettre remède convenable. Ils s'assembleront le 15 décembre, et auront terminé leur travail en deux mois au moins, et trois mois et dix jours au plus. Le roi promet, par parole de roi, de tenir ferme et stable ce qu'ils ordonneront.

« Toute division sera mise à néant, et nul ne pourra reprocher à autrui le parti qu'il a tenu. Aucune poursuite n'aura lieu à raison de cette guerre, et les confiscations seront révoquées. »

Puis, après ce semblant de bien public, venaient les conditions accordées à chacun des princes ou seigneurs.

Au duc de Berry, pour apanage, le duché de Normandie en toute souveraineté, comme les anciens ducs de Normandie, avec l'hommage des ducs de Bretagne et d'Alençon, ainsi que dans les temps passés. Cet apa-

nage était héréditaire, transmissible de mâle en mâle.

Au comte de Charolais, les villes de la Somme, Amiens, Saint-Quentin, Corbie, Abbeville, tout le comté de Ponthieu et le pays de Vimeu, pour en jouir sa vie durant, ainsi que son prochain héritier, sauf ensuite le rachat moyennant deux cent mille écus d'or. En outre, Boulogne, Guines, Roye, Péronne et Montdidier lui étaient abandonnés en toute et perpétuelle propriété.

Au duc de Calabre, Mouzon, Sainte-Menehould, Neufchâteau, cent mille écus comptant, et la solde de quinze cents lances pendant six mois. Le roi renonça en sa faveur à l'alliance de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, et des habitants de Metz.

Au duc de Bretagne, Étampes, Montfort, l'abandon du droit de régale et une portion des aides. Antoinette de Maignelais, sa maîtresse, fut confirmée dans la pension de six mille francs qu'elle recevait, et le roi lui donna de plus l'île d'Oléron et la seigneurie de Montmorillon. Il n'avait pas eu cependant à se louer d'elle : elle avait excité le prince à la guerre, et avait vendu ses joyaux et sa vaisselle pour fournir aux frais de l'entreprise.

Au duc de Bourbon, Donchéri, plusieurs seigneuries en Auvergne, cent mille écus comptant et la solde de trois cents lances.

Au duc de Nemours, le gouvernement de Paris et l'Ile-de-France, avec une pension, la solde de deux cents lances, et la nomination aux offices et bénéfices dans ses seigneuries.

Au comte d'Armagnac, les trois châtellenies du Rouergue qu'il avait perdues sous le feu roi, une portion des aides dans ses domaines, une pension et la solde de cent lances.

Au comte de Dunois, la restitution de ses domaines et

de sa pension, une forte somme d'argent comptant et une compagnie de gens d'armes.

Au comte d'Albret, des seigneuries attenant à ses domaines.

En outre, le sire de Loheac devait de nouveau être maréchal de France et avoir deux cents lances; Tannegui-Duchâtel, grand écuyer; de Beuil, amiral; le comte de Saint-Pol, connétable, chacun avec cent lances. Dammartin recouvrait tous ses biens, et avait aussi cent lances.

Les premiers jours d'octobre se passèrent à régler toutes ces choses. Le roi continuait à se montrer plein de courtoisie pour monsieur de Charolais. Il lui avait donné le château de Vincennes pour se loger, et cherchait tous les moyens de lui plaire. Il était aussi empressé à faire bon accueil aux autres princes, surtout au duc de Calabre : c'était un vaillant capitaine qui avait acquis l'expérience des choses de la guerre dans ses entreprises d'Italie ; il était fort à ménager. Le roi René, son père, lui avait mainte fois écrit pour le ramener au parti du roi ; mais il lui gardait rancune pour son alliance avec le duc de Milan, et pour la perte du royaume de Naples, qu'il attribuait à sa politique. Cependant ils commencèrent à devenir meilleurs amis, et le duc de Calabre s'employa sincèrement à la conclusion de la paix.

Le roi ne se donnait pas moins de peine pour se réconcilier avec les bons et notables serviteurs de son père, qu'il avait d'abord destitués et poursuivis par vengeance. C'étaient en effet de plus sages et plus honorables hommes que ses favoris ; peu à peu ils revinrent presque tous à la faveur et à la confiance du roi, autant du moins qu'on pouvait l'avoir.

Chaque jour il avait à se féliciter davantage de la réso-

lution qu'il avait prise. Presque toute la Normandie se soumettait au duc de Bourbon, et ce prince écrivait qu'on se gardât bien de faire la paix et de se fier au roi. Le comte de Nevers, après avoir pendant quelque temps défendu la ville de Péronne, y avait été fait prisonnier, non sans donner lieu de soupçonner qu'il usait de ce moyen pour traiter avec monsieur de Charolais sans se brouiller avec le roi. En effet, le comte, peu auparavant, l'avait fait sommer de se rendre prisonnier entre ses mains, en lui promettant qu'il ne serait ni maltraité ni mis à rançon. Chacun de tous côtés, voyant le roi dans l'embarras, s'empressait de saisir l'occasion; et il arriva même des ambassadeurs du roi d'Écosse, réclamant le Poiton en vertu d'un ancien traité passé avec le feu roi Charles VII dans le moment de sa détresse; traité dont les Écossais n'avaient jamais rempli les conditions. En outre, de puissants renforts, commandés par le vieux sire de Saveuse, venaient d'arriver au comte de Charolais, avec un convoi d'argent, d'armes et de munitions.

Le roi était donc déterminé à tout sacrifier pour hâter le moment où la ligue se séparerait, bien assuré qu'aussitôt après il aurait occasion de recouvrer sa puissance. Aucune complaisance, aucune caresse ne lui coûtait, surtout envers monsieur de Charolais. Tandis que les conditions de la paix étaient convenues, et qu'il ne s'agissait plus que d'expédier les actes et lettres patentes nécessaires à l'exécution, les Bourguignons, sans égard pour la trêve, allèrent sommer la ville de Beauvais. Le roi s'en plaignit à monsieur de Charolais, mais en termes si doux, qu'il lui dit : « Si vous vouliez cette ville, il fallait me la demander, « je vous l'aurais donnée; mais la paix est faite, il con« vient de l'observer. » Le comte désavoua ses gens, et

se montra fort en courroux contre une telle témérité.

Pendant tout le mois qui se passa à régler les détails du traité, le roi se rendit souvent à Vincennes, presque toujours sans suite, montrant de plus en plus confiance et familiarité aux princes. Parfois il dînait avec les ambassadeurs des divers seigneurs chez de riches bourgeois avec des dames de la cour et des bourgeoises; enfin, au milieu du faste des autres princes, il gardait sa simplicité accoutumée. Toutefois, le jour de sa première entrevue avec le duc de Bourbon, il vêtit une longue robe de pourpre fourrée d'hermine, et le peuple de Paris, étonné de cette rareté, trouvait que cet habillement lui était bien mieux séant que le pourpoint court de drap grossier qu'il portait d'habitude. Il vint aussi à la grande revue que monsieur de Charolais fit de son armée avant de donner l'ordre de départ pour la guerre du pays de Liége, où sa présence devenait fort nécessaire. Il passa dans les rangs chevauchant avec le duc de Calabre, le comte de Saint-Pol et monsieur de Charolais, parlant gracieusement à tous les capitaines, hormis au maréchal de Bourgogne, qu'il connaissait pour son grand ennemi. En se quittant, le roi et monsieur de Charolais s'embrassèrent devant toute l'armée, et le comte s'écria à haute voix : « Messieurs, vous et moi, « nous sommes au roi, mon souverain seigneur ici pré- « sent, pour le servir toutes les fois que besoin sera. »

Enfin, le 30 octobre, tout fut terminé; le roi se rendit au château de Vincennes pour recevoir l'hommage du nouveau duc de Normandie et faire publier la paix. Après la cérémonie, il voulut coucher au château d'où les princes devaient partir le lendemain, chacun de son côté. Il envoya même quérir son lit au palais des Tournelles; mais le peuple de Paris, qui en ce moment aimait tant le roi,

auquel il devait la paix et la préservation des malheurs si grands dont on avait été menacé, voyait de jour en jour avec plus de méfiance et d'inquiétude la loyale témérité avec laquelle il s'en allait, sans précautions, se mettre aux mains de ses ennemis. Toute la milice s'arma, prit la garde des portes et des remparts, attendant le retour du roi. Lorsqu'on sût le projet qu'il avait de coucher à Vincennes, le prévôt des marchands et les échevins se rendirent près de lui pour le conjurer de n'en rien faire, et de rentrer dans sa bonne ville. Il y consentit. Le lendemain, après avoir conduit son frère jusqu'à Pontoise, il s'en vint de là à Villiers-le-Bel dire adieu à monsieur de Charolais. Ils célébrèrent la fête de la Toussaint, passèrent encore deux jours ensemble, se témoignant une grande amitié. Toutefois, comme le roi avait mandé deux cents hommes de sa garde pour le ramener à Paris, les serviteurs du comte, entrant en inquiétude, vinrent l'avertir au moment où il se couchait, et l'on prit de grandes résolutions.

Monsieur de Charolais continua ensuite sa route par Compiègne et Noyon. Toutes les villes lui étaient ouvertes, et il y recevait un honorable accueil par ordre du roi. Il passa ensuite à Amiens, et prit possession des villes de la Somme.

Il était si pressé de se rendre au pays de Liége, qu'il ne prit pas même le temps d'aller revoir son père. Ce vieux prince s'était de plus en plus affaibli de corps, d'esprit et de volonté. Outre qu'il n'avait jamais su bien nettement les projets de son fils, ni les circonstances qui l'avaient conduit à faire la guerre au roi, on pouvait maintenant lui cacher les choses les plus importantes, car il n'avait plus assez de suite dans ses idées pour s'en aper-

cevoir et s'en enquérir. Ainsi on lui avait épargné la grande inquiétude qu'avait produite le bruit généralement répandu que le comte de Charolais avait été vaincu et fait prisonnier à Montlhéri. Ce fut après quelques jours seulement que des moines apportèrent les nouvelles véritables de la bataille, parce que nul autre messager ne pouvait passer, tant les garnisons françaises couraient le pays.

Pendant l'absence de son fils, le duc Philippe, ou plutôt son conseil, avait eu à pourvoir à la guerre contre les Liégeois. Le roi de France, aussitôt après la ligue du bien public, leur avait envoyé des ambassadeurs, avait contracté avec eux une alliance nouvelle, et en leur promettant son secours, les avait déterminés à attaquer le duc de Bourgogne[1].

Ils l'envoyèrent défier, et bientôt après, déployant leurs bannières, ils entrèrent dans le duché de Limbourg, brûlant et dévastant tout le pays. Le duc rassembla des gens d'armes, manda ses neveux les ducs de Clèves et de Gueldre, le comte de Nassau, le comte de Horn, ainsi que plusieurs autres seigneurs des marches d'Allemagne, ses sujets et ses alliés, et voulut lui-même se rendre à Namur. Les Liégeois avaient cru que toutes ses forces étaient en France et que l'occasion était belle; voyant qu'il avait encore une grande armée, ils rentrèrent d'abord chez eux.

Peu après, les habitants d'une autre ville du pays de Liége, de Dinant, se déclarèrent contre le duc de Bourgogne, ou plutôt contre son fils, car c'était envers lui particulièrement que se déclarait un forte haine. Trompés par les fausses nouvelles de la journée de Montlhéri, ils sor-

[1] Comines. — Duclercq. — La Marche.

tirent de leur ville en armes et s'en allèrent piller Bovines, sur le territoire de Namur.

Ils portaient en triomphe l'effigie du comte de Charolais pendue à une potence, et criaient : « Voilà le fils de « votre Duc, ce faux traître, que le roi de France a fait « ou fera pendre ; encore n'est-il pas fils de votre Duc ; « c'est un vilain bâtard, fils de notre ancien évêque le sire « d'Hainsberg. Croyait-il donc ruiner le roi de France ? » Enfin il n'y avait sorte d'injures que ce peuple grossier et insensé ne proférât contre monsieur de Charolais.

Cependant on parvint à les apaiser, et leurs magistrats, plus sages qu'eux, traitèrent avec le Duc, qui se contenta d'une somme d'argent, regardant surtout comme essentiel de rompre leur alliance avec les Liégeois. Ceux-ci alors se trouvèrent en grand danger. Le comte de Nassau les défit complétement à Montigni ; mais la colère de ce peuple ne pouvait se calmer et l'aveuglait sur ses périls. Monsieur de Charolais, avant de renvoyer son armée, voulut terminer cette guerre. D'Amiens il vint à Mézières avec toutes ses forces. En vain tous les hommes d'armes murmuraient d'être ainsi retenus au-delà du service qui leur avait été demandé, sans avoir rien reçu pour leur solde depuis deux semaines ; en vain voulaient-ils retourner chez eux, ils n'osaient quitter l'armée, ni même parler bien haut. Personne n'était aussi violent que monsieur de Charolais. Il eût fait mourir le premier qui eût osé s'en aller, et il n'y avait pas de gentilshommes ni capitaines assez grands pour ne pas recevoir de lui quelques coups de bâton, s'il les eût surpris troublant le bon ordre. Il réunit donc une armée plus nombreuse encore que celle qu'il avait amenée en France, car les troupes envoyées par son père vinrent se joindre à lui.

Les Liégeois voyaient quelles forces avait leur ennemi; ils savaient que le roi de France, contre ses promesses, avait traité sans faire d'eux mention expresse. Néanmoins les gens sages et les bons conseils avaient si peu de crédit sur eux, que la paix fut difficile à conclure, et les négociations plus d'une fois près de se rompre. Le vieux Duc parlait déjà de venir lui-même amener de nouveaux renforts.

Enfin, après avoir passé quinze jours à Saint-Tron, monsieur de Charolais parvint à signer un traité avec les Liégeois. Ils promirent six mille riddes d'or pour les frais de la guerre, et reconnurent le duc Philippe en sa qualité de duc de Brabant, pour leur mainbourg et gouverneur perpétuel.

La paix faite, le comte rassembla toute son armée et la passa en revue Chevauchant de rang en rang, il remercia chaque capitaine et tous les hommes d'armes de leurs bons services, les pria de l'excuser de leur avoir si mal payé leur solde, et promit qu'une autre fois, avec l'aide de Dieu, il serait plus exact, Il ajouta qu'il allait remettre en la bonne volonté de son père tous ceux qui avaient encouru sa disgrâce, et faire rappeler ceux qui avaient été exilés.

Il se rendit ensuite à Bruxelles auprès du Duc, qui eut une bien grande joie de le revoir. Le comte se jeta à genoux; son père le releva et le serra dans ses bras en pleurant. Après quelques jours, monsieur de Charolais partit pour accomplir un pèlerinage à Notre-Dame-de-Boulogne ; puis de là il visita Gand, Bruges et Saint-Omer, où il fit sa paix avec le comte de Nevers.

Pendant ce temps-là, tout ce qui avait été réglé en France par le traité de Conflans était loin de s'accomplir. A peine avait-il été conclu, que le Parlement y avait mis

opposition et avait refusé de l'enregistrer, spécialement parce que le roi y reconnaissait l'autorité souveraine du pape, et en cas de difficultés, se soumettait à sa sentence. Cependant le roi apportait toujours le même soin à complaire de tous points aux Parisiens et à faire des choses agréables aux hommes sages. Il confirma les priviléges accordés à la ville, répétant encore qu'ils les avait donnés de son plein gré, et non point contraint par la nécessité. Il rendit l'office de chancelier à Guillaume Juvénal; il nomma Jean Dauvet premier président du Parlement de Paris ; il remit le sire d'Estouteville dans la prévôté de Paris.

Ce qui lui importait plus, c'était de continuer, comme il avait si bien commencé pendant les négociations, à diviser entre eux les princes et les grands seigneurs, et à les mettre en mutuelle jalousie et méfiance l'un de l'autre; c'est à quoi personne ne fut jamais si habile que lui. Les premiers qu'il gagna à ses intérêts furent le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le duc de Nemours, le sire d'Albret. Ils étaient restés à Paris ; il leur fit toutes sortes de caresses, et les appelait souvent à son conseil, avec plusieurs présidents et conseillers du Parlement, des docteurs de l'Université et les plus notables bourgeois. Il donna Jeanne, sa fille bâtarde, qu'il avait eue de la dame de Beaumont, à Louis, bâtard de Bourbon, frère du duc de Bourbon.

Le peu de sagesse de monsieur Charles, duc de Normandie, et du duc de Bretagne, tous deux princes simples et faibles de volonté, toujours gouvernés par quelques-uns de leurs serviteurs, ne tarda pas à réparer encore mieux les affaires du roi. Le duc de Bretagne, malgré les sages conseils de Tannegui Duchâtel, avait voulu conduire à

Rouen le nouveau duc de Normandie. Il se proposait, ou plutôt d'autres sous son nom, de tout gouverner dans ce duché, de disposer des offices, enfin de tenir le duc de Normandie en tutelle. Alors s'émurent de grandes querelles entre les serviteurs des deux princes, entre les Bretons et les Normands. Jean de Lorraine, sire de Harcourt, voulait être maréchal de Normandie. Le sire de Beuil demandait la charge de capitaine de Rouen. Le comte de Dammartin, qui avait grand crédit sur le duc de Bretagne, s'y opposait. Pendant tous ces débats, on avançait vers Rouen; mais la discorde fut si grande, que rien n'étant réglé, monsieur Charles, au lieu de faire son entrée, s'arrêta à Sainte-Catherine. Les deux princes y passèrent ainsi cinq jours. Tout ce qui les entourait était en méfiance et en trouble. Les uns disaient qu'il y avait un complot pour saisir le duc de Bretagne dans la ville de Rouen, puis pour le livrer au roi; les autres imputaient un projet pareil au duc de Bretagne et au comte de Dammartin. Le sire de Harcourt s'en alla dire à l'Hôtel-de-Ville que monsieur Charles n'était pas en sûreté entre les mains des Bretons et qu'on voulait l'emmener. Toute la ville courut aux armes; une foule de bourgeois, ayant à leur tête le sire de Harcourt, se porta à Sainte-Catherine; on s'empara de monsieur Charles, sans lui donner le temps de prendre un autre vêtement que sa robe noire, on le plaça sur un cheval sans housse, et on lui fit faire son entrée dans la ville. Le duc de Bretagne se retira chez lui avec ses gens, qui ravagèrent, en se retirant, les marches de Normandie.

Le roi jugea qu'il profiterait facilement d'un tel désordre. Il était allé accomplir à Notre-Dame de Cléri un pèlerinage qu'il avait voué le jour de Montlhéri, puis était venu à Orléans et à Chartres. Le duc de Bourbon lui était

maintenant tout dévoué ; il commençait à être fort ami du duc de Calabre. Il savait monsieur de Charolais occupé entièrement à sa guerre contre les Liégeois. D'ailleurs, il le leurrait par l'espérance du mariage avec sa fille. Ainsi, rien ne pouvait l'empêcher de reprendre cette province de Normandie, qu'il avait abandonnée à son frère avec tant de regret.

Il s'avança par Séez, Argentan et Falaise, et vint s'établir à Caen. Là, il traita avec le duc de Bretagne, ou, pour mieux parler, avec ses serviteurs et ses partisans, encore tout irrités contre le duc de Normandie. Il s'engagea à défendre monsieur de Bretagne envers et contre tous, et reçut dans ses bonnes grâces le comte de Dunois, le maréchal de Loheac, le comte de Dammartin, Odet d'Aydie, sire de Lescun, et même le vice-chancelier Romillé, promettant en même temps de ne jamais pardonner à tous les gens qui conseillaient monsieur Charles son frère : les sires de Beuil, de Harcourt, de Daillon, de Chaumont, le patriarche de Jérusalem, et tous les autres participants à la conspiration et injure faites à Sainte-Catherine contre le duc de Bretagne.

Le duc de Bourbon avait en même temps pris Évreux et Vernon. Le sire de Melun s'était saisi de Gisors et de Gournay, puis il était entré au pays de Caux. Bientôt le roi fut aux portes de Rouen ; son frère n'était pas en état de résister. Il avait envoyé requérir les bons offices de monsieur de Charolais ; mais la guerre des Liégeois n'était pas encore finie. D'ailleurs, aux autres motifs qui pouvaient refroidir ce prince et le rendre moins empressé à écouter les plaintes de son ancien allié, venait s'ajouter la discorde qui maintenant régnait entre le duc de Bretagne et le nouveau duc de Normandie. Ainsi toute l'as-

sistance du duc de Bourgogne se réduisit à une ambassade tardive ; elle se contenta facilement des réponses du roi, et se borna à solliciter pour les serviteurs du duc de Normandie une amnistie qui leur était déjà offerte.

Monsieur Charles fut donc contraint de quitter Rouen, et se réfugia à Honfleur. Le roi se trouva ainsi maître de presque toute la province. Il y eut bientôt rétabli son autorité. La guerre du bien public lui avait enseigné à ne plus écouter sa colère et à ne pas poursuivre sa vengeance sur ceux qui l'avaient offensé. Maintenant il ne témoignait jamais nulle rancune aux gens dont il pouvait avoir quelque chose à espérer ou à redouter, et ne songeait qu'à les prendre à son service ou à se les rendre favorables. Il fit grâce à ceux qui avaient livré Rouen et les autres villes au parti des princes. Cependant les gens peu considérables, et qui n'étaient défendus ni par leur importance ni par de hautes protections, furent traités moins doucement. Plusieurs furent livrés à la justice du prévôt Tristan, et décapités ou jetés à la rivière dans des sacs de cuir.

Quant à son frère, le roi lui avait offert de faire régler son partage par l'arbitrage des ducs de Bretagne et de Bourbon. Il voulut d'abord s'embarquer furtivement pour se rendre en Flandre. Le vent était contraire ; il redescendit à terre et se laissa persuader d'attendre ce qui serait jugé par les princes. Il était dans un tel dénûment, qu'il fut forcé de vendre sa vaisselle d'argent, aimant mieux, disait-il, manger dans des plats de terre que de laisser dans le besoin les fidèles serviteurs qui ne l'avaient pas quitté. Peu après, et toujours avant que son sort fût

[1] 1465, v. st. L'année commença le 6 avril.

réglé, il se laissa conduire en Bretagne par le duc, qui lui donna pour séjour le château de l'Hermine, auprès de Vannes. Les ambassadeurs de Bourgogne vinrent l'y trouver et lui témoignèrent le regret qu'avaient éprouvé le duc Philippe et monsieur de Charolais de ne pouvoir le secourir, à cause de leur guerre contre les Liégeois.

« Je suis satisfait, dit-il, qu'ils en soient venus à leur honneur dans cette entreprise ; et je les remercie de la bonne volonté dont ils m'assurent. Mais je les prie de considérer que le roi, en me dépouillant, viole un traité conclu avec eux comme avec moi. Il n'allègue point d'autres raisons, sinon qu'on lui a arraché la Normandie par force, et qu'il a été contraint à beaucoup de promesses qu'il ne veut pas tenir. C'est lui-même cependant qui m'a fait mettre en possession de cette province par un de ses officiers, en présence d'un officier de monsieur de Charolais ; c'est lui qui a fait recevoir mon serment de fidélité par son chancelier ; et, tout de suite après, il m'a chassé à main armée. Puis il a assuré qu'il voulait s'en remettre au jugement des ducs de Bretagne et de Bourbon, et n'a pas consenti qu'on leur adjoignît monsieur de Charolais et le duc de Calabre. Lorsque ces princes ont décidé qu'il fallait me laisser jouir de mon apanage par provision et m'assurer une somme d'argent, il a éludé cette proposition. C'est pendant une suspension d'armes qu'il est entré dans ma ville de Rouen, où je n'avais pu rester à cause des séditions qu'il y excitait. Maintenant me voici abandonné de tout le monde, dénué de tout, et revenu à mon premier asile. Il me fait proposer par l'amiral de Montauban et par l'évêque d'Évreux de me donner pour apanage le Roussillon, en me garantissant un revenu de soixante mille livres. Mais il n'a le Roussillon que

comme gage. Le roi d'Aragon réclame ce gage ; les habitants prétendent qu'on n'avait pas le droit d'engager le pays ; ils se sont donnés à don Pierre de Portugal. C'est donc une guerre et non un apanage qu'on veut me donner. Qu'on me rende le Berry en y joignant le Poitou et la Saintonge, ou bien la Champagne et le Vermandois. Je n'ai manqué ni ne veux manquer en rien à mes alliés. Eux, que font-ils pour moi? que fait mon oncle de Bourgogne? Il désire, dit-il, que je conserve paisiblement mes états ; mais il ne me donne que de belles paroles. Cependant on a envahi mon apanage, on tue mes sujets, on prend mes villes de force. Comment mon exemple ne touche-t-il pas les princes? ne voient-ils pas que le roi, après m'avoir détruit, tournera les armes contre eux? Il alléguera les mêmes raisons, la même contrainte, et reprendra les villes de la Somme comme il a repris la Normandie. Quand nous n'aurions pas signé de traités ensemble, le duc de Bourgogne ne devrait-il pas prendre la défense d'un fils de roi, d'un prince, d'un pair de France? Je dois avoir pour juges entre le roi et moi tous les pairs du royaume. »

Telles furent les plaintes que le duc de Normandie adressa au sire d'Himbercourt et aux autres ambassadeurs de Bourgogne. Mais il ne pouvait rien de plus que s'en remettre à ce que voudrait faire le Duc ; tout mécontent qu'il était d'être ainsi abandonné, il était contraint à implorer en toute humilité les secours qu'on voudrait bien lui donner. C'était d'ailleurs un prince de peu d'esprit et de volonté, et sa conduite envers le duc de Bretagne laissait monsieur de Charolais assez incertain de la conduite qu'il devait tenir.

Le roi ne négligeait rien cependant de tout ce qui pou-

vait assurer sa conquête, et le justifier d'avoir ainsi dépouillé son frère de ce qui lui avait été si solennellement promis par le traité de Conflans. Il envoya à la cour de Bourgogne une grande ambassade; c'était Georges de la Tremoïlle, sire de Craon, gouverneur de Touraine, qui était le principal envoyé. Il expliqua longuement de quelle sorte le roi, depuis son avénement, s'était comporté envers monsieur Charles son frère. Avant que ce prince eût quinze ans, le roi lui avait donné le Berry pour apanage; puis il l'avait assuré que ses richesses et sa puissance seraient portées au moins aussi haut que celles du duc d'Orléans, frère unique du roi Charles VI; il s'était engagé à lui faire faire un grand mariage; et certes, si le roi en eût trouvé l'occasion, il aurait mis une couronne sur sa tête. En attendant, il avait augmenté sa pension. Cependant monsieur Charles s'était retiré en Bretagne, et avait pris parti contre le roi. Devant Paris, il s'était refusé aux offres les plus raisonnables, exigeant toujours la Guyenne ou la Normandie; tellement que les autres princes avaient fini par blâmer son obstination. C'était alors que la Normandie était entrée en révolte, malgré les trêves. Le roi, pour éviter un plus grand mal, avait donc été contraint de céder. Un si grand dommage fait au royaume était évidemment un motif suffisant de nullité. La Normandie était une des plus grandes provinces, et supportait le tiers des charges du royaume. Elle était une clef de la France; c'est par là que les Anglais y étaient entrés. Aussi une ordonnance du sage roi Charles V avait statué que jamais cette province ne serait donnée en apanage; et le feu roi Charles VII avait confirmé cette ordonnance par une nouvelle. Le roi ne pouvait donc céder la Normandie sans manquer au serment qu'il avait

juré à son sacre. Il n'avait rien fait dont le roi Charles V n'eût donné l'exemple, en forçant son oncle, le premier duc d'Orléans, de restreindre son apanage, d'après l'avis des princes et de plusieurs gens notables qui le trouvaient trop onéreux pour le royaume.

Le sire de Craon ajoutait que c'était, non le roi qui avait conquis la Normandie, mais les habitants qui, volontairement, étaient revenus sous son autorité ; il alléguait enfin que monsieur Charles, frère du roi, s'était soumis à prendre pour arbitres les ducs de Bretagne et de Bourbon.

Toutes ces raisons auraient peut-être touché faiblement monsieur de Charolais, s'il se fût trouvé en aussi avantageuse position que l'année précédente ; mais, outre qu'il se voyait toujours menacé par la rébellion mal apaisée des gens de Liége et de Dinant, il n'y avait plus moyen de renouer cette ligue de tous les princes du royaume, qui avaient mis le roi si près de sa perte. Tout maintenant était changé : le duc de Bourbon était devenu serviteur dévoué du roi ; le duc de Bretagne avait agi de concert avec lui contre son frère, et le retenait comme prisonnier. Le duc de Calabre avait été gagné aux intérêts du roi par tout ce qu'il en avait reçu et par l'espérance de conclure le mariage de Nicolas marquis de Pont, son fils aîné, avec madame Anne de France, la même que le roi feignait aussi d'offrir à monsieur de Charolais. En outre, le roi avait entièrement transporté sa confiance à d'autres conseillers et serviteurs. Le comte du Maine était tombé dans sa disgrâce. Il lui reprochait ses secrètes intelligences avec les princes, sa signature secrètement donnée à la ligue du bien public, sa négligence à arrêter la marche des Bretons, sa fuite à Montlhéri, les discours qu'il avait

tenus à Paris pendant les pourparlers de Conflans. Il lui ôta sa compagnie d'hommes d'armes et le gouvernement de Languedoc, pour le donner au duc de Bourbon. Le sire de Lau, le sire de Melun avaient été compris dans cette brouillerie du roi avec le comte du Maine. Ils furent destitués de leurs offices, suspects, et peu après mis en prison. L'amiral de Montauban venait de mourir, odieux à tout le royaume. C'était maintenant le sire de Dammartin et le maréchal de Loheac, qui, avec l'évêque d'Évreux, Guillaume Coussinot et le chancelier Juvénal, avaient le plus de crédit auprès du roi.

Il avait aussi attiré dans son parti un seigneur qui auparavant lui avait été plus nuisible qu'aucun autre. Le comte de Saint-Pol avait obtenu ce qu'il avait désiré toute sa vie, l'office de connétable; mais comme il le devait plus à monsieur de Charolais qu'au roi, peut-être serait-il demeuré fidèle à la faction de Bourgogne, s'il ne fût pas devenu amoureux de madame Jeanne de Bourbon, nièce du duc Philippe et belle-sœur de monsieur de Charolais[1]. C'était une très-belle et très-aimable princesse, élevée à la cour de Bourgogne. Le comte de Saint-Pol était assurément un bien grand seigneur, un noble chevalier, un capitaine illustre par sa vaillance et son habileté; en outre, il n'avait jamais eu son pareil pour la richesse et la magnificence des habillements. Jadis il avait beaucoup plu aux femmes, mais aujourd'hui il avait plus de cinquante ans, et madame Jeanne de Bourbon le trouvait bien vieux. Monsieur de Charolais, craignant peut-être de rendre encore plus riche et plus puissant le comte de Saint-Pol, qui l'était déjà tant, ne voulut point contraindre sa belle-

[1] Chatelain.

sœur. Le connétable s'en offensa, et ce fut un commencement de division entre eux.

Le roi sut bientôt en tirer parti. Il avait connu en Flandre un homme fort subtil et habile à s'entremettre dans toutes sortes de négociations. C'était un nommé Jean Vanderiesche, natif de Termonde, que le duc Philippe avait autrefois, pour son mérite, nommé président de la chambre de Flandre; il l'avait souvent employé dans ses ambassades, et comblé d'honneurs et de richesses. Vanderiesche fut si enivré de la faveur de son maître, que, se croyant tout permis, il se rendit coupable de plusieurs méfaits graves. Le Duc le traduisit devant son conseil; il fut condamné à perdre la tête, et tous ses biens confisqués; mais l'on commua sa peine en un bannissement perpétuel.

C'était le sire de Croy qui avait conduit toute cette affaire; c'en fut assez pour que Vanderiesche trouvât asile et protection chez le comte de Saint-Pol, qui en fit son serviteur. Depuis, le roi, qui savait tout ce que valait Vanderiesche, l'attira à son service, et le fit trésorier de France. Ce fut par son moyen qu'il commença à pratiquer le connétable et à se le rendre favorable, en lui faisant espérer le gouvernement de Normandie et le mariage d'une des princesses de Savoie, sœur de la reine. Le comte de Saint-Pol, qui avait été le principal instigateur de la guerre du bien public, était donc maintenant en toute autre disposition. Il quitta la cour de Bourgogne, se tint quelque temps dans ses terres, puis vint en France prendre possession de son office de connétable.

Il commença par faire publier un ordre du roi portant que tous les gentilshommes tenant fiefs ou arrière-fiefs eussent à se munir de chevaux et d'habillements de guerre,

afin d'être prêts à marcher le 15 de juin. En effet, les trêves qui avaient été successivement renouvelées avec les Anglais étaient sur le point d'expirer, et bien que le roi espérât qu'elles seraient continuées, il voulait se tenir en garde. D'ailleurs il exigeait en ce moment du duc de Bretagne qu'il cessât d'accorder asile dans ses états à monsieur Charles son frère. Quelle qu'eût été depuis plusieurs mois la complaisance du duc de Bretagne, ce prince croyait son honneur intéressé à ne pas accorder cette dernière demande. Par suite de ce dissentiment, il travaillait à s'assurer l'appui de l'Angleterre, et le roi pouvait craindre que bientôt une nouvelle guerre du bien public n'éclatât contre lui. Ainsi il rassembla son armée, et fit donner pour motif public une prochaine attaque des Anglais, qui devaient, disait-il, descendre encore une fois dans le royaume pour le conquérir et le dévaster.

Monsieur de Charolais ne manqua point de prendre les mêmes précautions et de donner les mêmes prétextes, disant qu'il s'apprêtait à venir avec son armée servir le roi contre les Anglais. Mais la crainte, vraie ou supposée, d'une guerre avec l'Angleterre fut promptement dissipée. Une ambassade fut envoyée par le roi Édouard pour traiter de la continuation des trêves, et le comte de Warwick écrivit au roi de France, dont il était toujours grand ami, pour lui annoncer que lui-même allait venir à Calais afin de travailler à la paix, ou du moins à une longue trêve. Il avait déjà eu de grandes conférences deux mois auparavant avec monsieur de Charolais, et témoignait un désir égal de maintenir l'Angleterre en bonne intelligence avec la Bourgogne et avec la France.

Le roi fit partir sur-le-champ son ambassade, sans même attendre les saufs-conduits. L'évêque de Langres,

le bâtard de Bourbon, qui venait d'être fait amiral, Jean de Popincourt, maintenant conseiller au Parlement, et plusieurs autres gens habiles, composaient cette ambassade. Suivant l'ordre du roi, ils passèrent chez monsieur de Charolais pour lui montrer leurs instructions et prendre ses avis. Des trêves furent bientôt conclues. Le comte de Warwick, le comte de Hastings, grand chambellan du roi d'Angleterre, sir Jean Wenloch, lieutenant de Calais, étaient chargés de traiter pour les Anglais, et se montrèrent favorables à la paix et aux désirs du roi de France. Il n'épargnait point l'argent pour en venir à ses fins dans les négociations.

Ce grand crédit, qu'il avait semblé avoir sur les Anglais, donna de vives inquiétudes à monsieur de Charolais. La précaution que le roi avait prise pour le rassurer, en ne lui cachant rien de ce qui s'était traité à Calais, ne put le calmer. D'ailleurs il avait divers griefs ; et depuis que les affaires du roi allaient mieux, on avait pour lui moins de ménagements. Les gentilshommes du pays de Vimeu, qui lui avait été cédé par le traité de Conflans, venaient d'être, nonobstant toute réclamation, compris dans la convocation du ban et de l'arrière-ban. On lui avait en même temps refusé la permission de lever des aides dans cette seigneurie. Il envoya donc une ambassade au roi, qui était alors à Montargis, et lui écrivit à peu près en ces termes : « Monsieur, je me recommande humblement à votre bonne grâce, et vous plaise savoir que depuis quelque temps j'ai été averti d'une chose dont je ne me saurais trop ébahir. Je ne puis guère la mettre en doute, vu le lieu d'où j'en suis informé. C'est à grand regret que je vous le déclare, quand il me souvient des bonnes paroles que toute cette année vous m'avez données tant de bouche

que par écrit. Il est certain qu'un parlement a été tenu entre vos gens et ceux du roi d'Angleterre; que vous avez été content de leur bailler le pays de Caux et la ville de Rouen; que vous leur avez promis de leur faire avoir Abbeville et le comté de Ponthieu, et que vous avez conclu avec eux certaines alliances contre moi et mes pays, en leur faisant de grandes offres à mon préjudice. Ils doivent même se trouver bientôt à Dieppe pour tout terminer. Vous pouvez, monsieur, disposer du vôtre selon votre plaisir; mais il me semble que vous pourriez mieux faire que de vouloir ôter de ma main ce qui est à moi, pour le donner aux Anglais ou à toute autre nation étrangère. Je vous supplie donc, monsieur, si de telles ouvertures ont été faites par vos gens, que vous veuillez n'y consentir en aucune manière, mais faire cesser le tout, afin que j'aie cause de demeurer toujours votre très-humble serviteur, comme je le désire. Et sur le tout, je vous supplie de m'écrire votre bon plaisir. »

Le roi ne s'offensa point de pareils soupçons, et renvoya les difficultés et griefs du duc de Bourgogne au jugement de cette assemblée de trente-six personnes, réglée par le traité de Conflans, qui devait s'occuper de la réformation du royaume, et qui, après beaucoup de retards, venait de se réunir, sous la présidence du comte de Dunois, dans la ville d'Étampes. Une cruelle épidémie avait empêché qu'elle se tînt à Paris. Le conseil du roi et les commissaires réformateurs furent d'avis d'envoyer une ambassade à monsieur de Charolais pour se plaindre de ses méfiances. Le sire de Craon, le sire de Rochechouart et Guillaume Compaing, conseiller au Parlement, partirent pour s'acquitter de cette commission.

Ils trouvèrent le duc de Bourgogne et monsieur de Cha-

rolais dans de grands embarras, et hors d'état pour le moment de rien tenter contre les intérêts du roi. Les révoltes de Liége et de Dinant s'étaient réveillées avec plus de fureur que jamais. Les gens de Dinant, poussés par quelques Liégeois bannis, avaient fait périr les magistrats qui, l'année d'auparavant, s'étaient entremis pour traiter avec le Duc. Puis ils avaient recommencé leurs courses et leurs ravages dans le comté de Namur. La nouvelle en arriva au duc Philippe, qui se tenait pour lors à Bruxelles, presque toujours malade, s'affaiblissant chaque jour de corps et d'esprit. Son fils était en ce moment sur les marches d'Artois et de Picardie, pour s'occuper des affaires de France, et rassembler son armée en même temps que le roi assemblait la sienne. Le Duc donna aussitôt mandement pour que tous ses vassaux et gens d'armes se trouvassent à Namur le 28 de juillet. Cette affaire le ranima, et lui rendit quelque chose de son ancienne activité; mais il montrait plus d'emportement que de ferme volonté; c'était par intervalles qu'il se courrouçait pour retomber ensuite dans l'abattement de la vieillesse et de la maladie.

Un jour entre autres, il était assis à table pour dîner, et remarqua qu'on ne lui servait pas les mets auxquels il était accoutumé; il demanda à ses maîtres d'hôtel pourquoi on le servait si mal, et si l'on voulait le tenir en tutelle. Ils répondirent qu'ils avaient agi d'après l'ordonnance des médecins. Au milieu de ce mouvement de colère, le vieux Duc en vint à s'enquérir du rassemblement de ses gens d'armes, et voulut savoir si l'on obéissait à son mandement. On lui dit qu'il y avait encore bien peu de monde; que les gentilshommes se montraient peu empressés; que l'an dernier ils avaient été mal payés;

qu'ils redoutaient cette nouvelle dépense ; qu'il leur fallait habiller tout à neuf, eux et leur serviteurs. A ces paroles, le Duc entra dans une extrême fureur : « Qu'est ceci ? « dit-il en jetant la table par terre ; j'ai tiré de mon trésor « deux cent mille écus d'or, et mes gens d'armes ne sont « pas payés ! Je ne puis donc me fier à personne ? faut-il « que je les paie moi-même ? suis-je donc mis dans un tel « oubli ? »

Ce transport était trop grand pour qu'il eût la force de l'endurer. Il tomba aussitôt dans une nouvelle attaque d'apoplexie. On vit ses yeux s'égarer et sa bouche se tordre convulsivement. On crut qu'il allait mourir sur l'heure même. Monsieur de Charolais était absent. Chacun était troublé, on ne savait que devenir. Cependant les bons soins des médecins réussirent encore à sauver le Duc. Après quelques jours, il se retrouva à peu près comme auparavant.

Monsieur de Charolais arriva vers la fin de juillet. Une partie de son armée s'assemblait déjà à Namur. Ce qu'on avait dit au Duc son père n'était que trop véritable. C'était sans nulle diligence et à contre-cœur que les gentilshommes et les gens de guerre venaient se mettre sous les ordres du comte et guerroyer sous un tel chef. Outre le défaut de solde, il était si dur, si emporté, si brutal, que personne ne l'aimait. Il battait tous ceux qui n'obéissaient pas sur-le-champ, menaçait à chaque instant de faire mourir les gens qui lui déplaisaient. On lui avait vu tuer de sa main un archer, parce qu'il n'était pas tenu selon l'ordonnance, et c'était à une revue, hors de la présence de l'ennemi. Le duc Philippe avait, au contraire, conservé l'amour et le respect de ses sujets ; et comme il voulait, malgré le triste état où il se trouvait, venir en

personne soumettre les Liégeois, sa présence ne contribua pas peu à mettre l'armée en meilleure disposition. Le connétable de Saint-Pol s'était aussi rendu en personne auprès du duc de Bourgogne, non point en qualité de serviteur du roi de France, mais avec ses vassaux de Picardie.

On commença par faire le siége de Dinant[1]. Les Liégeois y avaient envoyé une garnison de quatre mille hommes, et avaient fait vœu de venir au nombre de quarante mille lui porter secours. Se confiant à cette promesse et à la protection du roi de France, les gens de Dinant résolurent de se bien défendre. Les faubourgs du côté de Bovines furent cependant emportés facilement, et le comte de Charolais se logea en une abbaye de frères mineurs. Alors les assiégés mirent eux-mêmes le feu aux faubourgs de l'autre côté, avant que le comte de Saint-Pol fût venu s'y établir. La ville, étant ainsi environnée, fut bientôt battue de tous côtés par une terrible artillerie que dirigeait le sire de Hagenbach. Quel que fût leur danger, les habitants ne montraient ni moins de courage ni moins d'orgueil; ils répondaient par des injures aux hérauts qui les sommaient de se rendre : « Quelle fantai-« sie, disaient-ils, a donc pris votre vieille momie de Duc, « de venir mourir ici? N'a-t-il donc tant vécu que pour « finir ici d'une vilaine mort? Et votre comte Charlotel, « que fait-il ici? qu'il s'en aille plutôt combattre à Mont-« lhéri le noble roi de France, qui nous viendra secourir « et ne nous manquera pas; il nous l'a bien promis. Pour « votre comte, il est venu chercher son malheur; il a le « bec encore trop jeune pour nous prendre, et ceux de la

[1] Duclercq. — Comines. — La Marche. — Amelgard.

« cité de Liége vont bientôt le déloger honteusement. »

Les gens de Bovines, tout ennemis qu'ils étaient de Dinant, voyant que monsieur de Charolais et le vieux Duc étaient résolus, dans leur colère, à détruire la ville, voulurent cependant la sauver. Ce siége, qui tenait une si forte armée autour des murs, était une calamité pour les habitants des campagnes et même pour les villes voisines. D'ailleurs, cette ville de Dinant faisait la richesse du pays par son grand commerce ; ses fabriques de cuivre fournissaient tous les états d'alentour, si bien que les chandeliers, les casseroles et autres ustensiles, portaient alors le nom de dinanderie.

Rien ne put faire entendre raison aux assiégés. Ils firent décapiter le messager des gens de Bovines ; une seconde lettre leur fut encore apportée : cette fois on en chargea un pauvre enfant imbécile ; mais leur rage était si grande, qu'ils eurent la cruauté de le faire écarteler, et ils continuèrent à crier mille infamies du Duc et de son fils. Irrités de tant d'obstination et d'insultes, les deux princes jurèrent de raser la ville, d'y faire passer la charrue et d'y semer du sel, comme on faisait dans les anciens temps.

Les canons et les bombardes continuèrent à tirer plus fort qu'auparavant ; toute la ville était en ruine ; plus de sept cents habitants avaient déjà péri ; les murailles, qui avaient neuf pieds d'épaisseur, étaient endommagées dans beaucoup d'endroits, et la principale brèche avait soixante pieds de large. Les assiégés commencèrent pourtant à s'épouvanter, mais il n'était plus temps ; le Duc refusa d'entendre leurs députés, il ne voulut même pas qu'on donnât l'assaut, et ordonna que l'artillerie foudroyât la ville encore pendant deux jours. La garnison, où se trouvaient beaucoup de Français, parvint à s'échapper, et les

habitants n'eurent plus qu'à attendre leur triste sort. A ce moment, Louis de Bourbon, évêque de Liége, neveu du Duc, lui fit savoir que les Liégeois se mettaient en marche pour secourir Dinant. Après avoir consulté ses principaux capitaines, il résolut de faire donner l'assaut. Tout se prépara ; on apporta des fascines ; mais le soir les habitants se rendirent à discrétion, et remirent leurs clefs sans demander nulle promesse ni garantie. Monsieur de Charolais mit des gardes aux portes, et défendit, sous peine de la hart, que personne osât aller dans la ville avant d'avoir reçu les ordres de son père qui était à Bovines.

Le Duc eut d'abord la pensée d'y entrer ; mais on lui représenta que, puisqu'il ne voulait point user de clémence, il ne convenait point de se montrer. Les logements furent distribués par les fourriers comme si l'on eût voulu occuper tranquillement la ville, et lorsque chacun fut dans son quartier, le signal du pillage fut donné. Il se fit avec une impitoyable cruauté : les gens du duc de Bourgogne étaient excités par le souvenir des injures qu'on avait criées contre leur maître ; d'ailleurs les gens de Dinant avaient été, à la sollicitation du Duc, excommuniés par le pape. On prenait tout ce qui était dans les maisons, et chacun faisait son hôte prisonnier, ainsi que les petits enfants, afin d'exiger ensuite de fortes rançons. On ne voyait que charrettes dans les rues ; la Meuse était couverte de bateaux pour y charger le butin. Au milieu de ce désordre, les gens d'armes se pillaient les uns les autres et s'arrachaient les effets les plus précieux. Les sires de Roubais et de Moreuil, qui tenaient une des portes, se firent ainsi une riche part en prenant le butin fait par d'autres.

Le comte de Charolais avait seulement commandé qu'aucune violence ne fût faite aux femmes : il tint sévèrement la main à son ordonnance. Un gibet fut élevé sur la place, et prompte justice fut faite de trois archers qui avaient pris une femme et l'emmenaient, malgré ses cris, dans un bois voisin. Il avait ordonné aussi qu'on ne fit aucun mal aux gens d'église et aux enfants. Lorsqu'on les eut réunis tous, ainsi que les femmes, le comte leur fit donner une escorte pour les conduire sur la route de Liége; rien ne fut si lamentable que de voir cette troupe, quittant leurs maisons au pillage, laissant leurs maris, leurs pères et leurs parents livrés aux fureurs des gens de guerre. Ils poussaient des sanglots qui faisaient horreur et pitié à tout le monde; en s'éloignant de cette ville, qu'ils ne devaient plus revoir, ils la saluèrent de trois cris de détresse dont tous les cœurs furent brisés.

Il y avait quatre jours que le pillage durait, lorsque le feu éclata au logis du sire de Ravenstein, sans qu'on pût savoir s'il avait été mis par hasard, au milieu du désordre, par quelques soldats mécontents de leur part du butin, ou par les habitants de la ville et les partisans des Liégeois. On disait aussi que monsieur de Charolais l'avait secrètement fait allumer afin de finir le pillage et de remettre le bon ordre dans son armée. Mais cela parut peu vraisemblable, tant il s'empressa de donner commandement qu'on éteignît le feu. Ce fut chose impossible parmi un si grand trouble : tandis qu'à grand'peine on arrêtait l'incendie d'un côté, il éclatait soudainement de l'autre. Enfin l'Hôtel-de-Ville fut atteint ; c'était là que se trouvait le dépôt de la poudre à canon ; l'explosion fut terrible. Le feu gagna l'église Notre-Dame. Le comte, qui avait surtout recommandé qu'on respectât les églises,

montra une vive affliction. Tout le premier, et au péril de sa vie, il se jetait à travers les flammes pour sauver les saintes reliques et les joyaux de l'autel. Il ne s'occupait de rien autre chose, et laissait brûler, sans y pourvoir, ses propres bagages dans son quartier. Enfin on réussit à préserver la châsse de sainte Perpétue, qui fut emportée à Bovines.

Ainsi fut saccagée la malheureuse ville de Dinant. Jamais, disait-on, depuis le sac de Jérusalem et la vengeance que Dieu avait prise sur les Juifs pour la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ, il ne s'était vu une si terrible cruauté. Mais il y avait tant de haine contre les gens de Dinant, que cette ruine passait généralement pour une punition dure, mais juste, de la Providence, qui avait voulu châtier leur orgueil, d'autant, remarquait-on, que le feu avait pris par hasard.

Lorsque l'incendie eut chassé de la ville les gens de l'armée, le comte fit avertir tous les habitants des pays voisins, et promit à chacun trois patars par jour pour travailler à la démolition. Ils s'y employèrent de grand cœur, car parmi les ruines ils trouvaient un riche butin. Peut-être même y firent-ils plus de profits que les gens de guerre que l'incendie avait privés d'une bonne partie de leur pillage. On disait que les fourneaux des batteurs de cuivre valaient à eux seuls cent mille florins. De la sorte, en quatre jours, murailles, tours, maisons, tout fut rasé. Au lieu de cette ville si riche et si puissante, on ne voyait plus qu'un amas de cendres et de décombres; les pauvres femmes qui, après la retraite des Bourguignons, revenaient tristement rechercher la place où étaient leurs maisons, ne la pouvaient pas même reconnaître.

Le lendemain de la prise de Dinant, les Liégeois

s'étaient armés pour venir secourir leurs alliés. Le comte de Charolais, après avoir réuni son armée, s'avança de leur côté. Le comte de Saint-Pol, qui commandait l'avant-garde, se plaignit que ses gens n'avaient pas eu part au butin de Dinant, et pour lui faire justice on lui abandonna le pillage d'Huy et de Saint-Tron; mais ces deux villes parvinrent à se racheter en payant une forte rançon et en promettant de démolir leurs portes et leurs murailles.

Le 6 septembre, dix jours après la ruine de Dinant, le comte de Charolais arriva à Montigni et rencontra les Liégeois plus tôt qu'il ne s'y attendait, parce que son avant-garde s'était égarée. Surpris ainsi à l'improviste sans avoir leurs chariots de bagage pour se retrancher, les Bourguignons eurent un moment de trouble et d'hésitation. Le lieu n'était pas favorable pour le combat; on connaissait mal le pays, et les Liégois avaient un nombre bien plus considérable de gens de pied. Heureusement pour M. de Charolais, il régnait parmi les ennemis encore plus d'incertitude et un désordre plus grand. La multitude voulait combattre; les chefs et les magistrats voulaient traiter. Ceux-ci l'emportèrent et envoyèrent des députés au comte et à son père, qui n'avait pu suivre l'armée, et qui s'était retiré à Namur. Ils offraient de consentir les conditions du dernier traité, de donner trois cents otages au choix de l'évêque, et de payer une somme pour les frais de la guerre.

Le comte agréa ces propositions, et les députés demandèrent jusqu'au lendemain pour les faire accepter à leurs gens. Pendant ce temps-là toute l'armée de Bourgogne se réunit, se mit en bon ordre et s'avança vers l'ennemi. L'heure était arrivée, et l'on ne voyait point revenir les députés ni s'avancer les otages. « Devons-nous courir sur

« eux ? dit M. de Charolais au maréchal de Bourgogne.
« — Oui, répondit le sire de Blanmont ; la faute est de « leur côté ; ils n'ont pas tenu leur parole, et vous pouvez « maintenant les défaire sans péril. Voyez comme ils sont « en désordre ; les uns s'en vont, les autres restent ; tout « est troublé dans leur camp, et ils sont sans défense. » Le sire de Contay fut aussi de cette opinion, trouvant qu'on n'aurait jamais une plus belle occasion ; mais le connétable fut d'avis contraire. « Ce ne serait point agir « selon l'honneur, dit-il, ce ne peut être chose prompte « ni facile que de mettre d'accord tout un peuple, de le « faire consentir à accepter de dures conditions et à don- « ner un si grand nombre d'otages. Il faut envoyer vers « eux et savoir leur intention. » Le débat fut long et vif entre ces trois capitaines, qui formaient à eux seuls le conseil de monsieur de Charolais, car le vaillant sire de Hautbourdin était mort récemment. Enfin, après grande perplexité, le comte se décida pour la résolution la plus honorable. Il envoya un trompette, qui rencontra en chemin les otages que l'on conduisait. Ainsi fut conclue la paix, au grand dépit des gens de guerre, qui comptaient sur un riche butin, et qui en gardèrent forte rancune contre le connétable.

Le comte revint ensuite à Louvain, où était son père. Les ambassadeurs de France étaient arrivés depuis quelques jours. Lorsque les affaires du pays de Liége furent entièrement réglées et expédiées, il donna audience au sire de Craon, au sire de Rochechouart et aux autres envoyés du roi. Ils se plaignirent de la lettre injurieuse qu'avait écrite monsieur de Charolais, rappelèrent comment la trêve signée avec le comte de Warwick avait été négociée de concert avec lui, et sans lui rien cacher.

Le traité et toutes les écritures furent rapportées sous ses yeux, et les ambassadeurs exigèrent que le nom de ceux qui lui avaient fait des rapports si injurieux à l'honneur du roi fût formellement déclaré.

Monsieur de Charolais se trouva quelque peu embarrassé, et répondit que c'étaient des imaginations qui lui étaient venues en tête depuis qu'il avait vu le roi lui tenir rigueur au sujet du pays de Vimeu et des autres seigneuries en-deçà de la Somme, cédées par le traité de Conflans. Il demanda des explications à ce sujet.

Les ambassadeurs répliquèrent que monsieur de Charolais devait bien savoir que le roi lui avait seulement abandonné le domaine utile, mais nullement la souveraineté de ces seigneuries; qu'ainsi il n'y pouvait exercer ni le droit d'aide ni la levée des gens de guerre, tandis que le roi conservait la puissance de tenir les sept lances et demie assignées par les ordonnances, et aussi le contingent réglé auparavant pour les francs-archers.

Le comte fit attendre sa réponse et ne la donna que quelques jours après dans la ville de Gand, où les ambassadeurs l'avaient suivi. Là il leur déclara, en audience solennelle, qu'après avoir bien pesé toutes leurs raisons, il avait trouvé que le roi et son conseil n'en avaient qu'une véritable à alléguer; c'était: « *Sic volo*, *sic jubeo*. » Les ambassadeurs ne purent tirer de lui aucune parole plus douce ni plus pacifique.

Il ne montra pas plus de courtoisie en répondant à maître Guillaume Pâris, conseiller au Parlement, que le roi avait envoyé pour un autre message. Il s'agissait du sire de Sainte-Maure, capitaine de la ville de Nesle, qui, pendant la guerre du bien public, avait été pris, et dont monsieur de Charolais retenait encore la personne et les

biens, malgré les termes du traité de Conflans. Le comte répliqua que le sire de Sainte-Maure, s'étant joint au comte de Nevers, lui avait déclaré la guerre; qu'ainsi ses biens lui appartenaient par le droit de conquête, et que, sans le traité de Conflans, il lui aurait fait trancher la tête; seulement, par considération pour le roi, il voulait bien laisser au sire de Sainte-Maure sa liberté sur parole et la jouissance de ses revenus par provision.

Après avoir ainsi répondu sans ménagement aux griefs allégués par le roi, monsieur de Charolais s'occupa uniquement de tout disposer pour pouvoir braver impunément sa puissance. Il se rendit d'abord en Hollande; les querelles du duc de Gueldre et de son fils Adolphe jetaient un grand trouble en ce pays, parce que chaque parti avait cherché des alliés parmi les puissantes et nobles familles des seigneurs hollandais. Le comte de Charolais s'entremit dans cette affaire, et s'efforça d'apaiser l'horrible haine qui avait éclaté entre le père et le fils; mais elle devait durer longtemps encore, et il n'obtint pas grand succès. Ce n'était pas, au reste, le but principal de son voyage; au défaut des princes de France que le roi avait détachés de lui, il voulait s'assurer l'amitié et l'alliance de tous les princes ses voisins et des grands seigneurs de ses états. Une foule vint se réunir près de lui à La Haye. On y vit Jean de Bade, archevêque de Trèves; son frère George, évêque de Metz; David, bâtard de Bourgogne, évêque d'Utrecht; les comtes de Marle, de Brienne et de Roussi, fils du connétable de Saint-Pol; les seigneurs de Juliers, de Horn, de Nassau, de la Gruthuse, de Viane, d'Egmont, de Wassenare, de la Vère, de Borsellé, et beaucoup d'autres encore. Les ambassadeurs du duc de Bre-

tagne s'y rendirent ; des seigneurs d'Angleterre s'y trouvèrent aussi [1].

C'était en effet l'alliance du roi Édouard qui était la plus importante à obtenir. Le roi et monsieur de Charolais redoublaient d'efforts, chacun de son côté, pour se la procurer : l'un par l'amitié du comte de Warwick ; l'autre en négociant son mariage avec madame Marguerite, sœur du roi Édouard. Il envoyait ambassade sur ambassade en Angleterre pour conclure cette alliance de puissance et de famille.

De retour à Bruxelles, le comte de Charolais reçut aussi la visite du duc Frédéric de Bavière, comte palatin du Rhin ; il fit grand accueil à ce prince et lui montra les belles et riches villes de Flandre, lui donnant partout des fêtes et défrayant toute sa dépense.

Pendant ce temps, le duc Philippe était à Lille, où sa santé allait chaque jour déclinant. Son fils alla le voir et le détermina à venir à Bruges. Les principaux seigneurs de ses états et les princes de sa famille devaient y être rassemblés, afin que les alliances, les promesses et toutes les dispositions que monsieur de Charolais avait faites contre le roi fussent revêtues de l'approbation de son père. Le Duc se fit mettre en un bateau, et se rendit à Bruges par les rivières et les canaux, tant ses forces étaient diminuées.

A Bruges, on continua à tout préparer pour former une puissante ligue contre le roi [2]. Des ambassadeurs du duc de Bretagne, de monsieur Charles, frère du roi, du duc de Calabre, du duc de Bourbon, du connétable, vinrent négocier pour les intérêts de leurs maîtres. Une

[1] Chronique de Hollande. = [2] Abrégé chronologique. — Preuves de Comines.

autre circonstance heureuse pour monsieur de Charolais fut la conclusion d'un traité de paix et d'alliance avec le duc de Savoie [1]. Le vieux duc Louis était mort il y avait un an, après avoir été ramené dans ses états, un peu avant la guerre du bien public. Son fils Amé IX lui avait succédé. Il avait épousé depuis longtemps madame Yolande de France, sœur du roi; le crédit de cette princesse et les partisans que le roi s'était faits à la cour de Savoie, maintinrent, durant les premiers moments, le nouveau duc dans les mêmes alliances que son père. Mais il y avait aussi un fort parti favorable au duc de Bourgogne et contraire au roi. Le mal qu'il avait fait en Savoie, les discordes sanglantes qu'il y avait excitées pendant son séjour en Dauphiné, avaient laissé beaucoup de haine contre lui. On persuada au duc de Savoie que l'alliance avec le duc de Bourgogne était un moyen plus assuré de conserver la paix à ses états; il consentit à ce traité, sans pourtant qu'il fût dams son intention de s'engager à rien contre le roi son beau-frère.

Tandis que le comte de Charolais s'occupait de tout préparer pour le succès de ses desseins, et se procurait de l'argent dans les villes de Frandre, le Duc fut saisi d'une nouvelle attaque d'apoplexie qui se déclara par des vomissements, et qui parut bientôt sans remède [2]. On envoya sur-le-champ avertir monsieur de Charolais; il était à Gand. En apprenant cette triste nouvelle, il monta à cheval. Sans s'arrêter un instant, sans regarder si ses serviteurs pouvaient le suivre, il arriva à Bruges vers midi, le 15 juin 1465. En descendant de cheval, il courut aussitôt à la chambre de son père. Déjà le vieux prince avait perdu

[1] Guichenon. = [2] Duclercq. — Chatelain. — La Marche.

la parole et la connaissance. Le comte se jeta à genoux en pleurant : « Mon père, dit-il en sanglotant, donnez-« moi votre bénédiction, et si je vous ai offensé, par-« donnez-moi. — Monseigneur, ajoutait l'évêque de « Béthléem, son confesseur, si vous nous entendez, témoi-« gnez-le par quelque signe. » Pour lors, le Duc tourna un peu les yeux vers son fils, et sa main, que le comte tenait dans les siennes, sembla se serrer un peu. Ce fut tout le témoignage de connaissance qu'il put donner. Quelque entouré qu'il fût de médecins qui veillaient sur lui nuit et jour, il avait pourtant été tellement supris par la mort, qu'il n'avait pas même eu le temps de se confesser. Après quelques heures d'agonie, il rendit le dernier soupir entre neuf et dix heures du soir.

Son fils se précipita sur le lit avec un désespoir terrible ; il se tordait les mains, il poussait des cris de douleur. Rien ne le pouvait apaiser, et chacun de ses serviteurs s'étonnait qu'un homme dont l'âme avait toujours semblé si dure fût livrée à un chagrin si violent [1]. Durant plusieurs jours, il ne pouvait rencontrer un des serviteurs de son père, ni lui parler, sans fondre en larmes.

Le corps resta exposé pendant le premier jour, et il fut permis à tous de venir le voir. La douleur était grande dans la bonne ville de Bruges. Chacun pleurait dans les rues ; bientôt on ne vit plus que gens vêtus de deuil. Les chevaliers, les écuyers, les nobles, les chanceliers et les officiers du Duc portaient la longue robe et le chaperon noirs. Les gens de petite condition avaient revêtu la robe de deuil descendant à mi-jambe. Personne n'osait se montrer s'il n'était ainsi couvert de noir ; il n'y eut nul

[1] Chatelain.

besoin que les magistrats de la ville en donnassent le commandement, pour que tous les métiers et confréries, même les gens des nations étrangères, prissent le deuil.

Ce fut le dimanche 21 juin que se firent les obsèques; jamais on n'avait rien vu d'aussi riche ni d'aussi pompeux. Le Duc laissait de grands trésors, des pierreries sans nombre, de grosses sommes d'argent, des armes et des vêtements magnifiques. Tout avait été remis fidèlement à monsieur de Charolais, qui était loin de compter sur tant de richesses. C'était un motif de plus pour qu'il donnât aux funérailles de son père une splendeur de deuil digne de sa mémoire et de sa grandeur.

Seize cents hommes, vêtus de noir, portaient les torches. Il y en avait quatre cents de par le nouveau duc de Bourgogne, autant de la ville, de la commune du Franc, et des métiers de Bruges. Ils marchaient par deux files, et au milieu s'avançaient neuf cents gentilshommes ou notables bourgeois; puis venaient le clergé, les évêques de Béthléem, de Cambrai, de Tournai, d'Amiens, et un prélat anglais, l'évêque de Salisbury, qui se trouvait en ambassade, l'abbé de Saint-Donat de Bruges, et tous les abbés de Flandre; derrière le clergé étaient les hérauts, conduits par les rois d'armes de Brabant, de Flandre, de Hainaut et d'Artois.

Le corps était porté par les sires de Joigni, de Créqui, de Comines, de Bossut, de Bréda, de Grimberghen, Philippe de Bourbon, le marquis de Ferrare, et Philippe, fils du bâtard de Bourgogne, qui pour lors se trouvait en Angleterre, où il était allé donner des joutes superbes. Au-dessus du cercueil, le poêle était supporté sur quatre lances par le comte de Nassau, le comte de Buchan, Baudouin, bâtard de Bourgogne, et le sire de Châlons.

Le deuil était conduit par Jacques de Bourbon, Adolphe de Clèves, sire de Ravenstein, Jacques de Saint-Pol, les sires de Marle et de Roussi, fils du connétable. Monsieur de Charolais était tellement abîmé dans sa douleur, qu'il ne put suivre le convoi, et n'assista à un service funèbre que le lendemain.

Les ordres mendiants marchaient les premiers dans le cortége du deuil, puis le clergé des paroisses de Bruges, ensuite les chevaliers, et enfin tous les habitants de la ville et des pays voisins, au nombre de plus de trente mille. Ce fut au milieu des larmes de tout ce peuple que chemina le convoi à travers les rues. Il semblait que tout le bonheur, la gloire, le repos des pays de Flandre et de Bourgogne étaient en ce cercueil; on aurait pu croire que le monde était fini. « Ah! disait-on, nous vous perdons, « vous, notre bon Duc, notre bon père, le meilleur, le « plus doux, le plus familier des princes; vous, notre paix « et notre joie! vous qui aviez tant de largesse, d'honneur, « de vaillance, qui, pendant si longues années, parmi tant « de fortunes diverses et de si grandes affaires, vous êtes « comporté d'une façon si sage et si salutaire! Durant de « si cruelles guerres au dedans et au dehors, vous nous « avez gardés, de votre épée et de votre corps, envers et « contre tous, vous jetant toujours en avant pour préser- « ver du péril vos sujets et vos états. Parmi de si horribles « tempêtes, vous aviez fini par nous ramener la tranquil- « lité, l'union et le bon ordre; vous avez fait siéger la « justice et donné libre cours à la marchandise. A l'ombre « de ce bonheur qui vous a suivi en toutes choses, nous « avons doucement prospéré, et il semblait que tout votre « soin fût tourné vers notre félicité. Les nobles hommes « et les gens de toute sorte, qui venaient à vous en con-

« fiance, fussent-ils vos ennemis, étaient reçus avec dou« ceur, retenus à votre cour, et vous leur faisiez autant de « bien qu'il était en votre pouvoir. Aussi étiez-vous aimé « et comme divinisé de vos sujets ; votre seul aspect les « comblait de joie.—Et maintenant, noble Duc, vous êtes « mort, et nous orphelins ! » Puis on ajoutait, mais plus bas : « Vous nous laissez à une main nouvelle, dont le « poids nous est inconnu. Nous ne savons en quels périls « peut nous jeter la puissance qui va nous commander : « nous, si bien accoutumés à la vôtre, sous laquelle, pres« que tous, nous sommes nés et nous fûmes nourris. » Tels étaient les discours qui se tenaient parmi le peuple et même parmi les serviteurs de la cour, pendant qu'on portait en terre le corps du duc Philippe de Bourgogne. Le désespoir fut plus grand encore lorsque le cercueil fut descendu dans les caveaux de l'église de Saint-Donat, et que les hérauts jetèrent leur bâton blanc dans la fosse. On n'entendait retentir de toutes parts que sanglots et lamentations.

Sans la crainte que répandait l'avénement de ce duc Charles dont on connaissait déjà l'orgueil, l'obstination et la dureté, et qu'on voyait empressé à faire toutes ses volontés sans écouter les conseils de la prudence, peut-être le vulgaire aurait-il, comme les gens plus doctes et plus sages, mêlé quelque blâme aux regrets et aux louanges qu'inspirait le souvenir du duc Philippe.

Sûrement ce règne de cinquante années avait été noble et glorieux ; le Duc avait été le plus grand souverain de son temps. Aucun roi n'avait eu tant de puissance ni de richesses. Sa cour avait été composée de princes et de souverains qui vivaient sous ses yeux et lui formaient un pompeux cortége. Son nom avait rempli la chrétienté, retenti

dans les pays d'outre-mer et jusque chez les infidèles d'Orient. Nul n'avait si bien gouverné ses peuples, avec une telle prudence, avec une si grande modération, avec une habileté qui aurait pu se passer de conseillers, et qui pourtant avait toujours recherché les plus sages. On pouvait dire aussi, à son honneur, qu'après avoir, en sa première jeunesse, cédé à sa vengeance, il avait ensuite épargné et sauvé le royaume de France, et rendu honneur et puissance au chef de sa race. Mais aussi quelle ambition n'avait-il pas montrée ! que de guerres il avait entreprises pour accroître sa grandeur et sa richesse ! Et sur qui avait-il fait toutes ses conquêtes ? Sa famille entière avait été dépouillée. Le Hainault, la Hollande et la Zélande étaient l'héritage de madame Jacqueline ; ses droits sur le Luxembourg venaient d'un testament surpris à sa tante ; le Brabant n'avait passé en entier dans ses mains qu'en privant de leur part dans la succession ses cousins les comtes de Nevers et d'Étampes. Puis, que ne pouvait-on pas dire de son penchant vers une vaine gloire ! de cette colère si chatouilleuse sur tout ce qui lui semblait toucher à son honneur ! de sa volonté si absolue qui ne respectait jamais les priviléges de ces peuples, et qui avait fini par dépouiller de leurs vieilles libertés les bonnes villes de Flandre ! C'était en répandant des torrents de sang qu'il avait établi son autorité en Hollande. Il y avait aussi à parler de la dissolution qui avait régné dans sa cour et que son exemple avait autorisée. Malgré sa crainte de Dieu et son respect pour tous les devoirs de l'Église, il avait toujours méprisé la foi du mariage, et négligé sa femme, qui avait tant de vertu et d'amour pour lui ; il avait eu une foule de bâtards.

Quoi qu'il en fût, ce qui se passa après lui confirma toujours la renommée de ce bon et grand duc Philippe de

Bourgogne. Son règne resta dans la mémoire des peuples comme une époque d'éclat, de puissance, de richesse, et même de bonheur, car jamais la Flandre ne retrouva un temps si propère. La maison de Bourgogne avait été mise au tombeau avec lui.

Le duc Philippe mourut âgé de plus de soixante-douze ans. Sa taille était élevée, sa démarche noble; les traits de son visage n'étaient point beaux, ses yeux bleus étaient petits, ses sourcils bruns et avancés, son nez aquilin; son aspect était imposant et sa physionomie toute royale.

Il avait été marié trois fois : à madame Michelle, fille du roi Charles VI; à Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu et veuve du comte de Nevers; enfin à Isabelle de Portugal, qui lui survécut de quatre années. Elle lui donna trois enfants, Jodoc et Antoine, qui moururent en bas âge, et le duc Charles, son successeur.

Le nombre de ses bâtards fut grand; les plus connus furent Corneille, fameux sous le nom de grand bâtard de Bourgogne, tué à Rupelmonde; Antoine, qui était parti pour la croisade, et Baudouin; David, évêque d'Utrecht; Philippe, évêque de Thérouenne, et Raphaël, abbé de Saint-Bavon; Jean, prévôt de Bruges; Marie, qui épousa le sire de Charni; Anne, mariée au sire de Borselle, puis à Adolphe de Clèves, sire de Ravenstein; Yolande, mariée à Jean d'Ailli, sire de Pecquigni; Corneille, au sire de Toulongeon; Catherine, au sire de Luxeuil; Madeleine, à un seigneur anglais nommé le sire de l'Aigue. Plusieurs autres filles furent religieuses.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

DU TOME CINQUIÈME.

PHILIPPE-LE-BON.

LIVRE NEUVIÈME.

Pages

Prise de Constantinople. — Prétendue lettre du Grand-Turc au Pape. — Vœu du Faisan. — Disgrâce du comte de Saint-Pol. — Mariage du comte de Charolais. — Départ du Duc pour l'Allemagne. — Sédition à Besançon. — Séjour en Bourgogne. — — Révolte de la Guyenne. — Bataille de Castillon. — Mort de lord Talbot. — Soumission de la Guyenne. — Combat judiciaire à Valenciennes. — Guerre pour l'évêché d'Utrecht. — Discorde entre le roi et le Dauphin. — Disgrâce du sire de Brezé. — Mariage du Dauphin. — Négociation du roi avec le duc de Savoie. — Procès de Jacques Cœur. — Faveur de madame de Villequier. — Prospérité de la France. — Nouvelle négociation du roi avec le Dauphin. — Mort de Gilles de Bretagne. — Le roi s'apprête à soumettre le Dauphiné. — Le Dauphin se retire auprès du Duc. — Naissance de Marie de Bourgogne. — Discorde entre le Duc et son fils — Le roi pense à faire la guerre au Duc. — Rupture avec le comte de Saint-Pol. — Le roi de Bohême veut s'allier à la France. 1

LIVRE DIXIÈME.

Pages

Négociations entre le roi et le Duc. — Le connétable de Richemont devient duc de Bretagne. — Prudence du Duc. — Désordres en Artois. — Procès du duc d'Alençon. — Hommage du duc de Bretagne. — Mésintelligence entre le roi et le Duc. — Concile de Mantoue. — Naissance du fils du Dauphin. — Aventures du comte d'Armagnac. — Ambassade au Dauphin. — Réponse du Dauphin. — Discussion avec le parlement de Paris. — Persécution des Vaudois. — Arrêt du Parlement touchant les Vaudois. — Ambassade d'Orient. — Haine de M. de Charolais contre le sire de Croy. — Mort de Charles VII. — Sacre de Louis XI. — Colère du roi contre les conseillers de son père. — Funérailles de Charles VII. 96

LIVRE ONZIÈME.

Entrée du roi à Paris. — Faste du Duc. — Commencement du gouvernement de Louis XI. — Voyage du comte de Charolais auprès du roi. — Maladie du Duc. — Complot contre le comte de Charolais. — Ambassade du sire de Chimay. — Expédition en Catalogne. — Secours donnés à la reine d'Angleterre. — Entrevue de Louis XI et du roi de Castille. — Procès du comte de Dammartin. — Rachat des villes de la Somme. — Le comte d'Étampes accusé de sortilége. — Entrevue du roi et du duc à Hesdin. — Voyage du roi en Picardie et en Flandre. — Lettre du pape au Duc. — Nouveaux projets de croisades. — Réconciliation du Duc et de son fils. — Départ de la croisade. — Le roi fait saisir le comte de Bresse. — Traité du roi et du duc de Milan. — Querelle du roi et du duc de Bretagne. — Nouvelle entrevue du roi et du Duc. — Ambassade d'Angleterre. — La reine vient voir le Duc. — Entrevue du Duc et du roi de Chypre. — Entrevue du Duc et du duc de Savoie. — Mauvais succès de la croisade. — Succession du prince d'Orange. — Succession du comte de Nevers. — Suite des différends du roi et du duc de Bretagne. — Mariage de l'héritier de Dours. — Arrestation du bâtard de Rubempré. — Le Duc part pour Hesdin. — Ambassade du roi au Duc. — Réponse du comte de Charolais. — Réponse du Duc. 186

LIVRE DOUZIÈME.

Pages.

Discordes de Bourgogne. — Disgrâce de la maison de Croy. — Mécontentements en France. — Le roi assemble les princes à Tours. — Ligue du bien public. — Guerre contre le duc de Bourbon. — Les Bourguignons devant Paris. — Bataille de Montlhéry. — Arrivée de l'armée de Bretagne. — Le roi rentre à Paris. — Arrivée de l'armée de Lorraine. — Négociations avec les princes. — Monsieur de Charolais retourne en Flandre. — Le roi reprend la Normandie. — Griefs de Monsieur Charles, frère du roi. — Changement dans la situation du royaume. — Plaintes du comte de Charolais. — Destruction de Dinant. — Nouveaux projets contre le roi. — Mort du duc Philippe. 284

FIN DE LA TABLE.



FRANCE
après
L'EXPULSION DES ANGL
FIN DU RÈGNE DE CHARLES
Dressée par A. M. Per
Pour servir à l'Histoire
DES
DUCS DE BOURGOG
PAR Mr DE BARANTE.
1461
ALLEMAGNE
LORRAINE
FRANCHE COMTE
SUISSE
SAVOIE
ITALIE
DAUPHINE
ÉDITERRANÉE
Coblentz
Rhin Fl.
Moselle R.
xembourg
Metz
Strasbourg
Domremy
Langres
Saône R.
Besançon
Bale
Berne
Genève
Grenoble
Durance R.
Marseille

